Royaume du Maroc
Parlement
Chambre des Conseillers

Bilan de la Chambre des Conseillers Au titre de l'année législative 2018-2019

L'action législative, contrôle du gouvernement, évaluation des politiques publiques et diplomatie parlementaire

Législature: 2015 - 2021

Texte du discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Que Dieu l'assiste, devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la première session de la troisième année législative de la dixième législature

Texte du discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Que Dieu l'assiste, devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la première session de la troisième année législative de la dixième législature

Vendredi 18 octobre 2018

«Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,
Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,.
C'est un plaisir et une fierté sans cesse renouvelés de retrouver les représentants de la Nation que vous êtes, à ce rendez-vous constitutionnel annuel.
De manière spécifique, cette année législative s'amorce à un moment où "responsabilité et travail sérieux" sont érigés en mots d'ordre.
L'exécution des orientations et des mesures, notamment énoncées dans le Discours du Trône et celui de l'Anniversaire du 20 Août, nécessite une mobilisation générale et un travail collectif. Elle appelle chacun à assumer pleinement le rôle qui lui incombe, dans le respect des différences d'appréciation et des convictions des uns et des autres.
Que vous releviez de la majorité ou de l'opposition parlementaire, vous avez, plus spécifiquement, la noble et lourde charge de prendre part activement à la dynamique de réforme que connaît notre pays.
Au sein de cette honorable institution, vous formez une seule et même famille, soudée et cohérente. Rien ne vous différencie, comme en témoigne, par-delà la diversité de vos affiliations partisanes et de vos appartenances sociales, la tenue marocaine uniforme que vous portez. Car, en définitive, pour tous, il y a un seul intérêt national et les mêmes défis. Pour tous, ce qui importe par-dessus tout, c'est le produit de votre effort collégial.
Nous sommes soucieux d'accompagner les formations politiques, par une incitation à rénover leurs méthodes de travail dans le but de rehausser la performance

des partis et, in fine, d'améliorer la qualité des législations et des politiques publiques.

A cet effet, Nous appelons à une augmentation du soutien public accordé aux partis, en veillant à ce qu'ils en allouent une fraction aux compétences qu'ils mobilisent pour des missions de réflexion, d'analyse et d'innovation.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,.

La mobilisation nationale et le travail collectif demandent un climat sain et une solidarité renforcée entre les différentes franges de la société.

C'est précisément à cela que Nous nous employons par l'adoption de réformes, de mesures économiques et sociales visant à améliorer les conditions du vivre-ensemble en faveur de tous les Marocains et à réduire les inégalités sociales et spatiales.

Par la volonté de Dieu, le Maroc restera une terre où prévalent la solidarité et la cohésion au sein de chaque famille, à l'intérieur de chaque quartier, et, au-delà, à l'échelle de toute une société.

Dans les médinas, par exemple, les façades et les portes extérieures des maisons offrent depuis toujours le même aspect. Cette uniformité affichée au-dehors ne renseigne guère sur les différences de niveau de vie des familles qui y résident, si bien que pour s'en rendre compte, il faut carrément s'introduire à l'intérieur.

Les liens d'unité et de cohésion entre les Marocains ne se limitent pas à l'aspect extérieur. Ils puisent, au-delà, dans les valeurs de fraternité et de concorde, si profondément enracinées dans les cœurs, et dans l'esprit de solidarité qui les unit dans les heures fastes comme dans les épreuves difficiles.

Nous veillons à raffermir ces liens indéfectibles qui unissent les Marocains depuis toujours. Pour cela, Nous nous attachons à adopter des politiques sociales efficaces, à faciliter et encourager toute initiative solidaire, à quelque niveau que ce soit.

A cet effet, Nous appelons à une simplification des procédures susceptibles d'encourager les différentes formes de dons, d'actions bénévoles et d'œuvres carita-

tives et d'appuyer initiatives sociales et entreprises citoyennes.

Il convient aussi de mettre en place de nouveaux mécanismes susceptibles de renforcer la contribution du secteur privé dans la promotion du Social, et de l'inciter à prendre une part active dans l'amélioration des prestations offertes aux citoyens.

Cette contribution doit se faire aussi bien dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises qu'à travers le lancement de Partenariats Public-Privé dans le domaine social.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,.

Nos importantes orientations ayant trait aux questions de l'emploi, de l'enseignement, de la formation professionnelle, du service militaire sont destinées à améliorer les conditions de vie des citoyens en général et des jeunes en particulier, à les mettre en capacité de servir leur patrie.

En effet, le service militaire renforce le sentiment d'appartenance nationale.

Il permet aussi de bénéficier d'une formation et d'un entrainement qui offrent des opportunités d'insertion socio-professionnelle aux conscrits capables de faire valoir leurs compétences, leur sens de l'engagement et des responsabilités.

A cet égard, il faut souligner que tous les Marocains concernés par le service militaire, sans exception, sont égaux en la matière et ce, indépendamment de leur classe sociale, de leurs diplômes et de leur niveau d'instruction.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Parce que la promotion de l'emploi des jeunes est placée au cœur de Nos préoccupations, Nous estimons que de nombreux domaines peuvent contribuer à créer un plus grand nombre d'opportunités d'emploi.

A cet égard, la formation professionnelle constitue un levier essentiel, à la condition, toutefois, qu'elle fasse l'objet de toute l'attention requise, et qu'un contenu et un statut nouveaux lui soient accordés en tant que filière prometteuse.

Pour cela, il convient de tendre de nouvelles passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement général en veillant à les articuler dans le cadre

d'un système harmonisé et cohérent, où formations théoriques et stages pratiques en entreprise se complètent et s'équilibrent.

Outre la formation professionnelle érigée en levier d'insertion dans la vie active, le secteur agricole peut être un pourvoyeur d'emplois plus performant et un instrument plus efficace pour assurer de meilleures conditions de vie et d'établissement en milieu rural.

Voilà pourquoi Nous appelons à une consolidation des acquis réalisés dans le domaine agricole et à la création de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus, notamment en faveur des jeunes en milieu rural.

Notre finalité est de favoriser l'émergence d'une classe moyenne agricole, d'en consolider l'ossature pour qu'en définitive, elle puisse exercer sa double vocation de facteur d'équilibre et de levier de développement socio-économique, à l'image de la classe moyenne urbaine et du rôle clé qui lui est dévolu.

Nous avons conscience du morcellement croissant des terres agricoles et de son corollaire immédiat : la faible productivité. Nous savons aussi que l'attachement des jeunes à la valorisation de leur terre reste tributaire des opportunités d'emploi qui leur sont offertes.

Aussi, Nous orientons le gouvernement pour qu'il mette au point des dispositifs innovants, propres à inciter les agriculteurs à adhérer davantage à des coopératives et groupements agricoles productifs, à suivre des formations en matière agricole.

Parallèlement, Nous appelons à ce que soit renforcé et facilité l'accès des investisseurs au foncier, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Outre le relèvement des niveaux de production et de rentabilité, cette mesure est de nature à favoriser la création d'emplois, à préserver la vocation agricole des terres concernées.

Par ailleurs, une réflexion doit être engagée sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour rendre justice aux petits agriculteurs, particulièrement en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits, et la lutte vigoureuse contre les

spéculations et la multiplication des intermédiaires.

D'un autre côté, la mobilisation des terres agricoles appartenant aux collectivités ethniques pour la réalisation de projets d'investissement agricole, constitue un levier fort pour améliorer globalement le niveau de vie socio-économique, et plus particulièrement celui des ayants droits.

Une telle mesure permettrait de mobiliser pas moins d'un million d'hectares supplémentaires de ces terres.

Ainsi, à l'instar de ce qui a été fait en matière d'appropriation des terres collectives situées dans les périmètres irrigués, il est désormais indispensable d'instituer les dispositifs juridiques et administratifs adéquats pour étendre le champ d'application du processus d'appropriation à certaines terres bour (non irriguées), et ce, dans l'intérêt bien compris des ayants droits.

Cette opération doit répondre à des critères bien définis alliant, d'une part, l'exigence de garantir la réalisation effective des projets et, d'autre part, la nécessité de circonscrire la fragmentation excessive des exploitations agricoles et d'assurer l'accompagnement technique et financier requis.

Dans la même visée de promotion de l'emploi, Nous appelons à examiner la possibilité que certains secteurs et professions, non autorisés actuellement aux étrangers, comme la santé, soient ouverts à des initiatives de qualité et à des compétences de niveau mondial, à condition qu'elles contribuent à un transfert de savoir-faire au pays et à la création d'emplois adaptés aux potentialités de la jeunesse marocaine.

Cette orientation est corroborée par l'intérêt croissant à investir dans notre pays, manifesté par bon nombre de cliniques et d'institutions hospitalières mondiales, réputées pôles d'excellence.

Au terme de leur formation à l'étranger, certains étudiants préfèrent rester sur place, attirés par les avantages alléchants qui leur sont offerts. A cet égard, l'initiative que Nous proposons est de nature à créer les conditions favorables pour amener les compétences marocaines à rentrer travailler au pays et y donner

le meilleur d'elles-mêmes. Elle favorisera aussi une concurrence saine et positive qui aura pour effet, à terme, d'améliorer la qualité des prestations.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,.

De cette tribune, J'ai appelé l'année dernière à une réévaluation du modèle de développement national et à l'élaboration d'une nouvelle approche, centrée sur la satisfaction des besoins des citoyens, apte à réduire les disparités et les inégalités existantes, à instaurer la justice sociale et territoriale, à suivre, en les intégrant, les évolutions de l'environnement national et international.

Dans le prolongement de cet appel, certaines institutions et instances concernées, ainsi qu'un nombre d'acteurs et de compétences au niveau national, ont pris la louable initiative de préparer des contributions et d'élaborer des études en la matière.

Pour Notre part, Nous nous sommes attachés, à travers les initiatives et les réformes lancées par Nos soins, cette année, à poser des jalons et à tracer des lignes directrices.

Nous avons également imprimé un nouveau souffle en mettant notamment l'accent sur les questions d'extrême urgence et, qui plus est, jouissent d'un consensus national, comme l'éducation et la formation, l'emploi et les problématiques de la jeunesse, ainsi que les programmes de soutien et de protection sociale.

Il est dans l'ordre des choses qu'un temps suffisant soit consacré à la réflexion et au dialogue autour de cette question, au reste, cruciale pour le devenir du Maroc.

Néanmoins, Nous estimons que cet important chantier a atteint un stade de maturité tel qu'il convient d'activer la présentation des différentes contributions dans le courant des trois prochains mois.

A cet égard, Nous avons décidé de confier à une commission ad hoc la responsabilité de collecter, d'agencer et de structurer les contributions et d'en élaborer les conclusions et ce, dans le cadre d'une vision à portée stratégique, globale et intégrée.

La commission devra soumettre à Notre Haute Appréciation le projet du nouveau modèle de développement, en spécifiant les objectifs fixés, les leviers de changement proposés et les mécanismes de mise en œuvre retenus.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,.

Notre pays fait face à des enjeux et à des défis multiples et imbriqués les uns dans les autres. Pour les relever, l'attentisme et les calculs étriqués ne sont guère permis.

En effet, le Maroc doit s'affirmer comme un pays d'opportunités et non d'opportunistes. Quel qu'il soit, chaque citoyen marocain doit jouir des mêmes chances pour servir son pays et être sur un pied d'égalité avec ses compatriotes pour tirer profit des richesses nationales et des occasions d'épanouissement et d'ascension sociale.

A vrai dire, le Maroc a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de vrais patriotes, mus par la seule volonté de défendre les intérêts de leur pays, de leurs concitoyens, exclusivement préoccupés par le souci de rassembler les Marocains et non de les diviser. Le Maroc a aussi besoin d'hommes d'Etat sincères et engagés à assumer avec abnégation les responsabilités qui leur incombent.

Soyez, que Dieu vous garde, à la hauteur des enjeux actuels, en manifestant un patriotisme sincère, une réelle volonté de mobilisation générale, un souci constant de placer les intérêts de la patrie et des citoyens au-dessus de toute considération.

Dieu a dit : « Seigneur, Tu sais ce que nous dissimulons et ce que nous montrons. Pour Dieu, il n'y a rien de caché dans les Cieux et sur Terre. » Véridique est la Parole de Dieu.

Wassalamou alaykoum warahmatou Allah wabarakatouh".

Première partie:
Activité législative

Table des Matières

- Introduction

- Bilan global de l'activité de la Chambre des Conseillers en matière de législation durant l'année législative 2018-2019

- Liste des projets et propositions de lois approuvées par la Chambre des Conseillers au cours de l'année législative 2018-2019

- Chronologie de l'étude et objectifs des textes approuvés
    - Première session: Octobre 2018
    - Session extraordinaire d'avril 2019
    - Deuxième session: Avril 2019

- Amendement parlementaire

- Relations avec les institutions constitutionnelles

- Projets et propositions de lois en cours d'étude à la Chambre des Conseillers

Introduction

Introduction

Dès le renouvelement de ses structures,au terme de la moitié de sa législature, la Chambre des Conseillers a poursuivi son dynamisme habituel dans l'exercice de la son pouvoir législative garantie par la Constitution. Elle a ainsi contribué activement à l'achèvement de l'édification institutionnelle de l'État, à la mise en œuvre des droits et obligations constitutionnels et au renforcement des exigences du système économique et social en matière de gouvernance, dans la perspective de la concrétisation intégrée et partagée du modèle de développement de l'État, et du renforcement des relations de coopération bilatérale et multilatérale dans les divers domaines de l'action diplomatique régionale et internationale commune.

À cet égard, au cours de l'année législative 2018-2019, la Chambre a adopté un total de 79 textes législatifs dont 74 projets de loi et 05 propositions de loi, dont un projet de loi examiné en deux lectures.

Le bilan législatif par session comprend 47 textes au cours de la session d'octobre 2018, dont un projet de loi organique, 20 projets de loi, 23 projets de loi approuvant un accord international bilatéral et multilatéral et 03 propositions de loi, qui concernent différents secteurs économiques, sociaux et les droits.

La Chambre a également approuvé au cours de la session extraordinaire un projet de loi, et à la session d'avril 2019, 31 textes législatifs, dont 3 projets de loi organique, un projet de loi-cadre, deux projets de loi, 11 projets de loi portant approbation de conventions internationales et 14 projets de loi ordinaires.

Le bilan législatif a été marqué par le temps considérable consacré à l'étude et à l'adoption du projet de loi de finances 2019 et des projets de budgets des institutions et des divers secteurs gouvernementaux. En effet, ce processus a absorbé à lui seul plus de la moitié du temps consacré aux travaux des commissions permanentes lors de la session d'octobre 2018.
Outre les travaux annuels relatifs au projet de loi de finances, le bilan législatif s'est distingué par l'adoption de textes aux dimensions sociale, économique et diplomatique de grande importance, dont les plus saillants sont les projets de loi ci-dessous, approuvés durant la première session parlementaire:

- Loi n° 44.18 sur le service militaire;
- Loi n° 74.14 sur l'assistance médicale à la procréation;
- Projet de loi n° 14.16 sur l'institution du médiateur;

- Projet de loi n° 47.18 sur la réforme des centres d'investissement régionaux et la création de commissions régionales unifiées pour l'investissement;
- Projet de loi n° 96.18 sur l'annulation de certaines dettes contractées au profit des régions, préfectures, provinces et collectivités;
- Projet de loi n° 18.91 modifiant et complétant la loi autorisant la privatisation des entreprises publiques;
- Projet de loi n° 70.17 sur la réorganisation du centre cinématographique marocain et sur la modification de la loi sur la réglementation de l'industrie cinématographique;
- Projet de loi n° 89.18 modifiant et complétant le code de procédure pénale et visant à résoudre le problème liés à l'alimentation des personnes en garde à vue et des mineurs sous tutelle.

Après avoir invité le gouvernement, à partir du 1er avril 2019, à une session extraordinaire, dont l'ordre du jour comprenait cinq projets de loi soumis en priorité à la Chambre des Représentants, la Chambre des Conseillers a pu en examiner un seul, à savoir le projet de loi n° 21.18 relatif aux garanties mobilières.

Au cours de la session ordinaire d'avril, la Chambre s'est attelée, dès réception, à la discussion des quatre autres textes qu'elle a ensuite approuvés au vu de leur caractère vital dans l'identification de solutions stratégiques et novatrices aux questions relatives à l'éducation et à la formation et aux problèmes des terres dynastiques; solutions qui découlent d'un long processus de diagnostic, d'études et de consultations avec un certain nombre d'intervenants. À quoi s'ajoutent deux projets de loi liés à la mise en application du caractère officiel de la langue amazighe et au Conseil national des langues et de la culture officielles, qui figurent parmi les textes les plus importants examinés en première lecture, et qui tendent à consacrer l'orientation visant à valoriser le capital symbolique national en intégrant l'ensemble des composantes culturelles et linguistiques de notre pays.

Au cours de l'année législative, la Chambre a également voté deux projets de loi visant à modifier et à compléter l'annexe de la loi organique sur les nominations aux postes de responsabilité, conformément aux dispositions des chapitres 49 et 92 de la Constitution, afin de doter les administrations et les institutions publiques nationales de compétences élevées en matière gestion sur la base de la compétence et du mérite.

En réponse aux directives royales visant à renforcer l'arsenal juridique dans le domaine de la protection du droit de propriété, trois projets de loi portant modification du Code pénal, du Code de procédure pénale et du Code des obligations et des contrats ont été approuvés aux fins de dissuader et de lutter contre la spoliation des biens de tiers.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et du soutien à l'économie nationale, deux projets de loi sur les sociétés ont été approuvés, ainsi que

la révision complète des statuts de la Banque du Maroc et la modification du Code des assurances, en vue de l'intégration de l'assurance Takaful dans le cycle économique et de la création de l'Agence nationale de l'équipement public, qui agira en qualité de gestionnaire délégué de projet au profit des administrations et des institutions de l'État.

Cette année législative a également été marquée par la relance de l'étude et la ratification de certains textes en suspens depuis 2016: la loi n° 45.13 sur la pratique des métiers de la rééducation, la réhabilitation et la réadaptation fonctionnelle, ainsi que le projet de loi sur la création et l'organisation de la Fondation des œuvres sociales et culturelles pour les fonctionnaires du secteur des eaux et forêts.

Malgré la diversité des textes juridiques, dont les effets concernent tous les aspects de la vie sociale, économique et financière, les projets de textes encadrant les relations du Royaume du Maroc avec ses partenaires internationaux dans le cadre d'accords et de traités bilatéraux ou multilatéraux sont au premier plan de la production législative de la chambre. En effet, ils représentent plus d'un tiers de tous les textes approuvés au cours de l'année législative, dont le plus important est l'approbation de l'accord visant à réserver aux produits en provenance des provinces du Sud du Royaume du Maroc le même traitement commercial préférentiel que le reste des produits au titre du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne, et de l'accord de partenariat sur la pêche durable entre

Le Royaume du Maroc et l'Union européenne et son protocole d'application.

D'autre part, l'équilibre entre les parties à l'initiative législative reste dysfonctionnel et, malgré les efforts déployés par le Bureau de la chambre auprès du gouvernement en vue de la programmation et l'examen des initiatives législatives des membres de la chambre, ces efforts n'ont pas produit de résultats tangibles. Partant, la production législative de cette année se limite à cinq propositions de loi: trois ont été approuvées lors de la première session, relatives à la modification de certains articles de la loi sur la réglementation des relations contractuelles entre les propriétaires et les locataires de locaux à usage résidentiel ou professionnel, le droit des obligations et des contrats et la loi sur le Conseil consultatif pour la jeunesse et le travail associatif, tandis que les deux autres propositions approuvées par la Chambre durant la deuxième session concernent, pour la première, l'amendement du règlement intérieur de la chambre des conseillers et, pour la seconde, la modification de l'article 430 du code de procédure civile.

La proposition de modification du règlement intérieur de la Chambre des Conseillers a donné lieu à l'atelier le plus important du Conseil au cours de cette année législative, ayant reçu une attention particulière de toutes ses composantes. Les consultations ont duré plusieurs mois et impliqué un débat scientifique rigoureux et exhaustif. Elles ont abouti à la mise en place de règles de travail parlementaires visant à répondre aux exigences liées à la qualité de l'action parlementaire dans ses différentes facettes législatives, de contrôle et diplomatiques, en invoquant les principes et objectifs

constitutionnels, et en appui aux accumulations qui font désormais autorité dans l'expérience parlementaire marocaine.

Eu égard au nombre limité des initiatives législatives ayant une chance d'aboutir, la Chambre a exercé autant que possible son pouvoir d'amendement. Toutes les composantes du groupe ont activement œuvré à la restauration de cet équilibre en proposant un nombre considérable d'amendements aux propositions et projets de loi susceptibles d'être amendés, pour atteindre un total de 647 amendements au cours de la première session (dont 219 concernent le projet de loi de finances) et 774 amendements lors de la seconde session (dont 167 concernent la proposition de règlement intérieur de la chambre des conseillers). Les commissions permanentes ont joué, quant à elles, un rôle central dans ce processus législatif en finalisant la préparation des textes législatifs approuvés par la Chambre, après discussion, examen et amendement. Elles ont tenu à cet effet 126 réunions équivalant à 368 heures de travail.

Témoignant de l'esprit de coopération et des interactions positives entre le gouvernement et la Chambre, la Chambre des Conseillers a approuvé à l'unanimité 65 des 80 textes législatifs votés cette année, contre 15 seulement à la majorité.

Le livre suivant examine les résultats législatifs détaillés de la chambre, afin de donner une idée claire au lecteur sur les textes approuvés, leur nature et leurs objectifs, leur processus d'étude, le nombre de modifications les concernant et les statistiques associées.

Bilan global de l’activité législative de la Chambre des Conseillers durant l’année législative 2018-2019

Bilan global de l'activité législative de la Chambre des Conseillers durant l'année législative 2018-2019

		Session d'octobre 2018	Session extraor-dinaire[1]	Session Avril 2019	Total Année législative	
Textes approuvés	Projets de loi	44	01	29	74	79
	Propositions de loi	03	--	02	05	
Répartition des textes approuvés selon leur nature juridique	Projets de loi organique	01	--	03	04	79
	Projets de loi ap-prouvant des accords internationaux	23	--	11	34	
	Projets de loi ordinaire	19	01	14	34	
	Propositions de loi	03	--	02	05	
	Projets de loi-cadre	--	--	01	01	
	Projets de loi approuvant des décrets lois	01	--	--	01	

[1] Conformément aux dispositions du décret n° 2.19.225 du 21 Rajab 1440 (correspondant au 28 mars 2019) invitant la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers à tenir une session extraordinaire à partir du 25 Rajab 1440 (1er avril 2019), dont l'ordre du jour couvre les projets de loi suivants:
- Projet de loi n° 51.17 sur l'éducation, la formation et la recherche scientifique;
- Projet de loi n° 62.17 portant tutelle administrative sur les communautés dynastiques et la gestion de leurs biens;
- Projet de loi n° 63.17 relatif à la délimitation administrative des terres des communautés dynastiques;
- Projet de loi n° 64.17 modifiant et complétant le Dahir n° 1.69.30 du 10 Jumada I 1389 (25 juillet 1969) relatif aux terres collectives situées dans des districts d'irrigation;
- Projet de loi n° 21.18 sur les garanties mobilières.

		Session d'octobre 2018	Session extraor-dinaire [2]	Session Avril 2019	Total Année législative	
Textes juridiques modifiés	Projets de loi modifiés	08	--	07	13	14
	Propositions de loi modifiées	--	--	01	01	
Textes juridiques non modifiés	Projets de loi non amendés	12	01	13	26	30
	propositions de loi non amendées	03	--	01	04	
	Projets de loi non modifiables	23	--	12	35	35
Textes approuvés par organisation sectorielle [3]	Domaine économique, financier et environnemental:	06	01	06	13	79
	Domaine social:	08	--	03	11	
	Domaine administratif, juridique et religieux	05	--	07	12	
	Domaine des affaires internes et des infrastructures:	05	--	04	09	
	Domaine des affaires étrangères	23	--	11	34	

[2] L'article 228 du règlement intérieur dispose que les articles du traité ou de la convention internationale ne feront l'objet d'aucun vote ni d'aucun amendement».
L'article 226 du règlement intérieur exige par ailleurs que la discussion de la loi de liquidation soit soumise aux règles générales régissant la discussion des projets de loi ordinaires, à l'exception des règles relatives aux amendements.

[3] Les domaines sont classés selon les secteurs suivants:
- Domaine économique et financier: (Finances, Industrie et Commerce, Investissement, Agriculture, Energie et Mines, Affaires publiques, Artisanat, Tourisme, Commerce extérieur, Environnement, Eau, Petites entreprises)
- Domaine social: (Emploi, Santé, Education civique, Solidarité et Femmes, Jeunesse et Sports, Enseignement supérieur)
- Domaine juridique, administratif et religieux: (Justice, Culture, Relations avec le Parlement, Fonction publique, Communication, Dotations et Affaires islamiques, Secrétariat du gouvernement)
- Domaine des affaires internes et des infrastructures: (Intérieur, équipement, habitat et ville, reconstruction et aménagement du territoire national, transports)
- Domaine des affaires étrangères (Affaires étrangères et coopération, Marocains résidant à l'étranger)

		Session d'octobre 2018	Session extraor-dinaire	Session Avril 2019	Total Année législative	
Textes approu-vés par source de renvoi et date au bureau de la chambre des conseillers	Projets de loi déposés en priorité à la Chambre des conseillers [4]	04	--	01	05	
	Les projets de loi déposés en priorité auprès de la Chambre des conseillers et renvoyés pour une seconde lecture.	02	--	--	02	
	Projets de loi déposés en prio-rité auprès de la Chambre des représentants	38	01	28	67	
	Propositions de loi soumis par la Chambre des représentants	03	--	01	04	
	Propositions de loi présentées par des membres de la Chambre des conseillers	--		01	01	
Classification des textes approuvés en fonction de l'issue des votes	L'unanimité	Projets de loi	40	--	21	65
		Proposi-tions de loi	02	--	02 dont une en seconde lecture	
	La majorité	Projets de loi	04	01	08	15
		Proposi-tions de loi	01		01	
Nombre d'amendements proposés aux projets et propositions de loi approuvés		647	--	774	1421	

[4] Le chapitre 78 de la Constitution stipule que: «Les projets de loi sont déposés en priorité au Bureau de la Chambre des représentants, mais les projets de loi concernant notamment les collectivités territoriales, le développement régional et les questions sociales sont déposés en priorité au Bureau de la Chambre des conseillers.»

		Session d'octobre 2018	Session extraor-dinaire	Session Avril 2019	Total Année législative	
Nombre d'amendements apportés aux projets et propositions de loi approuvés		216	--	189	405	
Distribution des textes approuvés Selon les commis-sions permanentes	**Commission de la justice, de la légis-lation et des droits de l'homme**	01 Projet de loi or-ganique, 03 Projets de loi et 02 Proposi-tions de loi	--	01 projet de loi orga-nique, 02 projets de loi et 02 propositions	11	27 réunions
	Commission de l'agriculture et des secteurs productifs	04 projets de loi	--	04 projets de loi	08	17 réunions
	Commission de l'enseignement et des affaires cultu-relles et sociales	01 propo-sition de loi et 02 projets de loi	--	04 projets de loi, dont 2 projets de loi organique et un projet de loi-cadre	07	33 réunions
	Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés	25 projets de loi	--	11 projets de loi	36	11 réunions
	Commission des finances, de la planification et du développement économique	08 projets de loi	01 projet de loi	04 projets de loi	13	30 réunions
	Commission de l'intérieur, des collectivités ter-ritoriales et des infrastructures	01 projet de loi	--	03 projets de loi	04	8 réunions

Liste des Projets et propositions de loi approuvés par la Chambre des Conseillers au cours de l'année législative 2018-2019

Premièrement: Textes approuvés lors de la session d'octobre 2018: 47 Textes législatifs (44 projets de loi et 3 propositions de loi)

27 novembre 2018:

1. Projet de loi organique N°17.18 modifiant et complétant la loi organique N°02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n°1.12.20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012) **(unanimité)**

04 décembre 2018:

2. Projet de loi N°85.18 modifiant la loi N° 18.97 relative au micro-crédit **(unanimité)**

12 décembre 2018:

3. Projet de loi de finances N° 80.18 pour l'année budgétaire 2019

08 janvier 2019:

4. Projet de loi N° 44.18 relatif au service militaire
5. Projet de loi N°47.18 relatif à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'investissement **(unanimité) (modifié)**
6. Projet de loi N°62.18 fixant la limite d'âge de mise à la retraite du personnel des forces auxiliaires **(unanimité)**
7. Projet de loi N°96.18 relatif à l'annulation de certaines créances dues aux régions, préfectures, provinces et communes **(unanimité) (modifié)**
8. Projet de loi N°22.18 portant approbation de la convention entre le Royaume du Maroc et la République populaire du Bangladesh tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu **(unanimité)**
9. Projet de loi N°23.18 portant approbation de la convention relative aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume du Bahrein **(unanimité)**
10. Projet de loi N°12.16 portant création de la fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales des fonctionnaires et agents du ministère des affaires étrangères et de la coopération **(unanimité)**
11. Projet de loi n° 121.12 modifiant et complétant la loi n° 24.96 sur le courrier et les communications; **(unanimité)**
12. Proposition de loi visant à modifier la loi n° 89,15 concernant le Conseil consultatif de la jeunesse et l'action associative; **(pour 34, contre 03, abstention néant)**

13. Proposition de loi modifiant les articles 65 et 66 de la loi N°67.12 portant organisation des rapports contractuels entre les bailleurs et les locataires des locaux à usage d'habitation ou à usage professionnel, promulguée par le Dahir n°1.13.111 du 15 Moharram 1435 (19 Novembre 2013)Projet de loi modifiant le chapitre 106 du Dahir publié le 12 août 1913 (09 Ramadan 1331) relatif au droit des obligations et des contrats, tel que modifié et complété; **(unanimité)**
14. Proposition de loi modifiant l'article 106 du Dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et des contrats tel que modifié et complété **(unanimité)**
15. Projet de loi N°52.17 abrogeant la loi N°17.88 relative à l'indication de la durée de validité sur les conserves et assimilées et les boissons conditionnées, destinées à la consommation humaine ou animale **(unanimité)**
16. Projet de loi N°36.18 modifiant le dahir portant loi n°1.76.534 attribuant une allocation forfaitaire à certains anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération et à leurs ayants cause **(unanimité)**

15 janvier 2019:

17. Projet de loi N°91.18 modifiant et complétant la loi N°39.89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé; **(pour: 24, contre: 13, abstention:03) (modifié)**

22 janvier 2019:

18. Projet de loi N°14.16 relatif à l'institution du médiateur **(unanimité) (modifié**
19. Projet de loi N°47.14 relatif à l'assistance médicale à la procréation
20. Projet de loi N°84.13 portant création de la fondation des œuvres sociales des travaux publics **(unanimité) (modifié)**
21. Projet de loi N°51.14 modifiant et complétant la loi N°25.06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques **(unanimité) (modifié)**

5 février 2019:

22. Projet de loi N°14.18 portant approbation de l'accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Panama **(unanimité)**
23. Projet de loi N°20.18 portant approbation de l'accord relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Niger **(unanimité)**
24. Projet de loi N°28.18 portant approbation de l'accord relatif aux transports internationaux routiers de voyageurs et de marchandises, entre le Royaume du Maroc et la République du Mali **(unanimité)**
25. Projet de loi N°30.18 portant approbation de l'accord relatif à la reconnaissance

réciproque des permis de conduire, entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Mali **(unanimité)**

26. Projet de loi N°35.18 portant approbation des actes de l'union postale universelle (UPU) et des décisions prises par le 25ème congrès de l'union tenue à DOHA en 2012 **(unanimité)**
27. Projet de loi N°39.18 portant approbation de la convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo **(unanimité)**
28. Projet de loi N°40.18 portant approbation de l'accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo sur la promotion et la protection réciproques des investissements **(unanimité)**
29. Projet de loi N°41.18 portant approbation de la convention entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu **(unanimité)**
30. Projet de loi N°43.18 portant approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la pêche maritime et d'aquaculture marine, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo **(unanimité)**
31. Projet de loi N°48.18 portant approbation de l'accord-cadre de coopération dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo **(unanimité)**
32. Projet de loi N°49.18 portant approbation de l'accord de coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan **(unanimité)**
33. Projet de loi N°50.18 portant approbation de l'accord-cadre de coopération dans le domaine de l'énergie, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo **(unanimité)**
34. Projet de loi N°55.18 portant approbation de la convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique **(unanimité)**
35. Projet de loi N°56.18 portant approbation de l'accord-cadre de coopération dans le domaine de la logistique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo **(unanimité)**
36. Projet de loi N°61.18 portant approbation de l'accord bilatéral de coopération en matière de formation professionnelle agricole et de supervision technique entre le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Royaume du Maroc et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Fédérale du Nigeria **(unanimité)**
37. Projet de loi N°73.18 portant approbation de l'accord relatif aux services aériens,

entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Dominicaine **(unanimité)**

38. Projet de loi N°77.18 portant approbation de l'accord d'assistance mutuelle administrative en matière douanière, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Dominicaine **(unanimité)**
39. Projet de loi N°78.18 portant approbation de la convention en matière d'extradition entre le gouvernement de Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso **(unanimité)**
40. Projet de loi N°81.18 portant approbation de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption **(unanimité)**
41. Projet de loi N°82.18 portant approbation de la convention de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et administrative, entre le gouvernement de Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso **(unanimité)**
42. Projet de loi N°83.18 portant approbation de la convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale, entre le gouvernement du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso **(unanimité)**
43. Projet de loi N°70.17 portant réorganisation du Centre Cinématographique Marocain et modifiant la loi N°20.99 relative à l'organisation de l'industrie cinématographique **(unanimité) (modifié)**

11 février 2019:

44. Projet de loi N°33.18 modifiant et complétant le code pénal **(unanimité)**
45. Projet de loi N°89.18 modifiant et complétant la loi N°22.01 relative à la procédure pénale **(unanimité)**
46. Projet de loi N°93.18 modifiant la loi N°05.12 réglementant la profession de guide de tourisme **(unanimité)**
47. Projet de loi N°94.18 portant ratification du décret-loi n°2-18-781 portant création de la Caisse Marocaine de l'assurance Maladie **(pour :16; contre: 15; abstentions: néant)**

Deuxièmement: Projets de loi approuvés lors de la session extraordinaire d'avril 2019: 01

04 avril 2019

1. Projet de loi N° 21.18 relatif aux sûretés mobilières **(pour: 39, contre: néant, abstentions: 03)**

Troisièmement: Textes approuvés lors de la session d'avril 2019: 31 (29 projets de loi et deux propositions de loi)

23 avril 2019:

1. Projet de loi N° 20.19 modifiant et complétant la loi N°17.95 relative aux sociétés anonymes **(unanimité)**
2. Projet de loi N° 21.19 modifiant et complétant la loi N°5.96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation **(unanimité)**

14mai 2019:

3. Projet de loi N° 48.17 portant création de l'Agence Nationale des Equipements Publics **(unanimité après amendement)**
4. Projet de loi N° 40.17 portant statut de BANK AL MAGHRIB **(Pour: 42, Contre: néant, Abstentions: 04 après amendement)**

28 mai 2019

5. Projet de loi de règlement N° 26.18 au titre de l'année budgétaire 2016 **(Pour: 38, Contre: 11, Abstentions: 04)**
6. Projet de loi N°51.14 modifiant et complétant la loi N° 25.06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques **(en deuxième lecture) (unanimité)**

04 juin 2019:

7. Projet de règlement intérieur de la Chambre des conseillers; **(Pour: 34, Contre: néant, Abstentions: 03) (modifié)**, La Chambre a approuvé à l'unanimité lors de la séance plénière du 02 août 2019 la nouvelle version des articles modifiés du règlement de la chambre des conseillers en tenant compte des implications juridiques de la décision n° 19/93 de la Cour constitutionnelle.
8. Projet de loi N°45.13 relatif à l'exercice des professions de rééducation, de réadaptation et de réhabilitation fonctionnelle **(Pour: 29, Contre: néant, Abstentions: 13 après amendement)**

25 juin 2019:

9. Projet de loi N° 32.18 modifiant et complétant la loi N° 22.01 relative à la procédure pénale **(unanimité)**
10. Projet de loi N°35.13 portant création et organisation de la Fondation pour la promotion des œuvres sociales et culturelles des fonctionnaires du département des eaux et forêts **(unanimité près amendement)**
11. Projet de loi N° 10.19 portant approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union Européenne sur la modification des protocoles n°1 et n°4 de l'accord Euro-Méditerranéen établissant une association entre le Royaume du Maroc d'une part, et les Communautés Européennes et leurs Etats Membres, d'autre part, signé à bruxelles le 14 janvier 2019 **(unanimité)**
12. Projet de loi N° 14.19 portant approbation de l'accord de partenariat dans le domaine de la Pêche durable entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union Européenne, de son protocole de mise en oeuvre ainsi que l'échange de lettres accompagnant ledit accord, signé à bruxelles le 14 janvier 2019 **(unanimité)**
13. Projet de loi N° 11.19 portant approbation de l'accord portant création de la zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), signé à Kigali (RWANDA) le 21 mars 2018 **(unanimité)**
14. Projet de loi N°90.18 portant approbation de l'accord sur le régime des écoles britanniques au Maroc, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord **(unanimité)**
15. Projet de loi N° 97.18 portant approbation de l'accord relatif aux services aériens, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Inde **(unanimité)**
16. Projet de loi N° 99.18 portant approbation de l'accord d'extradition entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde **(unanimité)**
17. Projet de loi N° 100.18 portant approbation de l'accord sur l'assistance juridique en matière pénale, entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde **(unanimité)**
18. Projet de loi N° 103.18 portant approbation de l'accord de coopération juridique et judiciaire en matière civile et commerciale, de notification des plis et documents judiciaires, des commissions rogatoires et d'exécution des jugements, ordonnances et sentences arbitraires entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde **(unanimité)**
19. Projet de loi N° 104.18 portant approbation de l'Accord pour l'hébergement de l'Unité de coordination régionale (UCR) conformément à l'annexe I de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, entre le Royaume du Maroc et le Secrétariat Général de ladite convention, représentée par sa Secrétaire Exécutive, et son Accord complémentaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la

désertification **(unanimité)**

20. Projet de loi N° 01.19 portant approbation de l'accord de siège relatif à la mise en place à Rabat du siège de l'Observatoire africain des migrations, signé le 10 décembre 2018 à Marrakech, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union africaine **(unanimité)**
21. Projet de loi n° 07.19 approuvant l'accord de pays hôte conclu à Rabat le 11 mai 2016 entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et les Nations Unies, représentés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, concernant la création de l'Office national du Royaume du Maroc. **(unanimité)**

09 juillet 2019:

22. Projet de loi N° 87.18 modifiant et complétant la loi N°17.99 relative au code des assurances **(unanimité)**

23 juillet 2019:

23. Projet de loi organique N° 04.16 portant création du conseil national des langues et de la culture marocaine **(Pour: 29, Contre: néant, Abstentions: 03) (amendé)**
24. Projet de loi organique N° 26.16 définissant le processus de mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighe, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et dans les domaines prioritaires de la vie publique **(Pour: 30, Contre: néant, Abstentions: 03) (amendé)**

2 août 2019:

25. Projet de loi N° 62.17 relatif à la tutelle administrative sur les communautés soulaliyates et la gestion de leurs biens **(unanimité)**
26. Projet de loi N° 63.17 relatif à la délimitation administrative des terres des communautés soulaliyates **(unanimité)**
27. Projet de loi N° 64.17 modifiant et complétant le dahir n°1.69.30 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) relatif aux terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation **(unanimité)**
28. Projet de loi-cadre N° 51.17 relatif au système de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique **(Pour: 42 Contre: 03, Abstentions: 09)**
29. Projet de loi N° 31.18 modifiant et complétant le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant Code des Obligations et Contrats **(unanimité)**
30. Proposition de loi complétant l'article 430 du Code de procédure civile, tel que modifié et complété **(unanimité)**
31. Projet de loi organique N° 17.19 modifiant et complétant la loi organique N°02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution **(Pour: 31, Contre: néant, Abstentions: 02)**

Textes approuvés:
Chronologie de l’étude et objectifs

Première session: Octobre 2018

1.Projet de loi organique n° 17.18 modifiant et complétant la loi organique N°02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n°1.12.20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012)

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Déféré par la Chambre des représentants le 27 juillet 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 1er août 2018.
  - L'examen par la commission a été programmé pour le vendredi 16 novembre 2018 à 15h30. Il a toutefois été reporté à une date ultérieure à la demande du groupe de la Justice et du développement et du groupe Rassemblement national des indépendants.
  - Programmé pour le lundi 26 novembre 2018, et approuvé à l'unanimité sans amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 27 novembre 2018.
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef du gouvernement:** 29 novembre 2018.

Objectifs du projet de loi:

L'objectif de ce projet de loi est de modifier et de compléter l'annexe 1 relative aux institutions et entreprises publiques stratégiques, ainsi que l'annexe 2 concernant les postes de direction, annexées à la loi organique n° 12-02 relative aux nominations aux postes de direction, à travers ce qui suit :

-Inscrire trois établissements à la liste des établissements et entreprises publiques stratégiques dont les responsables sont nommés après délibération au Conseil des ministres, à savoir: L'Agence marocaine pour le développement des investissements et des exportations, l'Agence de le développement numérique et le Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques ;

- Inscrire deux établissements à la liste des institutions dont les responsables sont nommés après délibération au Conseil de gouvernement, à savoir: L'Agence marocaine de lutte contre le dopage et l'Agence nationale de la sécurité routière;

- retirer de trois institutions de la liste des institutions dont les responsables sont nommés après délibération au Conseil de gouvernement, à savoir: l'Agence marocaine de développement des investissements, le Centre marocain de promotion des exportations et l'Office des foires et expositions de Casablanca;

- Remplacement la dénomination de «l'Etablissement autonome de contrôle et de coordination des activités d'exportation», faisant partie des établissements dont la nomination des responsables est objet de délibération en Conseil de gouvernement, par «l'Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations».

2. Projet de loi n° 85.18 modifiant la loi N°18.97 relative au micro-crédit

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Déposé par le Président de gouvernement le 13 novembre 2018;
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission compétente le 15 novembre 2018;
  - Examiné par la commission à sa réunion du samedi 1er décembre 2018 et approuvé à l'unanimité;
- **Date d'approbation par la Chambre:** 04 décembre 2018
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants:** 05 décembre 2018.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi vise à relever le plafond du montant maximum des micro-crédits, actuellement fixé à 50 000 dirhams, à un montant à déterminer par un texte réglementaire ne pouvant dépasser 150 000 dirhams, afin de faciliter l'accès au financement des petites entreprises et de répondre à leurs exigences de développement et de pérennité, ainsi que pour rehausser le professionnalisme du secteur des micro-crédits, promouvoir son intégration dans le paysage financier, soutenir les activités génératrices de revenus et assurer un développement harmonieux.

3. Projet de loi de finances n° 80.18 pour l'année budgétaire 2019

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Déféré par la Chambre des représentants le 17 novembre 2018
- **Nombre d'articles:** 59 Articles
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Déféré à la commission compétente le 17 novembre 2018;
  - La commission a entamé l'étude du projet jeudi 22 novembre 2018 avec la présentation par le ministre de l'Economie et des Finances du projet de loi de finances pour l'exercice 2019. Elle a ensuite engagé un débat général avant d'achever l'étude du projet comme suit:
  - Vendredi 23 novembre 2018: Poursuite de la discussion générale sur le projet de loi de finances, réponse du ministre aux interventions des membres du Conseil et démarrage du débat sur les articles du projet de loi de finances;
  - Samedi 24 novembre 2018: Poursuite des discussions sur les articles du projet de loi de finances;
  - Dimanche 2 décembre 2018: Examen des amendements et vote sur la première partie du projet de loi de finances pour l'exercice 2019, avec le résultat suivant: Pour: 09, Contre: 05, Abstentions: 01
  - Mercredi 12 décembre 2018: Vote sur la deuxième partie et sur l'ensemble du projet de loi de finances, avec le résultat suivant: Pour: 10, Contre: 0, Abstentions: 01
  - L'étude du projet de loi de finances par la commission des finances (du 22 novembre 2018 au 12 décembre 2018) a exigé 8 réunions d'une durée de 36 heures et 30 minutes.
  - L'examen des projets de budgets sectoriels de (34 projets de budgets) devant les six commissions permanentes au cours de la période allant du 28 novembre 2018 au 07 décembre 2018 a requis 35 réunions d'une durée de 137 heures de travail.

- **Date d'approbation par la Chambre:** 12 décembre 2018 après 05 séances publiques d'une durée de 09 heures et 18 minutes

  Résultat du vote :
  - Première partie: Pour: 42, Contre: 22, Abstentions: 04
  - Deuxième partie et l'ensemble du projet de loi de finances: Pour: 42, Contre: 22, Abstentions: 04

- **Date de renvoi à la Chambre des représentants :** 12 décembre 2018:

Objectifs du projet de loi:

Le projet de loi de finances pour 2019 - selon la présentation du ministre de l'Économie et des Finances - se fonde sur les orientations approuvées par le Conseil des ministres du 10 octobre 2018, ainsi que sur les Directives royales contenues dans les discours du trône et de l'anniversaire de la révolution du roi et du peuple, à caractère social et économique.

Le projet de loi s'articule autour de quatre axes:

1- Priorité aux politiques sociales, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi, accélération du processus de dialogue social, notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle du système éducatif dans la formation et l'intégration sociale et économique de la jeunesse, amélioration des conditions d'accès des citoyens aux services de santé, contribution à la restructuration des politiques d'aide et à la protection sociale, et réduction des disparités entre les catégories sociales et entre les régions.

2- Promotion des investissements privés, à travers la mise en œuvre de la réforme des centres régionaux d'investissement et le soutien aux entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises.

3- Suivi des réformes institutionnelles et structurelles, y compris l'achèvement de la réforme de la justice, la mise en œuvre de la régionalisation avancée, l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation administrative et la poursuite de la réforme de l'administration publique.

4- Maintien des équilibres macroéconomiques majeurs, à travers la poursuite des réductions du déficit budgétaire et la gestion vigilante de l'endettement.

Le projet de loi vise à réaliser un taux de croissance du PIB de 3,2% selon une hypothèse prévoyant une récolte de céréales agricoles de 70 millions de quintares, un prix moyen du gaz butane à 560 USD par tonne et un taux de déficit de 3,3% tenant compte des recettes de la privatisation.

Le projet de loi fixe également le montant total des redevances en 2019 à environ 443 206 750 000 dirhams, dont 10 533 773 000 dirhams en dépenses liées aux paiements, réductions et déclarations fiscales.

Le projet arrête les dépenses de fonctionnement à 204 929 566 000 dirhams, et les dépenses d'investissement à 195 milliards de dirhams comprenant les investissements du budget public, des collectivités territoriales et des institutions publiques.

Le projet prévoit également une augmentation du budget des salaires des employés, qui passe à 112 milliards de dirhams, soit une augmentation de 3,3 milliards de dirhams par rapport à 2018, ainsi qu'une augmentation du budget d'investissement public du budget général de 73 milliards de dirhams, soit une augmentation de 5 milliards de dirhams comparé à 2018 (68,2 milliards de dirhams).

Un effort financier a été consenti pour financer un ensemble de mesures sociales et économiques représentant des dépenses supplémentaires totales de plus de 27 milliards de dirhams.

Sur le plan social, 68 milliards de dirhams ont été alloués au secteur de l'éducation, soit une augmentation de 5,4 milliards de dirhams, tandis que le nombre de bénéficiaires du système de subventions scolaires Tayssir a été porté à 2,17 milliards de dirhams, soit une augmentation de 1,54 milliard de dirhams au profit de 2,1 millions d'élèves au lieu de 706 mille élèves précédemment. Un total de 1,35 milliard de dirhams a été alloué au profit de 100 000 nouveaux élèves de l'éducation élémentaire, et 1,47 milliard de dirhams à l'alimentation scolaire et aux internes, soit une augmentation de 570 millions de dirhams. Le budget des bourses universitaires a été porté à 1,8 milliard de dirhams, et celui du secteur de la santé a dépassé 16,3 milliards de dirhams, représentant une augmentation de 1,6 milliards de dirhams. Le secteur de la santé a également bénéficié de la création de 4000 emplois, tandis que le budget du régime d'aide médical «Ramed» à été porté à 1,6 milliard de dirhams, ce qui représente une augmentation de 300 millions de dirhams; en plus de l'allocation de 600 millions de dirhams à près de 90 000 veuves et plus de 155 000 orphelins, et de 150 millions de dirhams à des projets intéressant les personnes en situation de handicap.

Les dépenses de compensation ont également été fixe à 17,67 milliards DH, soit une augmentation de 4,65 milliards DH en soutien au pouvoir d'achat des citoyens lié au butane, au sucre et à la farine.

Le projet de loi de finances alloue 3,4 milliards DH au programme de lutte contre les inégalités spatiales pour 2019 en tant que crédits d'exécution et 4 milliards DH de crédits d'engagements, et prévoit le lancement de la troisième phase de l'Initiative nationale pour le développement humain, à laquelle le budget général contribuera à hauteur de 1,8 milliard DH en 2019.

Le projet prévoit 25 248 postes financiers, auxquels s'ajoutent 15 000 fonctionnaires des académies régionales d'éducation et de formation, ce qui donne un total de 40 248 emplois publics.

En ce qui concerne l'appui aux entreprises, le projet approuve la réduction de l'impôt sur les sociétés dont les bénéfices sont inférieurs à 1 million DH et supérieurs à 300 000 DH de 2,5% en soutien aux entreprises.

Le projet comprend des mesures au profit des entrepreneurs liée à la taxe sur la valeur ajoutée accumulée et à accélérer les retours, à réduire les délais d'exécution et à améliorer l'accès au financement grâce à la simplification des mécanismes de garantie et à l'adoption d'un mécanisme de garantie dédié aux très petites entreprises.

Le projet prévoit la création d'un nouveau mécanisme de financement de projets d'investissement fondé sur un partenariat entre l'État et les acteurs institutionnels.

En ce qui concerne la poursuite du soutien aux réformes, la part des régions dans l'impôt sur les sociétés et sur le revenu sera portée à 5%, avec une contribution supplémentaire de 8,4 milliards de dirhams du budget de l'État.

4. Projet de loi n° 44.18 relatif au service militaire

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 27 décembre 2018;
- **Nombre d'articles: 19 articles**
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires occupés marocains le 27 décembre 2018;
  - La commission a tenu, le jeudi 03 janvier 2019, sa réunion à l'issue de laquelle la discussion du projet de loi et de ses articles a été clôturée. Il a été convenu de fixer le délai pour le dépôt des amendements au lundi 7 janvier 2019 à 10 heures du matin, de se prononcer sur les amendements et de voter sur l'intégralité du projet de loi le même jour à 16 heures.
  - Les groupe et les groupement de la chambre ont soumis un certain nombre d'amendements, 25 amendements au total, répartis comme suit:
  - Groupe de l'Union Marocaine du travail: 10 amendements.
  - Groupe de la Confédération démocratique du travail , 14 amendements.
  - Les Conseillers Abdellatif Oumou et Addi Chajri, 1 amendement
  - Vingt amendements ont été retirés après discussion avec le gouvernement, tandis que cinq amendements non approvés lors du vote ont été maintenus.
  - Le projet de loi a été mis aux voix et la commission l'a approuvé à l'unanimité sans amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre: 08 janvier 2019**
- **Résultat du vote:** La Chambre a approuvé le projet de loi, tel quel reçu et sans amendement, après avoir rejeté les amendements proposés par la Confédération démocratique du travail sur deux articles I et 14 bis, comme suit: Pour: 40, Contre: 04, Abstentions: néant
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi vise à rétablir le service militaire conformément aux hautes instructions de Sa Majesté le Commandant suprême et chef d'état-major des forces armées royales, en accord avec l'article 38 de la Constitution qui prévoit la contribution des citoyens et des citoyennes à la défense de la patrie et de l'intégrité territoriale contre toute agression ou menace, en application du principe d'égalité entre citoyens et citoyennes dans l'exercice du service militaire.

Ce texte vise principalement à:

1- Raviver l'esprit d'appartenance à la patrie dans le contexte de la corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté.
2- Construire et renforcer l'appartenance nationale et la cohésion sociale parmi les recrues qui seront issues de toutes les parties du Royaume et de différents catégories de la société.
3- Offrir à la jeunesse marocaine une opportunité d'intégration dans la vie professionnelle et sociale en donnant aux recrues une formation militaire et professionnelle.
4- Faire connaître les rôles essentiels joués par les Forces armées royales dans la défense de la nation et leur contribution remarquable au maintien de la paix et de la sécurité internationales.
5- Créer et former une base de forces de réserve professionnelles qui seraient appelées, si nécessaire, à contribuer à la défense de la nation, à affronter tous les risques sécuritaires et à faire face aux catastrophes naturelles ou autres.

Le projet de loi comprend 19 articles classés en fonction du contenu et de la nature de leurs sujets, dont les plus saillants sont:

A - Soumettre les citoyennes et les citoyens âgés de 19 à 25 ans au service militaire au cours d'une période spécifiée de douze mois, au cours desquels les appelés recevront une instruction militaire de base et une formation professionnelle, avec la possibilité de faire appel à des personnes de plus de 25 ans ayant bénéficié de l'exemption du service militaire et ce, jusqu'à l'âge de 40 ans.

- Tenant compte des conditions sociales et sanitaires, le texte du projet de loi définit un ensemble de situations dans lesquelles des exemptions et des exceptions au service militaire peuvent être accordées pour l'une des raisons suivantes:

- Incapacité physique ou problème de santé;
- Famille à charge;
- Mariage pour les femmes, ou femmes ayant des enfants sous leur garde ou tutelle;
- Poursuites des études;
- Présence d'un frère ou d'une sœur au service militaire.

Les membres du Gouvernement, les parlementaires, certaines catégories de fonctionnaires et d'agents de l'État et des collectivités territoriales, et les employés d'institutions et entreprises publiques que l'intérêt public exige de maintenir en poste sont également dispensés du service militaire dans l'exercice de leurs fonctions. Les

personnes condamnées à une peine pénale ou à une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à six mois sont également dispensées du service militaire.

B - Déterminer les devoirs et les droits des appelés, en stipulant que, pendant le service militaire, ils sont soumis aux lois et règlements militaires, notamment la loi sur la justice militaire, le système de discipline générale des forces armées royales et la loi sur les garanties fondamentales accordées au personnel militaire. Les appelés reçoivent des grades militaires pendant la durée de leur service selon le système hiérarchique en vigueur dans les forces armées royales et en fonction des certificats ou diplômes en leur possession.

C - Etablir certaines dispositions répressives dont l'examen revient aux tribunaux ordinaires pour ce qui concerne les irrégularités enregistrées avant l'enrôlement, telles que le manquement à la convocation de recensement ou à la sélection préliminaire sans motif acceptable, ou le refus d'une ordonnance individuelle ou générale.

5. Projet de loi n° 47.18 relatif à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'investissement

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 13 décembre 2018;
- **Nombre d'articles:** 45 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis au Comité des finances, de la planification et du développement économique le 17 décembre 2018;
  - Le projet de loi a été présenté à la commission le mardi 25 décembre 2018. Il a été convenu d'adopter la programmation suivante:
  - Débat général et discussion des articles du projet le mercredi 2 janvier 2019 à 15h00. La date limite pour le dépôt des amendements au projet a été fixée au vendredi 4 janvier 2019 à 12 heures.
  - Les groupes et les groupement parlementaire ont soumis des propositions d'amendements au projet de loi, 36 amendements au total, comme suit:
    - Groupe du PAM: 17
    - Groupe de l'indépendance pour l'unité et l'égalité: 2
    - Groupe Justice et Développement: 9
    - Groupe de l'Union marocaine du travail: 4
    - Groupe de la Confédération démocratique du travail : 4
  - Lors de sa réunion du lundi 7 janvier 2019, la commission a approuvé sept amendements aux articles 10, 15, 24 et 35, les amendements restants ayant été retirés par leurs auteurs.
  - Les articles du projet, modifiés et non modifiés, ont été mis aux voix. Ils ont été approuvés par la commission, ainsi que l'ensemble du projet de loi, à l'unanimité.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote :** Unanimité, modifié
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réforme des centres régionaux d'investissement présenté par le président de gouvernement à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le 19 avril 2018, et de la poursuite

de la mise en application du contenu de la lettre royale du 9 janvier 2002 concernant la gestion décentralisée de l'investissement, laquelle gestion est considérée comme un cadre de référence pour ces centres.

Le projet vise à faire des centres régionaux un acteur important de la promotion et de la facilitation des investissements et à accompagner le tissu entrepreneurial, en plus de leur confier un rôle de premier plan dans la relance des investissements au niveau régional. Cette réforme s'articule autour de trois axes principaux:

Premier axe: Relatif à la restructuration des centres d'investissement régionaux à travers:

- Leur transformation en établissements publiques dotées de conseils d'administration ouverts à divers acteurs régionaux et représentants du secteur privé;
- L'élargissement de leur attributions pour l'accompagnement globale des sociétés, en particulier les PME, la contribution à l'élaboration et à l'exécution de stratégies pertinentes, l'ouverture aux offres de développement intégré en harmonie avec les politiques publiques, et le règlement à l'amiable des différends entre administrations, investisseurs et autres;
- Adoption d'une structure organisationnelle moderne s'appuyant sur la création de deux pôles principaux: Le pôle «Maison de l'investisseur» et le pôle «Promotion de l'investissement et offre territoriale»

Le conseil d'administration du Centre régional d'investissement se réunit au moins deux fois par an. Ses délibérations sont valables en présence de la moitié de ses membres ou de leurs représentants. En cas d'absence de quorum, une nouvelle réunion est convoquée où la prise de décisions se fait à la majorité des voix des membres présents.

Deuxième axe: Se rapporte à la création de la commission régionale unifiée de l'investissement, à travers:

- la fusion de toutes les commissions régionales précédentes concernées par l'investissement en une seule commission régionale unifiée, en vue d'améliorer et d'adapter les procédures de prise de décisions. Cette commission tient ses réunions au moins une fois par semaine. Ses décisions sont contraignantes pour l'ensemble de ses membres, et doivent être justifiées. Des recours peuvent néanmoins être déposés auprès de la commission présidée par le Chef du gouvernement ou auprès du Wali de la région à titre de recours gracieux.

Troisième axe: Porte sur la simplification et la numérisation des procédures et formalités relatives aux dossiers d'investissement aux niveaux régional et central par:

- l'adoption de la déconcentration administrative régionale;
- l'adoption d'approches stimulantes au niveau central en matière de simplification globale et systématique des procédures administratives et de lutte contre les abus grâce, notamment, à l'adoption d'une loi de mise en œuvre obligatoire et de délais légaux pour la délivrance des autorisations.

Le projet de loi prévoit également la création d'une commission ministérielle de pilotage sous la présidence du Chef du gouvernement, qui sera chargé de piloter le projet de réforme des centres d'investissement et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre, tandis que la commission sera chargée d'examiner les recours, ainsi que les propositions des centres visant à règler des litiges ou à simplifier les procédures.

6. Projet de loi n° 62.18 fixant la limite d'âge de mise à la retraite du personnel des forces auxiliaires

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Déposé par le chef de gouvernement le 31 octobre 2018
- **Nombre d'articles:** Sept articles
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des finances, de la planification et du développement économique le 1er novembre 2018;
  - Programmé pour la réunion du mardi 25 décembre 2018, et approuvé à l'unanimité tel que reçu, sans modification;
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019;
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Le projet de loi vise à porter l'âge légal du départ à la retraite des membres des forces auxiliaires: il sera porté à 62 ans pour les inspecteurs principaux, à l'instar de leurs homologues des Forces armées royales, à 57 ans pour le corps des inspecteurs, à 54 ans pour les sous-officiers, et à 52 ans pour le personnel de rang.

Le projet de loi vise également à ouvrir la possibilité de retenir les membres de cette catégorie, après qu'ils aient atteint l'âge légal de la retraite, dans les mêmes conditions et modalités que celles applicables aux membres des Forces armées royales.

7. Projet de loi n° 96.18 relatif à l'annulation de certaines créances dues aux régions, préfectures, provinces et communes

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Déposé par le chef de gouvernement le 07 décembre 2018;
- **Nombre d'articles: Article unique**
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis au Comité des finances, de la planification et du développement économique le 07 décembre 2018;
  - Programmé pour délibération et vote devant la commission le mercredi 2 janvier 2019 et approuvé à l'unanimité, après modification de la date de son entrée en vigueur;
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019;
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi vise à améliorer la relation entre l'administration et les citoyens à travers l'annulation du reste des dettes contractées en faveur des collectivités territoriales à recevoir avant le 1er janvier 2000, et dont le montant est équivalent ou inférieur à 50 000 DH, ainsi que celles dont le recouvrement a été entamé avant le 1er janvier 2000, dont le montant restant à recouvrir est égal ou inférieur à 50 000 DH au 31 décembre 2018. Cette mesure concerne 1,2 million de dirhams pour une valeur financière de 1 milliard 559 millions de dirhams, sachant qu'environ 88% des collectivités concernées ont un revenu faible ou moyen.

8. Projet de loi n° 12.16 portant création de la fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales des fonctionnaires et agents du ministère des affaires étrangères et de la coopération (en deuxième lecture)

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 13 décembre 2018 dans le cadre d'une deuxième lecture après modification des articles 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 17, 19, 23 et 26.
- **Nombre d'articles:** 27 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires occupés marocains le 14 décembre 2018;
  - La commission s'est réunie le mardi 25 décembre 2018. Elle a approuvé les articles soumis en deuxième lecture et le projet de loi dans son ensemble, tels qu'ils ont été transmis, sans amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

9. Projet de loi n° 121.12 modifiant et complétant la loi N°24.96 relative à la poste et aux télécommunications

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 03 août 2018
- **Nombre d'articles: Cinq articles**
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'agriculture et des secteurs productifs
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la Commission de l'agriculture et des secteurs productifs le 15 août 2018;
  - Le projet de loi a été présenté à la commission le mercredi 19 décembre 2018. Au cours de la réunion, il a été décidé de programmer la poursuite des délibérations pour le mardi 25 décembre 2018, de sorte que, après examen, le texte soit adopté à l'unanimité, tel que transmis à la commission, sans amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet vise à remédier à un certain nombre de lacunes relevées depuis la promulgation de la loi sur la poste et les communications il y a environ 18 ans, en raison des profonds développements technologiques survenus depuis lors, et à mettre en place de nouvelles dispositions s'inspirant des meilleures expériences et des pratiques internationalement reconnues en matière de régulation de la télécommunication.

Le projet prévoit l'introduction du concept d'accès aux réseaux des opérateurs de télécommunications afin d'offrir de nouveaux services concurrentiels, tandis que l'agence nationale de réglementation des télécommunications se voit conférer le pouvoir d'imposer des conditions techniques et tarifaires de manière transparente et dans le respect des conditions de concurrence loyale au profit des utilisateurs.

Le projet vise également à réglementer la prestation d'itinérance nationale pour permettre à un abonné mobile d'un opérateur d'utiliser le réseau mobile d'un autre opérateur au cas où le réseau du premier ne couvrirait pas la zone où se trouve l'abonné. Le projet décrit les modes d'activation de l'itinérance nationale dans certaines régions ainsi que les conditions de règlement des litiges liés à ce service.

Le projet comprend également l'introduction du concept de haut débit dans le cadre du service de communication de base, et prévoit la possibilité de compensation des opérateurs en cas de dépassement des montants statutaires au titre de la contribution au service de communication de base.

10. Proposition de loi visant à modifier la loi n° 89.15 concerant le Conseil consultatif de la jeunnesse et l'action associative;

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 19 décembre 2018
- **Nombre d'articles: Article unique**
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'enseigenement et des affaires culturelles et sociales
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Déférée à la commission de l'enseigenement et des affaires culturelles et sociales le 21 décembre 2018.
  - Programmée pour la réunion de la commission du mercredi 2 janvier 2019 et approuvée à la majorité, tel que reçue et sans modification, comme suit: Pour: 05, Contre: 01, Abstentions: néant
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote:** la Chambre a approuvé la proposition de loi comme suit: Pour: 34, Contre: 03, Abstentions: néant
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Objectifs du proposition de loi:

Cette proposition vise à remédier à l'erreur matérielle qui s'est glissée dans la version du texte soumis au gouvernement et publié au Journal officiel au sujet de l'article 7 de la loi n° 89.15 relative au Conseil consultatif de la jeunesse et le travail associatif, qui déclare incompatible le fait de siéger dans les deux chambres du Parlement et dans ledit conseil consultatif, contrairement à la version approuvée par les chambres du Parlement lors de la première et de la deuxième lecture du projet de loi concerné.

En conséquence, cette proposition de loi a été soumise pour rétablir la version correcte de l'article 7 qui a été votée à la fois par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers à l'occasion de l'examen du projet de loi initial concernant le Conseil consultatif pour la jeunesse et le travail associatif, en levant l'incompatibilité liée au statut de membre dans les deux chambres du Parlement.

11. Proposition de loi modifiant les articles 65 et 66 de la loi n° 67.12 portant organisation des rapports contractuels entre les bailleurs et les locataires des locaux à usage d'habitation ou à usage professionnel, promulguée par le Dahir n° 1.13.111 du 15 Moharram 1435 (19 Novembre 2013)

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 27 juillet 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Soumis à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 1er août 2018.
  - Programmée pour le mercredi 26 décembre 2018 et approuvée à l'unanimité tel quel, sans amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Résumé des objectifs de la proposition de loi:

Cette proposition de loi vise à remédier à une erreur matérielle qui s'est glissée dans le contenu des articles 65 et 66 de la loi n° 67.12 sur la réglementation des relations contractuelles entre propriétaire et locataire de locaux destinés à un usage résidentiel ou professionnel. Le deuxième paragraphe de l'article 65 stipule que les biens meubles mentionnés sont sous la responsabilité du locataire, lequel est considéré comme une partie absente sans adresse connue, alors que le bon sens voudrait qu'ils soient sous la responsabilité du propriétaire qui en a la possession. De même, le deuxième paragraphe de l'article 66 comporte à son tour une erreur matérielle concernant l'arrêt des poursuites contre le locataire suite à une plainte déposée par le propriétaire ou son représentant, alors que la personne visée par les poursuites en l'occurrence est bien le propriétaire, s'il arrive à obtenir de manière frauduleuse un ordre judiciaire de restitution du local abandonné.

12- Proposition de loi modifiant l'article 106 du Dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et des contrats tel que modifié et complété

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 13 décembre 2018
- **Nombre d'articles: Article unique**
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Soumise à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 14 décembre 2018.
  - Programmée pour le mercredi 26 décembre 2018 et approuvée à l'unanimité tel quel reçu, sans amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Résumé des objectifs de la proposition de loi:

Cette proposition de loi intervient après que la pratique ait révélé que des citoyens exposés à des accidents résultant de l'explosion de mines dans nos régions sahraouies avaient fait appel à la Défense nationale et au ministère des Finances pour réclamer à l'amiable une indemnisation pour les dommages causés par ces mines et explosifs. Dans la majorité des cas, la commission instaurée à cet effet répond favorablement à leurs demandes, et ils sont indemnisés par l'agent judiciaire du royaume. Toutefois, se référant à l'article 106 du code des obligations et des contrats, la commission compétente rejette une série de demandes qui ont dépassé le délai légal de cinq ans après la date de l'accident.

Étant donné que l'application de cette disposition constitue un préjudice pour les ressortissants blessés lors de tels incidents, le texte propose de limiter le délai de prescription pour les dommages liés aux mines à 15 ans à compter du moment où la commission aura pris connaissance du dossier. Dans tous les cas, le délai de prescription expire vingt ans après la constatation du dommage.

13- Projet de loi n° 52.17 abrogeant la loi n° 17.88 relative à l'indication de la durée de validité sur les conserves et assimilées et les boissons conditionnées, destinées à la consommation humaine ou animale

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 16 février 2018
- **Nombre d'articles: Article unique**
- Commission permanente compétente: Commission de l'agriculture et des secteurs productifs.
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Projet transmis à la commission de l'agriculture et des secteurs productifs le 19 février 2018.
  - La commission s'est penchée sur le projet le mercredi 26 décembre 2018. Elle a clos l'examen du projet en approuvant à l'unanimité son article unique sans amendement
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

L'objectif de ce projet est d'adapter la loi n° 17-88 susmentionnée, qui stipule dans son premier article que les produits alimentaires en conserve, les boissons semi conservées et les boissons en conserve périssables destinées à la consommation humaine ou animale doivent porter une date de production et une date de péremption, conformément au règlement n° 1169/2011 promulguée par la Commission européenne et le Parlement européen dans le Journal officiel du 25 octobre 2011, et qui stipule dans l'une de ses dispositions qu'il n'est plus nécessaire d'indiquer la date de production car la date de validité est la seule date importante pour le consommateur et que les dispositions du texte s'appliquent à tous les produits importés et fabriqués localement, ce qui fournira aux consommateurs des informations utiles sur la validité des produits alimentaires offerts sur le marché, et facilitera également les échanges entre le Maroc et ses partenaires commerciaux.

14- Projet de loi n° 36.18 modifiant le dahir portant loi n°1.76.534 attribuant une allocation forfaitaire à certains anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération et à leurs ayants droit

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 27 juillet 2018
- **Nombre d'articles: Deux articles**
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des finances, de la planification et du développement économique le 01 août 2018;
  - Examen prévu pour la réunion du Comité le jeudi 3 janvier 2018 et reporté au lundi 7 janvier 2019. Approuvé à l'unanimité sans amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi vise à augmenter le plafond du revenu donnant droit à l'indemnisation forfaitaire des anciens combattants et membres de l'armée de libération, qui passe de 1142 dirhams par mois, équivalant à l'indice 148, à 1516,18 dirhams, soit le montant correspondant à l'indice 235 qui sert désormais de base à l'évaluation du statut social des membres de la famille de la résistance et des membres de l'armée de libération. Les bénéficiaires sont au nombre de 3495, dont 1546 résistants et 1925 veuves de défunts et 24 de leurs enfants. L'enveloppe financière totale est estimée à 25 406 640 dirhams.

15- Projet de loi n° 91.18 modifiant et complétant la loi n° 39.89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 12 décembre 2018
- **Nombre d'articles: Deux articles**
- **Commission permanente compétente:**Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des finances, de la planification et du développement économique le 13 décembre 2018;
  - Le projet a été programmé pour la réunion du mardi 18 décembre 2018.
  - La Commission a achevé l'examen du projet de loi le lundi 24 décembre 2018, et fixé la date limite au mercredi 2 janvier 2019 pour le dépôt des amendements aux fins d'en décider et de passer au vote sur le projet le jeudi 3 janvier 2019. La réunion a toutefois été reportée au mardi 8 janvier 2019. A cette occasion, la commission a examiné les amendements proposés au projet de loi, 7 amendements au total, comme suit:
    - Groupe de PAM: 1
    - Groupe de la Justice et de Développement: 3
    - Groupement de la Confédération démocratique du travail : 3
  - La commission a approuvé un amendement consensuel à l'article premier des sections I et II, avec l'ajout de l'article 3 visant à abroger les dispositions de l'article 5 de la loi n° 39.89.
  - Les articles du projet, modifiés et non modifiés, ont été mis aux voix. Ils ont été approuvés par la commission, ainsi que l'ensemble du projet de loi, à l'unanimité, comme suit: Pour: 07, Contre: 03, Abstentions: néant
- **Date d'approbation par la Chambre:** 15 janvier 2019
- **Résultat du vote:** Approuvé par la Chambre comme suit: Pour: 24, Contre: 13, Abstentions: 03, après le rejet en plénière des amendements proposés par le PAM et la Confédération démocratique du travail.

Date de renvoi à la Chambre des représentants: 16 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Le projet de loi vise à poursuivre le programme de privatisation en ouvrant le capital de certaines sociétés actives dans des secteurs concurrentiels, qui ont atteint le stade de maturité et disposant des facteurs essentiels à cette privatisation en termes de: Opportunités de croissance et d'investissement, capacité à pénétrer de nouveaux

marchés et à s'y positionner, leur degré d'ouverture à la concurrence et faisabilité économique et financière de l'institution concernée.

Le projet de loi vise également à retirer certaines entreprises de la liste à privatiser en raison de l'échec des tentatives de privatisation depuis le lancement de ce programme, ou parce que certaines de ces entreprises sont en liquidation ou souffrent de problèmes liés à la liquidation de leurs biens immobiliers ou à des litiges avec leurs employés.

Le projet de loi a pour objectif de:

- L'inclusion de la société d'exploitation de la centrale thermique «Taheddart» et «l'hôtel Mamounia», qui relèvent respectivement des secteurs de l'énergie et de l'hôtellerie, à la liste des sociétés à privatiser. Ces sociétés seront confiées à des professionnels sélectionnées sur la base de leurs connaissances et compétences techniques.

- Retirer cinq sociétés de la liste à privatiser: le «Complexe de textile (COTEF) de Fès, «le Crédit Immobilier et Hôtelier» (Banque CIH), la «société commerciale de charbon et bois « (SOCOCHARBO), l'usine de briques et de tuiles (BTNA), la société chérifienne des sels (SCS), ainsi que deux hôtels appelés «Asmaa» et «Ibn Toumart».

16- Projet de loi n° 14.16 relatif à l'institution du médiateur

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 avril 2018
- **Nombre d'articles:** 64 articles
- Commission permanente compétente: Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Soumis à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 27 avril 2018.
  - Prévu pour la réunion du mercredi 4 juillet 2018, l'examen du projet a été reporté à une date ultérieure à la demande de groupe de PAM, groupe de l'Union Marocaine du travail et du groupement de la Confédération du démocratique du travail.
  - Le projet de loi a été discuté lors de la réunion de la commission tenue le mardi 25 décembre 2018.
  - L'étude détaillée a été finalisée lors de la réunion de la commission du mardi 15 janvier 2019. La date limite pour le dépôt des amendements a été fixée au vendredi 18 janvier 2019.
  - Le 21 janvier 2019, la commission a approuvé le projet de loi à l'unanimité après modification de 11 articles.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 22 janvier 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants:** 23 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet vise à réorganiser l'institution du médiateur conformément aux dispositions des articles 161 et 171 de la Constitution, de manière à doter d'une législation qui permettant de réglementer la médiation institutionnelle comme défenseur de la légitimité et recours contre tout abus de l'administration, y compris toute décision arbitraire, explicite ou implicite, qui serait contraire à la loi ou abusive, ou qui porterait atteinte aux principes de justice et d'équité.

17 - Projet de loi n° 47.14 relatif à l'assistance médicale à la procréation médicalement assistée

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 01 août 2018
- **Nombre d'articles:** 48 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'enseignement, des affaires culturelles et sociales
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission de l'enseignement, des affaires culturelles et sociales le 02 août 2018;
  - Le projet a été présenté lors de la réunion de la commission du mercredi 26 décembre 2018;
  - La discussion générale et approfondie s'est terminée lors de la réunion de la commission du mercredi 02 janvier 2019. La date limite pour le dépôt des amendements au projet de loi a été fixé au mercredi 9 janvier 2019 .
  - L'examen des amendements et le vote sur le projet de loi ont eu lieu lors de la réunion de la commission du lundi 14 janvier 2019. Le dit projet a été approuvé à l'unanimité après amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 22 janvier 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants:** 23 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet vise à renforcer l'arsenal juridique national dans le domaine des sciences médicales et des techniques biomédicales et à combler le vide juridique qui caractérise les pratiques des techniques de procréation médicalement assistée. Il énonce à cet effet les principes généraux régissant l'assistance médicale à la procréation, tels que le respect de la dignité humaine, la préservation de la vie, de l'intégrité physique et psychologique et de la vie privée de la personne, ainsi que le respect de la confidentialité des données à caractère personnel la concernant, et la criminalisation des pratiques préjudiciables à la dignité de l'homme ou à la sécurité de l'espèce humaine.

Le projet vise à identifier les conditions nécessaires à la pratique des techniques de procréation médicalement assistée, notamment: Soumettre les établissements de santé, les centres privés et les professionnels concernés à l'obligation d'être agréés pour la pratique des techniques de procréation médicalement assistée dans des conditions

spécifiques, limiter le recours à l'assistance médicale à la procréation uniquement à une femme et un homme mariés et en vie, et au moyen de cellules qui leur sont propres, imposer la condition du consentement libre et écrit du couple, et interdire toutes techniques de procréation médicalement assistée autres que celles légalement reconnues dans notre pays, et dont la liste est spécifiée par un texte réglementaire.

Le projet prévoit également la création d'une commission consultative pour la procréation médicalement assistée, ainsi que l'inspection des établissements de santé agréés pour la pratique des techniques de procréation assistée.

18- Projet de loi n° 84.13 portant création de la fondation des œuvres sociales des travaux publics

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 13 décembre 2018 dans le cadre d'une deuxième lecture après modification des articles 3, 5, 8, 13 et 20.
- **Nombre d'articles**: 20 articles
- **Commission permanente compétente:**Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures le 14 décembre 2018.
  - La commission a examiné le projet le mardi 15 janvier 2019, et l'a approuvé à l'unanimité, sans modification.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 22 janvier 2019
- Résultat du vote: Unanimité, après acceptation des amendements soumis par le gouvernement à la chambre.
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants:** 23 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet vise à créer une institution d'œuvres sociales des travaux publics, jouissant de l'indépendance à l'instar des organes chargés de la l'administration des affaires sociales.

Cette institution sera responsable de la gestion et du développement de tous les projets touchant aux œuvres sociales des employés et agents des secteurs gouvernementaux chargés de l'équipement, du transport, de la logistique, de l'eau et de la météorologie. La fondation s'emploiera à promouvoir et à développer la collaboration dans le domaine social entre ses adhérents et les associations similaires.

19- Projet de loi n° 51.14 modifiant et complétant la loi n° 25.06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 8 février 2018
- **Nombre d'articles: Deux articles**
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'agriculture et des secteurs productifs.
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Projet transmis à la commission de l'agriculture et des secteurs productifs le 9 février 2018.
  - Examen achevé comme prévu à la réunion de la commission du mercredi 26 décembre 2018. La date limite pour le dépôt des amendements a été fixée au mardi 08 janvier 2019, afin que l'examen des amendements et le vote sur la totalité du projet aient lieu le mardi 15 janvier 2019 après la séance plénière.
  - Il a été approuvé à l'unanimité par la commission le 15 janvier 2019 après amendement, suite à l'acceptation de l'amendement des groupes de la majorité, qui concerne l'article 2 du projet de loi. La commission a également apporté une modification à l'article 1.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 22 janvier 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité, modifié
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants:** 23 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie Halieutis dans son volet relatif à la compétitivité, et de la mise en application de la stratégie de codage des produits marins, qui vise à valoriser ces produits par une approche d'excellence et de qualité.

Le projet de loi vise à répondre aux spécificités du secteur de la pêche en apportant certaines modifications à la loi n° 06-25, et en introduisant la «marque de qualité marine» inspirée de la «qualité agricole». Le projet vise également à actualiser l'article 17 de la loi n° 06-25 portant création de la Commission nationale des signes d'origine et de qualité, en incluant les représentants des institutions créées dans le secteur de l'agriculture.

20- Projet de loi n° 14.18 portant approbation de l'accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Panama

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Étapes d'étude au sein du commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

L'accord vise à renforcer un système de transport aérien international fondé sur la concurrence entre les compagnies aériennes, à faciliter la mise en place d'un réseau de transport aérien offrant des services aériens qui répondent aux besoins des voyageurs et des transitaires, et à permettre aux compagnies aériennes d'offrir aux passagers et aux expéditeurs des prix et des services concurrentiels ainsi que des marchés ouverts.

L'accord couvre les principes régissant l'exploitation des services approuvés, l'application des lois et règlements régissant l'entrée et la sortie du territoire par des aéronefs destinés à la navigation aérienne internationale, le respect de la sûreté et de la sécurité de l'aviation, ainsi que des exigences en matière de retrait, révocation, suspension ou limitation du permis d'exploitation, de redevances et de tarifs applicables, et la reconnaissance des certificats de navigabilité et autres certificats. Les parties s'engagent également à se communiquer, conformément au présent accord, les informations nécessaires pour déterminer le volume des mouvements effectués par les compagnies concernées.

21- Projet de loi n° 20.18 portant approbation de l'accord relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Niger

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise à faciliter la circulation routière sur les sols du Royaume du Maroc et de la République du Niger par la reconnaissance mutuelle des permis de conduire en cours de validité, délivrés par les autorités des deux pays.

L'accord contient également des modèles de permis de conduire des deux pays, ainsi qu'un tableau de conformité des catégories de permis de conduire marocains et nigérians.

22- Projet de loi n° 22.18 portant approbation de la convention entre le Royaume du Maroc et la République populaire du Bangladesh tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 27 juillet 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:**Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 1er août 2018.
  - La commission a examiné le projet le mardi 25 décembre 2018, et l'a approuvé à l'unanimité, sans modification.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cette convention vise à développer et à renforcer les relations économiques entre le Royaume du Maroc et la République populaire du Bangladesh, conformément à leurs besoins et objectifs, sur la base du profit mutuel.

Ayant pour but d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, elle s'applique aux personnes physiques ou morales résidant dans l'un des États ou dans les deux États. Son champ d'application comprend pour ce qui est du Maroc: Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés, et en ce qui concerne la République Populaire du Bangladesh: Impôt sur le revenu et les bénéfices et impôt sur les activités minières, pétrolières et agricoles.

23- Projet de loi n° 23.18 portant approbation de la convention relative aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume du Bahrein

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 27 juillet 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires occupés marocains le 01 août 2018;
  - La commission a examiné le projet le mardi 25 décembre 2018, et l'a approuvé à l'unanimité, sans modification.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 08 janvier 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 janvier 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cette convention a pour objet d'accorder aux deux pays des droits spécifiques d'exploitation des services aériens internationaux sur comme indiquées dans son annexe.

La convention comprend également les principes régissant l'exploitation des services aériens en vigueur, l'application des lois et règlements régissant l'entrée et la sortie du territoire des avions destinés à la navigation aérienne internationale, ainsi que l'engagement en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation.

24- Projet de loi n° 28.18 portant approbation de l'accord relatif aux transports internationaux routiers de voyageurs et de marchandises, entre le Royaume du Maroc et la République du Mali.

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique**: Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise à contribuer au développement des relations commerciales et économiques entre le Royaume du Maroc et la République du Mali, et à développer le transport multimodal en assurant la protection de l'environnement et des personnes, et en rationalisant la consommation d'énergie et la sécurité routière.

L'accord régit les transports internationaux de voyageurs et de marchandises effectués par des transporteurs établis sur le territoire de l'une des parties contractantes, au moyen de véhicules immatriculés sur le territoire de l'une d'entre elles se dirigeant vers le territoire de l'autre partie ou le traversant, que ce soit pour le transport de passagers ou de marchandises.

Ledit accord stipule que les lois et règlements en vigueur dans les deux pays en matière de transport de marchandises dangereuses ou périssables, ainsi que ceux relatifs aux durées de conduite et de repos des conducteurs, doivent être respectés.

25- Projet de loi n° 30.18 portant approbation de l'accord relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire, entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Mali

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles**: Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission**:
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise à faciliter le trafic routier sur le sol du Royaume du Maroc et de la République du Mali. Il entre en vigueur de manière provisoire pendant trente jours à partir de la date de signature, et de manière définitive après la date de réception du dernier avis d'achèvement des formalités constitutionnelles internes de chaque État.

Il vise donc à faciliter la circulation sur les deux pays par la reconnaissance mutuelle des permis de conduire nationaux délivrés par les deux pays.

Cet accord prévoit le droit de conduire les véhicules autorisés pendant une période d'un an à compter de la date d'obtention du permis de séjour par le titulaire du permis dans le pays concerné.

26- Projet de loi n° 35.18 portant approbation des actes de l'union postale universelle (UPU) et des décisions prises par le 25ème congrès de l'union tenue à DOHA en 2012

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles: Article unique**
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission**:
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

S'agissant de cet accord, un certain nombre de résolutions, dispositions et recommandations ont été publiées dans le but d'adapter les textes juridiques de l'Organisation aux nouvelles évolutions et d'élaborer des politiques pour améliorer et organiser ses structures.

Pour répondre aux aspirations de la communauté postale mondiale et relever le niveau du réseau international, chacune des parties concernées doit prendre en compte les nombreux défis et phénomènes auxquels le secteur postal est confronté, notamment la mondialisation, la libéralisation du marché, la concurrence, les échanges électroniques et le recours aux nouvelles technologiques et autres.

27- Projet de loi n° 39.18 portant approbation de la convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cette convention vise à développer et à renforcer les relations économiques entre le Royaume du Maroc et la République du Congo par la mise en place de règles juridiques établissant un système commun permettant d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

28- Projet de loi n° 40.18 portant approbation de l'accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo sur la promotion et la protection réciproques des investissements

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires occupés marocains le 27 décembre 2018;
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cette convention concerne la promotion la coopération économique entre le Maroc et le Congo et la protection mutuelle des investissements, à travers la création de conditions favorables à la réalisation d'investissements par les investisseurs de l'une des parties contractantes sur le sol de l'autre partie contractante. Il s'agit notamment de leur accorder toutes les garanties afin d'intensifier les contacts commerciaux et de renforcer la confiance en matière d'investissement.

Cette convention cherche également à soutenir et à protéger les investissements étrangers en vue de la promotion de la prospérité économique des deux pays.

29- Projet de loi n° 41.18 portant approbation de la convention entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles: Article unique**
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires occupés marocains le 27 décembre 2018;
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cette convention vise à renforcer les relations économiques entre le Royaume du Maroc et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan sur la base de règles juridiques établissant un système commun dans ce domaine, conformément aux exigences de la Convention et au profit de l'intérêt du public.

La présente convention s'applique aux personnes résidentes dans un État contractant ou dans les deux États contractants en ce qui concerne les impôts sur le revenu perçus pour le compte d'un État contractant, de ses subdivisions politiques ou administratives ou de ses collectivités locales, quel qu'en soit le système de perception. Ces impôts représentent tous les impôts sur le revenu brut ou sur des éléments de revenu, y compris les impôts sur les bénéfices résultant du transfert de propriété de biens meubles ou immeubles, les impôts sur le montant total des salaires payés par un entrepreneur, ainsi que les impôts sur la plus-value du capital, et toute taxe similaire ou essentiellement similaire introduite après la date de signature de la convention et qui vient s'ajouter aux taxes existantes ou les remplacer (art. 2, par. 4).

30- Projet de loi n° 43.18 portant approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la pêche maritime et d'aquaculture marine, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise à mettre en place les principes et modalités de mise en œuvre de la coopération entre le Royaume du Maroc et la République du Congo dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture marine et des activités connexes.

Cette coopération inclut notamment la formation marine, la recherche scientifique dans le domaine de la pêche, l'aquaculture, la gestion de la pêche, la réhabilitation du secteur traditionnel de la pêche, la valorisation et la transformation des produits de la pêche, la commercialisation des produits de la pêche, la lutte contre la pêche illicite et non déclarée et le développement de partenariats.

Les parties contractantes conviennent en outre que leur coopération dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée repose sur les principes de la souveraineté de chaque partie contractante en ce qui concerne la gestion et l'utilisation durable des ressources halieutiques, ainsi que la surveillance et le contrôle des activités de pêche dans les eaux relevant de leur juridiction nationale.

31- Projet de loi n° 48.18 portant approbation de l'accord-cadre de coopération dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise à définir les principes et les moyens de mise en œuvre de la coopération entre le Royaume du Maroc et la République du Congo dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et des activités connexes, notamment de formation, de recherche et de développement. Les deux parties conviennent de développer la coopération en matière de formation agricole et d'améliorer leurs cadres à travers des programmes communs de formation et de renforcement des capacités.

32- Projet de loi n° 49.18 portant approbation de l'accord de coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord a pour objet de créer une coopération dans le domaine de la prévention et de la réduction des actes terroristes, du financement du terrorisme et du crime organisé commis par l'utilisation d'armes, munitions, explosifs, matières toxiques, nucléaires ou radioactives, du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes et de leurs précurseurs, de la contrefaçon de monnaie, de l'utilisation frauduleuse des cartes de crédit ainsi que des crimes contre les biens de valeur culturelle et historique, des infractions en matière d'information, de falsification de passeports, de visas et autres documents, de l'immigration clandestine et de la traite des êtres humains, et de tout autre crime à caractère transnational, ainsi que l'exécution de demandes de procédures d'enquête.

Dans le même contexte, les parties coopéreront, conformément à leur législation nationale, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans dans le domaine de la prévention et de la réduction des crimes visés, ainsi qu'au développement de méthodes de recherche et d'arrestation des suspects et des personnes condamnées.

33- Projet de loi n° 50.18 portant approbation de l'accord-cadre de coopération dans le domaine de l'énergie, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise à établir un cadre de coopération pour le développement du secteur de l'énergie entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Congo dans les domaines de l'électricité, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Il s'appliquera à titre provisoire à compter de la date de sa signature et entrera en vigueur à la date de notification par les parties, par voie diplomatique, de l'achèvement des procédures internes requises.

34- Projet de loi n° 55.18 portant approbation de la convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cette convention vise à protéger la santé humaine et l'environnement de la menace que représente l'importation de déchets dangereux en Afrique.

Les parties contractantes étant tenues de prendre les mesures légales nécessaires dans leur domaine de compétence pour empêcher l'importation, en Afrique, de tous déchets dangereux, quelle qu'en soit la raison, en provenance de parties non contractantes.

Les parties contractantes s'engagent à coopérer en vue de garantir l'interdiction d'importer en Afrique les déchets dangereux en provenance des parties non contractantes, d'interdire le déversement des déchets dangereux dans la mer, dans les eaux intérieures et dans les voies d'eaux et d'adopter dans les limites des eaux intérieures, des eaux territoriales, des zones économiques exclusives qui relèvent de leur juridiction et leurs prérogatives.

35- Projet de loi n° 56.18 portant approbation de l'accord-cadre de coopération dans le domaine de la logistique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires occupés marocains le 27 décembre 2018;
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise à renforcer la coopération dans le domaine de la logistique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo, en reconnaissance de l'importance et de l'avantage mutuel de cette coopération pour le développement du secteur dans les deux pays, selon une approche fondée sur le renforcement des capacités dans les domaines suivants:

- développement des zones logistiques;
- amélioration des chaînes logistiques pour les échanges commerciaux entre les deux pays;
- Soutien à la formation et aux compétences dans les métiers de la logistique;
- Échange d'informations, de données et d'expériences entre les deux pays dans le domaine du développement et de la normalisation du secteur de la logistique.

36- Projet de loi n° 61.18 portant approbation de l'accord bilatéral de coopération en matière de formation professionnelle agricole et de supervision technique entre le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Royaume du Maroc et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Fédérale du Nigeria

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:**Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations bilatérales de coopération entre le Royaume du Maroc et la République fédérale du Nigéria dans les domaines de l'agriculture et du développement durable des domaines de production agricole, en application du mémorandum d'accord relatif à l'agriculture entre le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Développement rural et des Forêts du Royaume du Maroc et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la République fédérale du Nigéria, conclu à Abuja en décembre 2016, aux fins de mettre les bases de coopération dans le domaine agricole entre les deux pays et de renforcer la volonté commune de travailler à la réussite des objectifs et des valeurs de la coopération Sud-Sud.

Cet accord vise également à fixer les conditions de mise en œuvre de la coopération technique dans le domaine de l'enseignement supérieur agricole et de la formation professionnelle en agriculture, ainsi que de la supervision technique, y compris les conditions de réalisation des plans d'action ciblés, afin de renforcer la capacité de

production des ingénieurs, techniciens et agriculteurs nigérians.

S'agissant du financement, la partie marocaine financera des programmes de formation dans le cadre de la coopération bilatérale ou triangulaire ou avec l'appui de donateurs internationaux.

En vertu de cet accord, un comité de suivi composé de représentants mandatés par les gouvernements des deux parties sera formé pour veiller à ce que les plans de travail approuvés soient programmés et suivis conformément aux exigences de l'accord.

37- Projet de loi n° 73.18 portant approbation de l'accord relatif aux services aériens, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Dominicaine

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:**Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

L'accord vise à renforcer un système de transport aérien international fondé sur la concurrence entre les compagnies aériennes, à faciliter la mise en place d'un réseau de transport aérien offrant des services aériens qui répondent aux besoins des voyageurs et des transporteurs, et à permettre aux compagnies aériennes d'offrir aux passagers et aux expéditeurs des prix et des services concurrentiels sur des marchés ouverts.

38- Projet de loi n° 77.18 portant approbation de l'accord d'assistance mutuelle administrative en matière douanière, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Dominicaine

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise une application adéquate des législations douanières, a pour objectif de prévenir, rechercher et réprimer les infractions douanières et de garantir le fonctionnement normal de la chaîne logistique internationale, à travers une assistance mutuelle entre les deux administrations douanières des deux pays

Conformément à cet accord, les informations échangées entre les administrations des douanes sont traitées de manière confidentielle et protégées, et ne doivent être utilisées qu'à des fins d'assistance administrative ou à d'autres fins sur demande, conformément aux exigences juridiques et administratives de la partie requérante.

39- Projet de loi n° 78.18 portant approbation de la convention en matière d'extradition entre le gouvernement de Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:**Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cette convention vise à renforcer et à développer les liens d'amitié et de coopération entre entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso, notamment la coopération judiciaire, en particulier en matière d'extradition.

Les parties s'engagent, conformément aux termes et conditions énoncés dans la présente convention, à échanger les personnes extradées dans leurs pays respectifs qui sont poursuivies ou condamnées par les autorités judiciaires de l'autre État.

40- Projet de loi n° 81.18 portant approbation de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

L'objectif de cette Convention est de promouvoir et d'encourager la mise en place des mécanismes nécessaires pour prévenir, punir et éliminer la corruption et les crimes connexes, et de coordonner et harmoniser les politiques et la législation des États parties dans ce domaine, ainsi que de créer les conditions d'un renforcement de la transparence et de la responsabilité dans la conduite des affaires publiques.

En vertu de cette convention, un conseil consultatif sur la corruption a été crée au sein de l'UA en tant que mécanisme de suivi. Ce conseil est composé de 11 membres élus par le Conseil exécutif de l'UA pour un mandat de deux ans renouvelable. Il a pour mandat de promouvoir et d'encourager la mise en œuvre de mesures de prévention de la corruption en Afrique et de conseiller les gouvernements sur la manière de faire face au fléau de la corruption dans leurs juridictions respectives et aux crimes associés.

Le Gouvernement du Royaume du Maroc affirme également que son adhésion à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, ne saurait en aucun cas être interprétée, comme une reconnaissance par le Royaume du Maroc d'un acte, d'une réalité, d'une situation ou d'une entité non reconnue par le Gouvernement du Royaume du Maroc, qui porterait préjudice à son unité territoriale et nationale.

41- Projet de loi n° 82.18 portant approbation de la convention de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et administrative, entre le gouvernement de Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:**Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord vise à renforcer les relations d'amitié et de coopération dans le domaine judiciaire et à renforcer la confiance mutuelle entre les institutions judiciaires des deux pays.

Les dispositions de la Convention couvrent des domaines tels que les procédures d'accès aux tribunaux, l'accès aux litiges, l'accès à l'assistance judiciaire pour des informations complémentaires et l'exemption des droits, des certifications et des frais judiciaires.

42- Projet de loi n° 83.18 portant approbation de la convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale, entre le gouvernement du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 27 décembre 2018
  - Programmé pour la réunion du 29 janvier 2019, et approuvé à l'unanimité par les membres présents de la commission.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 05 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Cet accord concerne l'entraide et la coopération judiciaire en matière pénale entre le Royaume du Maroc et la République du Burkina Faso.

Cette coopération consiste notamment en la remise des documents liés aux procédures pénales et la présentation des documents, dossiers et pièces à charge, ainsi que la consignation des témoignages et déclarations des témoins et des experts, et d'autres formes de coopération qui ne sont pas en conflit avec les lois de la partie appelée à coopérer.

43. Projet de loi n° 70.17 portant réorganisation du Centre Cinématographique Marocain et modifiant la loi N°20.99 relative à l'organisation de l'industrie cinématographique

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 avril 2018
- **Nombre d'articles:** 15 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'enseignement et des affaires culturelles et sociales
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission de l'enseignement et des affaires culturelles et sociales le 27 avril 2018;
  - Le projet de loi a été présenté à la réunion de la commission le mercredi 16 janvier 2016.
  - Après avoir achevé la discussion approfondie du projet à sa réunion du 23 janvier 2019, la commission a fixé la date limite pour le dépôt des amendements au projet de loi au 28 janvier 2019.
  - Les groupes et le groupement à la Chambre ont soumis 63 amendements, répartis entre les groupes de la majorité (justice et développement, rassemblement national des indépendants, groupe socialiste, groupe Haraki, groupe démocratique constitutionnel): 13 amendements; groupe de PAM: 3 amendements; groupe Istiqlalien et de l'unité et de l'égalitarisme et Union Marocaine du travail: 20 amendements; groupe de la confédération générale des entreprises du Maroc: 18 amendements; Groupement de la Confédération démocratique du travail: 9 amendements.
  - Après présentation et examen de ces amendements article par article, certains amendements ont été acceptés et d'autres ont été reformulés par la commission (articles 1, 3, 5, 6, 10, 13, 14 et 15), tandis que les amendements irrecevables ont été retirés.
  - Le commission a approuvé le projet de loi à l'unanimité le 30 janvier 2019, tel que modifié.

  Date d'approbation par la Chambre: 05 février 2019
  Résultat du vote: Unanimité après amendement
  Date de renvoi à la Chambre des représentants : 7 février 2019.

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi vise à réorganiser le Centre cinématographique marocain en élargissant ses rôles et en le dotant de bons mécanismes de gouvernance administrative et financière, afin d'en accroître l'efficacité et de lui permettre de bénéficier des développements technologiques rapides que connaît le secteur au niveau international. Cette institution sera chargée de suivre les activités du secteur et son développement, soutenir l'économie du secteur, valoriser le patrimoine cinématographique, aider à la formation professionnelle dans le secteur et jouer un rôle de médiateur entre ses différents intervenants.

44- Projet de loi n° 94.18 portant ratification du décret-loi n°2-18-781 portant création de la Caisse Marocaine de l'assurance Maladie

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Déposé par le chef du gouvernement le 30 novembre 2018;
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Le lundi 03 décembre 2018, le Bureau a délibéré sur le conflit de compétences entre les commissions de l'éducation et des finances, et décidé de charger le président de la Chambre de tenir des consultations avec les présidents des deux commissions.

  À l'issue de la réunion du président de la Chambre avec les présidents des commissions des finances et de l'enseignement tenue le 4 décembre 2018, il a été décidé d'en référer à la commission des finances.
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des finances le 04 décembre 2018.
  - Le projet de loi vise à ratifier le décret-loi n° 2.18.781 portant création du Fonds marocain d'assurance maladie, qui a été rejeté par la commission de l'éducation, des affaires culturelles et sociales le 9 octobre 2019, après lui avoir été soumis pendant l'intersession conformément aux dispositions de l'article 81 de la Constitution.
  - La commission a examiné le projet de loi lors de sa réunion du lundi 04 février 2019 et l'a rejeté, comme suit: Pour: 04, Contre: 05, Abstentions: néant
- **Date d'approbation par la Chambre:** 11 février 2019
- **Résultat du vote: La Chambre a approuvé la proposition de loi, comme suit:** Pour: 16, Contre: 15, Abstentions: néant
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants :** 11 février 2019

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi vise à parachever la procédure constitutionnelle énoncée à l'article 81 de la Constitution concernant les décrets-lois, aprés la soumission du décret-loi n° 2.18.781 étant ainsi au Parlement pour approbation.

Le décret-loi susmentionné vise à faire du Fonds marocain d'assurance maladie un établissement public en lieu et place de la caisse marocaine de l'assurance maladie (CMAM) celui-ci étant une fédération de huit coopératives assujetti à trois lois fondamentales: le Dahir n° 1.57.187 portant statut de la coopération mutuelle, la loi n° 65.00 portant code de l'assurance-maladie de base et la loi n° 116.12 sur le régime d'assurance-maladie obligatoire de base pour étudiants).

Il vise également à établir de nouvelles règles de direction et de gouvernance permettant de préserver les acquis et de combler les lacunes dans l'application des dispositions relatives à la gouvernance du régime d'assurance-maladie obligatoire de base, géré par le fonds susmentionné, pour les salariés, les retraités et leurs ayants-droit dans le secteur public, les étudiants des secteurs public et privé et les victimes de violations des droits de l'homme pour la période allant de 1956 à 1999 et à leurs ayants-droit, ce qui garantit la durabilité du Fonds.

45- Projet de loi n° 33.18 modifiant et complétant le code pénal

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 6 février 2019
- **Nombre d'articles:** Deux articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 6 février 2019
  - Approuvé par la commission à l'unanimité durant la réunion du 11 février 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 11 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 12 février 2019

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi vise à unifier les sanctions pénales applicables à la fraude pour tous les professionnels spécialisés dans la rédaction de contrats (notaires, adouls et avocats), afin de dissuader et lutter contre la spoliation immobilière qui, dans la majorité des cas, intervient par des moyens frauduleux et trompeur, notamment la falsification de contrats, d'actes et de procurations portant le nom réel des propriétaires et, parfois, de leurs cartes d'identité en vue de la conclusion de contrats d'achat apparemment légitimes, et de transfert la propriété à d'autres personnes, dont d'autres victimes de fraude, qui ont acquis ces biens aux prix du marché, après s'être assurés qu'ils sont bien enregistrés au nom du vendeur direct.

46- Projet de loi n° 89.18 modifiant et complétant la loi N°22.01 relative à la procédure pénale

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 6 février 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phase d'examen par la commission :**
  - Transmis à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 6 février 2019
  - Approuvé par la commission à l'unanimité durant la réunion du 11 février 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 11 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 12 février 2019

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi, qui complète les articles 66 et 460 du Code de procédure pénale, vise à trouver des solutions législatives et réglementaires au problème de l'alimentation des personnes placées en garde à vue et des mineurs sous garde à vue, en vue de renforcer les garanties en matière de droits de l'homme accordées à cette catégorie et contribuer ainsi l'humanisation de la garde à vue et des conditions de détention. Il convient de signaler que le nombre de personnes placées en garde à vue dépasse 391 000 individus chaque année, raison pour laquelle une enveloppe financière d'environ 60 millions de dirhams est allouée à cette opération.

L'amendement consiste à mettre en place un cadre juridique pour l'alimentation de cette catégorie, dont les dépenses seront prélevées sur le budget général de l'État.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre du respect par le Maroc de ses obligations vis-à-vis des conventions internationales qu'il a ratifiées, en particulier le pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1976. Il participe également de la mise en œuvre des dispositions de la Constitution du Royaume en matière de droits et libertés.

De même qu'il entre dans le cadre de l'amélioration du système pénal marocain en termes de protection de la dignité des personnes, de renforcement des droits, garanties et procédures préalables au procès, à savoir depuis la mise en garde à vue du prévenu jusqu'à ce qu'il soit déféré devant les autorités judiciaires compétentes.

47- Projet de loi n° 93.18 modifiant la loi N°05.12 réglementant la profession de guide de tourisme

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 6 février 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'agriculture et des secteurs productifs.
- **Phases d'examen par la commission:**

Renvoyé à la commission compétente le 06 février 2019

Approuvé par la commission à l'unanimité durant la réunion du 11 février 2019.

- **Date d'approbation par la Chambre:** 11 février 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 12 février 2019

Objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi vise à contribuer à la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes travaillant dans le secteur du tourisme, en donnant aux personnes ayant une expérience dans le secteur informel la possibilité de s'intégrer au secteur formel, leur permettant ainsi de valoriser leur savoir-faire dans ce domaine.

Pour ce faire, il sera procédé à l'extension de la période de transition pendant laquelle sera régularisée la situation des personnes ayant des compétences sur le terrain, mais ne remplissent pas des exigences de formation prévues par la loi (de deux à six ans de formation), conformément aux modalités précisées par un texte réglementaire, , en tenant compte des défis liés à la profession de guide touristique, surtout au volet de la qualité.

Le projet de loi s'inscrit également dans le cadre du projet de réforme de la profession, qui a abouti à la ratification de la loi relative à l'organisation de la profession de guide touristique, et de la mise en application des directives royales de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste.

Bilan législatif
Session extraordinaire - avril 2018

48- Projet de loi n° 21.18 relatif aux sûretés mobilières.

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique :** Transmis par la Chambre des représentants le 1er avril 2019.
- **Nombre d'articles:** 27 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des finances le 1er avril 2019.
  - La commission a examiné le projet de loi lors de sa réunion du mercredi 03 avril 2019 et l'a approuvé, tel que reçu et sans amendement, comme suit: Pour: 10, Contre: néant, Abstentions: 01.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 04 avril 2019
- **Résultat du vote: Pour: 39, Contre:** néant, Abstentions: 03
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 04 avril 2019

Résumé des objectifs du projet de loi:

Le projet de loi contient des dispositions visant à modifier, compléter ou abroger certaines dispositions du Dahir portant la loi des obligations et des contrats, ainsi que la loi n° 15.95 relative au code du commerce, aux fins de:

- Faciliter l'accès des entreprises aux diverses sources de financement disponibles, moyennant les garanties mobilières en leur possession;
- Améliorer les conditions de compétitivité des entreprises à travers la sécurisation des opérations de financement des investissements;
- Consacrer les principes et les règles de transparence dans les transactions relatives aux valeurs mobilières transférées;
- Promouvoir la liberté contractuelle dans le domaine des garanties mobilières tout en assurant la sécurité juridique contractuelle.

Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi énonce un ensemble de principes et fixe des contrôles objectifs et procéduraux propres à faciliter les transactions et à assurer la sécurité juridique. Les plus importantes de ces règles peuvent se résumer ainsi:

1. Élargir le champ d'application des garanties mobilières:

Le système juridique actuel se caractérise par la prédominance de l'hypothèque avec dépossession en tant que règle générale pour les gages. Face à cette réalité, le législateur a, d'une part, élargi le champ de l'hypothèque sans prise de possession pour y inclure tous types de biens sans limitation aux domaines commercial et professionnel, et, d'autre part, en incorporant de nouvelles formes de gages.

2. Faciliter la constitution des garanties mobilières:

en simplifiant les règles applicables aux systèmes des sûretés mobilières pour permettre au particuliers de constituer de telles garanties sur tous leurs fonds. Le texte prévoit également la possibilité de gager des fonds futurs, et permet la constitution de garanties mobilières pour garantir les dettes dont le montant n'est pas déterminé ou celles pouvant varier au fil du temps, sous réserve de la possibilité de déterminer le montant maximum de ces dettes.

Le projet facilite par ailleurs la conclusion du contrat établissant les garanties mobilières par la limitation du nombre de des mentions obligatoires.

De même, le projet de loi supprime tout lien entre la validité d'une sûreté mobilière et son inscription dans le registre national électronique des sûretés mobilières. En effet, la validité d'une sûreté dépend de la signature de l'acte constitutif bien que l'inscription au registre peut avoir lieu postérieurement à cette signature.

3. Création du registre national des garanties:

En consécration du principe de transparence dans les transactions relatives aux garanties mobilières. Il est créé un registre électronique national des suretés mobilières, dont la gestion est confiée à l'administration. Ce registre permettra de collecter toutes les informations relatives aux fonds gagés, de publier tous les types de gages sans prise de possession, ainsi que les opérations connexes, les limitations amendées et les suppressions, ce qui permettra aux débiteurs de bien connaître la situation financière de l'entreprise.

4. Liberté contractuelle renforcée des parties:

À travers un ensemble de règles, notamment:

· La possibilité de convenir de garantir toutes les dettes actuelles et futures, qu'elles soient fixes ou variables, ou de garantir une obligation éventuelle ou conditionnelle;

· La possibilité pour les parties de se limiter dans la description des fonds gagés à une description générale qui permet, selon la nature des fonds, de les identifier ;

· La possibilité pour les parties de convenir du remplacement des fonds gagés ou d'une mainlevée totale ou partielle afin d'assurer une plus grande souplesse dans la gestion des garanties;

• La possibilité de convenir qu'un gage sans prise de possession puisse remplacer une promesse de sûreté pouvant être consignée dans le registre électronique national des garanties mobilières.

5. Établissement du principe de proportionnalité entre dette et fonds affectés en garantie:

Afin de réaliser un équilibre entre les droits des deux parties au contrat de sûreté et de permettre la mainlevée partielle des fonds gagés de manière progressive et proportionnelle aux prestations accomplies.

6. Facilitation de la réalisation des suretés mobilières:

Compte tenu des difficultés rencontrées par les créanciers pour obtenir leur sûreté et compte tenu des longs délais de réalisation de celle-ci, de nouveaux mécanismes ont été

mis en place pour faciliter la procédure d'investigation, notamment la possibilité pour le créancier, en cas de défaut de paiement, de devenir le propriétaire légitime des fonds grevés par décision judiciaire.

De plus, la garantie peut se réaliser grâce à de nouveaux mécanismes contractuels ne nécessitant pas de recours judiciaire, tels l'appropriation consensuelle en cas de non-exécution, ainsi que la vente par consentement mutuel.

7. Instauration d'un système de représentation des créanciers sous la forme du mécanisme de «l'agent des sûreté»:

Ce mécanisme permet aux créanciers ayant des sûretés mobilières en particulier de:

• confier à leurs représentants des pouvoirs étendus pour constituer, exécuter et réaliser les sûretés mobilières;

· La cession de créance n'affecte nullement les pouvoirs du représentant des créanciers ni les garanties accordées pour garantir la dette cédée.

Bilan législatif
de la deuxième session de l'année
législative 2018-2019

Avril 2019

49- Projet de loi n° 20.19 modifiant et complétant la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes
50. Projet de loi n° 21.19 modifiant et complétant la loi N° 5.96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Les deux projets ont été transmis par la Chambre des représentants le 19 avril 2019.
- **Nombre d'articles:**

20.19: Trois articles
21.19: Deux articles

- **Commission permanente compétente:** Commission de l'agriculture et des secteurs productifs
- **Phases d'examen par la commission:** Transmis à la commission le 19 avril 2019.

Programmés pour la réunion du lundi 22 avril 2019 et approuvés à l'unanimité tel que transmis et sans amendement.

- **Date d'approbation par la Chambre:** 23 avril 2019.
- **Résultat du vote: Unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 24 avril 2019.

Résumé des objectifs des deux projets de loi:

Les deux projets de loi s'inscrivent dans le cadre du plan de la commission nationale pour le climat des affaires au titre de 2019. Les modifications les plus importantes de la loi sur les sociétés par actions sont les suivantes:

- Établir la notion d'administrateurs indépendants et non exécutifs comme membres du conseil d'administration ou du conseil de contrôle;

- Déterminer les conditions pour que des administrateurs indépendants soient nommés au conseil d'administration ou au conseil de contrôle pour les sociétés invitant le public à souscrire, sous réserve que leur nombre n'excède pas le tiers du nombre total des administrateurs;

- Déterminer les modalités de versement de la rémunération des administrateurs indépendants ainsi que les modalités de leur licenciement;

- Stipuler que toutes les sociétés par actions peuvent nommer des administrateurs indépendants au sein de leurs conseils d'administration, à condition qu'elles répondent aux exigences spécifiques des sociétés invitant le public à souscrire;

- Subordonner la cession de plus de 50% des actifs de la société sur une période de douze mois à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale extraordinaire, au lieu de l'autorisation du conseil d'administration ou du conseil de contrôle. La demande d'autorisation doit être accompagnée par un rapport établi par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance.

- Élargir le champ d'application de la responsabilité pour erreurs commises aux membres du conseil d'administration, qu'il s'agisse de celles commises en tant que gestionnaire ou de comportement ou actes sans rapport avec les intérêts de la Société, dans l'exercice de leur mandat. Ceux-ci sont toutefois exonérés de toute responsabilité s'ils sont réputés n'avoir commis aucune erreur et s'ils déclarent ces erreurs à l'assemblée générale suivante dès qu'ils en prennent connaissance;

- Restitution obligatoire des bénéfices réalisés par les organes de direction à la suite d'actes contraires aux dispositions de la loi n° 17.65 sur les sociétés par actions, par ordonnance du tribunal;

- Renforcement des peines applicables aux membres des organes directeurs pour les infractions visées par la loi n° 17.95 ci-dessus, commises dans l'exercice de leur mandat, notamment leur limogeage pendant un an.

- La gouvernance aux mandats confiés aux membres des conseils d'administration ou d'autres conseils de contrôle, en précisant leurs principaux rôles et fonctions.

Le deuxième projet de loi n° 21.19 modifiant et complétant la loi n° 5.96 relative à la a société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation. Ce projet prévoit ce qui suit:

- L'assemblée générale peut, le cas échéant, donner à l'administrateur le pouvoir de déterminer le mode de paiement des bénéfices votés par l'assemblée générale, dans un délai de neuf (9) mois à compter de la date de clôture de l'exercice, avec la possibilité pour le président du tribunal de proroger ce délai, à la demande de l'administrateur;

- Donner la possibilité aux actionnaires, qui détiennent cinq pour cent (5%) du capital de la société, de proposer l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée générale;

- Subordonner la cession de plus de 50% des actifs de la Société pendant une période de douze (12) mois à l'approbation des actionnaires détenant les trois quarts (3/4) du capital. La demande d'autorisation doit être accompagnée d'un rapport rédigé par le gérant de la société.

- Permettre au(x) actionnaire(s) détenant un dixième des parts, s'ils représentent au moins un dixième des partenaires, de demander la convocation de l'Assemblée générale.

51- Projet de loi n° 40.17 portant statut de BANK AL MAGHRIB

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 05 juillet 2018.
- **Nombre d'articles:** 80 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission compétente le 06 juillet 2018
  - La réunion de la commission devait se tenir le mardi 17 juillet 2018, mais elle a été reportée à la demande du ministre.
  - Le projet a été présenté et discuté lors de la réunion de la commission du lundi 23 juillet 2018;
  - La commission a achevé l'étude des articles du projet de loi le lundi 24 décembre 2018. Elle a fixé la date limite pour le dépôt des amendements au mercredi 2 janvier 2019, pour examen et mise aux voix du projet le jeudi 3 janvier 2019. La date a été reportée au mardi 8 janvier 2019, puis au mardi 15 janvier 2019, avant d'être reportée à une date ultérieure à la demande du ministre de l'Economie et des Finances.
  - La date limite pour l'examen des amendements et la mise aux voix du texte a été fixée au 29 avril 2019. Les amendements ont été examinés jusqu'à l'article 31, et l'examen du reste des amendements et du texte dans sa totalité a été programmé pour le lundi 6 mai 2019. La commission a approuvé le texte amendé comme suit: Pour: 7, Contre: 1, Abstentions: 1.
- **Date d'adoption par la Chambre:** 14 mai 2019
- **Résultat du vote:** adopté à la majorité, modifié, comme suit: Pour: 42, Contre: néant, Abstentions: 04.
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants :** 15 Mai 2019

Résumé des objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière et d'adapter ses instruments d'intervention à cette mission.

Le texte, qui s'inscrit dans le cadre de l'adaptation à l'évolution importante de l'environnement juridique et institutionnel de la banque depuis la mise en application de la loi No 76-03 portant statut de Bank Al Maghrib en 2006, prévoit d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de

stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Compte tenu de l'interaction entre la politique monétaire et la politique de change et afin de se conformer avec les meilleures pratiques internationales, le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.

Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

52 - Projet de loi n° 48.17 portant création de l'Agence Nationale des Equipements Publics

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 13 décembre 2018
- **Nombre d'articles:** 20 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission financière le 17 décembre 2018, conformément à la décision du bureau de la Chambre en date du 17 décembre 2018.
  - Le projet a été présenté à la réunion de la commission du mardi 25 décembre 2018 après la séance de questions orales.
  - Lors de sa réunion du mercredi 24 avril 2019, la commission a achevé l'étude détaillée des articles du texte et fixé au jeudi 2 mai 2019 à 12 heures la date limite pour le dépôt des amendements au projet de loi.
  - La commission a approuvé le lundi 6 mai 2019 le projet de loi à l'unanimité après son amendement.
- **Date d'adoption par la Chambre:** 14 Mai 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants :** 15 Mai 2019

Résumé des objectifs du projet de loi:

Le projet de loi vise à transformer le cadre institutionnel de la Direction de l'équipement public du ministère de l'équipement, des transports, de la logistique et de l'eau en une agence nationale dénommée «Agence nationale de l'équipement public».

Il s'agit d'un établissement public doté de la personnalité juridique et financièrement indépendant, exerçant ses activités sous la tutelle de l'État.

L'objectif est de consolider le principe de gouvernance en matière de gestion publique à travers la rationalisation des structures administratives, l'allègement du fardeau supporté par les secteurs ministériels et les établissements publiques.

L'agence sera également le bras droit du gouvernement pour le développement des infrastructures du Royaume et la valorisation de son patrimoine administratif.

L'Agence assure la maintenance des équipements publics à la demande des administrations et des organismes visés à l'article 2 de ce projet de loi, en veillant à l'utilisation de matériaux locaux dans le domaine de la construction d'équipements publics et en valorisant les résultats des recherches et expériences menées dans ce cadre.

De même qu'elle soumet des propositions au gouvernement en matière de normes techniques pour améliorer la qualité et la sécurité des infrastructures publiques. Elle émet une opinion à la demande du gouvernement sur les textes législatifs et réglementaires afférents à son domaine de compétence, et contribue à la promotion et au soutien de la recherche scientifique et technique dans les domaines de la construction et des travaux publics.

53- Projet de loi de réglement n° 26.18 au titre de l'année budgutaire 2016

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 13 décembre 2018;
- **Nombre d'articles:** 10 articles.
- **Commission permanente compétente:**Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission des finances, de la planification et du développement économique le 14 décembre 2018;
  - Le projet a été présenté lors de la réunion de la commission du mardi 18 décembre 2018. La poursuite de l'examen du projet a été fixée au mercredi 06 février 2019, puis reportée à une date ultérieure à la demande du ministre de l'Économie et des Finances.
  - La commission, n'ayant pas pu examiner le projet le lundi 29 avril 2019 en raison de la densité de son programme de travail le même jour, a décidé de le reporter au lundi 6 mai 2019, puis au mercredi 15 mai 2019, date à laquelle a approuvé le projet de loi avec le résultat suivant: Pour: 09, Contre: 01, Abstentions: 01.
- **Date d'adoption par la Chambre:** 28 mai 2019
- **Résultat du vote: Pour:** 38, Contre: 11, Abstentions: 04.
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 30 mai 2019

Résumé des objectifs du projet de loi:

Le projet de loi de règlement relatif à la mise en œuvre de la loi de finances pour l'exercice financier 2016 vise à établir les résultats finaux de l'exécution de la loi de finances de 2016, tant au niveau du budget public et des comptes privés du trésor que des services de l'État sous gestion indépendante, et à les soumettre à l'institution législative afin de lui permettre de constater et de vérifier le versement des fonds et l'utilisation des ressources, ainsi que le suivi des résultats de l'exécution du budget par rapport aux estimations contenues dans la loi de finances pour l'exercice financier 2016.

Il vise également à garantir la réalisation des objectifs fondamentaux énoncés dans la loi de finances susmentionnée, à savoir la consolidation des fondements d'un développement économique équilibrée et intégrée, relancer l'investissement privé, accélérer les projets sectoriels, réduire les disparités sociales et spatiales, offrir des possibilités d'emploi décent, accélérer le processus de régionalisation et intensifier le rythme des réformes structurelles majeures, en plus la mise en œuvre de la réforme de

la loi organique des Finances et la poursuite des efforts pour la restitution graduelle des équilibres macro-économiques.

En 2016, l'économie nationale a enregistré un taux de croissance de 1,2% et un déficit budgétaire de 4,1% du PIB.

En ce qui concerne les ressources, les prévisions budgétaires générales pour l'exercice 2016 se sont élevés à 282 911 541 000 000 dirhams. Un total de 294 896 930 853,98 dirhams a été collecté, soit 104,24%. Les ressources ordinaires ont représenté 76,36% du total des ressources, avec un taux d'achèvement de 106,01%.

L'année budgétaire 2016 a connu l'ouverture de crédits d'un montant de plus de 69,191 MMDH au titre des dépenses relatives aux intérêts de la dette publique, dont 40,907 MMDH au titre de la consommation de la dette publique à moyen et long termes, et 28,284 MMDH au titre des intérêts et commissions, relève le communiqué, précisant que sur ce plan, un total de 61,044 MMDH a été dépensé.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du budget général au cours de l'exercice 2016, celles-ci se sont élevées à 187 MMDH, auxquelles a été ajoutée la somme de 100 de millions de Dhs en tant que crédit au titre des fonds d'aide, et la somme de 1.59.932.246 en tant que crédit complémentaire ouvert par arrêté du Ministre des Finances, pour atteindre un total de 190,31 MMDH, tandis que les dépenses de fin d'exercice s'élevaient à 189,17 MMDH, soit 99,40% des crédits. Le montant total des dépenses des fonctionnaires pour l'exercice 2016 s'est élevé à 107 MMDH au titre de l'année 2016.

S'agissant des dépenses d'investissements, le total des crédits ouverts au titre de la Loi de Finances 2016 a atteint 61,39 MMDH, fait savoir la même source notant que si les crédits de paiement en 2015 qui s'élèvent à 16,31 MMDH et les fonds de soutien de 1,25 MMDH, crédit ouvert par arrêté du Ministre des Finances, sont pris en considération, le total des crédits au titre des dépenses d'investissements mises à la disposition des différents départements ministériels ou des établissements a atteint 82, 337 MMDH dont 61,720 MMDH ont été dépensés, soit 74,76% des crédits.

54- Projet de loi n° 51.14 modifiant et complétant la loi n° 25.06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques. (En deuxième lecture)

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 15 février 2019 dans le cadre d'une deuxième lecture.
- **Nombre d'articles:** Deux articles
- **Commission permanente compétente:** commission de l'agriculture et des secteurs productifs
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission de l'agriculture et des secteurs productifs le 19 février 2019, après modification de l'article 2.
  - La commission l'a examiné à sa réunion du mercredi 22 mai 2019 et l'a approuvé à l'unanimité, tel que reçu sans modification.
- **Date d'adoption par la Chambre:** 28 Mai 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 30 mai 2019

Résumé des objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Halieutis, en particulier l'axe compétitivité, et celle concernant la labélisation des produits de la mer et visant la valorisation de ces produits à travers une approche de différenciation et de promotion de la qualité.

Le texte vise à répondre aux spécificités du secteur halieutique à travers l'amendement de la loi 25-06 par l'introduction du «Label halieutique» à l'instar du «Label agricole». Il insiste également sur l'actualisation de l'article 17 de la loi 25-06 portant institution de la Commission nationale des SDOQ pour y inclure les représentants des nouvelles institutions créées au sein du département de l'Agriculture.

55- Proposition de règlement intérieur pour la Chambre des conseillers:

Chronologie de l'étude:

- **Nombre d'articles:** 370 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme sur la base des travaux préparatoires de la commission chargé du règlement intérieur.
- **Phases d'examen par la commission:**

Premièrement: Examen par la Commission du règlement intérieur:

- La commision du règlement intérieur a été formé lors de la conférence des Présidents qui s'est tenue le 1er février 2016. Il se compose des membres du Bureau de la Chambre et présidents des groupes et des commissions permanentes.
- La commision du règlement intérieur a délégué les travaux préalables à l'amendement à un sous-commision présidé par le président de la Chambre et composé de deux vice-présidents, de deux présidents des groupes, de deux présidents des commissions permanentes et d'un coordinateur d'un groupe parlementaire. (8 membres)
- Au cours de la période allant du 12 avril 2016 au 3 juillet 2017, le sous-commision a tenu sept séances de travail consacrées à la discussion détaillée d'un avant-projet d'amendement, jusqu'à l'article 130 de ce dernier.
- Le 11 septembre 2017, le Bureau a décidé d'élargir la composition du Comité à un représentant de chaque groupe et groupement, et de leur accorder un délai de deux mois et demi pour fournir à la Présidence de la Chambre des observations écrites sur le projet.
- Les vendredi 15 et 16 décembre 2017, la commission élargi a tenu deux longues réunions consacrées à l'étude des propositions des groupes et des groupements de la Chambre sur l'avant-projet, dont les 444 articles ont été passés en revue. L'exercice a abouti à l'amendement d'un ensemble d'articles, à la suppression d'autres, et à l'adaptation du plus grand nombre des amendemants au règlement intérieur de la Chambre des représentants.
- La commission élargi a décidé de reporter à une date ultérieure la décision sur deux points de désaccord sur la méthode de calcul de la relativité de la Chambre, et le nombre minimal des membres des groupes et le nombre des membres de groupement, proposé de réduire à deux. La discussion lors de la réunion de la commission élargi du 4 janvier 2018 a abouti à l'adoption de ce qui suit:
- Nombre minimum des membres d'un groupe: 6
- Nombre minimum des membres d'un groupement: 3
- Deuxièmement: Étapes des débats devant la Commission de la justice, de la

législation et des droits de l'homme

- Transmise à la Commission Justice, Législation et Droits de l'homme le 26 avril 2018, par décision du bureau de la Chambre des conseillers;
- Lors de ses réunions des 4 et 18 juin 2018, le Bureau a délibéré sur les moyens d'accélérer l'examen de la proposition. Une correspondance a ensuite été envoyée à la commission de la justice afin de programmer l'examen du texte.
- L'examen de la proposition a été fixé pour la réunion du mercredi 4 juillet 2018, et a été reporté à une date ultérieure à la demande de groupe de PAM, de groupe de l'Union marocaine du travail et du groupement de la Confédération démocratique du travail.
- Le 9 juillet 2018, le Bureau a délibéré de nouveau sur la question, et une nouvelle lettre a été transmise à la commission compétente afin d'accélérer la programmation de la proposition.
- Lors de la réunion du Bureau du lundi 24 décembre 2018, il a été convenu de communiquer avec la Commission Justice et législation afin d'accélérer la programmation de la proposition.
- Durant sa réunion du 7 janvier 2019, le Bureau a décidé de retirer la proposition de la commission et de la présenter directement en session plénière et ce, après consultation de la conférence des présidents qui avait recommandé le 8 janvier 2019 au Bureau de la Chambre de maintenir la proposition de loi devant la commission en vue de son examen avant la fin de la session d'octobre 2018. Le Bureau de la Chambre a adopté cette recommandation à sa réunion du 14 janvier 2019.
- La commission a fixé la date de l'examen de la proposition au mercredi 23 janvier 2019, ainsi que la date limite de dépôt des amendements au lundi 28 janvier 2019. L'examen et la mise aux voix de ces derniers ont été prévus pour le mercredi 30 janvier 2019. Les travaux de la commission ont été reportés à la demande conjointe de groupe de l'Union marocaine du travail, du groupe constitutionnel social-démocrate et du groupement de la Confédération du démocratique du travail.
- La commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme a établi un nouveau programme de travail à partir du mercredi 06 février 2019. En conséquence, la proposition a été soumise à la commission le 6 février 2019 par M. Abdulilah Al Halouti, deuxième vice-président de la Chambre.
- La commission a également tenu une longue réunion le 7 février 2019, de 10 h 30 à 17 h 30, au cours de laquelle elle a examiné les amendements à la proposition de règlement intérieur de la Chambre émanant des différentes composantes de la Chambre. Suite à un débat minutieux et approfondi, la commission s'est arrêtée à l'article 68 après adoption d'un grand nombre d'amendements consensuels. Il a été convenu de poursuivre le vote sur les articles restants et les amendements y afférents le jeudi 11 avril 2019, avant

l'ouverture de la session d'avril 2019, mais la réunion convenue a été reportée à l'ouverture de la session ordinaire pour coïncider avec la session extraordinaire.

- Le 29 avril 2019, le Bureau de la Chambre a délibéré sur les moyens d'accélérer l'examen de la proposition. Une nouvelle réunion de coordination a été organisée pour président des groupes et président des commissions permanentes le mardi 30 avril 2019, de sorte qu'il a été convenu de conclure l'examen de la proposition dans un délai d'un mois au plus tard. Il a également été décidé de consacrer une séance hebdomadaire fixe à l'examen de ladite proposition.
- La commission a décidé de poursuivre l'examen des amendements et de mettre la proposition aux voix le mercredi 8 mai 2019. Elle a poursuivi l'examen des articles de la proposition de 68 à 111;
- Le mardi 14 mai 2019, la commission a repris ses délibérations au sujet des amendements jusqu'à l'article 137.
- La commission a repris ses travaux le 20 mai 2019 et les a achevé le 28 mai 2019 par un vote à l'unanimité sur la proposition modifiée.

- **Date d'adoption par la Chambre:** 04 juin 2019
- **Résultat du vote: Adoptée à la majorité après amendement, comme suit: Pour:** 34, Contre: néant, Abstentions: 03
- **Date du renvoi à la Cour constitutionnelle:** 10 juin 2019.

À la suite de la publication de la décision de la Cour constitutionnelle n° 19/93, le 9 juillet 2019, la dite décision de modifier les articles a produit ses effets juridiques au cours de deux réunions de la Commission Justice, législation et droits de l'homme, le 17 juillet 2019. La commission a approuvé à l'unanimité les articles modifiés lors de sa réunion du 22 juillet 2019, après modification de 65 articles.

La Chambre l'a approuvée à l'unanimité en séance plénière du 2 août 2019.

Résumé des objectifs de la proposition de règlement intérieur de la Chambre des conseillers:

La modification du règlement de la Chambre des conseillers s'inscrit dans un contexte général caractérisé par:

1. Des directives et des discours royaux fréquents visant à inciter les chambres du Parlement à modifier leurs règlements intérieurs, ainsi qu'une vision de haut niveau du modèle parlementaire bicaméral fondé sur un cadre global intégré;

2. Une révision constitutionnelle approfondie qui a permis de revisiter la forme et le contenu des relations entre les différentes institutions constitutionnelles et de définir de nouvelles modalités de collaboration, contenues dans le chapitre 69 de la Constitution, qui stipule: «Il appartient au deux Chambres, en établissant leurs propres règlements intérieurs, de veiller à leurs cohérence et complémentarité afin de garantir l'efficacité de l'action parlementaire ...

3. Un nouveau calendrier caractérisé par l'élection d'une nouvelle Chambre des conseillers avec une nouvelle composition; sachant que l'amendement actuel est le troisième du genre au règlement intérieur de la Chambre des conseillers après la révision constitutionnelle de 2011.

4. Entrée en vigueur d'un certain nombre de lois organiques liées à l'action parlementaire.

Les objectifs de la modification du règlement de la Chambre des conseillers peuvent être résumés comme suit:

- Examiner le règlement intérieur en vigueur à la lumière des observations faites à son sujet et des difficultés engendrées par la pratique parlementaire actuelle dans divers aspects du travail parlementaire;
- Adopter les décisions de la cour constitutionnelle liées au travail parlementaire comme base pour le développement de méthodes d'administration établies;
- Combler les lacunes entravant la mise en œuvre correcte ou complète de certaines pratiques parlementaires;
- Vérifier, élaborer et clarifier un certain nombre d'articles du règlement intérieur afin d'éviter des interprétations contradictoires et parer aux difficultés éventuelles que pourrait poser leur application;
- Établir les règles qui ne sont pas suffisamment traitées par les textes ou les procédures nécessaires pour éviter les conflits;
- Veiller autant que possible à la mise en oeuvre correcte des principes démocratiques associés à l'institution législative, en particulier la démocratie participative, à la lumière des dispositions des lois organiques pertinentes;
- Veiller à l'adéquation des dispositions des règlements intérieurs des chambres du Parlement, entre les deux chambres et avec les lois organiques relatives aux institutions constitutionnelles liées à l'institution parlementaire et la société civile.
- Mettre en application les recommandations de la journée d'étude conjointe avec la Chambre des représentants du 13 janvier 2016, sous le thème: «Règlements intérieurs des deux Chambres du Parlement: de la mise en place de mécanismes de réglementation à la réalisation de l'efficacité parlementaire »;
- Tenir compte de la spécificité de la composition de la Chambre des conseillers dans l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels;

Les points saillants de l'amendement proposé sont les suivants:

- Codifier les procédures d'examen des requêtes et pétitions adressées au Bureau de la Chambre;
- Renforcer le rôle de surveillance des commissions permanentes;
- Se mettre en adéquation avec les nouvelles exigences de la loi organique de la loi de finances;
- Clarifier les prérogatives de tous les organes de la Chambre afin de pouvoir régler les conflits de compétence éventuels;

- Inclure certaines dispositions de nature procédurale en vue de faciliter l'application de certaines dispositions juridiques importantes;
- Veiller au fonctionnement normal de l'institution et de ses structures dans l'exercice du rôle de législateur et de superviseur;
- Mettre en place de nouveaux mécanismes de suivi pour les initiatives législatives et de supervision des membres de la Chambre (rédaction de rapports périodiques sur la publication par le gouvernement des textes réglementaires relatifs aux lois ratifiées, suivi des engagements pris par le gouvernement lors des séances de questions et des commissions permanentes, suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Royaume dans le cadre de la revue périodique générale ...);
- Incorporer certaines règles de formulation législative (respect du principe de l'harmonie législative, correction automatique des erreurs de langage);
- Assurer une coopération efficace avec les institutions constitutionnelles sans porter atteinte à leur indépendance;

56- Projet de loi n° 45.13 relatif à l'exercice des professions de rééducation, de réadaptation et de réhabilitation fonctionnelle

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 12 février 2016
- **Nombre d'articles:** 56 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'enseignement, des affaires culturelles et sociales
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 16 février 2016.
  - Le projet a été présenté devant la commission le 2 mars 2016;
  - L'examen du projet a eu lieu le 28 mars 2016. La commission a conclu la discussion générale du projet et décidé d'entamer l'examen de ses articles le 5 avril 2016.
  - La commission a repris l'examen du projet le 27 avril 2016 et fixé au 4 mai 2016 date limite pour le dépôt des modifications.
  - Le projet de loi, tel que modifié, a été approuvé à l'unanimité par la commission lors de la réunion du 11 mai 2016.
  - Lors de la séance plénière législative du mardi 17 mai 2016, la Chambre a voté le renvoi du projet à la commission compétente, avec le résultat suivant: Pour: 27 / Contre: 14 / Abstentions: 5.
  - L'examen de projet prévu pour la réunion de la commission du 3 août 2016, a été reporté à une date ultérieure.
  - Le 7 août 2018, la présidence de la Chambre a reçu une lettre du ministre chargé des relations avec le Parlement demandant que soit achevé dans les meilleurs délais l'examen du projet de loi en coordination avec le ministre de la Santé. La correspondance a été transmise à la commission compétente le 15 août 2018.
  - Une nouvelle date limite a été fixée au lundi 18 mars 2019 pour la soumission de nouveaux amendements par les groupes et le groupements, pour examen lors de la réunion de la commission prévue le jeudi 21 mars 2019 à 10 heures.
  - La date limite pour le dépôt de nouveaux amendements au projet de loi a été reportée au vendredi 22 mars 2019, et une nouvelle date pour l'examen des amendements et la mise aux voix du projet a été fixée au jeudi 28 mars 2019. Au cours de celle-ci, il a été convenu de former une commisison technique mixte entre les membres de la commission et le ministère de la santé et le secrétariat du gouvernement en vue d'examiner les articles sujets à controverse et tenter de formuler des amendements consensuels . Les délibérations ont abouti, après quatre séances de travail, à la proposition de nouvelles versions du texte.
  - La commission a fixé le mercredi 22 mai 2019 date pour l'examen des

amendements et la mise aux voix du projet de loi. La réunion a été reportée au lundi 27 mai 2019, puis au mercredi 29 mai 2019, date à laquelle le projet de loi a été approuvé à l'unanimité par la commission après modification.

- **Date d'approbation par la Chambre:** 04 juin 2019
- **Résultat du vote: Adoptée à la majorité après amendement, comme suit:** Pour: 29, Contre: néant, Abstentions: 13, après que la Chambre a approuvé un amendement du gouvernement visant à reformuler l'article VI, tel que précédemment approuvé par la commission technique de la Commission.
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants :** 10 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

Le projet de loi vise à accompagner le développement de certaines professions de la santé qui ne relèvent pas de la profession d'infirmier ou du corps médical, telles que rééducateur médical, opticien, orthophoniste, orthoptiste, prothésiste et audioprothésiste, psychomotricien et podologue.

Le projet vise à remédier à l'absence de réglementation de ces professions en adoptant des dispositions visant à définir précisément les professions mentionnées, à identifier les catégories constitutives de ces professions et tâches pour chaque catégorie et à déterminer les règles d'exercice des professions infirmières dans le secteur privé, ainsi que préciser le système de représentation en prescrivant la création d'une association nationale des professionnels de la rééducation, la réhabilitation et la réadaptation fonctionnelle.

57- Projet de loi n° 32.18 modifiant et complétant la loi n° 22.01 relative à la procédure pénale

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** transmis de la Chambre des représentants le 29 mai 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 03 Juin 2019.
  - La réunion a été programmée pour le lundi 17 juin 2019. Le projet a été approuvé à l'unanimité sans amendement.
- **Date d'adoption par la Chambre:** 25 juin 2019:
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

La préparation de ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions royales contenues dans la lettre adressée par Sa Majesté le 30 décembre 2016 au ministre de la Justice, soulignant la nécessité d'élaborer un plan d'action urgent pour lutter contre le phénomène des actes de spoliation de biens immobiliers.

Le projet de loi vise à combler le vide législatif lié à la compétence des autorités judiciaires concernées, dont les juges d'instruction et les organes jugement, en prévoyant les mesures conservatoires nécessaires pour empêcher la cession du bien spolié, par contrefaçon ou d'autres moyens frauduleux, et vise à conférer à ces mesures un caractère procédural légitime.

En effet, certaines autorités judiciaires y avaient recours dans le cadre d'investigations pénales, mais l'absence d'un cadre de réglementation légal était un obstacle majeur à leur application. Le projet prévoit à cet effet ce qui suit:

• Investir le tribunal et le juge d'instruction du pouvoir d'ordonner les mesures conservatoires nécessaires pour protéger les biens objet d'une tentative de spoliation, y compris gel du bien, et l'interdiction de son exploitation tout au long de la période de validité de l'ordre (par. 9 de l'article 40 du code de procédure pénale) et (par. 12 de l'article 49 du code de procédure pénale) et (dernier alinéa de l'article 104 du code de procédure pénale);

• Accorder au tribunal, soit d'office, soit sur requête, le pouvoir d'ordonner les mesures conservatoires nécessaires, y compris gel du bien, s'il s'agit d'une atteinte aux biens immobiliers;

• Investir le tribunal, à toutes les étapes de dossier, le pouvoir de statuer sur les mesures conservatoires prises, y compris l'ordre de gel du bien.

58- Projet de loi n° 35.13 portant création et organisation de la Fondation pour la promotion des œuvres sociales et culturelles des fonctionnaires du département des eaux et forêts

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Déposée auprès du bureau de la chambre par le chef du gouvernement le 5 février 2015.
- **Nombre d'articles:** 25 articles
- **Commission permanente compétente:** Agriculture et secteurs productifs
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission compétente le 06 février 2019
  - Le gouvernement a demandé qu'il soit traité en priorité, conformément aux dispositions de l'article 82 de la Constitution.
  - Programmé pour la réunion de la commission du 15 juillet 2015, l'examen a été achevé au cours de cette réunion. Lors des délibérations du 21 juillet 2015, la commission a adopté un amendement oral concernant l'article 16, visant à ajouter l'expression «3% des revenus du fonds forestier national» aux ressources du budget de la Fondation. Le projet a ensuite été approuvé à l'unanimité tel que modifié.
  - Programmé pour la séance plénière du 24 juillet 2015. Le gouvernement a demandé à ce qu'il soit retiré de l'ordre du jour. Programmé ensuite pour la réunion du 24 novembre 2015. Le gouvernement a demandé qu'il soit renvoyé à la commission compétente.
  - Renvoyé de nouveau à la commission le 25 novembre 2015 pour en achever l'examen et préparer un nouveau rapport à son sujet.
  - Le projet de loi a été présenté à la réunion de la commission le mercredi 22 mai 2019. La date de la reprise des travaux a été fixée au mercredi 28 mai 2019, mais la réunion a été reportée à une date ultérieure à la demande du groupe Istiqlalien et de l'Unité et de l'Egalitarisme, de l'équipe de l'Union marocaine pour le travail et de la Confédération démocratique des travailleurs.
  - La commission a achevé l'examen des articles du projet à sa réunion du mardi 11 juin 2019, avant de fixer le vendredi 14 juin 2019 date limite pour le dépôt des amendements.
  - Les amendements ont été discutés et le projet mis aux voix le mardi 18 juin 2019. Le projet a été approuvé à l'unanimité après modification.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 25 juin 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants :** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

Ce projet vise à améliorer et à développer les services fournis, et à les associer à de nouveaux services sociaux et culturels, répondant aux aspirations et attentes du tissu social du personnel et des agents du Haut-commissariat aux eaux et forêts.

59- Projet de loi n° 90.18 portant approbation de l'accord sur le régime des écoles britanniques au Maroc, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 29 mai 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Le projet a été soumis à la commission le 03 juin 2019.
  - Le projet de loi a été examiné et approuvé à l'unanimité à la réunion de la commission du 24 juin 2019.
  - **Date d'approbation par la Chambre:** 25 juin 2019
  - **Résultat du vote:** Unanimité
  - **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

En 2013, le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont célébré le 800è anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, ce qui témoigne de la profondeur des relations d'amitié et de respect mutuel qui unissent les deux royaumes.

Le dialogue stratégique entre le Maroc et le Royaume-Uni, lancé le 5 juillet 2018, vise à consolider les acquis de la coopération et à jeter les bases d'une vision commune des enjeux et défis du partenariat entre le Maroc et le Royaume-Uni, à travers la création d'un espace de consultation permettant de définir des orientations stratégiques de coopération et de débattre des questions prioritaires pour les deux parties, en particulier les questions politiques, bilatérales, régionales, sécuritaires, économiques et commerciales, ou tout ce qui se rapporte aux aspects culturel et éducatif.

Dans ce contexte, un accord a été signé en marge de la première session du dialogue stratégique sur le système scolaire britannique au Maroc, dans le but de définir les conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des écoles britanniques au Maroc.

En vertu de cet accord, qui vise à promouvoir les relations culturelles entre les deux pays, le système scolaire britannique au Maroc est soumis aux conditions légales et réglementaires nationales en vigueur. L'accord oblige les écoles britanniques au Maroc à donner aux élèves de nationalité marocaine des cours de langue arabe, d'histoire et de géographie du Maroc, dispensés par un personnel enseignant marocain et soumis à

l'inspection des autorités marocaines compétentes.

En application des dispositions de cet accord, les autorités britanniques ont exprimé leur souhait en décembre 2018 de créer une école à Marrakech, baptisée «British Academy School Marrakech (BASM)», qui ouvrirait ses portes à partir de septembre 2019. Le système d'enseignement de cet établissement s'appuiera sur les normes d'enseignement et d'évaluation de Cambridge, avec une capacité de 1160 places.

60. Projet de loi n° 97.18 portant approbation de l'accord relatif aux services aériens, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Inde

61. Projet de loi n° 99.18 portant approbation de l'accord d'extradition entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde

62. Projet de loi n° 100.18 portant approbation de l'accord sur l'assistance juridique en matière pénale, entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde

63. Projet de loi n° 103.18 portant approbation de l'accord de coopération juridique et judiciaire en matière civile et commerciale, de notification des plis et documents judiciaires, des commissions rogatoires et d'exécution des jugements, ordonnances et sentences arbitraires entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Les quatre projets de loi ont été transmis par la Chambre des représentants le 29 mai 2019.
- **Nombre d'articles:** Un article unique pour chaque projet de loi
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Les quatre projets de loi ont été transmis à la commission compétente le 03 juin 2019.
  - Les projets de loi ont été examinés et approuvés à l'unanimité à la réunion de la commission du 24 juin 2019.
- **Date d'adoption par la Chambre:** 25 juin 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité pour les quatre projets
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs des projets de loi :

Ces dernières années, les relations entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde ont pris de l'élan, grâce à l'amélioration et au développement de la coopération bilatérale qui couvre désormais tous les secteurs d'intérêt commun essentiels.

La visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en Inde à l'occasion du troisième sommet du Forum Inde-Afrique qui s'est tenu à New Delhi, en octobre 2015, a joué un rôle essentiel dans la promotion des liens solides et durables qui unissent les

deux pays au rang de partenariat, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives prometteuses de coopération.

Cette dynamique se manifeste également par la richesse de l'agenda des relations bilatérales, tant au niveau des échanges de visites entre hauts fonctionnaires des deux pays qu'au niveau de l'efficacité des mécanismes de coopération.

C'est ainsi que s'est tenue la quatrième session des consultations politiques en 2018 avec la participation notable de quelque 50 représentants de grandes entreprises indiennes et d'un certain nombre d'entreprises marocaines, en plus de la réunion du comité mixte indo-marocain, au cours de laquelle ont été débattus les moyens de promouvoir les échanges commerciaux et de les étendre à des secteurs tels l'agriculture, l'industrie pharmaceutique, l'automobile, l'espace, la recherche et le développement, la technologie, la gestion des ressources hydriques et la formation professionnelle.

Dans ce contexte, le cadre juridique de la coopération entre les deux pays a été renforcé par un ensemble de conventions, dont:

- Un accord sur les services aériens visant à stimuler les échanges commerciaux et touristiques et à encourager les investissements entre les deux pays. Il s'agit de permettre aux acteurs économiques marocains et à leurs homologues indiens d'explorer et de saisir les opportunités d'investissement offertes par le tissu économique des deux pays, ainsi qu'aux touristes indiens de découvrir le Royaume et d'explorer ses atouts culturels.

Le développement des services aériens entre les deux pays ira de pair avec l'ouverture d'une représentation de l'Office national marocain du tourisme à New Delhi afin de répondre à l'intérêt croissant que suscite le Maroc en tant que destination touristique et économique.

D'autre part, et à la demande des deux parties, trois conventions ont été conclues dans les domaines de la coopération sécuritaire et judiciaire, notamment:

- Accord d'extradition dans le cadre de la coopération sécuritaire et judiciaire entre les deux pays; coopération qui relève des domaines d'intérêt commun et vise l'élargissement du champ de partenariat, la contribution à la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme, et l'échange de renseignements dans ce domaine;

- Accord d'assistance judiciaire mutuelle dans le domaine pénal: Cet accord vise à identifier les aspects de coopération en matière de communication des documents relatifs aux procédures pénales et la soumission de documents, de dossiers et de preuves à charge.

- Accord sur la coopération juridique et judiciaire en matière civile et commerciale et sur la notification des plis, documents et commissions rogatoires: Cet accord couvre divers domaines tels que les procédures de saisine des tribunaux et l'assistance juridictionnelle dans les domaines civil et commercial, et les modes de communication des plis et autres actes judiciaires et la mise en application des jugements, ordonnances et décisions arbitrales.

64- Projet de loi n° 104.18 portant approbation de l'Accord pour l'hébergement de l'Unité de coordination régionale (UCR) conformément à l'annexe I de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, entre le Royaume du Maroc et le Secrétariat Général de ladite convention, représentée par sa Secrétaire Exécutive, et son Accord complémentaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 29 mai 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 03 juin 2019.
  - Le projet de loi a été examiné et approuvé à l'unanimité à la réunion de la commission du 24 juin 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 25 juin 2019
- **Résultat du vote: unanimité**
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

Cet accord, dans lequel le Royaume accueille l'unité de coordination régionale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour l'Afrique, est l'expression de la confiance dont jouit le Maroc auprès des pays africains et des Nations Unies. C'est également la consécration des efforts déployés depuis 2015, année où le Maroc a présenté son offre d'accueillir cette unité.

Cette unité permettra aux pays africains de prendre des positions communes et de mettre en œuvre des programmes adaptés au contexte régional. Elle servira également de plateforme pour catalyser les efforts et de tribune permettant de mettre à profit les expériences réussies qui répondent aux besoins particuliers du continent africain en appuyant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, adoptée à Paris le 17 juin 1994, dans une région la plus touchée par la désertification, la sécheresse et les effets du changement climatique.

De plus, cette unité apportera un soutien optimal aux initiatives environnementales importantes telles que la Grande Muraille Verte et l'initiative 4S (Stabilité - Sécurité - Durabilité).

Avec l'ouverture de ce nouvel organe des Nations Unies basé au Maroc depuis avril 2018, la CNULD dispose de cinq unités de coordination régionales chargées de mettre en œuvre une approche régionale coordonnée pour lutter efficacement contre la désertification et la sécheresse et de mobiliser tous les acteurs impliqués. Les quatre autres unités de coordination régionales se trouvent en Thaïlande pour l'Asie, au Chili pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en Turquie pour la Méditerranée septentrionale et en Allemagne pour l'Europe centrale et orientale.

65 - Projet de loi n° 01.19 portant approbation de l'accord de siège relatif à la mise en place à Rabat du siège de l'Observatoire africain des migrations, signé le 10 décembre 2018 à Marrakech, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union africaine

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 29 mai 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 03 juin 2019.
  - Le projet de loi a été examiné et approuvé à l'unanimité à la réunion de la commission du 24 juin 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 25 juin 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

La signature de cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la proposition royale adoptée par les dirigeants africains lors du 31è Sommet africain tenu à Nouakchott en juillet 2018, et qui vise à créer un observatoire africain des migrations, dont l'action reposerait sur trois piliers: Comprendre, anticiper et prendre l'initiative en vue d'une gestion équilibrée et globale du problème de la migration, à travers les opérations de surveillance et l'échange d'informations entre les pays africains.

Le Royaume accueille le siège de l'Observatoire Africain des Migrations au lendemain de la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, organisées et régulières, tenue à Marrakech, afin de refléter le rôle d'avant-garde du Maroc, aux niveaux régional et international, pour une meilleure compréhension et prise en charge de la question des migrations. Cette initiative reflète également le leadership dévolu par l'Union Africaine à Sa Majesté le Roi Mohammed VI - que Dieu l'assiste-, qui a présenté au 30è Sommet de l'UA un programme africain sur les migrations, élaboré selon une approche participative et inclusive et comprenant des idées, propositions et visions émanant d'institutions officielles, de la société civile et de chercheurs en Afrique, sur la base d'une approche aussi prospective que positive et une volonté politique réelle.

66- Projet de loi n° 07.19 portant approbation de l'accord de pays hôte relatif à l'établissement d'un bureau national pour le Royaume du Maroc entre le gouvernement du Royaume du Maroc et les Nations Unies représentées par le programme des Nations Unies pour les établissements humains

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 29 mai 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 03 juin 2019.
  - Le projet de loi a été examiné et approuvé à l'unanimité à la réunion de la commission du 24 juin 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 25 juin 2019:
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

L'accord, signé le 11 mai 2016 en marge du Forum ministériel africain sur le logement, reflète le niveau de coopération et de coordination entre le Maroc et ONU-Habitat, depuis 1995, dans le cadre de programmes nationaux et locaux liés au développement urbain durable.

Cet accord offre au Maroc la possibilité de bénéficier de l'appui du système des Nations Unies pour la préparation et la mise en œuvre de politiques, programmes et plans publics en faveur d'un développement durable, équitable et participatif, en adaptant la méthodologie marocaine en matière d'établissements humains, d'une part, aux exigences du Nouvel agenda urbain adopté par la communauté internationale en octobre 2016 à Quito, Équateur, et, d'autre part, avec les objectifs de développement durable.

En vertu de cet accord, les deux parties seront en mesure de promouvoir les possibilités de coopération Sud-Sud et d'encourager les échanges d'expériences, notamment en ce qui concerne la lutte contre les bidonvilles et les logements insalubres sous toutes leurs formes, conformément à une politique publique intégrée visant à soutenir le développement humain et social et à promouvoir l'intégration économique de la population.

67- Projet de loi n° 14.19 portant approbation de l'accord de partenariat dans le domaine de la Pêche durable entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union Européenne, de son protocole de mise en oeuvre ainsi que l'échange de lettres accompagnant ledit accord

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 24 juin 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 24 juin 2019.
  - Le projet de loi a été examiné et approuvé à l'unanimité à la réunion de la commission du 24 juin 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 25 juin 2019:
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

L'accord, approuvé par le Parlement européen le 12 février 2019, par une majorité de 415 voix, est le fruit de consultations et de contacts intensifs menés par le Maroc et l'Union européenne à la suite de la décision de la Cour européenne du 27 février 2018. Cet accord reflète également l'attachement de l'Union européenne et de toutes ses institutions au partenariat stratégique et historique qui les unit au Maroc, et la reconnaissance du rôle pivot que notre pays joue dans les sphères euro-méditerranéenne et euro-africaine.

À toutes les étapes des négociations, le Maroc a tenu à mettre en avant ses principes immuables d'intégrité territoriale et sa détermination à préserver ses intérêts stratégiques et économiques, soulignant son attachement au partenariat avec l'UE dans le cadre du dialogue fécond et transparent entre les deux parties.

Le nouvel accord et le protocole d'application permettront à 128 navires de 10 États membres de l'UE de pêcher pendant quatre ans dans les eaux atlantiques limitrophes du Maroc, y compris le long de nos provinces du Sud, ce qui permettra d'inclure explicitement nos provinces du Sud dans les dispositions de l'accord.

D'autre part, l'échange de lettres traite des positions politiques et diplomatiques des deux parties concernant le Sahara marocain et du soutien aux efforts onusiens pour le

règlement de cette question.

Cet accord permettra également le renouvellement des ressources halieutiques sur le front méditerranéen Marocain, le Protocole couvrant la côte atlantique exclusivement dans six catégories de pêcheries.

Les parts les plus importantes vont à la pêche de surface pour certains petits poissons pélagiques, en fonction de l'état des stocks de poissons disponibles. Les nouvelles mesures comprennent la révision des plafonds de pêche des petits poissons pélagiques dans le sud, en fonction de leur cycle biologique. D'autres poissons sont également soumis à des systèmes de gestion stricts afin de les protéger, à travers le renforcement du système de surveillance et de contrôle de la pêche et la présence obligatoire d'observateurs pour certaines espèces non visées dans le précédent protocole.

Il convient également de noter que le nouvel accord est équilibré, durable et équitable, dans l'intérêt des deux parties, dans la mesure où il a été conclu dans le cadre du respect de la durabilité des ressources marines et consacre des exigences sociales, économiques et environnementales. Il permet d'évoluer les produits de la pêche, d'améliorer les conditions de vie des gens de mer et contribue au développement économique et social de la population. Le retour financier annuel moyen dans le cadre du nouvel accord passera de 40 millions d'euros à 52,2 millions d'euros dans le cadre du nouvel accord.

Dans le même contexte, le rapport préparé par la partie européenne souligne les effets positifs attendus de cet accord sur le développement économique et social de la population locale, notamment en termes d'emploi, d'augmentation du pourcentage de travailleurs marocains à bord de navires européens et de développement du secteur de la pêche maritime dans la région.

68- Projet de loi n° 11.19 portant approbation de l'accord portant création de la zone de Libre-Echange Continentale Africaine

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 24 juin 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
- Transmis à la commission le 24 juin 2019.
- Le projet de loi a été examiné et approuvé à l'unanimité à la réunion de la commission du 24 juin 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 25 juin 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

Conformément à la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI concernant l'édification de l'Afrique et la promotion de l'intégration continentale, et dans le cadre du traitement global des relations économiques de notre pays avec le Continent africain, l'accord portant création de la zone de libre échange continentale africaine a été signé lors de la dixième session extraordinaire de la conférence de l'UA à Kigali, Rwanda, le 21 mars 2018.

L'adoption de cet accord par le Maroc marque l'aboutissement de son retour au sein de l'Union africaine en tant qu'acteur fort sur le continent et s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la coopération Sud-Sud à l'échelle du continent. La création de cette zone franche ouvrira la porte au plus grand marché commun africain de biens et services pour plus d'un milliard de consommateurs, avec un PIB combiné de plus de 300 milliards de dollars. Elle contribuera également à l'augmentation du commerce intra-africain à 52% d'ici 2022. Sans compter que cette région ouvrira la voie à la création d'une union douanière quatre ans plus tard, et d'une communauté économique africaine d'ici à 2028.

D'autre part, la création de cette zone ouvrira des perspectives prometteuses pour l'économie marocaine dans tous ses secteurs, et permettra aux entreprises marocaines de commercialiser leurs produits sur les marchés des pays africains signataires de l'accord.

Outre sa charge utile politique et stratégique, cette région est appelée à jouer un rôle moteur dans la création d'un marché intérieur africain d'ici à 2023 et à contribuer à la création de la Communauté économique africaine en 2028, comme le prévoit le traité d'Abuja. De même, ce marché devra prendre en considération les quatre libertés: Libre

circulation des marchandises, des services, des individus et des investissements.

À cet égard, il convient de noter que des progrès considérables ont été accomplis dans la création de cet espace économique, avec 24 ratifications et 52 signatures.

Parmi les structures les plus importantes à développer pour faciliter le travail de la Zone africaine de libre-échange figurent:

- L'Observatoire Africain du Commerce, en cours d'étude;
- La création par la Commission de l'Union africaine d'une plateforme de commerce numérique africain, en collaboration avec les communautés africaines, en particulier les jeunes, afin de créer environ 600 000 PME pour la période allant de 2019 à 2023.

Il convient de noter que le Maroc a tenu, à toutes les étapes de l'élaboration de cet accord, qui est entré en vigueur, à préserver ses intérêts vitaux et à défendre ses questions essentielles, notamment l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale.

69-Projet de loi n° 10.19 portant approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union Européenne sur la modification des protocoles n°1 et n°4 de l'accord Euro-Méditerranéen établissant une association entre le Royaume du Maroc d'une part, et les Communautés Européennes et leurs Etats Membres, d'autre part.

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 24 juin 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 24 juin 2019.
  - Le projet de loi a été examiné et approuvé à l'unanimité à la réunion de la commission du 24 juin 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 25 juin 2019.
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 26 juin 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

La signature de cet accord le 25 octobre 2018 et la ratification du Parlement européen le 16 janvier 2019 à une écrasante majorité (444 voix), après approbation par quatre commissions parlementaires, notamment la Commission du commerce international, témoignent de l'importance pour toutes les institutions de l'UE de maintenir leur partenariat stratégique avec le Maroc. Elle marque également un tournant dans la durabilité du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne, dans sa globalité, sur des bases saines et solides.

Cet accord confirme sans équivoque que les produits de l'agriculture et de la pêche provenant de nos provinces du sud continueront à bénéficier des mêmes préférences douanières que celles stipulées dans l'accord de partenariat; de même qu'il souligne que tout accord couvrant nos provinces du sud ne peut être négocié et signé que par le Royaume du Maroc dans le cadre de sa pleine souveraineté sur cette partie de son territoire.

Au cours des différentes phases de cet accord, le Maroc a tenu à défendre inconditionnellement son intégrité territoriale et à préserver ses intérêts économiques et politiques ainsi que son partenariat stratégique avec l'Union européenne. Cet objectif a été atteint grâce à la ferme détermination du Maroc et de l'Union

européenne, à la mobilisation constante des acteurs gouvernementaux concernés et en coordination étroite et continue avec le Parlement marocain, ainsi qu'avec les représentants et les élus de nos provinces du sud.

Il convient de noter que la partie européenne a notifié aux autorités marocaines, le 28 janvier 2019, l'achèvement des procédures de ratification de l'accord.

70- Projet de loi n° 87.18 modifiant et complétant la loi N° 17.99 relative au code des assurances

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 6 février 2019
- **Nombre d'articles:** Quatre articles
- **Commission permanente compétente:** Commission des finances, de la planification et du développement économique
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission compétente le 06 février 2019, Le projet a été présenté lors de la réunion de la commission le lundi 29 avril 2019.
  - Une étude plus approfondie du projet a été prévue pour la réunion de la commission du mercredi 15 mai 2019.
  - Approuvé à l'unanimité par la commission, tel que reçu sans amendement, lors de sa réunion du 26 juin 2019.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 09 juillet 2019.
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 10 juillet 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

Le projet de loi vise à permettre aux concessionnaires des banques participatives de souscrire une assurance Takaful. Il stipule également que seules les banques participatives sont habilitées à offrir des assurances Takaful, familiale et d'assistance médicale, ainsi qu'une assurance-prêt. Il vise aussi l'inclusion de l'investissement Takaful dans les opérations relevant des opérations d'assurance.

71- Projet de loi organique n° 26.16 relatif à la définition des étapes de mise en application du caractère officiel de la langue amazighe et sur la manière de l'intégrer dans le domaine de l'éducation et dans les domaines prioritaires de la vie publique.

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 13 juin 2019.
- **Nombre d'articles:** 35 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'enseignement et des affaires culturelles et sociales
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 13 juin 2019.
  - Le projet a été présenté à la commission le mercredi 19 juin 2019 par le ministre de la culture et de la communication;
  - Lors de sa réunion du 10 juillet 2019, la commission a achevé la discussion générale et détaillée du projet de loi organique, et fixé le 17 juillet 2019 la date limite pour le dépôt des amendements proposés au projet de loi organique.
  - La commission a approuvé le projet de loi organique le lundi 22 juillet 2019 à l'unanimité, tel que modifié.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 23 juillet 2019
- **Résultat du vote:** Adopté à la majorité après amendement, comme suit: Pour: 30, Contre: néant, Abstentions: 03.
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants :** 24 juillet 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi organique:

Ce projet de loi organique, élaboré selon une approche participative, s'inscrit dans le cadre de la mise en application des dispositions de l'article 5 de la Constitution, qui stipule, dans son quatrième paragraphe, qu'une loi organique définit le processus de mise en oeuvre du caractère officiel de la langue amazighe, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle.

Ce projet a pour objectif de renforcer la communication en langue amazighe dans divers domaines prioritaires, en tant que langue officielle de l'État et patrimoine commun de tous les Marocains sans exception, et de soutenir les valeurs de cohésion et de solidarité nationale, par la préservation de cette langue et la protection du patrimoine culturel et civilisationnel amazighe, et de consolider les acquis nationaux réalisés dans ce domaine et les développer.

Ce projet de loi organique adopte le principe de mise en œuvre progressive du caractère officiel de la langue amazighe. Il comprend des dispositions concernant les principes généraux encadrant la mise en application du caractère officiel de la langue amazighe et ses modes d'intégration dans les domaines de l'éducation, de la législation, du travail parlementaire, des médias et de la communication et dans divers domaines de la création culturelle et artistique, ainsi que dans l'administration publique, les collectivités territoriales, les espaces et les services publics et la justice.

Le projet comprend également des dispositions relatives aux étapes et aux mécanismes permettant de suivre la mise en application du caractère officiel de la langue amazighe.

72- Projet de loi organique n° 04.16 portant création du conseil national des langues et de la culture marocaine

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 13 juin 2019.
- **Nombre d'articles:** 51 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'enseigenement et des affaires culturelles et sociales
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la commission le 13 juin 2019.
  - Le projet a été présenté à la commission le mercredi 19 juin 2019 par le ministre de la culture et de la communication;
  - Lors de sa réunion du 10 juillet 2019, la commission a achevé la discussion générale et détaillée du projet de loi organique, et a fixé au 17 juillet 2019 la date limite pour le dépôt des amendements proposés au projet de loi organique.
  - La commission a approuvé le projet de loi organique le lundi 22 juillet 2019 à l'unanimité, tel que modifié.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 23 juillet 2019
- **Résultat du vote: Adoptée à la majorité après amendement, comme suit:** Pour: 29, Contre: néant, Abstentions: 03.
- **Date de renvoi à la Chambre des représentants :** 24 juillet 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

Ce projet de loi organique confère au Conseil national des langues et de la culture marocaines la personnalité juridique et l'indépendance financière, et définit ses attributions et ses missions, en particulier ceux liés à la proposition des orientations stratégiques de l'État dans les domaines linguistique et culturel, à leurs cohérence et intégration, ainsi qu'à la protection et au développement des langues officielles arabe et amazighe, mais aussi de la langue hassaniya, des dialectes et des diverses expressions culturelles marocaines, au développement de la culture nationale dans toutes ses manifestations, à la promotion et la préservation du patrimoine culturel marocain, à la facilitation de l'apprentissage et de la maîtrise des langues étrangères les plus courantes dans le monde, ainsi qu'à la contribution à l'évaluation de la mise en oeuvre de ces orientations en coordination avec les autorités et les instances concernés.

Le projet définit également la composition du Conseil, qui comprend, outre son président, des membres représentant cinq catégories: Experts spécialisés dans le développement linguistique et culturel et diverses expressions culturelles marocaines, institutions et organismes nationaux, administrations publiques, universités et instituts de formation dans les domaines de la culture et des arts, et associations et organisations

non gouvernementales.

Ce projet concerne les institutions et organes du Conseil national des langues et de la culture marocaines, y compris l'Académie Mohammed VI de langue arabe et l'Institut royal de la culture amazighe qui ont été restructurés, ainsi que les organismes qui y sont prévus, à savoir l'organe chargé de la langue hassaniya, des dialectes et autres expressions culturelles marocaines, l'organe chargé du développement culturel et de la préservation du patrimoine, l'organe en charge de la promotion de l'usage des langues étrangères, et définit les compétences de chacun de ces organes et leurs modalités de travail. Le projet prévoit également la publication des opinions exprimées par le Conseil, ainsi que son rapport annuel au Bulletin officiel, outre la publication des rapports, études et recherches effectués en son nom par tous les moyens disponibles.

73- Projet de loi n° 62.17 portant tutelle administrative sur les communautés dynastiques et la gestion de leurs biens;
74- Projet de loi n° 63.17 relatif à la délimitation administrative des terres des communautés dynastiques;
75- Projet de loi n° 64.17 modifiant et complétant le Dahir n° 1.69.30 du 10 Jumada I 1389 (25 juillet 1969) relatif aux terres collectives situées dans des districts d'irrigation.

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Les trois projets de loi ont été soumis à la par la Chambre des représentants le 23 juillet 2019.
- **Nombre d'articles:**
  - - 62.17: 37 articles
  - - 63.17: 15 articles
  - - 64.17: 4 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et de l'infrastructure
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Les trois projets de loi ont été soumis à la commission compétente le 23 juillet 2019.
  - Les projets ont été présentés à la commission le jeudi 25 juillet 2019 par le ministre délégué à l'Intérieur.
  - Le vendredi 26 juillet 2019, la commission a terminé l'étude des projets de loi, les a approuvés à l'unanimité tels que transmis sans amendement.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 2 août 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 5 août 2019.

Résumé des objectifs des projets de loi :

Ces projets de loi ont été préparés en application des directives royales et à la suite des recommandations du dialogue national sur les terres des communautés dynastiques, organisé en 2014 sous le patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI sous le slogan: «Terres collectives, pour un développement humain durable», dans lequel le statut de ces terres a été diagnostiqué et plusieurs recommandations ont été formulées, notamment la réforme du cadre juridique régissant les communautés dynastiques (soulaliyates) et la gestion de leurs biens.

Il s'appuie également sur la lettre royale adressée aux participants au débat national sur le thème «La politique immobilière de l'État et son rôle dans le développement économique et social», tenue à Skhirat les 8 et 9 décembre 2015. Sa Majesté précise

dans sa lettre: «… Nous préconisons de s'atteler à la réforme du régime des terres collectives, et apprécions l'ouverture d'un dialogue à cet effet, ainsi que l'exploitation et la capitalisation de ses résultats et de ses retombées fondamentales»....»

Ce patrimoine foncier important, qui devrait jouer un rôle essentiel dans le développement socio-économique du pays, doit faire face à plusieurs contraintes, notamment les moyens d'exploitation, l'explosion démographique et la pression qui s'ensuit sur les ressources naturelles, outre l'inadéquation du cadre juridique aux nouvelles dispositions légales, ce qui a nécessité des mesures appropriées visant à lever ces contraintes.

Premier texte: Le projet de loi n° 62.17 sur la tutelle administrative et la gestion des communautés soulaliyates et la gestion de leurs biens, a pour objet de reformuler le dahir du 27 avril 1919 sur l'organisation de la tutelle administrative sur les collectivités dynastiques et la gestion de leurs biens, ainsi que la mise à jour de sa forme et son contenu, dont les grandes lignes sont comme suit:

• mettre à jour et normaliser les concepts et la terminologie liés aux communautés soulaliyates et à leurs biens;

• Limiter l'usage des coutumes et des traditions dans la gestion des affaires des communautés soulaliyates et l'exploitation de leurs biens, et les adopter dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur;

• Garantir l'égalité des droits et obligations entre les femmes et les hommes membres de la communauté soulaliyate conformément à la Constitution;

• Déterminer le mode de sélection des représentants de la communauté soulaliyate, définir leurs obligations ainsi que celles qui incombent aux membres de la communauté, ainsi que les sanctions découlant du manquement à ces obligations;

• Réorganiser la tutelle des communautés soulaliyates par la création de conseils de tutelle régionaux, conjointement au conseil de tutelle central, et définir leurs compétences;

• Ouvrir la possibilité de céder la propriété des terres soulaliyates destinées à l'agriculture au profit des membres des communautés soulaliyates afin de leur permettre de s'installer sur ces terres et de les encourager à y investir;

• ouvrir la possibilité de céder les terres des communautés soulaliyates à des acteurs privés ou publics pour y mener des projets d'investissement, ce qui permettra à ces terres de contribuer au développement économique et social du pays;

• Revoir les modalités de location des biens immobiliers des communautés soulaliyates pour encourager les investissements, en particulier dans le domaine agricole, et déterminer la durée du loyer en fonction de la nature du projet d'investissement souhaité.

Le deuxième texte concerne le projet de loi n° 63.17 sur la délimitation administrative des terres des communautés soulaliyates. Il vise à reformuler le dahir du 18 février 1924 concernant la détermination administrative des biens des communautés soulaliyates et à en actualiser la forme et le contenu, dont voici les grandes lignes:

• Simplifier la procédure en centrant la déclaration sur le décret relatif à la fixation de la date de l'ouverture des opérations de délimitation;

• Réduire de six à trois mois le délai imparti pour faire opposition à la procédure de détermination administrative, à l'instar du délai imparti pour les oppositions à l'article 5 du Dahir du 3 janvier 1916 concernant à la délimitation des domaines de l'Etat;

• Définir les règles relatives aux mesures prises par le conservateur des biens immobiliers suite à une opposition à la délimitation administrative, et soumettre ces oppositions à la justice;

• Ouvrir la possibilité de fragmentation de la procédure lorsque la délimitation administrative contestée comprend une partie du bien objet de la délimitation, afin de valider la partie exempte d'opposition, dans l'attente d'une décision sur les oppositions grevant la partie restante.

Troisième texte: Projet de loi n° 64.17 relatif à la modification du Dahir n° 1.69.30 du 10 Jumada I 1389 (25 juillet 1969) concernant les terres collectives situées dans des périmètres d'irrigation, qui stipule ce qui suit:

• Exclure les terres couvertes par les documents d'urbanisame de l'application des dispositions dudit dahir, car, ayant perdu le caractère agricole, elles doivent être destinées à des utilisations correspondant à leur nature.

• Déterminer le mode de notification les ayants-droit, après la délimitation des terres par les élus de la communauté soulaliyate

• Abroger le chapitre 8 du dahir susmentionné, qui stipule qu'au décès d'un indivisaire, sa part revient à un seul de ses héritiers, à charge pour ce dernier de payer aux autres la valeur de leurs droits», pour permettre à tous les héritiers, mâles et femelles, d'avoir leur part dans l'héritage, conformément aux dispositions de la loi n°70-03 portant Code de la famille.

76- Projet de loi-cadre n° 51.17 relatif au système de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 23 juillet 2019
- **Nombre d'articles:** 59 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de l'enseignement et des affaires sociales et culturelles
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Le projet de loi-cadre a été soumis à la commission le 23 juillet 2019.
  - Le projet de loi-cadre a été présenté par le ministre de l'Éducation nationale lors de la réunion de la commission le jeudi 25 juillet 2019.
  - La discussion générale et détaillée du projet de loi-cadre a démaré à la réunion de la commission du vendredi 26 juillet 2019.
  - La commission a poursuivi le lundi 29 juillet 2019 la discussion générale et détaillée du projet de loi-cadre .
  - Lors de la réunion de la commission du jeudi 1er août 2019, le projet de loi a été soumis au vote et approuvé sans amendement, comme suit: Pour: 05, Contre: 01, Abstentions: néant
- **Date d'approbation par la Chambre:** 2 août 2019
- **Résultat du vote:** Pour: 42, Contre: 03, Abstentions: 09.
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 05 août 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi-cadre:

Dès son l'installation par Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, en juillet 2014, le Conseil supérieur de l'éducation s'est attelé à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2000-2013. Suite à cet exercice, une vision stratégique de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique a été élaborée dans un cadre qui préserve les acquis et assure la continuité de la relation avec la Charte nationale de l'éducation et de la formation, tout en identifiant les attentes, les questions et les développements à inclure dans le projet de vision stratégique. Le conseil a également tenu de nombreuses réunions de consultation et travaillé durant une année pour soumettre en mai 2015 le projet de vision à Sa Majesté, lequel a demandé à le transformer en une loi-cadre pour garantir la continuité de la réforme et consacre son caractère contraignant.

Ce projet de loi-cadre vise à réformer le système éducatif, la formation et la recherche scientifique sur la base de l'équité, de l'égalité des chances, de la qualité, de la valorisation de l'individu et du progrès social. De même qu'il vise à établir des

règles pour un cadre contractuel national obligatoire pour l'État et les autres acteurs et partenaires engagés dans ce domaine.

Le projet de loi s'appuie sur un certain nombre de leviers, dont le plus important est la généralisation d'une l'éducation intégrée et solidaire au profit de tous les enfants sans discrimination.

Il vise à rendre l'enseignement primaire obligatoire pour l'État et les familles, à autoriser la discrimination positive pour les enfants des zones rurales et périurbaines, y compris les zones déficitaires, et à garantir le droit d'accès à l'éducation et à la formation d'enfants en situation d'handicap ou en situation spécifiques, à lutter contre l'abandon scolaire et à éliminer l'analphabétisme.

Le projet prévoit également ce qui suit:

* Assurer une éducation de qualité pour tous, à travers le renouvellement des programmes d'enseignement, de formation, de gestion et de réorganisation, la restructuration du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, l'établissement de passerelles et la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

* Déterminer les objectifs de la réforme, en particulier la consolidation des constantes de la nation énoncées dans la Constitution, et en faire une référence fondamentale dans le modèle pédagogique du système éducatif, de formation et de recherche scientifique afin que l'apprenant adhère à l'esprit d'appartenance à la patrie, s'imprègne des valeurs de citoyenneté et développe l'esprit d'initiative.

* La réforme de l'éducation est une priorité nationale urgente et une responsabilité partagée entre l'État et la famille, la société civile, les acteurs économiques et sociaux et les autres acteurs des domaines de la culture, de l'information et de la communication.

* L'État garantit la gratuité de l'enseignement obligatoire, qui comprend l'enseignement préscolaire pour les enfants de 4 à 6 ans, ainsi que l'enseignement primaire et collégial. Nul ne sera privéde poursuivre ces études après l'enseignement obligatoire pour des raisons purement matérielles.

* En vertu de la loi de finances, un fonds spécial sera créé pour soutenir le processus généralisation et d'amélioration de la qualité de l'enseignement obligatoire, financé par l'État, les collectivités territoriales, les fondations, les entreprises publiques, les contributions du secteur privé et les autres partenaires.

* Promouvoir et étendre l'application des systèmes de couverture sociale aux profit des apprenants handicapés afin de leur permettre de bénéficier de services sociaux les aidant et les incitant à poursuivre leurs études dans des conditions appropriées et propices, et mettre en place un système de soutien social pour les familles défavorisées, en particulier pour assurer l'éducation de leurs enfants.

* Les élèves puissent bénéficier des services sociaux conformément aux principes le mérite, l'égalité des chances et de transparence. Ces services comprennent l'hébergement, la couverture médicale au profit des apprenants éligibles dont les parents ou tuteurs se trouvent dans une situation sociale fragile, ainsi qu'un système

de prêts scolaires au profit des apprenants qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures.

* Le projet de loi prévoit également que les établissements d'enseignement privés s'engagent à respecter dans leurs prestations les principes du servise publique, et contribuent à l'éducation et à la formation des enfants des familles défavorisées et des personnes handicapées, ainsi que ceux en situation particulière, en contrepartie de la mise en place d'un système fiscale avantageux leur permettant de contribuer en particulier dans l'effort de généralisation de l'enseignement obligatoire.

* Le projet prévoit par ailleurs l'adoption d'une nouvelle ingénierie linguistique pour la maîtrise des deux langues officielles et la maîtrise des langues étrangères;

* Mise en place d'un nouveau système de recherche scientifique et création d'un conseil national en charge;

Il prévoit également une gouvernance efficace du système éducatif qui repose sur la décentralisation, le partenariat et la complémentarité , ainsi qu'une nouvelle vision de la gestion des ressources humaines et du développement du système d'évaluation, d'examen, et d'orientation.

* Le projet prévoit la création d'une commission nationale chargée du suivi et de l'accompagnement de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, dans lequel différents secteurs gouvernementaux seraient intégrés, sous la supervision le chef du gouvernement.

77- Projet de loi n° 31.18 modifiant et complétant le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant Code des Obligations et Contrats

Chronologie de l'étude:

- Source de référence et historique: Transmis par la Chambre des représentants le 26 juillet 2019
- Nombre d'articles: 3 articles
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**

Transmis à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 9 juillet 2019

L'examen du projet a eu lieu à la réunion de la commission du jeudi 1er août 2019. Approuvé à l'unanimité, tel que transmis sans modification.

- **Date d'adoption par la Chambre:** 2 août 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 05 août 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi:

La préparation de ce projet de lois'inscrit dans le cadre de l'application des instructions royales contenues dans la lettre adressée par Sa Majesté le 30 décembre 2016 au ministre de la Justice, soulignant la nécessité d'élaborer un plan d'action urgent pour lutter contre le phénomène des actes de spoliation de biens immobiliers d'autrui.

Le projet de loi vise à renforcer la protection contre la spoliation de biens immobiliers en proposant des mesures préventives législatives et réglementaires. Il vise à réglementer d'inscription du contrat de procuration relatif au transfert de propriété ou à la création, transfert, modification ou suppression d'autres droits dans le registre des procurations liées aux droits réels; et la détermination de l'effet juridique découlant de cette opération, et l'établissement d'un registre des procurations relatifs aux droits; la création d'un registre des sociétés immobilières civiles; ainsi que le transfert immédiat des sociétés civiles inscrites au registre de commerce vers le registre des sociétés civiles immobilières.

Ce projet de loi permettra aux conservations foncières d'obtenir une référence juridique claire, qui régisse avec précision les pouvoirs et les compétences du représentant légal des entreprises civiles quand il gère leurs fonds fonciers, ce qui contribuera à renforcer la sécurité documentaire et contractuelle et à protéger les droits et la protection des propriétés.

78- Proposition de loi complétant l'article 430 du Code de procédure civile, tel que modifié et complété

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 26 juillet 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transis à la commission de la justice et de la législation le 29 juillet 2019.
  - Approuvé à l'unanimité par la commission, tel que reçu sans amendement, lors de sa réunion du 1er août 2019.
- **Date d'adoption par la Chambre:** 2 août 2019
- **Résultat du vote:** Unanimité
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 05 août 2019.

Résumé des objectifs de la proposition de loi:

Cette proposition de loi vise à traiter les cas de l'augmentation notable du nombre de demande déposée par la communauté Marocaine vivant à l'étranger, au cours de la période estivale auprès des services administratifs et judiciaires.

Essentiellement de conférer le caractère exécutoire aux contrats et jugements étrangers devant les différentes juridictions du Royaume (exequatur) concernant le divorce, le divorce judiciaire et la résiliation de mariage, de manière à proposer des mesures visant à faciliter l'accès pour cette catégorie de citoyens à la justice en modifiant l'article 430 du Code de procédure civile, et d'accélérer le traitement de ce type de dossier étant donné le temps limité disponible, en confiant l'examen desdites demandes au président du tribunal du lieu de résidence du demandeur ou du lieu d'exécution du jugement ou du lieu de la conclusion du contrat de mariage, en tant que juge des référés habilité à émettre sur demande tous types d'ordonnances, dans un délai d'une semaine à compter de son dépôt et dans un délai de dix jours s'il s'agit du premier président de la Cour d'appel en cas de recours par le ministère public.

79- Projet de loi organique n° 17.19 modifiant et complétant la loi organique N°02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution

Chronologie de l'étude:

- **Source de référence et historique:** Transmis par la Chambre des représentants le 23 juillet 2019
- **Nombre d'articles:** Article unique
- **Commission permanente compétente:** Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme
- **Phases d'examen par la commission:**
  - Transmis à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 23 juillet 2019
  - Programmé pour la réunion de la commission le vendredi 26 juillet 2019 et approuvé à l'unanimité tel que reçu sans modification.
- **Date d'approbation par la Chambre:** 02 août 2019
- **Résultat du vote: Pour:** 31, Contre: néant, Abstentions: 02.
- **Date de renvoi au chef de gouvernement:** 05 août 2019.

Résumé des objectifs du projet de loi organique:

L'objectif de ce projet de loi est de modifier et de compléter l'annexe 1 relative aux institutions et entreprises publiques stratégiques, ainsi que l'annexe 2 concernant les postes de direction, annexées à la loi organique n° 12-02 relative aux nominations aux postes de direction, à travers ce qui suit :

1. Ajout du «Fonds marocain d'assurance-maladie», qui a été créé par décret-loi n° 2.18.781 du 30 Muharram 1440 (10 octobre 2018), et approuvé par le Parlement, à la liste des établissements publiques stratégiques dont les responsables sont nommés au niveau du Conseil des ministres, figurant au point (a) de l'annexe 1 de la loi organique n° 02.12 susmentionnée;

2. Remplacement du «Fonds marocain pour le développement du tourisme» dans la liste des entreprises publiques stratégiques figurant au point (b) de l'annexe 1 de la loi organique n° 02.12 susmentionnée, et dont les responsables sont nommés au niveau du Conseil ministériel, par l'appellation «Fonds de Ressources Ithmar» en accord avec la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire de la société à sa réunion du 27 juillet 2015. À cette occasion, les statuts de la société ont été modifiés afin de remplacer l'appellation de «Fonds marocain pour le développement du tourisme» par « Fonds de ressources Ithmar», et d'étendre le champ de ses interventions en matière d'investissement pour inclure, outre le secteur du tourisme, les autres secteurs économiques;

- Ajout de deux établissements à la liste des établissements dont des résponsables sont nommés après délibération au Conseil de gouvernement, à savoir:

- Fondation Mohammed VI pour la promotion du travail social des employés et des fonctionaire du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, créée en vertu de la loi n° 12.16 et du Dahir d'application n° 1.19.07 du 18 Jumada I 1440 (25 janvier 2019);

- Fondation des œuvres sociales des travaux publics, créée en vertu de la loi n° 84.13 et du Dahir d'application n° 1.19.40 du 21 Jumada II 1440 (27 février 2019).

4. Suppression du poste de «Directeur de centre d'investissement régional» de la liste des postes de responsabilité dans les administrations publiques mentionnées au point (c) de l'annexe 2 de la loi organique n° 02.12 susmentionnée, et inclusion des «centres d'investissement régionaux» réorganisés par la loi n° 47.18 portant réforme des centres d'investissement régionaux et création des commissions régionales unifiées pour l'investissement, dont le Dahir d'application n° 1.19.18 a été promulgué le 7 Jumada II 1440 (13 février 2019) dans la liste des postes de responsabilité à discuter en Conseil de gouvernement, mentionnée au point a) de la même annexe.

L’Amendement Parlementaire

Textes approuvés par la Chambre des Conseillers au cours de l'année législative 2018-2019 et propositions d'amendements y afférentes reçues:

Session parlementaire	propositions/ projets de lois	Nombre d'amendements proposés	Nombre d'amendments acceptés
Session d'octobre 2018	1. Projet de loi n° 14.16 relatif à l'institution du médiateur	38	29
	2. 3. Projet de loi de finances N°80.18 pour l'année budgétaire 2019	219	33
	3. Projet de loi n° 96.18 relatif à l'annulation de certaines créances dues aux régions, préfectures, provinces et communes	1	1
	4. Projet de loi n° 47.18 sur la réforme des centres régionaux d'investissement et la création de commissions régionales unifiées pour l'investissement	36	7
	5. Projet de loi n° 91.18 modifiant et complétant la loi n° 39.89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé	7	2
	6. Projet de loi n° 47.14 relatif à l'assistance médicale à la procréation	121	13
	7. 43.Projet de loi n° 70.17 portant 8. réorganisation du Centre Cinématographique Marocain et modifiant la loi n° 20.99 relative à l'organisation de l'industrie cinématographique	63	12
	9. 6. Projet de loi n° 51.14 modifiant et complétant la loi n° 25.06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques	05	05
	10. Projet de loi n° 84.13 portant création,de la Fondation des oeuvres sociales des Travaux publics (Présenté en plénière)	03	03
	11. Projet de loi n° 44.18 sur le service militaire.	25	--
	12. Projet de règlement intérieur de la Chambre des conseillers (devant la commission du règlement intérieur avant renvoi à la commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme)	131	131
Total session d'octobre 2018: 09 projets de lois et une proposition de loi amendés		647	216

Session parlementaire	propositions/ projets de lois	Nombre d'amen-dements proposés	Nombre d'amendments acceptés
Session d'avril 2019	1. Projet de règlement intérieur de la Chambre des conseillers (devant la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme après une seconde lecture)	167	122
	2. Projet de loi N°40.17 portant statut de BANK AL MAGHRIB	53	17
	3. Projet de loi n° 48.17 portant création de l'Agence Nationale des Equipements Publics	23	10
	4. Projet de loi n° 45.13 relatif à l'exercice des professions de rééducation, de réadaptation et de réhabilitation fonctionnelle (nouvelle lecture après renvoi par la Chambre à la Commission)	88	13
	5. Projet de loi organique n° 26.16 définissant le processus de mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighe, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et dans les domaines prioritaires de la vie publique	160	8
	6. 23. Projet de loi organique n° 04.16 portant création du conseil national des langues et de la culture marocaine	148	6
	7. Projet de loi n° 35.13 portant création et organisation de la Fondation pour la promotion des œuvres sociales et culturelles des fonctionnaires du département des eaux et forêts	27	13
	8. Projet de loi-cadre n° 51.17 relatif au système de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique	108	--
Total session d'avril 2019: Sept projets de loi et une proposition ont été modifiés		774	189
Total année législative 2018-2019		647+ 774	216 + 189
		1421	405

Relations entre la Chambre des Conseillers et les Institutions Constitutionnelles

Relations avec les institutions constitutionnelles

Institution ou organe	Domaines de coopération
Chambre des représentants	- Coordination sur des questions communes, principalement liée à l'organisation conjointe de forums internationaux; - Tenue de trois séances plénières communes consacrées à l'état d'avancement des travaux du gouvernement, à la présentation du projet de loi de finances pour 2019 et à l'examen du rapport du premier président du Cour des Comptes pour 2016-2017;
Gouvernement	- Invitation du gouvernement à assister aux réunions de la conférence des présidents; - Coordination continue avec le président de gouvernement et le ministre chargé des relations avec le Parlement et la société civile;.... - Information au gouvernement au sujet de toutes les demandes liées à la programmation en présence de membres du gouvernement.
Cour Constitutionnelle	- Réception de la décision de la cour constitutionelle n° 89/19 sur la loi n° 38.15 de l'organisation judiciaire; - Transmission des demandes d'avis sur les textes transmis à cette Cour pour examen de constitutionnalité; - Réception de la décision n° 93/19 et 96/19 sur le règlement intérieur de la Chambre; - Réception de la décision de vacance du siège de M. Mohamed Adal à la Chambre.
Conseil national des droits de l'homme	- Prise des dispositions nécessaires en matière de coordination avec les président(e)s des groupes et de groupemen pour définir la méthode de nomination de quatre membres au conseil; - Manifestation d'intérêt pour les associations et organisations non gouvernementales et proposition de quatre nominations sur la base de la manifestation d'intérêt; - Proposition de nomination de quatre membres à ce conseil en consultation avec les présidents des groupes et des groupements de la Chambre....
Conseil économique, social et environnemental	- Communication à la présidence de la chambre des conseillers des dates et de l'ordre du jour des sessions du Conseil économique, social et environnemental, conformément aux dispositions de la loi organique qui le régit;
Conseil de la concurrence	- Réception de l'avis du Conseil sur un projet de loi sur la modification de l'article 2.78 du Code de commerce, élaboré à la demande de la chambre des conseillers.
Conseil supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique	- Réception du rapport annuel du Conseil pour 2018. - Renouvellement de la nomination de deux membres de la Chambre des conseillers en vue de sa nomination pour son deuxième mandat.
Ministère public	- Réception de Deuxième rapport annuel de l'institution pour l'année 2018.

Institution du Médiateur	- Réception du rapport de l'institution du médiateur pour 2017.
Cour des Comptes	- Communication au Conseil toutes les modifications apportées à la liste des membres de la Chambre des conseillers conformément aux dispositions de la loi organique n° 51.04 prévoyant l'achèvement de la loi organique n° 32.97 relative à la Chambre des conseillers. - Dépôt du rapport annuel de la cour pour 2016-2017; - Présentation du Premier Président son exposé sur les travaux des tribunaux financiers à la séance parlementaire conjointe du 23 octobre 2018, conformément aux dispositions du chapitre 148 de la Constitution; - Discussion l'exposé en séance plénière du 18 décembre 2018 sur des thèmes en présence de 9 Secteurs gouvernementaux. - Dépot du rapport annuel de la cour des comptes pour l'année 2018
Société civile	- Réception des communications des organisations de la société civile concernant des textes juridiques sous examen à la Chambre; - Organisation de réunions conjointes ou accueil de séminaires sur des sujets stratégiques présentant un intérêt pour la société.

Projets et propositions de loi en cours d'examen à la Chambre des Conseillers

Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme:

Propositions de loi: (20)			
No.	**Proposition de loi**	**Date de dépôt au Bureau**	**Date de renvoi à la commission (Article 177 du règlement intérieur de la Chambre)**
1	Proposition de loi modifiant la loi du 15 novembre 1958 sur le droit d'association.	24 novembre 2015 Présentée par les membres du groupe socialiste	- Transmise à la commission compétente le 13 janvier 2016. - Le 20 janvier 2016, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi. - La réunion a eu lieu le mardi 8 janvier 2019, au cours de laquelle le ministre chargé des Relations avec le Parlement a salué l'initiative législative et demandé que l'examen de la proposition de loi soit reporté jusqu'à ce que le gouvernement ait finalisé un projet de loi intégré et exhaustif sur le travail associatif au Maroc.
2	Proposition de loi visant à modifier l'article 02 de la loi n° 39.08 telle que complétée par la loi n° 22.13 sur le code des droits réels.	24 novembre 2015 Présentée par les membres du groupe socialiste	- Transmise à la commission compétente le 13 janvier 2016. - Le 20 janvier 2016, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi.
3	Proposition de loi relative à la création de tribunaux du sport.	24 novembre 2015 Présentée par les membres de groupe Haraki	- Transmise à la commission compétente le 13 janvier 2016. - Le 20 janvier 2016, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi.
4	Proposition de loi d'amnistie générale pour les cultivateurs de kif.	11 décembre 2015 groupe du PAM	- Transmise à la commission compétente le 26 janvier 2016. - Le 28 janvier 2016, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi.

5	Projet de loi visant à modifier l'article 10 du Dahir du 24 février 1958 portant statut général de la fonction publique.	21 décembre 2015 Membres du groupe PJD	- Renvoyé devant la commission compétente le 1er février 2016. - Le 15 février 2016, la commission a adressé un courrier au gouvernement pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi. - Prévue le vendredi 3 novembre 2017 à 15 heures, la réunion a été reportée à la demande de l'groupe de PAM, de groupe de l'Union marocaine du travail et de groupement de la Confédération démocratique du travail. - La réunion a eu lieu le mardi 6 février 2018. la proposition a été présentée par ses auteurs et discutée de manière globale par la commission. La majorité des orateurs ont souligné l'importance d'un traitement global du sujet dans le cadre du dialogue social.
6	Proposition de loi relative à la création de la responsabilité civile pour les dommages causés à l'environnement, par l'ajout du chapitre 78 bis au code des contrats et obligations.	5 février 2016 Soumis par Abdellatif Oumou au nom du groupement de travail progressiste	- Transmis à la commission compétente le 10 mars 2016. - Le 14 mars 2016, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi.
7	Proposition de loi visant à modifier les dispositions des articles 76 et 77 du Code pénal.	19 juillet 2016 Soumis par M. Abdellatif Oumou	- Transmis à la commission compétente le 31 août 2016. - Le 28 juillet 2016, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi. - La proposition de loi a été présentée lors de la réunion de la commission le mercredi 26 décembre 2018. Le ministre de la Justice a salué cette initiative législative et demandé que le ministère bénéficie d'un délai pour élargir le cercle de discussion avec les secteurs concernés, notamment les ministères de la Santé et de l'Intérieur et la Délégation générale des prisons et de la réinsertion sociale, afin de trouver une solution radicale aux problèmes liés aux prisonniers psychopathes.

8	Proposition de loi visant à abroger l'article 288 du Code pénal.	27 juillet 2016 Présentée par les membres de groupe de l'Union marocaine du travail	- Transmis à la commission compétente le 31 août 2016. - Le 28 juillet 2016, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi.
9	Proposition de loi visant à abroger l'article 288 du Code pénal.	18 juillet 2017 Présentée par les membres de la Confédération démocratique du travail.	- Transmis à la commission compétente le 28 août 2017. - Le 19 septembre 2017, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi.
10	Proposition de loi relative à al Cour des Comptes modifiant et complétant la loi n° 62.99 sur le code des tribunaux financiers promul-guée par le Dahir n° 1.02.124 du 1er Rabi II 1423 (13 juin 2002).	1er août 2017 Les membres du groupe socialiste	- Transmis à la commission compétente le 11 septembre 2017. - Le 19 septembre 2017, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi.
11	Projet de loi visant à modifier et à compléter les dispositions des articles 269 et 270 de la loi n° 65.99 sur le Code du travail.	20 octobre 2017 Présentée par les membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Transmis à la commission compétente le 30 novembre 2017.
12	Proposition de loi modifiant les chapitres 3, 21, 22, 24 et 41 du Dahir n° 1.58.376 publié le 3 Jumada I 1378 correspondant au 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association.	20 octobre 2017 Présenté par les membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Transmis à la commission compétente le 30 novembre 2017. - La réunion a eu lieu le mardi 8 janvier 2019, au cours de laquelle le ministre chargé des Relations avec le Parlement a salué l'initiative législative et demandé que l'examen de la proposition de loi soit reporté jusqu'à ce que le gouvernement ait finalisé un projet de loi intégré et exhaustif sur le travail associatif au Maroc.

13	Proposition de loi visant à modifier et à compléter l'article 2 de la loi n° 08.39 sur le code des droits réels.	1er août 2017 Groupement de la Confédération démocratique du travail	- Transmis à la commission compétente le 11 septembre 2017. - Le 19 septembre 2017, la commission a adressé un courrier au ministre de la Justice pour fixer une date pour l'examen de cette proposition de loi.
14	Proposition de loi sur la déclaration d'avoirs.	02 février 2018 Les membres de groupe de PAM	- Soumis à la Commission le 12 mars 2018 conformément à l'article 177 du Règlement intérieur de la Chambre.
15	Proposition de loi visant à compléter l'article 9 du Dahir n° 1.03.194 du 14 Rajab 1424 (11 septembre 2003) mettant en œuvre la loi n° 65.99 sur le Code du travail.	- Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 16 février 2018	- Transmis à la commission compétente le 19 février 2018 - Prévue pour le mercredi 23 janvier 2019 à 10h00, la réunion a été reportée à la demande des groupes de PAM, de la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM) et de la Confédération démocratique du travail.
16	Proposition de loi visant à modifier et à compléter l'article 26 de la loi n° 02.03 sur l'entrée et le séjour des étrangers au Royaume du Maroc et l'immigration illégale.	28 septembre 2018 Membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Transmise à la Chambre des représentants, et aux groupes et aux groupements le 04 octobre 2018. - Renvoyée à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 08 juillet 2018.
17	Proposition de loi visant à modifier et à compléter les dispositions du Code pénal en ce qui concerne l'imposition de peines du travail de sexe.	28 septembre 2018 Membres de l'équipe du Rassemblement national des indépendants	- Transmise à la Chambre des représentants, aux groupes et aux groupements le 04 octobre 2018. - Transmise à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 08 novembre 2018.

18	Proposition de loi modifiant et complétant les articles 491 et 492 du Dahir n° 1.59.413 du 28 Jumada II 1382 (26 novembre 1962) concernant la ratification du Code pénal.	28 septembre 2018 les membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Transmise à la Chambre des représentants, aux groupes et aux groupements le 04 octobre 2018. - Renvoyée à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 08 novembre 2018.
19	Proposition de loi complétant l'article 317 du Code des droits réels 39.08.	17 octobre 2018 les membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Déférée au gouvernement, aux groupes et aux groupements le 29 octobre 2018. - Transmise à la commission compétente le 30 novembre 2018
20	Proposition de loi relatif à la décla-ration obligatoire d'avoirs.	14 mai 2019 les membres du groupe PJD	- Transmis au gouvernement, à la Chambre des représentants, aux groupes et aux groupements le 20 mai 2019; - Transmis à la commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 24 Juin 2019.

Commission de l'agriculture et des secteurs productifs.

Projets de loi: (03)			
No.	**Objet du projet de loi**	**Date de dépôt au Bureau de la Chambre**	**Observations**
1	Projet de loi n° 50.17 sur la pratique de l'artisanat.	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 23 juillet 2019	- Transmis à la commission le 23 juillet 2019
2	Projet de loi n° 76.18 modifiant et complétant la première annexe du dahir du 28 Jumada II 1337 (31 mars 1919) portant code du commerce maritime.	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 24 juillet 2019	- Transmis à la commission le 24 juillet 2019
3	Projet de loi n° 57.18 modifiant et complétant la loi n° 77.15 interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastique.	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 24 juillet 2019	- Transmis à la commission le 29 juillet 2019

Propositions de loi: (13)			
No.	**Proposition de loi**	**Date de dépôt au Bureau**	**Date de renvoi à la commission (Article 177 du règlement intérieur de la Chambre)**
1	Proposition de loi sur la création du Conseil national des zones rurales et montagneuses.	19 novembre 2015 Présentée par les membres du groupement de travail progressiste	- Transmise à la commission - compétente le 5 janvier 2015.
2	Proposition de loi portant modification de l'article 19 de la loi 07.14 modifiant et complétant le dahir du 09 Ramadan 1931 (12 août 1913) relatif à la conservation foncière.	24 novembre 2015 Présentée par les membres de groupe du Mouvement	- Transmise à la commission compétente le 13 janvier 2016. - La commission a adressé un courrier au sujet de la proposition au ministère concerné le 3 février 2016.
3	Projet de loi sur la légalisation de la culture du kif au Maroc.	11 décembre 2015 groupe du PAM	- Transmise à la commission compétente le 26 janvier 2016. - La commission a adressé un courrier au ministère compétent le 3 février 2016 et une lettre de rappel le 31 janvier 2018.
4	Proposition de loi visant la création de chambres du tourisme.	31 décembre 2015 présentée par les membres du groupe socialiste	- Transmise à la commission compétente le 15 février 2016 - Le ministère concerné a reçu un courrier à ce sujet le 29 février 2016.
5	Proposition de loi visant la création du conseil national du tourisme.	31 décembre 2015 présentée par les membres du groupe socialiste	- Transmise à la commission compétente le 15 février 2016 - Le ministère concerné a reçu un courrier de la part de la commision le 29 février 2016.
6	Proposition de loi visant à modifier et à compléter la loi n° 31.96 sur le statut des agences de voyages.	31 décembre 2015 présentée par les membres du groupe socialiste	- Transmise à la commission compétente le 15 février 2016 - Le ministère concerné a reçu un courrier de la part de la commissio le 29 février 2016.

7	Proposition de loi visant à modifier et à compléter la loi n° 1.74.16 du 12 Rabi II 1396 (12 avril 1976) concernant l'Office national marocain du tourisme.	31 décembre 2015 présentée par les membres du groupe socialiste	- Transmise à la commission compétente le 15 février 2016 - Le ministère de tutelle concerné a reçu un courrier à ce sujet le 29 février 2016.
8	Proposition de loi portant création de l'Agence géologique nationale.	22 janvier 2016 présentée par les membres du groupe socialiste	- Transmise à la commission compétente le 02 mars 2016. - Le ministère de tutelle a été contacté le 3 mars 2016.
9	Proposition de loi visant à modifier et à compléter la loi n° 18.09 portant statut des chambres de l'artisanat, mise en application par Dahir n° 1.11.89 du 16 Ramadan 1432 (17 août 2011);	15 avril 2016 présentée par groupe de PAM.	- Transmise à la commission compétente le 31 mai 2016. - La commission a adressé un courrier au ministère compétent le 2 juin 2016 et une lettre de rappel le 30 janvier 2018.
10	Proposition de loi visant à créer un fonds destiné à financer les artisans.	15 février 2018 présentée par les conseillers Abdeslam Elbar, Omar Haddad, Ahmed Baba et Ahmed Lakhrif de l'équipe de l'indépendance pour l'unité et l'égalité.	- Transmise à la commission compétente le 26 mars 2018. - La commission a adressé un courrier au ministère de tutelle le 27 mars, 12 juin et le 26 décembre 2018. - Le 30 janvier 2019, la présidence de la Chambre a reçu un courrier du ministre des Relations avec le Parlement indiquant que le ministère chargé du tourisme, des transports aériens, de l'artisanat et de l'économie sociale proposait de reporter l'examen de la proposition jusqu'à l'achèvement de l'élaboration de sa nouvelle stratégie, dont l'un des principaux thèmes concerne le financement des artisans et des entreprises du secteur artisanal.

11	Proposition de loi visant à modifier, compléter et mettre à jour le Dahir n° 1.69.174 du 10 Jumada I 1389 (25 juillet 1969) concernant la conservation foncière collective des biens ruraux.	17 octobre 2018 Messieurs les membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Transmise au gouvernement, et aux groupes et groupements le 29 octobre 2018. - Déférée à la commission de l'agriculture le 30 novembre 2018. - La commission a adressé un courrier à ce sujet au ministère de tutelle le 3 décembre 2018.
12	Proposition de loi sur la modification et l'achèvement de l'article 78.2 de la loi n° 15.95 relative au Code du commerce tel que complété et amendé.	03 décembre 2018 Présenté par M. Abdelilah Hafdi de la confédération générale des entreprises du Maroc.	- Transmise à la Chambre des représentants, et aux groupes et groupements le 11 décembre 2018. - Transmise à la commission le 9 janvier 2018. - Le ministère compétent a été contacté par courrier le 16 janvier 2019 afin de fixer une date appropriée pour sa programmation. - La Chambre a sollicité l'avis du conseil de la concurrence
13	Proposition de loi visant à modifier et à compléter la loi n° 59.14 sur l'acquisition, la construction et la restauration des navires de pêche.	24 juillet 2019 Transmise à la Chambre par la Chambre des représentants	- Reçue par la commission le 25 juillet 2019

Commission de l'enseignement et des affaires culturelles et sociales:

Projets de loi: (06)				
No.	Objet du projet de loi	Date de dépôt au Bureau de la Chambre	Phases d'examen	Observations
1	Projet de loi n° 143.12 modifiant l'article 44 de la loi n° 65.00 portant code de la couverture médicale de base. (En deuxième lecture).	Première lecture : - Transmis à la Chambre par le gouvernement le 28/01/2013. Deuxième lecture : - Renvoyé à la Chambre par la Chambre des représentants dans le cadre d'une deuxième lecture: 08/08/2013	- Soumis à la commission compétente le 29 janvier 2013 et approuvé par la Chambre dans le cadre d'une première lecture le 12/02/2013, à l'unanimité et sans amendement. Renvoyé ensuite à la Chambre des représentants le 14/02/2013. - Après que la commission eut été saisie en deuxième lecture le 12 août 2013, deux réunions se sont tenues: - 1.2013/11/21: Après discussion de l'amendement proposé par la Chambre des représentants, il a été proposé de créer un comité mixte composé de membres des deux commissions concernées dans les deux chambres afin de parvenir à un consensus sur la proposition d'amendement du projet. - 2. 2014/01/29 : La commission a poursuivi l'examen des modifications apportées au projet par la Chambre des représentants, et il a été convenu de différer la décision après l'examen de la proposition visant à constituer un comité mixte composé de membres issus des deux commissions.	- Lors de la réunion de coordination entre le président du Chambre et les présidents des commissions permanentes du 9 janvier 2018, les difficultés rencontrées par le projet de loi, prévoyant la prorogation de la période transitoire prévue à l'article 44 de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2014, ont été examinées, et la commission a été invitée à prendre une décision au sujet du projet de loi dans les meilleurs délais afin qu'il ne reste pas à l'étude à la Chambre.

2	- Projet de loi n° 25.14 sur l'exercice des métiers de préparation et de distribution des produits de santé.	- Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 12 février 2016	- Transmis à la commission compétente le 16 février 2016. - Le ministre de la Santé a présenté le projet à la commission le 2 mars 2016; - La commission a poursuivi l'étude du projet de loi les 28 mars et 4 mai 2016. - Le mercredi 18 mai 2016 a été fixé comme date de décision sur les amendements et de mise aux voix du projet. Mais cette date a été reportée au mercredi 25 mai 2016, puis à une date ultérieure. - Examen prévu pour la réunion de la commission du mercredi 3 août 2016, et reporté à une date ultérieure. - La commission a programmé sa décision sur les amendements et le vote sur le projet de loi au mercredi 25 octobre 2017, mais la réunion a été reportée à une date ultérieure. - Le 7 août 2018, la présidence de la Chambre a reçu une lettre du ministre chargé des relations avec le Parlement demandant que soit achevé dans les meilleurs délais l'examen du projet de loi en coordination avec le ministre de la Santé. La correspondance a été transmise à la commission compétente le 15 août 2018. - La commission a programmé sa décision sur les amendements et le vote sur le projet de loi au mercredi 14 novembre 2018 à 10 heures du matin, mais cette date a été reportée sur la base des délibérations du Bureau de la commission tenues le même jour. - La décision sur les amendements et le vote sur le projet de loi ont été programmés pour la réunion de la commission du mercredi 26 décembre 2018 à 10 heures, mais cette date a été reportée en réponse à certains groupes parlementaires qui avaient demandé un délai supplémentaire	- La commission est prête à programmer le projet de loi à tout moment qui conviendra au gouvernement.

2			pour soumettre de nouveaux amendements et mettre à jour les amendements précédents concernant le projet de loi. - Une nouvelle date limite a été fixée au lundi 18 mars 2019 pour la soumission de nouveaux amendements par les équipes et le groupe, pour examen lors de la réunion de la commission prévue le jeudi 21 mars 2019 à 10 heures. - Le délai de dépôt des nouveaux amendements au projet de loi a été prorogé jusqu'au vendredi 22 mars 2019 à 12 heures, et la date de décision sur les amendements et le vote sur le projet, le jeudi 28 mars 2019 à 12 heures, a été reportée à une date ultérieure. La réunion a été levée sans examiner l'ordre du jour suite à un accord entre les membres de la commission et le ministère de tutelle prévoyant la création d'une sous-commission chargée d'étudier les articles controversés et de proposer des amendements consensuels. - Sur la base des conclusions de la réunion de la sous-commission tenue le mardi 18 juin 2019 et consacrée au développement de la méthodologie de travail de la commission pour l'examen du projet de loi, il a été décidé de fixer au mercredi 26 juin 2019 à 12 heures la date limite de dépôt des propositions de la sous-commission auprès du secrétariat de la commission, avec identification des catégories professionnelles concernées par de ce projet de loi, ainsi que des tâches assignées à chacune d'entre elles. Mercredi 3 juillet 2019 à 10h: Réunion de la sous-commission pour délibérer sur les propositions de la sous-commission concernant les articles du projet de loi.	

3	Projet de loi n° 63.16 modifiant et complétant l'article 44 de la loi n° 65.00 portant code de la couverture médicale de base.	- Transmis à la Chambre par le Président de gouvernement le 26 juillet 2016	- Renvoyé devant la commission compétente le 27 juillet 2016. - Examen prévu pour la réunion de la commission du 3 août 2016, et reporté à une date ultérieure. - Programmé pour la réunion de la commission du 26 juillet 2017, puis reporté à une date ultérieure. - La commission a programmé l'étude du projet de loi pour le mercredi 15 mai 2019 à midi. La réunion été reportée à une date ultérieure, à la demande du groupe pourde groupe istiqlalien, l'Union marocaine du travail et de groupement de la Confédération démocratique du travail.	- Les difficultés rencontrées par le projet de loi ont été passées en revue, et la commission a été invitée à prendre une décision au sujet du projet de loi dans les meilleurs délais afin ne reste pas à l'étude à la Chambre.
4	Projet de loi n° 16.18 modifiant et complétant la loi n°77.03 sur la communication audiovisuelle.	- Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 14 février 2019	- Soumis à la commission de l'éducation, des affaires culturelles et sociales le 21 février 2019. - Le projet de loi a été présenté lors de la réunion de la commission du mercredi 10 juillet 2019.	
5	Projet de loi organique n° 04.16 relatif au Conseil national des langues et de la culture marocaines. En deuxième lecture.	- Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 29 juillet 2019	- Reçu en deuxième lecture, après modification de ses articles 3, 6, 10, 17, 26 et 45. - Renvoyé à la commission de l'enseigenement, des affaires culturelles et sociales le 29 février 2019.	

Propositions de loi: (10)				
No.	**Proposition de loi**	**Date de dépôt au Bureau**	**Date de renvoi à la commission (Article 177 du règlement intérieur de la Chambre)**	**Observations**
1	Proposition de loi sur la prévention du tabagisme et la publicité pour le tabac dans certains lieux publics.	24 novembre 2015 Introduite par les membres du groupe socialiste	- Transmise à la commission compétente le 14 janvier 2016. - La réunion de la commission, qui était prévue pour le mercredi 23 mai 2018 à 11 heures, a été reportée à une date ultérieure.	- La commission a été invitée à programmer rapidement la proposition de loi à la lumière de l'interaction positive du gouvernement avec ses dispositions.
2	Proposition de loi visant à compléter la loi n° 01.00 sur l'organisation de l'enseignement supérieur.	11 décembre 2015 groupe de PAM	- Transmise à la commission compétente le 26 janvier 2016. - Le 30 janvier 2018, l'équipe PAM a adressé une lettre à la Commission demandant à la programmation de l'étude de la proposition.	
3	Proposition de loi complétant le Dahir n° 1.63.071 du 25 Jumada II 1383 (13 novembre 1963) concernant l'éducation de base.	12 février 2016 Transmise à la Chambre par la Chambre des représentants	- Renvoyé devant la commission compétente le 16 février 2016.	- La commission a été invitée à programmer rapidement la proposition de loi à la lumière de l'interaction positive du gouvernement avec ses dispositions.
4	Proposition de loi visant à modifier le premier paragraphe de l'article 6 de la loi n° 65.00 portant code de couverture médicale de base.	Transmise à la Chambre par la Chambre des représentants 15/07/2011	- Renvoyé devant la commission compétente le 18/07/2011.	- La commission a été invitée à programmer rapidement la proposition de loi à la lumière de l'interaction positive du gouvernement avec ses dispositions.
5	Proposition de loi visant à modifier et à compléter les articles 6, 22 et 23 de la loi n° 12.01 sur les laboratoires privés d'analyse biomédicale.	2 août 2017 Soumise par les membres de groupe istiqlalien	- Transmise à la commission compétente le 11 septembre 2017.	- La commission a été invitée à programmer rapidement la proposition de loi à la lumière de l'interaction positive du gouvernement avec ses dispositions.

6	Proposition de loi sur la création d'un organisme national de biologistes.	2 août 2017 Soumise par les membres de groupe istiqlalien	- Transmise à la commission compétente le 11 septembre 2017.	
7	Proposition de loi visant à modifier et à compléter l'article 17 du Dahir n° 1.99.208 du 13 Jumada I 1420 (25 août 1999) portant application de la loi n° 16.98 sur le don, le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus humains.	28 septembre 2018 Messieurs les membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Transmise à la Chambre des représentants, aux équipes, aux groupes et au gouvernement le 04 octobre 2018. - Soumise à la commission de l'éducation et des affaires culturelles et sociales le 8 novembre 2018. - La commission compétente a envoyé un courrier au ministère de tutelle le 8 juin 2018.	
8	Proposition de loi portant création du Conseil national du dialogue social.	04 janvier 2019 groupe de PAM	- Transmis à la commission le 13 février 2019. - La commission compétente a envoyé un courrier au ministère de tutelle le 25 février 2018.	
9	Proposition de loi sur la création d'une institution unifiée des œuvres sociales pour les employés des ministères et administrations à caractère central.	08 juillet 2019 Groupe PJD	- Transmis à la commission compétente le 05 août 2019.	
10	Proposition de loi portant création de la chaîne parlementaire.	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 26 juillet 2019.	- Soumis à la commission le 29 juillet 2019	

Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains occupés

Projets de loi: (04)			
No.	**Objet du projet de loi**	**Date de dépôt au Bureau de la Chambre**	**Phases d'examen**
1	Projet de loi n° 15.19 approuvant l'accord de coopération en matière de lutte contre la criminalité, signé à Rabat le 13 février 2019 entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne.	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 24 juillet 2019	- Soumis à la commission le 24 juillet 2019
2	Projet loi n° 16.19 approuvant un protocole sur la cession à titre de donation irréversible de la propriété du «Grand théâtre de Cervantes» à Tanger, signé à Rabat le 13 février 2019 entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne.	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 24 juillet 2019	- Soumis à la commission le 24 juillet 2019
3	Projet de loi n° 18.19 approuvant l'accord-cadre de coopération dans le domaine de la défense, signé à Rabat le 8 février 2019 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Croatie.	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 24 juillet 2019	- Soumis à la commission le 24 juillet 2019
4	Projet de loi n° 19.19 approuvant l'accord-cadre de coopération économique, signé à Rabat le 4 décembre 2018 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République tchèque.	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 24 juillet 2019	- Soumis à la commission le 24 juillet 2019

Commission des finances, de la planification et du développement économique:

Projets de loi: (01)				
No.	**Objet du projet de loi**	**Date de dépôt au Bureau de la Chambre**	**Phases d'examen**	**Observations**
1	Projet de loi n° 109.12 faisant office de code de soutien mutuel (en deuxième lecture)	Transmis à la Chambre par la Chambre des représentants le 3 août 2016	- Transmis à la commission compétente le 4 août 2016. - Articles modifiés par la Chambre des représentants: 2, 27, 28, 31, 82, 84, 123, 129, 130, 138, 139, 140, 141, 142, 148, 159, 162, 181 et le titre de la section III et de son chapitre II. - Programmé pour la réunion de la commission du 22 juin 2017, puis reporté à une date ultérieure.	- La commission est prête à programmer le projet de loi à tout moment qui conviendra au gouvernement.

Propositions de loi: (07)			
No.	**Proposition de loi**	**Date de dépôt au Bureau**	**Date de renvoi à la commission (Article 177 du règlement intérieur de la Chambre)**
1	Proposition de loi modifiant les articles 301 et 306 de la loi n° 17.99 relative au code des assurances, complétée par la loi n° 09.03.	24 novembre 2015 Introduite par les membres du groupe socialiste	- Déférée à la commission compétente le 13 janvier 2015. - Transmise le 26 janvier 2016 à Monsieur le ministre de l'économie et des finances afin de fixer une date pour la discussion de la proposition.
2	Proposition de loi visant à modifier et à compléter la loi n° 89.15 portant réglementation de la profession d'expert-comptable et création du conseil des experts-comptables (approuvée par la Chambre des représentants le 10 Rabi II 1421 correspondant au 13 juillet 2000).	Transmise par la Chambre des représentants le 13/07/2000.	- Déférée à la commission financière le 13/07/2000 - Renvoyée par la Chambre devant la commission compétente pendant la séance plénière en date du 10/1/2002 à la demande du président de l'équipe du rassemblement national des indépendants.
3	Proposition de loi relative à la création d'un régime de retraite pour les membres de la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.	02 mai 2017 Présenté par M. Abdelaziz Benazouz, membre de groupe du PAM.	- Déférée à la commission compétente le 9 juin 2017. - Transmise le 15 juin 2017 à Monsieur le ministre de l'économie et des finances afin de fixer une date pour la discussion de la proposition. - Le 30 janvier 2018, la commission a reçu une lettre de l'équipe du PAM lui demandant de programmer l'étude de la proposition. La commission l'a renvoyée au ministre de l'économie et des finances le 5 février 2018.
4	Proposition de loi visant à modifier la loi n° 43.95 promulguée par Dahir n° 1.96.106 du 21 Rabi I 1417 (7 août 1996) restructurant la Caisse Marocaine des Retraites.	6 juillet 2017 Groupe PJD	- Déférée à la commission compétente le 15 août 2017. - Transmise le 26 décembre 2017 à Monsieur le ministre de l'économie et des finances afin de fixer une date pour la discussion de la proposition.

5	Proposition de loi visant à modifier et à compléter les articles 223, 224 et 242 du code des douanes et impôts indirects, approuvé par le Dahir portant loi n° 1.77.339 du 09 octobre 1977 correspondant au 25 Chawal 1397.	20 octobre 2017 Présentée par les membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Déférée à la commission compétente le 30 novembre 2017. - Trasmis le 26 décembre 2017 à Monsieur le ministre de l'économie et des finances afin de fixer une date pour la discussion de la proposition.
6	Proposition de loi visant à modifier et à compléter la loi n° 72.14 précisant l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires et employés participant au système de retraite civil promulgué par Dahir n° 1.16.110 le 16 Dhul-Qadah 1437 (20 août 2016).	20 octobre 2017 Présentée par les membres de groupe du Rassemblement national des indépendants	- Déférée à la commission compétente le 30 novembre 2017. - Transmise le 26 décembre 2017 à Monsieur le ministre de l'économie et des finances afin de fixer une date pour la discussion de la proposition.
7	Proposition de loi visant à créer un indicateur spécial pour le gasoil.	30 mai 2018 groupe de la Confédération générale des entreprises du Maroc:	- Déférée à la commission le 9 juillet 2018 - Transmise en juillet 2018 à Monsieur le ministre de l'économie et des finances afin de fixer une date pour la discussion de la proposition.

Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et de l'infrastructure

Projets de loi: (05)			
No.	**Objet du projet de loi**	**Date de dépôt au Bureau de la Chambre**	**Phases d'examen**
1	Projet de loi n° 13.16 relatif à la création et à l'organisation de la fondation des oeuvres sociales du logement et de la politique de la ville.	Déposé par le président de gouvernement le 9 août 2016	- Déféré à la commission compétente le 15 août 2016. - Projet présenté pour discussion générale le 8 août 2017. - Le 25 décembre 2017, le Bureau de la commission a fixé la réunion d'étude du projet par la commission au jeudi 1er février 2018 à 15 heures, mais cette date a été reportée à la demande du groupe de l'indépendance pour l'unité et l'égalité. - La commission a examiné le projet de loi mercredi 24 juillet 2019, et fixé au 10 septembre 2019 la date de poursuite de l'examen.
2	Projet de loi n° 60.18 sur la fondation des œuvres sociales des employés de la Direction générale de la protection civile.	Déposé par le président de gouvernement le 31 octobre 2018	- Déféré à la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et de l'infrastructure le 1er novembre 2018.
3	Projet de loi n° 18.18 régissant la collecte de fonds publics et la distribution de l'aide à des fins caritatives.	Déposé par le Président de gouvernement le 06 février 2019	- Déféré à la commission compétente le 11 février 2019.
4-5	- projet de loi n°37.18 relatif à la Fondation des œuvres sociales des fonctionnaires et auxiliaires des collectivités territoriales, ses groupes et ses instances. - projet de n° 38.18 relatif à la réorganisation de la Fondation Hassan II des œuvres sociales des agents d'autorité relevant du ministère de l'Intérieur.	Déposé par le Président de gouvernement le 01 octobre 2019	- Déféré à la commission compétente le 7 octobre 2019.

Propositions de loi: (04)			
No.	**Proposition de loi**	**Date de dépôt au Bureau**	**Date de renvoi à la commission (Article 177 du règlement intérieur de la Chambre)**
1	Proposition de loi modifiant l'article 16 du Dahir n° 1.02.239 du 25 Rajab 1423 (correspondant au 3 octobre 2002) portant application de la loi n° 37.99 relative à l'état civil.	24 novembre 2015 Présentée par les membres de groupe du Mouvement	- Déférée à la commission compétente le 13 janvier 2016. - Déférée par la commission au ministère concerné afin de fixer une date pour l'étude de la proposition le 12 février 2018.
2	Proposition de loi visant à modifier et à compléter la loi n° 37.99 sur l'état civil publiée par dahir n° 1.02.239 du 25 Rajab 1423 (3 octobre 2002).	04 juillet 2018. Les membres du groupe PJD	- Déférée à la commission compétente le 13 août 2018. - Transmis le 1er novembre 2018 au ministère compétent afin de fixer une date pour l'examen de la proposition.
3	Proposition de loi visant à créer une fondation des œuvres sociales au profit des travailleurs des collectivités territoriales.	02 novembre 2018. Les membres du groupe PJD	- Transmise à la Chambre des représentants, aux équipes et aux groupes le 8 novembre 2018. - Déférée à la commission le 14 décembre 2018 - Transmise le 21 novembre 2018 au ministère compétent afin de fixer une date pour l'examen de la proposition.

4	Proposition de loi modifiant et complétant l'article 8 de la loi n° 116.14 visant à modifier et à compléter la loi n° 52.05 sur le code de la route, promulguée par Dahir n° 1.10.07 du 26 Safar 1431 (11 février 2010)	03 décembre 2018 Abdelilah Hafdi, président de la Confédération générale des entreprises du Maroc	- Transmise à la Chambre des représentants, aux équipes et aux groupes le 10 décembre 2018. - Déférée à la commission le 9 janvier 2018. - Transmise le 14 janvier 2019 au ministère compétent afin de fixer une date pour l'examen de la proposition.

Propositions de loi organique renvoyées à la Chambre des représentants pour examen prioritaire conformément à l'article 85 de la Constitution: (07)

No.	Proposition de loi	Date de dépôt au Bureau	Commission compétente à la Chambre des représentants	Date de renvoi à la commission
1	Proposition de loi visant à modifier et à compléter la loi organique n° 59.11 concernant l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales	24 novembre 2015 Présentée par les membres de l'équipe du Mouvement,	- l'Intérieur et les collectivités territoriales, le logement et la politique de la ville à la Chambre des représentants	- Transmise à la Chambre des représentants, le 4 décembre 2015.
2	Proposition de loi visant à modifier l'article 122 de la loi organique n° 111.14 concernant les régions.	3 décembre 2015 Présentée par l'équipe du Mouvement,	- l'Intérieur et les collectivités territoriales, le logement et la politique de la ville à la Chambre des représentants	- Transmise à la Chambre des représentants, le 4 décembre 2015.
3	Proposition de loi visant à modifier le titre et l'article 116 de la loi organique n° 112.14 relative aux préfectures et provinces.	3 décembre 2015 Présentée par l'équipe du Mouvement	- l'Intérieur et les collectivités territoriales, le logement et la politique de la ville à la Chambre des représentants	- Transmise à la Chambre des représentants, le 4 décembre 2015.
4	Proposition de loi visant à modifier l'article 125 de la loi organique n° 113.14 concernant les collectivités.	3 décembre 2015 Présentée par l'équipe du Mouvement	- l'Intérieur et les collectivités territoriales, le logement et la politique de la ville à la Chambre des représentants	- Transmise à la Chambre des représentants, le 4 décembre 2015.
5	Proposition de loi organique concernant la mise en application du caractère officiel de la langue amazighe.	11 décembre 2015 Equipe du PAM	- Commission Education, Culture et Communication de la Chambre des Représentants	- Transmise à la Chambre des représentants, le 17 décembre 2015.

6	Proposition de loi organique complétant la loi organique n° 128.12 relative au Conseil économique, social et environnemental.	16 février 2018 Présenté par M. Nabil Cheikhi, président du groupe Justice et développement et d'autres membres du groupe.	- Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme	- Renvoyée à la Chambre par la Chambre des représentants le 19 février 2018
7	Proposition de loi organique complétant la loi organique n° 085.13 relative à la conduite des commissions d'enquête parlementaires.	20 février 2018 Equipe du PAM.	- Commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme	- Renvoyée à la Chambre par la Chambre des représentants le 21 février 2018.

Deuxième partie :
Contrôle du Gouvernement
et Évaluation des Politiques Publiques

Tables des matières

I-Contrôle du Gouvernement

1- Les questions orales et écrites

- Bilan global des questions orales et écrites pendant l'année législative 2018-2019
- Questions mensuelles de politique générale
- Questions orales hebdomadaires
- Questions écrites
- Engagements du Chef du gouvernement lors des séances mensuelles dédiées à la politique général
- Engagements des membres du gouvernement lors des séances de questions orales

2- Discussion du bilan d'étape de l'action gouvernementale

3- Discussion de l'exposé du premier président de la Cour des comptes

4- Rôle de contrôle des commissions permanentes: Demandes d'audition des membres du gouvernement au cours de l'année législative 2018-2019

II-Evaluation des Politiques Publiques

1- Séance annuelle de discussion et d'évaluation des politiques concernant le service public tenue en session d'octobre 2018

2- Evaluation de la Stratégie nationale de l'eau au cours de la session d'avril 2019

Annexe:

Listes de questions orales et écrites auxquelles on a répondu au cours de l'année législative 2018-2019

I - Contrôle du Gouvernement

1- Questions orales et écrites

1- Questions orales et écrites

Au cours de l'année législative 2018-2019, la Chambre des conseillers a tenu vingt-trois (23) séances de questions orales, dont dix (10) à la session d'octobre 2018 et treize (13) à la session d'avril 2019, au cours desquelles les conseillers se sont penchés, durant la première session, sur bon nombre de significatives questions d'actualité touchant à l'économie, au social et aux affaires étrangères, et ont interagi avec les débats de la société et des médias qui les ont accompagnées, notamment: la démission collective des médecins du secteur public dans certains hôpitaux du Royaume, la confusion du gouvernement face au changement de l'heure légale, les préparatifs du gouvernement pour le démarrage de la campagne agricole en l'absence de précipitations régulières, la situation des agents de l'Entraide nationale et les moyens de l'améliorer, l'interaction du gouvernement avec les recommandations du Forum mondial sur la migration et le développement tenu à Marrakech, la stratégie de lutte contre la corruption, les démarches du gouvernement pour faire face au risque d'une pandémie de grippe porcine ...

La Chambre a tenu, au cours de la session d'avril 2019, treize (13) séances de questions orales, dont un certain nombre de questions d'actualité importantes ont été soulevées dans les domaines économique, social et des affaires étrangères. Ces dernières ont porté sur la situation du dialogue social, la réforme du système fiscal, la gouvernance dans la gestion des fédérations sportives, la stratégie nationale pour le développement durable, le bilan de la saison agricole, le soutien aux urgences de proximité, la hausse du prix des médicaments, le renforcement de l'offre éducative dans les colonies de vacances, les mesures gouvernementales pour mieux accueillir les membres de la communauté marocaine à l'étranger, et les conséquences de l'échec de l'équipe marocaine de football en Coupe d'Afrique des Nations 2019.

En plus des réunions hebdomadaires, la Chambre a tenu cinq réunions mensuelles consacrées aux questions de politique générale adressées au Chef du gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 100 de la Constitution, dont trois réunions durant la session d'octobre 2018 portant sur:

- La première séance a abordé les deux thèmes suivants: La paix sociale et les exigences du décollage économique, et les défis liés à la qualification du capital humain.

- La deuxième séance a porté sur les deux thèmes suivants: Politiques publiques de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, en particulier dans le monde rural, régionalisation avancée, problèmes d'intégration des jeunes et valorisation des capacités du secteur agricole.

- La troisième séance, quant à elle, a également porté sur deux thèmes, à savoir : les mesures douanières et fiscales et leur impact sur le commerce, et le programme de réduction des disparités spatiales et sociales.

Quant aux deux (02) réunions mensuelles tenues par la Chambre durant la session

d'avril 2019, elles ont abordé les thèmes suivants:

- La première séance a été consacrée aux deux thèmes ci-après: Politique gouvernementale visant à relever les défis de l'éducation, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique dans notre pays, politique du gouvernement en matière de gestion de l'emploi dans le secteur public et enjeux de la modernisation de l'administration publique.

- La deuxième séance a porté sur deux thèmes: La politique du gouvernement en matière de gestion des investissements publics dans la perspective de l'amélioration de son efficacité, le statut du retraité et sa place dans les politiques publiques.

S'agissant de la participation des ministres aux séances de questions orales de la première session, le ministre chargé des relations avec le Parlement a assisté à l'ensemble des travaux des 10 séances de questions tenues par la Chambre durant cette session, suivi des départements des Habous et affaires islamiques, la jeunesse et les sports, la famille, la solidarité et l'égalité (09 fois), les droits de l'Homme, l'éducation nationale, la culture et la communication, le secrétariat d'État chargé du transport et le secrétariat d'État chargé du Commerce extérieur (08 occasions). À noter que le taux de participation moyen de tous les membres du gouvernement aux 10 séances consacrées aux questions orales est d'environ 54%.

Par ailleurs, les ministres de l'éducation nationale et des relations avec le parlement ont assisté à tous les travaux des treize séances des questions organisées par la Chambre durant la session d'avril 2019, suivis du département des droits de l'Homme (12 fois), du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique, et du secrétariat d'État chargé du transport (11 fois). S'agissant des secteurs gouvernementaux les moins assidus, on trouve l'Intérieur qui s'est excusé à 13 reprises en 13 séances tenues par la Chambre, suivi des départements de l'économie et de la finance, des marocains résidant à l'étranger et des affaires liées à la migration (12 fois), les départements des affaires étrangères, l'agriculture et la pêche maritime, l'industrie et l'investissement, le tourisme et le transport aérien (11 séances). Il y lieu de noter que le taux de participation moyen de tous les membres du gouvernement aux 13 séances consacrées aux questions orales s'élève à environ 53%.

En ce qui concerne les engagements pris par les ministres lors des séances de questions orales, 27 engagements ont été identifiés pour la session d'octobre 2018 concernant le traitement global réservé par le gouvernement à un certain nombre de revendications sociales émanant d'un large éventail de la société et ce, à travers l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie et la mise en place des conditions adaptées à leur travail (médecins, agents de l'Entraide nationale, propriétaires de cafés et restaurants, chauffeurs routiers, habitants de villages isolés) ou par l'amélioration des services administratifs et sanitaires, notamment les services d'urgence et l'élimination des décharges sauvages, ainsi que par le développement de l'approvisionnement en eau et l'engagement pris de réglementer et de contrôler les prix des établissements

d'enseignement moyennant la révision des statuts de l'enseignement privé.

Pour ce qui est de la session d'avril 2019, 29 engagements ont été répertoriés concernant certaines demandes urgentes telles que: Discrimination positive au profit des communautés rurales, semi-urbaines et éloignées et soutien à la scolarisation des filles ainsi que des enfants en situation de vulnérabilité et de handicap au cours de la prochaine saison scolaire, généraliseralisation de l'enseignement du préscolaire, facilitation de l'accès des enfants aux besoins spécifiques à l'enseignement public et privé, lancement de Maîtrises spécialisées et Masters pour la formation de conseillers psychologiques et sociaux, formation de spécialistes de l'autisme ou de la déficience mentale, équipement de 5 unités d'urgences de proximité, mise à niveau en nombre et en qualité des cadres médicaux et paramédicaux opérant dans ces unités entre 2019 et 2021, habilitation de 120 centres de médecine à distance à l'horizon 2023, élaboration d'une loi-cadre de réforme fiscale contraignante pour tous ainsi que pour les futures lois de finances, élaboration d'un projet de loi réglementant et encadrant le processus de camping pour éliminer la pénurie d'infrastructures de camping à l'horizon 2020...

Le nombre total de questions orales posées dans l'intersession et la session d'octobre 2018 s'est élevé à 764 questions. Le gouvernement a répondu à 193 d'entre elles lors de 10 séances plénières, dont 42 questions d'actualités et 151 questions ordinaires. Dans l'intersession et durant la session d'avril 2019, le nombre de questions orales a atteint 707 questions. Le gouvernement a répondu à 245 d'entre elles lors de 13 séances plénières, dont 70 questions d'actualité et 200 questions ordinaires.

En ce qui concerne la répartition sectorielle, les questions des conseillers au cours de la première session de l'année législative ont porté sur le secteur social, avec un taux équivalant à 35% du total des questions posées, le secteur économique (27%), le secteur des affaires intérieures et des infrastructures (21%), les droits et les domaines administratif et religieux (13%), et enfin les affaires étrangères (04%). En revanche, la répartition thématique des questions durant la deuxième session de la même année, est telle que la part du lion revient au domaine social, qui demeure la principale préoccupation des membres de la Chambre avec une proportion d'environ 43% du total des questions posées, suivi du secteur économique (28%), les affaires intérieures et les infrastructures (16%), les domaines des droits de l'homme, des affaires administratives et religieuses (10%) et enfin les affaires étrangères (03%).

Bilan global des questions orales et écrites pendant l'année législative 2018-2019

Premièrement: Bilan global des questions orales et écrites pendant l'année législative 2018-2019

1-Questions orales mensuelles:

Session	Nombre de séances tenues	Nombre de thèmes	Nombre de questions posées	Nombre de questions répondues
Première session:	3 séances	Six thèmes	40	40
Deuxième session:	2 séances	Quatre thèmes	28	28
Total année législative	5 séances	10 thèmes	68	68

Session	Séance	Nombre de thèmes	Nombre de questions posées	Nombre de questions répondues
Octobre 2018	Première séance: 18 décembre 2018	Premier thème	08	08
		Deuxième thème	07	07
	Deuxième Séance: 15 janvier 2019	Premier thème	07	07
		Deuxième thème	06	06
	Troisième séance: 12 février 2019	Premier thème	04	04
		Deuxième thème	08	08
Avril 2019	Première séance: 21 mai 2019	Premier thème	10	10
		Deuxième thème	03	03
	Deuxième Séance: 09 juillet 2019	Premier thème	08	08
		Deuxième thème	07	07

Premièrement: Bilan global des questions orales et écrites pendant l'année législative 2018-2019

2. Questions hebdomadaires orales:

Questions restantes des sessions précédentes	Session	Nouvelles questions posées	Questions répondues			
			Questions d'actualités programmées		Questions ordinaires programmées	
			Questions d'actualités répondues	Pourcentage du total des questions répondues	Questions ordinaires répondues	Pourcentage du total des questions répondues
2167	Intersession	131	--	--	--	--
	Session d'octobre 2018	633	42	22%	151	78 %
2732	Intersession	96	--	--	--	--
	Session d'avril 2019	611	45	18,36%	200	81,63%
Total année législative 2018-2019		1471	87	20,18%	351	79,81%

3. Questions écrites:

Questions restantes des sessions précédentes	Session	Nouvelles questions posées	Nombre de questions répondues	Pourcentage du total des questions répondues
544	Intersession	178	81	36 %
	Session d'octobre 2018	552	178	
1015	Intersession	19	95	76 %
	Session d'avril 2019	363	197	
Total année législative 2018-2019		1112	551	56 %

Deuxièmement: Questions de politique générale:

1-Répartition des questions orales mensuelles posées par les groupes et le groupement:
A. Pendant la session d'octobre 2018:

Groupes et Groupement	Première séance: 18 décembre 2018				Deuxième Séance: 15 janvier 2019:				Troisième séance: 12 février 2019				Total	
	Deuxième thème		Premier thème		Deuxième thème		Premier thème		Deuxième thème		Premier thème		Questions répondues	Questions posées
	Questions répondues	Questions posées	Questions répondues	Questions posées	Questions répondues	Questions posées	Questions répondues	Ques-tions posées	Questions répondues	Questions posées	Questions répondues	Questions posées		
Groupe du PAM	01	01	01	01	--	--	01	01	01	01	01	01	05	05
Groupe Istiqlalien	01	01	01	01	01	01	01	01	--	--	01	01	05	05
Groupe PJD	01	01	--	--	01	01	--	--	01	01	--	--	03	03
Groupe Haraki	01	01	01	01	01	01	01	01	--	--	01	01	05	05
Groupe RNI	--	--	01	01	--	--	01	01	01	01	--	--	03	03
Groupe socialiste	01	01	--	--	01	01	--	--	--	--	01	01	03	03
Groupe CGEM	01	01	01	01	--	--	01	01	01	01	--	--	04	04
Groupe UMT	01	01	--	--	01	01	--	--	--	--	01	01	03	03
Groupe CDS	--	--	01	01	--	--	01	01	--	--	01	01	03	03
Groupement CDT	01	01	--	--	01	01	--	--	--	--	01	01	03	03
MM. Abdellatif Ouamou - Addi Shajiri	--	--	01	01	01	01	--	--	--	--	01	01	03	03
Total	08	08	07	07	07	07	06	06	04	04	08	08	40	40

B. Pendant la session d'avril 2019:

Groupes et Groupement	Première séance: 21 mai 2019				Deuxième Séance: 09 juillet 2019				Total	
	Deuxième thème		Premier thème		Deuxième thème		Premier thème			
	Questions répondues	Questions posées	Questions répondues	Questions posées	Questions répondues	Questions posées	Questions répondues	Questions posées	Questions répondues	Questions posées
Groupe du PAM	01	01	--	--	01	01	01	01	03	03
Groupe Istiqlalien Unité & Égalitarisme	01	01	01	01	01	01	01	01	04	04
Groupe PJD	01	01	--	--	01	01	01	01	03	03
Groupe Haraki	01	01	01	01	01	01	01	01	04	04
Groupe RNI	01	01	--	--	01	01	--	--	02	02
Groupe socialiste	01	01	--	--	--	--	01	01	02	02
Groupe CGEM	01	01	--	--	01	01	--	--	02	02
Groupe UMT	01	01	--	--	--	--	01	01	02	02
Groupe CDS	01	01	--	--	01	01	--	--	02	02
Groupement CDT	--	--	01	01	--	--	01	01	02	02
MM. Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri	01	01	--	--	01	01	--	--	02	02
Total	10	10	03	03	08	08	07	07	28	28

2- Thèmes auxquels le chef du gouvernement a répondu lors des séances de questions mensuelles:

A. Pendant la session d'octobre 2018:

Date de la séance mensuelle	Présidence et secrétariat de la séance	Objet de la question	Groupe ou affiliation
Première séance: 18 décembre 2018	Président de séance: Abdelhakim Benhammach Secrétaire de séance: Ahmed Touizi	Premier thème: Paix sociale et conditions du décollage économique	Authenticité et Modernité
			Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme
			Justice et Développement
			Haraki
			Socialistes
			CGEM
			UMT
			CDT
		Deuxième thème: Défis liés à la qualification du capital humain	Authenticité et Modernité
			Istiqlalien pour l'unité et l'égalitarisme
			Haraki
			RNI
			CGEM
			CDS
			Abdelatif Ouamou - Addi Shajiri

Date de la séance mensuelle	Présidence et secrétariat de la séance	Objet de la question	Groupe ou affiliation
Deuxième séance : 15 janvier 2019	Président de séance: Abdelhakim Benhammach Secrétaire de séance: Mohamed Addal	Premier thème: Politiques publiques visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, en particulier dans le monde rural	Justice et Développement
			Haraki
			Socialiste
			UMT
			CDT
			Abdelatif Ouamou - Addi Shajiri
		Deuxième thème: Régionalisation avancée, problèmes d'intégration des jeunes et valorisation des capacités du secteur agricole	Authenticité et Modernité
			Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme
			Haraki
			RNI
			CGEM
			CDS
Troisième séance: 12 février 2019	Président de séance: Abdelhakim Benhammach Secrétaire de séance: Ahmed Lakhrif	Premier thème: Mesures douanières et fiscales et leur impact sur le secteur du commerce	Authenticité et Modernité
			Justice et Développement
			RNI
			CGEM
		Deuxième thème: Programme de réduction des disparités spatiales et sociales	Authenticité et Modernité
			Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme
			Haraki
			Socialiste
			UMT
			CDS
			CDT
			Abdelatif Ouamou - Addi Shajiri

B- Pendant la session d'avril 2019:

Date de la séance mensuelle	Présidence et secrétariat de la séance	Objet de la question	Groupe ou affiliation
Première séance / 21 mai 2019	Président de séance: Abdelhakim Benchammach Secrétaire de séance: Idriss Erradi	Premier thème: Politique gouvernementale visant à relever les défis de l'éducation, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique dans notre pays	Authenticité et Modernité
			Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme
			Justice et Développement
			Haraki
			RNI
			Socialiste
			CGEM
			CDS
			Les conseillers Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri
		Deuxième thème: Politique du gouvernement en matière de gestion de l'emploi dans le secteur public et enjeux de la modernisation de l'administration publique	Istiqlalien pour l'unité et l'égalitarisme
			Haraki
			CDT

Date de la séance mensuelle	Présidence et secrétariat de la séance	Objet de la question	Groupe ou affiliation
Deuxième séance / 09 juillet 2019	Président de séance: Abdelhakim Benchammach Secrétaire de séance: Ahmed Lakhrif	Premier thème: Politique du gouvernement dans la gestion de l'investissement public dans la perspective d'en améliorer l'efficacité	Authenticité et Modernité
			Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme
			Justice et Développement
			Haraki
			RNI
			CGEM
			CDS
			Les conseillers Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri
		Deuxième thème: Statut du retraité et sa position dans les politiques publiques	Authenticité et Modernité
			Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme
			Justice et Développement
			Haraki
			Socialiste
			UMT
			CDT

Répartition des horaires entre la Chambre des conseillers et le Chef du gouvernement au cours des séances mensuelles de questions orales

Session	Séance	Thème	Chambre des Conseillers	Chef du gouvernement
Octobre 2018	Première séance	Paix sociale et conditions du décollage économique Défis liés à la qualification du capital humain	89 minutes	89 minutes
	Deuxième Séance	Politiques publiques visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, en particulier dans le monde rural Régionalisation avancée, problèmes d'intégration des jeunes et valorisation des capacités du secteur agricole	89 minutes	89 minutes
	Troisième séance	Mesures douanières et fiscales et leur impact sur le secteur du commerce Programme de réduction des disparités spatiales et sociales	89 minutes	89 minutes
Avril 2019	Première séance	Politique gouvernementale visant à relever les défis de l'éducation, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique dans notre pays Politique du gouvernement en matière de gestion de l'emploi dans le secteur public et enjeux de la modernisation de l'administration publique	89 minutes	89 minutes
	Deuxième Séance	Politique du gouvernement dans la gestion de l'investissement public dans la perspective d'en améliorer l'efficacité Statut du retraité et sa position dans les politiques publiques	89 minutes	89 minutes

Troisièmement: Questions orales hebdomadaires:

1- Répartition des quotas de questions entre les groupes et le groupe parlementaires pendant les séances hebdomadaires :

Groupe ou Groupement	Nombre de questions
Groupe du PAM	04
Groupe Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	04
Groupe PJD	03
Groupe Haraki	02
Groupe RNI	02
Groupe socialiste	01
Groupe CGEM	01
Groupe UMT	01
Groupe CDS	01
Groupement CDT	01
Conseillers Abdellatif Oumou et Addi Shajiri	Une seule question toutes les trois séances

2- Répartition des questions orales posées et répondues par groupes et groupements:

A- Session d'octobre 2018

Groupe / Groupement	Nombre de questions posées				Nombre de questions répondues			Questions retirées
	Questions restantes	Questions posées dans l'interses-sion	Questions posées lors de la session d'octobre 2018	Total	D'actualités	Ordinaires	Total	
Groupe du PAM	465	03	212	680	05	34	39	--
Groupe Istiqlalien Unité & Égalitarisme	452	--	126	578	08	31	39	--
Groupe PJD	494	02	79	575	03	27	30	--
Groupe Haraki	178	19	56	253	07	12	19	--
Groupe RNI	189	58	92	339	07	12	19	--
Groupe socialiste	88	04	13	105	02	08	10	--
Groupe CGEM	78	22	02	102	--	06	06	06
Groupe UMT	70	08	21	99	04	06	10	--
Groupe CDS	48	--	05	53	03	05	08	--
Groupement CDT	85	15	19	119	03	07	10	--
Conseillers Abdellatif Ou-mou et Addi Shajiri	20	--	08	28	--	03	03	--
Total	2167	131	633	2931	42	151	193	06

B- Session d'avril 2019:

Groupe / Groupement	Nombre de questions posées				Nombre de questions répondues			Questions retirées
	Questions restantes	Questions posées dans l'intersession	Questions posées lors de la session d'octobre 2018	Total	D'actualités	Ordinaires	Total	
Groupe du PAM	641	02	125	768	09	37	46	49
Groupe Istiqlalien Unité & Égalitarisme	539	55	112	706	10	39	49	01
Groupe PJD	545	07	132	684	04	33	37	--
Groupe Haraki	234	06	60	300	04	21	25	--
Groupe RNI	320	--	56	376	11	14	25	--
Groupe socialiste	95	--	53	148	03	10	13	--
Groupe CGEM	90	01	15	106	02	07	09	12
Groupe UMT	89	13	35	137	01	12	13	11
Groupe CDS	45	--	01	46	--	11	11	--
Groupement CDT	109	08	18	135	01	12	13	--
Conseillers Abdellatif Ouamou et Addi Shajiri	25	04	04	33	--	04	04	--
Total	2732	96	611	3439	45	200	245	73

3. Répartition des questions orales posées et répondues par domaine sectoriel:
A- Session d'octobre 2018

Domaine sectoriel [1]	Nombre de questions posées				Questions retirées
	Questions restantes	Questions posées dans l'intersession	Questions posées lors de la session d'octobre 2018	Total	
Domaine économique	687	36	168	891	31
Domaine social	601	40	226	867	71
Domaine des droits de l'Homme, administratif et religieux:	292	11	83	386	30
Domaine des affaires intérieures et des infrastructures	523	33	131	687	51
Domaine des affaires étrangères	64	11	25	100	10
Total	2167	131	633	2931	193

.1

Domaine économique: (Economie et finances, Agriculture, Industrie et Investissement, Energie et Minéraux, Tourisme, Affaires générales et la gouvernance, Pêche, Artisanat, Développement rural, Eau et Forêts, Commerce extérieur, Secrétariat d'Etat au Tourisme, Secrétariat d'Etat à l'Investissement, Secrétariat d'Etat au Développement durable)

Domaine social : (Education nationale, santé, jeunesse et sports, famille et solidarité, emploi et intégration professionnelle, secrétariat d'Etat en charge de l'enseignement supérieur, secrétariat d'Etat à la formation professionnelle)

Domaine des droits de l'Homme, administratif et religieux: (Droits de l'Homme, Justice, Habous et affaires religieuses, Secrétariat général du gouvernement, Culture et communication, Relations avec le Parlement, Fonction publique)

Domaine des affaires intérieures et des infrastructures: (Ministère de l'intérieur, Ministère délégué à l'intérieur), Aménagement du territoire national, urbanisme et de l'Habitat (Secrétariat d'Etat chargé de l'Habitat), Equipement et transport, Défense nationale, Ministère en charge du transport)

Domaine des affaires étrangères: (Ministère des Affaires étrangères (Secrétariat d'État auprès du ministre des affaires étrangères, Marocains résidant à l'étranger)

B - Session d'avril 2019

Domaine sectoriel	Nombre de questions posées				Questions retirées
	Questions restantes	Questions posées dans l'intersession	Questions posées lors de la session d'octobre 2018	Total	
Domaine économique	858	32	186	1076	66
Domaine social	792	30	222	1044	107
Domaine des droits de l'Homme, administratif et religieux	356	17	62	435	26
Domaine des affaires intérieures et des infrastructures:	636	14	117	767	36
Domaine des affaires étrangères	90	03	24	117	10
Total	2732	96	611	3439	245

4- Répartition de la présidence et du secrétariat par séances hebdomadaires de questions orales:
A - Octobre 2018:

NS	Séances	Président de séance:	Secrétaire de séance:
01	Première séances 30/10/2018	Abdelilah Al Halouti	Mohamed Addal
02	Deuxième séance 13/11/2018	Abdessamad Kayouh	Mohamed Addal
03	Troisième séance 27/11/2018	Hamid Kouscous	Ahmed Touizi
04	Quatrième séance 04/12/2018	Abdelkader Salama	Ahmed Lakhrif
05	Cinquième séance 11/12/2018	Abdelhamid Souiri	Mohamed Addal
06	Sixième séance 25/12/2018	Abdessamad Kayouh	Ahmed Touizi
07	Septième séance 08/01/2019	Abdelilah Al Halouti	Ahmed Lakhrif
08	Huitième séance 22/01/2019	Hamid Kouscous	Mohamed Addal
09	Neuvième séance 29/01/2019	Abdelkader Salama	Ahmed Lakhrif
10	Dixième séance 05/02/2019	Abdelhamid Souiri	Ahmed Touizi

B- Session d'avril 2019:

NS	Séances	Président	Secrétaire
01	Première séance 16/04/2019	Hamid Kouscous	Ahmed Lakhrif
02	Deuxième séance 23/04/2019	Abdessamad Kayouh	Ahmed Touizi
03	Troisième séance 30/04/2019	Abdelilah Al Halouti	Ahmed Lakhrif
04	Quatrième séance 07/05/2019	Abdelkader Salama	Ahmed Touizi
05	Cinquième séance 14/05/2019	Abdelhamid Souiri	Ahmed Lakhrif
06	Sixième séance 28/05/2019	Abdessamad Kayouh	Ahmed Touizi
07	Septième séance 04/06/2019	Abdelilah Al Halouti	Ahmed Touizi
08	Huitième séance 11/06/2019	Hamid Kouscous	Ahmed Touizi
09	Neuvième séance 18/06/2019	Abdelhamid Souiri	Idriss Erradi
10	Dixième séance 25/06/2019	Abdelkader Salama	Ahmed Touizi
11	Onzième séance 02/07/2019	Hamid Kouscous	Idriss Erradi
12	Douzième séance 16/07/2019	Abdessamad Kayouh	Ahmed Touizi
13	Treizième séance 23/07/2019	Abdelkader Salama	Idriss Erradi

5- Participation des membres du gouvernement aux séances de questions orales:

A-Session d'octobre 2018

Secteurs gouvernementaux	Nombre de séances au cours desquelles les ministres ont exprimé leur volonté de participer	Nombre de réunions auxquelles les ministres se sont excusés	Nombre de séances au cours desquelles des questions ont été programmées pour le secteur gouvernemental	Nombre de questions orales répondues
Ministère d'État chargé des droits de l'Homme	08	02	01	01
Ministère de l'intérieur (Ministère délégué au ministre de l'intérieur)	02	08	02	18
Ministère des affaires étrangères (Secrétariat d'État auprès du ministre des Affaires étrangère)	05	05	02	03
Ministère de la justice	06	04	03	05
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	09	01	05	06
Secrétariat général du gouvernement	--	--	--	--
Ministère de l'économie et des finances		10		--
Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime	01	09	01	08
Ministère de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme et de l'Habitat	07	03	04	05

Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur (Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) (Secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle)	08	02	05	24
Ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique	02	08	02	09
Ministère de l'équipement, du transports, de la logistique et de l'eau	04	06	04	19
Ministère de la santé	07	03	07	29
Ministère de l'énergie, des minéraux et du développement durable	07	03	04	05
Ministère du tourisme, du transport aérien et de l'artisanat	04	06	01	02
Ministère de la jeunesse et des sports	09	01	01	01
Ministère de la culture et de la communication	08	02	02	02
Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social.	09	01	04	04
Ministère du travail et de l'insertion professionnelle	06	04	04	13
Ministère en charge de l'administration de la Défense nationale				--
Ministère chargé des affaires générales et de la gouvernance	05	05	03	03
Ministère chargé des relations avec le Parlement	10		02	02

Ministère chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique	05	05	05	15
Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration	01	09	01	07
Ministère délégué chargé de la coopération africaine	03	07		--
Secrétariat d'Etat chargé du transport	08	02	05	07
Secrétaire d'Etat chargé de la pêche maritime	01	09		--
Secrétariat d'Etat chargé de l'artisanat et de l'économie sociale	02	08	01	02
Secrétariat d'État chargé du développement rural, de l'eau et des forêts	01	09		--
Secrétariat d'Etat chargé de l'Habitat	06	04	02	02
Secrétariat d'Etat chargé du commerce extérieur	08	02	01	01
Secrétariat d'Etat chargé du tourisme	02	08	--	--
Secrétariat d'Etat chargé des investissements	04	06	--	--
Secrétariat d'État chargé du développement durable	06	04	02	02

B- Session d'avril 2019:

Secteurs gouvernementaux	Nombre de séances au cours desquelles les ministres ont exprimé leur volonté de participer	Nombre de réunions auxquelles les ministres se sont excusés	Nombre de séances au cours desquelles des questions ont été programmées pour le secteur gouvernemental	Nombre de questions orales répondues
Ministère d'État chargé des droits de l'Homme	12	01	03	04
Ministère de l'intérieur (Ministère délégué au ministre de l'intérieur)	--	13	--	--
Ministère des affaires étrangères (Secrétariat d'État auprès du ministre des affaires étrangères)	02	11	01	02
Ministère de la justice	07	06	04	06
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	06	07	02	02
Secrétariat général du gouvernement	--	--	--	--
Ministère de l'économie et des finances	01	12	01	06
Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime	02	11	01	12
Ministère de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme et de l'Habitat	09	04	08	16
Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur (Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) (Secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle)	13	--	10	33

Ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique	02	11	02	07
Ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau	03	10	03	14
Ministère de la santé	09	04	07	30
Ministère de l'énergie, des mines et du développement durable	10	03	03	05
Ministère du tourisme, du transport aérien et de l'artisanat	02	11	02	03
Ministère de la jeunesse et des sports	07	06	05	16
Ministère de la culture et de la communication	06	07	04	04
Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social.	10	03	05	08
Ministère du travail et de l'insertion professionnelle	06	07	06	22
Ministère en charge de l'administration de la Défense nationale	--	--	--	--
Ministère chargé des affaires générales et de la gouvernance	08	05	03	10
Ministère chargé des relations avec le Parlement	13	--	03	03
Ministère chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique	11	02	05	07
Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration	01	12	01	08
Ministère délégué chargé de la coopération africaine	01	12	--	--

Secrétariat d'Etat chargé du transport	11	02	04	04
Secrétaire d'Etat chargé de la pêche maritime	02	11		--
Secrétariat d'Etat chargé de l'artisanat et de l'économie sociale	04	09	03	09
Secrétariat d'État chargé du développement rural, de l'eau et des forêts	07	06	02	02
Secrétariat d'Etat à l'Habitat	07	06	02	02
Secrétariat d'Etat chargé du commerce extérieur	09	04	02	01
Secrétariat d'Etat chargé du tourisme	01	12	01	04
Secrétariat d'Etat chargé des investissements	05	08	01	01
Secrétariat d'État au développement durable	08	05	05	06

Quatrièmement: Questions écrites

1- Répartition des questions écrites par groupes et groupe:
A- Session d'octobre 2018

Groupe / Groupement	Nombre de questions posées				Nombre de questions répondues		
	Questions restantes	Intersession	Session d'octobre 2018	Total	Intersession	Session d'octobre 2018	Total
Groupe du PAM	49	01	35	85	13	06	19
Groupe Istiqlalien Unité & Égalitarisme	65	05	11	81	08	10	18
Groupe PJD	230	--	119	349	30	38	68
Groupe Haraki	07	--	06	13	--	03	03
Groupe RNI	140	163	356	659	26	110	136
Groupe socialiste	12	01	02	15	02	01	03
Groupe CGEM	01	--	--	01	--	--	--
Groupe UMT	07	01	07	15	--	04	04
Groupe CDS	02	--	01	03	--	--	--
Groupement CDT	16	02	09	27	01	01	02
Conseillers Abdellatif Oumou et Addi Shajri	15	05	06	26	01	05	06
Total	544	178	552	1274	81	178	259

Groupe / Groupement	Nombre de questions posées				Nombre de questions répondues		
	Questions restantes	Questions posées dans l'intersession	Questions posées durant la session d'avril 2019	Total	Questions ré-pondues dans l'intersession	Questions répondues durant la session d'avril 2019	Total
Groupe du PAM	66	--	22	88	14	10	24
Groupe Istiqlalien Unité & Égalitarisme	63	--	16	79	03	10	13
Groupe PJD	281	13	124	418	19	71	90
Groupe Haraki	10	--	07	17	--	04	04
Groupe RNI	523	--	178	701	53	87	140
Groupe socialiste	12	02	02	16	02	03	05
Groupe CGEM	01	--	04	05	--	01	01
Groupe UMT	11	02	01	14	03	--	03
Groupe CDS	03	--	--	03	--	01	01
Groupement CDT	25	02	05	32	01	06	07
Conseillers Abdellatif Ouamou et Addi Shajiri	20	--	04	24	00	04	04
Total	1015	19	363	1397	95	197	292

2 - Répartition des questions écrites par domaines sectoriels:
A- Session d'octobre 2018

Domaine sectoriel [2]	Nombre de questions répondues				Nombre de questions posées		
	Total	Session d'octobre 2018	Intersession	Total	Session d'octobre 2018	Intersession	Questions restantes
Domaine économique	88	19	111	218	21	42	63
Domaine social	183	38	136	357	32	45	77
Domaine des droits de lHomme, administratif et religieux	38	04	35	77	06	19	25
Domaine des affaires intérieures et des infrastructures	226	117	269	612	22	69	91
Domaine des affaires étrangères	09	--	01	10	--	03	03
Total	544	178	552	1274	81	178	259

[1]

[2] **Domaine économique:** (Economie et finances, Agriculture, Industrie et Investissement, Energie et Minéraux, Tourisme, Affaires générales et la gouvernance, Pêche, Artisanat, Développement rural, Eau et Forêts, Commerce extérieur, Secrétariat d'Etat au Tourisme, Secrétariat d'Etat à l'Investissement, Secrétariat d'Etat au Développement durable)

Domaine social : (Education nationale, santé, jeunesse et sports, famille et solidarité, emploi et intégration professionnelle, secrétariat d'Etat en charge de l'enseignement supérieur, secrétariat d'Etat à la formation professionnelle)

Domaine des droits de l'homme, administratif et religieux: (Droits de l'Homme, Justice, Habous et affaires religieuses, Secrétariat général du gouvernement, Culture et communication, Relations avec le Parlement, Fonction publique)

Domaine des affaires intérieures et des infrastructures: (Ministère de l'intérieur, Ministère délégué à l'intérieur), Aménagement du territoire national, urbanisme et de l'Habitat (Secrétariat d'Etat chargé de l'Habitat), Equipement et transport, Défense nationale, Ministère en charge du Transport)

Domaine des affaires étrangères: (Ministère des Affaires étrangères (Secrétariat d'État auprès du ministre des affaires étrangères, Marocains résidant à l'étranger)

B- Session d'avril 2019:

Domaine sectoriel	Nombre de questions répondues				Nombre de questions posées		
	Total	Questions répondues durant la session d'avril 2019	Questions répondues dans l'intersession	Total	Questions posées durant la session d'avril 2019	Questions posées dans l'intersession	Questions restantes
Domaine économique	155	05	82	242	11	70	81
Domaine social	280	10	93	383	46	51	97
Domaine des droits de l'Homme, administratif et religieux	52	04	39	95	07	16	23
Domaine des affaires intérieures et des infrastructures	521	--	146	667	31	59	90
Domaine des affaires étrangères	07	--	03	10	--	01	01
Total	1015	19	363	1397	95	197	292

Engagements du Chef du gouvernement lors des séances mensuelles dédiées à la politique générale

Engagements du Chef du gouvernement lors des séances mensuelles consacrées à la politique générale

A- Session d'octobre 2018

NS	Session	Séance	Thème de la séance	Engagements du Chef du gouvernement	Délais de mise en œuvre
01	Octobre 2018	Première séance 18 décembre 2018	Premier thème: «Paix sociale et conditions du décollage économique»	Adoption d'une approche qui vise à maintenir un équilibre entre le maintien des équilibres économiques et financiers, l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et l'amélioration du climat des investissements et des affaires, d'une part, et une politique sociale préservant les fondements de la paix et de la stabilité sociale, à travers la réduction des inégalités sociales et spatiales, le renforcement de la solidarité et le soutien prioritaire aux groupes pauvres et vulnérables, la répartition équitable de la richesse résultant de la croissance à tous les segments de la société et sur l'ensemble du territoire national, d'autre part. L'adoption de plusieurs facteurs contribuant à la paix sociale: 1 / Promouvoir les droits et libertés et renforcer la confiance dans les institutions - Élaborer le plan d'action national pour la démocratie et les droits de l'Homme - Élaborer un manuel pour le traitement sécuritaire des manifestations 2 / Renforcer les politiques sociales - Le gouvernement continue d'appliquer sa politique sociale sous forme de programmes sociaux visant à réduire les inégalités sociales et spatiales: Programme Tayssir - Élargissement de la liste des bénéficiaires du Fonds Takaful familial grâce à l'inclusion de nouvelles catégories - Programme d'indemnisation pour perte d'emploi - Programme de soutien aux personnes ayant des	

				- besoins spéciaux - Soutien à la troisième phase de l'Initiative nationale pour le développement humain ... Mise au point d'une feuille de route pour la réforme du système de protection sociale et l'amélioration de sa gouvernance à travers un projet visant à mettre en place un système efficace de suivi des groupes pauvres et vulnérables afin de les cibler plus équitablement et efficacement, sur la base de la création d'un registre social unifié. Préparation d'un projet de loi sur le système de ciblage des bénéficiaires des programmes de protection sociale.	Renvoi au Parlement dans les prochaines semaines
				3/ Améliorer le climat social - Assurer le suivi quotidien du climat social au sein des unités de production, et garantir la bonne gestion des conflits entre les deux parties à la production. - Renforcer la gouvernance des relations professionnelles, améliorer le climat social et en assurer la stabilité. - Poursuite du dialogue social: Veiller scrupuleusement à poursuivre la communication et à assurer le succès du dialogue pour parvenir à un consensus sur ce dialogue entre les différentes parties sociales. - Mettre au point une nouvelle charte sociale qui instaure la paix et la cohésion sociale et fixe les règles d'un développement économique et social équilibré, tenant compte de l'avis du Conseil économique, social et environnemental et en consultation avec tous les acteurs économiques et sociaux.	Prochainement

02	Octobre 2018	Première séance 18 décembre 2018	Deuxième thème: Défis liés à la qualification du capital humain	Considérer l'investissement dans le capital humain comme un défi majeur dans le contexte du dynamisme du développement observé au Maroc et jeter les bases du renouvellement du modèle de développement national demandé par Sa Majesté le Roi. La qualification du capital humain pose plusieurs défis dont les plus importants consistent à: - Combler le déficit au niveau du capital humain en accélérant la mise en oeuvre des programmes de lutte contre l'analphabétisme - Accompagner le dynamisme que connaît le tissu économique en adaptant les formations aux besoins du travail et en permettant aux citoyens d'étudier et de se former. 1/ Dans le cadre de la mise en oeuvre de la vision stratégique de réforme du système éducatif, de formation et de recherche scientifique 2015-2030, lequel cadre est considéré comme un point d'entrée essentiel pour la qualification du capital humain, les efforts actuels visent à: Réduction du taux d'abandon scolaire dans le primaire en zone rurale à: - 2,5% - 1%	 2021-2022 2024-2025

03	Octobre 2018	Deuxième Séance : 15 janvier 2019	Premier thème: Politiques publiques visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, en particulier dans le monde rural	Adopter un ensemble de mesures visant à lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité, l'exclusion sociale et à répondre aux besoins fondamentaux des citoyens 1. Développer, améliorer et généraliser les services d'éducation et de santé: - Poursuivre d'année en année l'augmentation du budget alloué à l'éducation pour: - Améliorer de l'offre éducative - Améliorer le soutien social - Elargir la base de bénéficiaires des internats et cantines scolaires - généraliser progressivement l'enseignement élémentaire ..... - Continuer à augmenter progressivement, année après année, le budget du ministère de la Santé pour: - Améliorer et élargir la couverture sanitaire de base et travailler à la réforme du système d'assistance médicale «Ramed». - Faciliter les conditions permettant aux étudiants de bénéficier de l'assurance maladie obligatoire. - Mettre en application les dispositions de la loi 98.15 sur le régime d'assurance-maladie de base obligatoire et l'étendre progressivement pour inclure tous les professionnels non salariés, les travailleurs indépendants et les professions libérales. 2 / Soutien à l'emploi - Réaliser l'audit de la stratégie nationale de l'emploi. - Signer des conventions avec toutes les parties et soutenir la dimension régionale de l'emploi. - Poursuivre le soutien et le suivi du programme de l'auto-entrepreneur pour dépasser 150 000 bénéficiaires. 3 / Soutenir les programmes sociaux et améliorer leur gouvernance par l'adoption de la troisième phase de l'Initiative nationale pour le développement humain lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI (enveloppe financière de 18 milliards de dirhams), qui vise à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité et à améliorer les revenus des citoyens, en particulier dans le monde rural, afin de: - Exécuter et développer le programme de soutien direct aux veuves,	Année 2019 2019 - 2023

				avec enfants, en situation de vulnérabilité. - Maintenir les services du du Fonds Takaful familial. - Mettre en œuvre et développer le programme d'indemnisation pour perte d'emploi. - Développer et améliorer la gouvernance des programmes de protection sociale: ■ Introduire un projet de loi visant à créer un registre social unifié, qui sert de base contenant les données sociales et économiques. 4 / Promouvoir les droits des groupes sociaux les plus vulnérables en adoptant des politiques publiques intégrées et préventives: - Exécution du programme du plan gouvernemental pour l'égalité (Ikram 2). - Mise en œuvre de la politique publique intégrée de protection de l'enfance. - Politique publique intégrée pour la promotion des personnes handicapées. - Renforcement des rôles des institutions de protection sociale: ■ Préparation d'un projet de loi sur les travailleurs sociaux, qui constitue une étape supplémentaire dans l'institutionnalisation du travail et dans le renforcement du rôle du travailleur social dans le développement. ■ Préparation de la «méthodologie du projet institutionnel» et accompagnement des institutions de protection sociale en vue de leur accréditation. - Accorder à l'agriculture solidaire une grande attention dans le plan Maroc Vert afin d'aider les agriculteurs de taille petite et moyenne à accroître leurs rendements, à améliorer leur niveau de vie et leur niveau social et à s'intégrer dans l'économie de marché. 5. Poursuite de la mise en œuvre des programmes en faveur du monde rural: - Accélérer la mise en oeuvre du programme de réduction des disparités sociales et spatiales dans le monde rural. - Programme de développement des centres ruraux émergents.	Mois à venir 2015-2025 2018-2021

04	Octobre 2018	Deuxième Séance : 15 janvier 2019	Régionalisation avancée, problèmes d'intégration des jeunes et valorisation des capacités du secteur agricole	Souligner la poursuite de la mise en oeuvre de la régionalisation avancée en tant que levier essentiel du développement économique, social et territorial, conformément à une approche territoriale visant à réduire les disparités entre les différentes composantes spatiales et à répartir équitablement les opportunités de développement entre elles, à différents niveaux, notamment en accordant une attention particulière aux questions d'intégration des jeunes et en valorisant les capacités du secteur agricole, à travers notamment: - Achèvement de l'arsenal juridique régissant la régionalisation avancée. - Soutien financier nécessaire aux autorités et renforcement de leurs ressources financières. - - Renforcement des capacités de gestion des régions: * S'employer au développement d'un cadre de référence pour mettre en oeuvre la réforme du nouveau système de comptabilité des collectivités territoriales. - L'intégration de la jeunesse occupe une place prépondérante dans le plan stratégique pour l'emploi, à travers une série de mesures: 1 / Élaborer un plan pluriannuel visant à revitaliser l'emploi au niveau de chaque région, sur la base d'un diagnostic territorial commun; 2 / Développer des mesures territoriales pour l'emploi en complément des mesures nationales; 3 / Développer des mécanismes fonciers appropriés pour assurer le financement des procédures établies; 4 / Développer un cadre de gouvernance territoriale et identifier les moyens et le potentiel pour garantir l'instauration de mesures efficaces. Dans ce contexte, des contrats-programmes seront signés entre le gouvernement et chaque région, des centres régionaux pour l'emploi seront créés, et des mesures régionales visant à développer les compétences et la formation en fonction des besoins de chaque région seront mises en oeuvre.	En cours

				En ce qui concerne la valorisation des capacités du secteur agricole dans le cadre de la régionalisation avancée, un certain nombre de mesures ont été prises: * Renforcement de la décentralisation dans la gestion du secteur agricole. * Adoption des plans agricoles régionaux, signés officiellement en présence de Sa Majesté. Pour mettre en oeuvre cette stratégie, un certain nombre de mécanismes d'accompagnement ont été adoptés afin de mettre en évidence les atouts de chaque région, notamment: Développement des chaînes de production - Mise en place de mécanismes de montage - Promotion de l'agriculture solidaire ... * Valorisation de l'élément humain dans le domaine agricole. * Initiation de la préparation d'un plan national pour la création d'incubateurs pour projets novateurs. * Généralisation de la procédure de propriété des terres dynastiques au profit des ayants-droit.	
05	Octobre 2018	Troisième séance: 12 février 2019	Premier thème: Mesures douanières et fiscales et leur impact sur le secteur du commerce	Veiller à: - Poursuivre l'exécution des réformes structurelles visant à améliorer les investissements et le climat des affaires, ainsi que le climat du commerce et des métiers dans tous les domaines. - Souligner que les mesures prises dans le cadre de la loi de finances 2019 visent à soutenir les entreprises marocaines et, partant, à relancer les échanges commerciaux à travers la réduction des délais de prestation, l'amélioration de l'accès au financement via la simplification des mécanismes de garantie auprès du Fonds central de garantie, le relèvement du plafond de financement par microcrédit et la révision du tableau actuel de l'impôt sur les sociétés afin de l'adapter aux spécificités des PME. • Organiser un débat national sur le commerce pour impliquer les différents organes de commerce et les intervenants en vue d'une nouvelle vision du secteur du commerce. • Organiser un débat national sur la réforme fiscale en vue de l'élaboration d'une feuille de route intégrée et complète.	Avril 2019 Mai 2019

				- Concernant les mesures fiscales introduites par la loi de finances de 2018 et entrées en vigueur le 1er janvier 2019, et qui ont causé une large controverse, il a été souligné que: - La mesure de l'identifiant unique de l'entreprise ne concerne que les entreprises qui adoptent un système de comptabilité. - La mesure d'adoption obligatoire d'un programme informatique pour la facturation n'entrera en vigueur qu'après la publication d'un texte réglementaire spécial en partenariat avec les professionnels; la facturation électronique ne concerne que ceux qui sont tenus à une comptabilité et qui paient l'impôt sur le revenu déterminé par cette comptabilité; et les petits commerçants, artisans et professions libérales ne sont pas concernés par cette procédure en vertu du régime forfaitaire. - Engagement à rééchelonner les mesures douanières prises en concomitance avec les dispositions fiscales relatives à la facture électronique.	
06	Octobre 2018	Troisième séance: 12 février 2019	Deuxième thème: «Programme de réduction des disparités spatiales et sociales»	Mettre en oeuvre le chantier de la régionalisation avancée en tant que passerelle essentielle pour le développement et la lutte contre les disparités spatiales et sociales * Mettre en application la Charte de la décentralisation administrative - Poursuivre la généralisation et l'amélioration des services de base dans les domaines de la santé et de l'éducation - Poursuivre le soutien aux programmes sociaux et en améliorer la gouvernance. * Le registre social unifié est désormais opérationnel - Poursuivre la mise en œuvre des divers programmes en faveur du monde rural * Programmation de plus de 7800 ronds-points et 659 centres d'approvisionnement en eau potable * Programmation de 1207 centres de traitement dans le réseau d'épuration des liquides et réutilisation de 573 millions de mètres cubes d'eaux usées par an	2019 et le début de 2020 À l'horizon 2026 À l'horizon 2040

Engagements du Chef du gouvernement lors des séances mensuelles de politique générale
B. Session d'avril 2019

NS	Session	Séance	Thème de la séance	Engagements du Chef du gouvernement	Délais de mise en œuvre
01	Avril 2019	Première séance 21 mai 2019	Premier thème: «Politique gouvernementale visant à relever les défis de l'éducation, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique dans notre pays	- Mise en oeuvre de la vision stratégique du système d'éducation et de formation qui tient compte des aspirations de l'École de l'avenir, selon une approche universelle et intégrée impliquant les différentes composantes de ce système à travers:	2015 - 2030
				- Universalisation de l'enseignement élémentaire: Engagement à atteindre 67%	Année 2021
				- Améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, renforcer la formation professionnelle en tant que levier essentiel pour la création d'emplois, mettre en place un système de qualité pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et renforcer et qualifier les ressources humaines en éducation afin de pourvoir aux qualifications et d'améliorer la qualité du processus éducatif et d'élargir les infrastructures scolaires: - Augmenter d'année en année le nombre d'écoles communales à travers le Maroc. - Renforcer et améliorer les services de soutien social grâce au développement et à l'amélioration des mécanismes de ciblage, en veillant toujours à distinguer socialement les catégories rurale et périurbains. - Étendre la durée maximale de scolarité obligatoire en en relevant l'âge maximum à 16 ans, et rendre la scolarité obligatoire dans l'enseignement élémentaire pour les enfants âgés de 4 à 5, auxquels s'ajoutera le groupe d'âge de 3 à un stade ultérieur.	

				- Discrimination positive pour les zones rurales, périurbaines et déficitaires. - Attention particulière aux enfants en situation de handicap ou dans des situations spéciales pour leur permettre d'exercer leur droit à l'apprentissage. - Développement et amélioration continue du modèle pédagogique et développement des méthodes, programmes et approches pédagogiques. - Établissement d'une architecture linguistique fondée principalement sur la consolidation de l'utilisation des deux langues nationales officielles de manière compatible avec leur statut constitutionnel et social, ainsi que sur l'instauration du multilinguisme de manière progressive et équilibrée.	
02	Avril 2019	Première séance 21 mai 2019	Deuxième thème: «Politique du gouvernement en matière de gestion de l'emploi dans le secteur public et enjeux de la modernisation de l'administration publique»	- Le programme de réforme de la gestion et du service public est structuré à deux niveaux: - Premier niveau: réforme du système de la fonction publique - Mettre en oeuvre la vision stratégique de révision du système de la fonction publique, qui doit reposer sur la création d'un emploi public professionnel, motivant et efficace, capable de répondre aux exigences actuelles, et qui privilégie la gestion professionnelle fondée sur les compétences au lieu d'une gestion administrative des filières, à travers:	
				- 1/ Révision globale du statut général de la fonction publique	- Prochainement
				- Consécration du principe du mérite pour l'accès à la fonction publique - Réforme du système d'accès aux hautes fonctions	
				- Préparer un nouveau projet de décret pour les postes de haut niveau, qui consacre les normes de mérite et de professionnalisme, en adoptant une mesure contractuelle axée sur les objectifs, les résultats et l'évaluation et en reliant la responsabilité à la reddition des comptes	

				- Préparer un nouveau projet de décret pour les postes de haut niveau, qui consacre les normes de mérite et de professionnalisme, en adoptant une mesure contractuelle axée sur les objectifs, les résultats et l'évaluation et en reliant la responsabilité à la reddition des comptes	
				- Niveau II: moderniser de l'administration publique afin de réaliser l'égalité des citoyens en matière d'accès aux installations et services publics à travers l'ensemble du territoire national, et assurer la continuité de la prestation de services et le respect du droit, la neutralité et la transparence: - s'engager à mettre en œuvre la charte de décentralisation administrative dans les meilleurs délais, conformément à une feuille de route détaillée dans les délais prescrits par la loi pour l'élaboration des plans de la direction de la décentralisation administrative;	
				- Mettre au point un projet de loi sur la gestion numérique visant à conférer la force juridique aux services numériques et à définir des contrôles d'accès pour les banques de données administratives;	Indéterminé
				- Préparer le projet de charte des services publics, qui régule les obligations des services publics envers les citoyens, tant au niveau de l'organisation que de la gestion.	Le soumettre prochainement à la procédure de ratification

03	Avril 2019	Deuxième Séance : 09 juillet 2019	Premier thème: «Politique du gouvernement dans la gestion de l'investissement public dans la perspective d'en améliorer l'efficacité»	S'engager dans le cadre du programme gouvernemental à développer un système intégré de gestion et d'évaluation des investissements publics et à renforcer la qualité de la sélection des projets d'investissement et de leurs moyens d'exécution, afin d'améliorer la vie des citoyens et de contribuer à la production de richesse et à la création d'emplois. Etablir et mettre en oeuvre une nouvelle approche pour améliorer l'efficience et l'efficacité de la gestion des investissements publics Améliorer la gestion budgétaire des dépenses d'investissement à travers la mise en application de la loi organique de la loi de finances Renforcer les mécanismes de suivi des investissements publics. Préparer et établir un cadre unifié pour la gestion des investissements publics couvrant les différents aspects juridiques, institutionnels, budgétaires, informatiques et de communication en fournissant les outils nécessaires au suivi et à la gestion optimale des projets de finances publiques proposés. Améliorer le mécanisme de mise en œuvre des investissements publics en matière d'équipement public grâce à la création de l'Agence nationale de l'équipement public (loi n ° 48.17), qui sera une contribution importante à l'amélioration de la gouvernance des investissements publics. Renforcer le partenariat entre le secteur public et le secteur privé: * Préparer le projet de loi n° 46.18 modifiant la loi n° 86.12 sur les contrats de partenariat public-privé afin de résoudre certains problèmes liés à la lenteur de la mise en oeuvre du partenariat entre les deux secteurs. - Promouvoir des politiques publiques proactives. Pour ce faire, il conviendra de: * Développer un système d'information intégré pour suivre l'évaluation des politiques publiques. Établir des mécanismes pratiques pour mettre en oeuvre le programme gouvernemental via des unités de suivi spécialisées. * Création d'un comité national de coordination et d'évaluation des politiques publiques. *Gestion territoriale des investissements publics: *Mise en oeuvre progressive de la charte de décentralisation administrative	Renvoi au Parlement au cours des deux prochaines semaines 2020 - 2022

04	Avril 2019	Deuxième Séance : 09 juillet 2019	Deuxième thème: «Statut du retraité et sa position dans les politiques publiques»	S'occuper de la situation des retraités et soutenir leur pouvoir d'achat: Engager résolument des consultations sur la réforme globale du système de retraite. Adopter le principe de réévaluation et de révision des pensions. - Réaliser une étude selon une large approche participative en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour la réforme globale du système de retraite selon le système bipolaire (pôle public et privé). Développer la formation dans les disciplines spécialisées - Généraliser les procédures de gestion électronique des dossiers de pension à tous les départements.	À l'horizon 2020

Engagements des membres du gouvernement lors des séances de questions orales

Engagements des des membres du gouvernement au cours des séances de questions orales

A- Session d'octobre 2018

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
01	Première séance 30 octobre 2018	Santé	Démission collective des médecins du secteur public	Contrôler l'assiduité au travail et augmenter la productivité en fournissant les moyens et les conditions permettant d'atteindre une productivité optimale et un meilleur service au citoyen, et appliquer les règles administratives associées. - Réaliser 49 projets hospitaliers, dont 3 centres hospitaliers universitaires, à Tanger, Agadir et Laayoune, ce qui permettra d'ajouter 8 196 lits supplémentaires pour un investissement de plus de 16 milliards de dirhams. - Agrandir et habiliter 16 établissements hospitaliers d'une capacité de 406 lits pour un investissement estimé à 1,1 milliard de dirhams. Allouer 850 millions DH à l'acquisition d'équipements destinés à renforcer le parc hospitalier public, principalement des équipements vitaux et lourds tels que le matériel magnétique et radiographique, les scanners, les appareils d'analyse en laboratoire, les équipements de salle d'opération, de réanimation et de dialyse.Améliorer les conditions du personnel de santé dans les hôpitaux publics: - Réaliser des points restants inclus dans le procès-verbal de l'accord signé le 5 juillet 2011, qui concernent à la fois le ministère de la Santé et d'autres secteurs, notamment le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Administration. - Opérationnaliser la stratégie nationale de formation continue, récompenser le rendement, la performances et le travail, relever l'indemnité pour les risques professionnels et accorder des incitations aux employés travaillant dans des zones reculées. - Prévoir 4 000 postes financiers en attendant d'augmenter ce nombre à l'avenir.	En cours Annuel sur cinq ans À l'horizon 2025 2019

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
02		Education nationale	Contenu des programmes scolaires	Réviser et mettre à jour le programme d'études de l'enseignement primaire: • Manuel scolaire: - pour les troisième et quatrième années • Manuel scolaire: - pour les cinquième et sixième années	2019-2020 2020-2021
03		Secrétariat d'Etat à l'Habitat	Développement des centres ruraux émergents	Élaborer un programme national de développement intégré des centres ruraux, visant à: 1. contribuer à réduire les inégalités spatiales et les disparités sociales; 2- Organiser le développement urbain en se concentrant sur certains centres et en les développant.	Sera porté à l'attention de la Chambr des conseillers prochainement
04		Secrétariat d'État au développement durable	Problème des décharges sauvages	Création de 50 centres de tri et de recyclage des déchets domestiques d'ici à 2021.	2021
05	Deuxième Séance : 13 novembre 2018	Fonction publique	Raisons et justifications du changement de l'heure légale du Royaume	- Poursuivre le processus d'évaluation et d'étude de l'adoption de l'heure d'été tout au long de la période hivernale afin de déterminer son adéquation avec la spécificité de la société marocaine. - Publier un rapport d'étape sur les résultats de l'adoption de l'heure d'été avant de faire le choix final de l'heure officielle du Royaume.	mars 2019
06		Fonction publique	Dégradation des Services administratifs	- Produire une charte nationale des services publics définissant les principes, règles et éthique du service public.	
07		Agriculture et pêche maritime	Préparatifs liés à la campagne agricole en cours	- Augmenter à 610 000 ha la superficie des terres équipées de techniques d'irrigation localisées. - - Poursuivre l'exécution des programmes d'assurance en élargissant la superficie assurée à 1,5 million d'hectares (1 million d'hectares de céréales et 500 000 hectares d'arbres fruitiers).	Fin 2019

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
08		Habous et affaires islamiques	La réalité au sujet des souffrances qu'auraient subies les pèlerins marocains à cause de la médiocrité des services au cours de la saison du pèlerinage de cette année	1 / Demander l'autorisation de débarquer à Arafa en une seule réponse, au coût financier applicable (450 bus). 2 / Demander de doubler le nombre du personnel d'encadrement et des accompagnateurs. 3 / Exiger que l'âge de l'accompagnateur ne dépasse pas 50 ans. 4 / Adopter l'aspect logistique dans la sensibilisation des pèlerins. 5/ S'assurer que les pèlerins suivent des cours d'orientation avant leur départ pour le pèlerinage.	Prochainement
09		Santé	Services des urgences	Fournir 122 centres d'urgence de proximité. Doter 60 services d'urgence de ressources humaines.	2021
10	Troisième séance: 27 novembre 2018	l'intérieur	Sort des familles vivant sur les terres des collectivités dynastiques	Amendement du dahir du 26 Rajab 1337 (27 avril 1919) réglementant la tutelle administrative des collectivités et organisant la gestion et la cession des biens collectifs, tel que complété ou modifié, afin de trouver des solutions à divers problèmes et difficultés.	Bientôt soumis au parlement
11		l'intérieur	Conditions professionnelles et sociales des agents de l'Entraide nationale	Développer une formule optimale pour intégrer les agents de l'Entraide nationale dans le système de retraite.	Prochainement
12		Équipement, transport et logistique	Poursuite des manifestations des propriétaires de cafés et de restaurants dans notre pays	Préparer un projet de réforme de la loi sur l'impôt local selon une approche participative afin de permettre aux collectivités territoriales de disposer d'un système financier et fiscal plus efficace, qui répond aux besoins de développement, tient compte de la charge fiscale et encourage les investissements à la lumière des nouvelles exigences constitutionnelles et des lois de régulation des autorités, des travailleurs et des régions.	

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
13		Équipement, transport et logistique	Grève des camionneurs	S'attaquer au problème des cargaisons de véhicules destinés au transport de marchandises.	Prochainement
14		Équipement, transport et logistique	Développement de l'approvisionnement en eau	Veiller à ce que toutes les régions bénéficient de la construction de barrages collinaires, de petits barrages et de grands barrages.	
15		Équipement, transport et logistique	Souffrance des villageois en hiver	- Renforcer les moyens matériels du ministère en ajoutant 34 unités, dont 7 mécanismes de déneigement. - Soutenir et encadrer les collectivités territoriales pour leur permettre de résoudre le problème des routes coupées non classées.	2019
16	Quatrième séance 04 décembre 2018	Education nationale	Réalité de l'enseignement privé au Maroc	Travailler à la classification, régulation et contrôle des prix des établissements d'enseignement privés en fonction des services qu'ils fournissent dans le cadre de la révision de la loi n° 06.00 formant statuts de l'enseignement privé.	
17	Sixième séance 25 décembre 2018	Marocains résidant à l'étranger et affaires migratoires	Programme sur la culture hassani dans un certain nombre de pays accueillant les Marocains du monde.	Préparer un programme culturel en partenariat et en coordination avec l'Agence de développement du Sud pour promouvoir la présence de la culture hassani parmi les Marocains du monde et affirmer leur appartenance à cette identité marocaine forte et enracinée dans l'histoire.	
18		Education nationale	Formation en alternance	Réviser la loi n° 36.96 réglementant la formation en alternance	Renvoi prochain au Parlement

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
19	Septième séance 08 janvier 2019	Santé	Incendie de l'hôpital régional de Dakhla	Pose de la première pierre pour la construction d'un hôpital universitaire à Laayoune	Début 2019
20		Travail et insertion professionnelle	Contournement de la loi du travail en ce qui concerne l'adoption du salaire minimum	• Amender le décret sur les marchés publics afin d'y inclure des garanties de responsabilité sociale des entreprises de manutention; * Publier un périodique dans les secteurs gouvernementaux et les institutions publiques sur la nécessité de respecter les conditions de base et les droits des travailleurs dans les cahiers des charges des marchés attribués aux entreprises de manutention.	
21	Huitième séance 22 janvier 2019	Ministère de l'énergie, des mines et du développement durable	Situation des engagements gouvernementaux en faveur de l'utilisation des énergies alternatives	Compléter le système législatif par: - la promulgation des décrets; - La modification de la loi relative aux investissements du secteur privé	
22	Neuvième séance 29 janvier 2019	l'intérieur	Situation des travailleurs et employés des collectivités locales	- Présentation à l'institution législative du projet de statut de la fonction des collectivités territoriales - Travailler à la mise en place de la Fondation des oeuvres sociales pour les travailleurs des collectivités territoriales.	Prochainement
23		Travail et insertion professionnelle	Agents travaillant avec la poste marocaine	Travailler à l'identification de la formule appropriée de couverture sociale et de santé au bénéfice de cette catégorie.	
24		Travail et insertion professionnelle	Sociétés de sécurité privées	- Publier un décret stipulant que les marchés publics ne doivent pas être attribués aux entreprises qui ne sont pas attachées à la responsabilité sociale.	Prochainement

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
25	Dixième séance 05 février 2019	Équipement, transport et logistique	Situation du projet d'autoroute reliant les villes de Fès et Tanger	- Construire une nouvelle autoroute reliant la ville de Meknès à la ville de Tanger sur environ 260 km pour un coût total estimé à environ 14,8 milliards de dirhams: * 13,5 milliards de dirhams pour la construction. * 1,3 milliard de dirhams pour l'acquisition de biens immobiliers. - Construire une autoroute reliant la ville de Fès au port de Nador.	Dans quatre ans
26		Équipement, transport et logistique	Solidarité spatiale dans la distribution des ressources en eau	Construction de 20 nouveaux grands barrages.	2019-2025
27		Habous et affaires islamiques	Relancer et soutenir les écoles coraniques dans le monde rural	Renforcement du mécanisme de suivi pédagogique et administratif; - Augmenter le nombre de récompenses allouées aux enseignants chargés de la mémorisation du Coran - augmenter le nombre d'individus ciblés par la formation continue, - Poursuivre la réformer les écoles coraniques existantes, - Préparer des projets d'information pour faire connaître le rôle scientifique et pédagogique des écoles coraniques et de leurs responsables.	

Engagements des membres du gouvernement lors des séances de questions orales

B. Session d'avril 2019

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
01	Première séance 16 avril 2019	Habous et affaires islamiques	Moyens de s'assurer que les problèmes rencontrés par les pèlerins marocains ne se répètent pas	- Adoption de 6 nouvelles mesures pour surmonter les contraintes liées à l'organisation du Hajj: - Augmenter la part des encadreurs marocains à 750, soit 100 de plus; - Identifier deux encadreurs dans chaque province pour que les pèlerins puissent les connaître un certain temps avant le voyage et rester en contact avec eux jusqu'au retour du pèlerinage; - Organiser des formations pour les encadreurs et les accompagnateurs et les orienter afin qu'ils identifient les pèlerins qu'ils seront appelés à encadrer à raison de 50 pèlerins par accompagnateur, et les former à l'utilisation du programme (MAPS.ME) qui permet la géolocalisation; - Réduire le système de transport actuel lors du pèlerinage à raison de 60% des pèlerins, en mobilisant 330 bus dont le plus ancien a été utilisé en 2016; - Programmation de vols plus intensifs. Le séjour des pèlerins ne doit pas dépasser 30 jours en Arabie Saoudite; - Convenir avec la Fondation nationale pour les Moutawaf des pèlerins des pays arabes de la préparation de plats cuisinés à Mina et Arafa au lieu des conserves.	Saison du Hajj 144002
02		Education nationale	Bilan des écoles communales	Construction de 150 écoles communales.	Année 2021

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
03	Deuxième Séance : 23 avril 2019	Education nationale	Problèmatique du système éducatif	- prolonger la durée de la scolarité obligatoire: de 4 ans à 16 ans. - Universalisation de l'enseignement élémentaire - Discrimination positive pour les communautés rurales, semi-urbaines et isolées et soutien à la scolarisation des filles en plus des enfants vulnérables et handicapés. - Développement et amélioration des programmes pour les troisième et quatrième années du primaire, - Pour les cinquième et sixième années du primaire.	Prochaine rentrée
04		Équipement, transport, logistique et eau	Assainissement dans la zone industrielle de Dakhla	Démarrage de la construction d'une usine de traitement des eaux usées dans la zone industrielle de Dakhla.	Prochains mois
05		Justice	Statut du greffier dans le système judiciaire	Annonce de la création de l'École nationale des greffiers.	Mois prochains
06	Troisième séance: 30 avril 2019	Santé	Généraliser le soutien aux services des urgences de proximité dans notre pays	Équiper 5 unités des urgences de proximité et en renforcer les cadres médicaux et paramédicaux dans le cadre du plan d'habilitation accélérée des urgences.	Chaque année entre 2019-2021
07		Santé	Mesures prises pour renforcer le programme de santé mobile dans le monde rural	Habilitation de 120 centres pour bénéficier de la technologie de télémédecine.	À l'horizon 2023

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
08	Quatrième séance 07 mai 2019	l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique	Traduire l'engagement du gouvernement d'élargir le rôle des chambres de commerce et d'industrie et de développer ses ressources financières	Améliorer le cadre juridique en: - Modifiant les statuts des employés de ces chambres - Revoir le code électoral.	renvoi au Parlement prochainement
09		Justice	Problèmes rencontrés par les greffiers des tribunaux de la famille marocains	Assurer toutes les conditions de dignité, améliorer la situation juridique et répondre aux demandes légitimes de cette catégorie, ainsi qu'à toutes les professions judiciaires.	
10	Cinquième séance 14 mai 2019	Famille, solidarité et égalité	Veuves sans enfants	Réviser le décret n° 2.14.791 afin de revoir les conditions et les critères d'éligibilité aux subventions pour élargir l'assiette des bénéficiaires.	
11		Artisanat et économie sociale	Artisanat	Soumettre au Parlement un projet de loi sur les métiers de l'artisanat.	Prochainement
12	Sixième séance 28 mai 2019	Education nationale	Normes adoptées pour la distribution des bourses d'études	Améliorer la couverture financière tous les ans pour répondre à la demande de généralisation de la subvention	

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
13	Huitième séance 11 juin 2019	Santé	Améliorer les conditions des infirmières en termes de rémunération et protection contre les risques professionnels	- Réunion du comité de direction avec les secrétaires généraux des syndicats pour discuter et hiérarchiser les revendications et l'impact financier nécessaire à leur traitement.	Entrée Politique
				- Travailler à la création d'un code de protection et de suivi juridique - Élargir les services de la Fondation Hassan II des oeuvres sociales afin d'améliorer les conditions de travail des professionnels de la santé, en particulier les infirmières, pour inclure: Assurance pour employés - Assurance contre les accidents du travail - Assurance contre les maladies professionnelles - Assurance contre les erreurs professionnelles - Assurance.	
14		Justice	Adhésion du secteur de la justice à la nouvelle organisation régionale	Création d'une chambre d'appel dans le nouveau bâtiment du tribunal de première instance de Dakhla relevant de la cour d'appel de Laayoune.	
15		Education nationale	Faciliter l'accès des enfants ayant des besoins spéciaux à l'enseignement public et privé	- Oeuvrer à l'instauration de licences spécialisés et d'un Master pour la formation de conseillers psychologiques et sociaux. - Chercher à former des spécialistes en autisme ou en handicap mental	

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
16	Neuvième séance 18 juin 2019	Education nationale	Généralisation des bourses d'études supérieur aux étudiants des villes et des provinces non universitaires	- création d'une faculté interdisciplinaire de l'université de Sidi Mohamed Ben Abdallah, - Création d'un campus universitaire dans la province de Taounate.	
17		Education nationale	Couverture de santé à l'Office de la formation professionnelle et de la promotion de l'emploi	- Porter cette question à l'attention du Conseil d'administration du Bureau de la formation professionnelle et de la promotion de l'emploi pour qu'elle soit traitée sous tous ses aspects.	Prochain conseil d'administration
18		Education nationale	Statut des établissements d'enseignement dans le monde rural	- Création de 150 écoles communales pour éliminer les constructions en préfabriqué et les sous-écoles	À l'horizon 2021
19	Dixième séance 25 juin 2019	Jeunesse et Sports	Nouvelle offre de camping	- Préparer un nouveau programme pédagogique en phase avec le développement que connaît la société marocaine, et qui répond aux exigences des jeunes, en accord avec les associations compétentes sur le terrain et les associations des inspecteurs de l'éducation du ministère de l'Education nationale. - Préparer un projet de loi réglementant et encadrant le processus de camping. - Éliminer le déficit dans l'infrastructure de camping.	En cours Prochainement À l'horizon 2020

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
20	Dixième séance 25 juin 2019	Jeunesse et Sports	Terrains de jeux de proximité	- Expansion des terrains de jeux de proximité dans les provinces qui ont fourni plus de 1 200 mètres d'espace pour la construction d'un terrain de jeu, et construction d'une maison des jeunes, une crèche ou un club de femmes dans l'espace supplémentaire, de manière à ce que chaque village possède un complexe socio-sportif. - Développer un programme de construction de piscines dans le monde rural	À partir de l'année prochaine
21		Développement durable	Problème des déchets liquides	- Dans le cadre du programme national intégré d'épuration des liquides: - Traitement de 1207 centres ruraux et 43 millions de mètres cubes d'eaux usées; - Traitement de 50% des centres ruraux existants.	À l'horizon 2040 Année 2022
22		Relations avec le Parlement	Réhabilitation des prisons	- Réhabilitation de 18 établissements pénitentiaires. - Construction de 6 nouveaux établissements pénitentiaires à: - Berkane, Larache, Tan Tan - Oujda et Assila - El Jadida 2	Année 2019 Année 2020 Année 2021
23		Transport	Conduite professionnelle et formation aux métiers du transport	- Amendement à la décision n° 2713.10 sur la conduite professionnelle pour modifier la durée de la formation. - Signature d'un contrat de gratuité de la formation.	Prochainement

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
24	Onzième séance 02 juillet 2019	Économie et finances	Recommandations des troisièmes assises nationales sur les prélèvements fiscaux	- Pour une mise en oeuvre optimale du prochain projet de réforme fiscale, les mesures suivantes sont prévues: - Principe de la mise en application progressive des recommandations des assises nationales, la priorité étant donnée à un ensemble de mesures urgentes. - Programmer les recommandations restantes à moyen terme, en fonction des circonstances économiques nationales et internationales. - l'élaboration d'une loi-cadre sur la réforme fiscale lie tous les citoyens et les futures lois de finances.	
25		Économie et finances	Augmentation du nombre d'entreprises menacées de faillite en raison d'un manque de liquidités	- Publier de manière transparente les délais de performance de chaque institution publique. - Augmentation du taux d'intérêt sur le retard de performance de 5,25% à 6,25%.	Octobre prochain À partir du 1er janvier 2021
26	Douzième séance 16 juillet 2019	Équipement, transport, logistique et eau	Phénomène de la soif	- Préparer une solution urgente pour résoudre le problème de la rareté de l'eau potable dans certains centres ruraux et dans les douars. - Travailler sur une approche pour relier toutes les collectivités et les douars au système d'eau via des barrages ou le dessalement de l'eau de mer.	Cet été quelques années
27		Education nationale	Exclusion des diplômés de la filière administration de l'éducation des listes de candidats retenus à l'examen d'aptitude professionnelle	Création d'une formation supplémentaire permettant à cette catégorie d'être promue à l'échelle 11.	

NS	Séance	Secteur gouvernemental	Objet de la question	Réponse d'un membre du gouvernement comportant un engagement	Délais de mise en œuvre
28	Treizième séance 23 juillet 2019	Justice	Approche du gouvernement face au problème de l'exécution des jugements judiciaires	- Préparer le projet de code de procédure civile qui comprend: - Préciser clairement la responsabilité de l'ordre de décaissement, avec l'obligation d'émettre un ordre exécutoire pour mettre le jugement en application dans les trois mois; - Autoriser les experts-comptables à exécuter les décisions judiciaires concernant la saisie directe des fonds du débiteur à des tiers à partir du montant des crédits alloués aux administrations publiques; - Condamner à l'astreinte les personnes de droit commun; - Autoriser le demandeur à saisir les fonds des personnes de droit public dans la mesure où cela n'entrave pas le fonctionnement normal des services; - Reconnaître la responsabilité personnelle de l'employé.	
29		L'Habitat	Réhabilitation du poste-frontière de Guergarat	- Travailler sur un important projet de développement dans la zone de Guergarat.	En cours

2-Discussion du bilan d’étape de l’action gouvernementale

2- Discussion du bilan d'étape de l'action gouvernementale

Le Chambre des conseillers, en application du 1er paragraphe de l'article 101 de la Constitution et l'article 237 de son règlement intérieur, a consacré le lundi 28 Ramadan 1440 correspondant au 3 juin 2019, une séance publique à la discussion du bilan d'étape du travail du gouvernement, sous la présidence du président de la chambre M. Abdelhakim Ben Chammach.

La présentation du bilan et sa discussion ont constitué une évenement important, étant une occasion d'éclairer l'opinion publique sur le travail du gouvernement et de faciliter le suivi de la exécution, en relation avec les indicateurs, les réalisations et les contraintes de ce bilan, pour les divers secteurs.

Le chef du gouvernement a présenté le bilan d'étape de l'action du gouvernement à la séance parlementaire commune le 13 mai 2019, abordant tout d'abord le contexte général pour la présentation ce bilan, tout en rappelant les circonstances entourant la formation du gouvernement et l'élaboration du programme gouvernemental, ainsi que la méthodologie adoptée pour la mise en oeuvre dudit programme.

Après cette introduction, le Chef du gouvernement a abordé les résultats des thèmes suivants:

Premier thème: Soutenir le choix démocratique, l'état de droit, ainsi que la consolidation de la régionalisation, à travers:

Premièrement: promouvoir les droits de l'Homme et protéger la dignité des citoyens.

Deuxièmement: Poursuivre la réforme de la justice.

Troisièmement: poursuivre la réhabilitation et l'amélioration du système juridique national et parachever la mise en application de la Constitution.

Quatrièmement: poursuivre les chantiers de mise en oeuvre de la régionalisation avancée et consacrer la gouvernance territoriale et une politique éfficace d'aménagement du territoire.

Cinquièmement: établir des mécanismes pour mettre en oeuvre la démocratie participative, soutenir et accompagner la société civile

Deuxième thème: Promouvoir les valeurs d'intégrité et œuvrer à la réforme de l'administration et à la consécration de la bonne gouvernance par:

Premièrement: renforcer le système d'intégrité et continuer à lutter contre la corruption

Deuxièmement: renforcer l'efficacité des politiques publiques, instaurer la bonne gouvernance et poursuivre la réforme des finances publiques.

Troisièmement: Chantier de réforme de l'administration et amélioration des services publics.

Troisième thème: Développer le modèle économique et promouvoir l'emploi et le développement durable, en adoptant les mesures suivantes:

Premièrement: Moderniser le système de soutien l'entreprise et stimuler les investissements.

Deuxièmement: Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle.

Troisièmement: Promouvoir le développement industriel.

Quatrièmement: accroître la compétitivité des secteurs de l'agriculture et de la pêche maritime.

Cinquièmement: Renforcer et soutenir le secteur du tourisme.

Sixièmement: Poursuivre la réhabilitation du secteur de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.

Septièmement: Renforcer les infrastructures et la logistique et développer le système de transport.

Huitièmement: poursuivre la mise en oeuvre du modèle énergétique marocain.

Neuvièmement: Promouvoir le développement durable et la réhabilitation environnementale.

Quatrième thème : Promouvoir le développement humain et la cohérence sociale et spatiale

Premièrement: Mettre en oeuvre la réforme du système éducatif et de formation.

Deuxièmement: promouvoir la formation professionnelle en tant que levier essentiel de l'emploi.

Troisièmement: établir un système spécial pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Quatrièmement: Améliorer et généraliser les services de santé et élargir la couverture sanitaire.

Cinquièmement: Réduire les disparités de revenus et lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale.

Sixièmement: Accélérer le développement du monde rural et soutenir l'équilibre spatial.

Septièmement: Soutenir l'accès des classes pauvres et moyennes à un logement convenable et faciliter l'accès au logement.

Huitièmement: Prise en charge des jeunes et amélioration de l'accès au sport.

Neuvièmement: Améliorer l'accès à la culture.

Dixièmement: Consolider la liberté et l'indépendance des médias.

Cinquième thème: Renforcer le rayonnement international du Maroc et servir ses justes causes dans le monde

Premièrement: renforcer le rayonnement international du Maroc et servir ses justes causes dans le monde.

Deuxièmement: renforcer l'attention et la prise en charge des Marocains du monde.

Troisièmement: Mettre en œuvre la stratégie nationale sur les migrations et l'asile.

Quelques chantiers prioritaires :

1 - Services sociaux destinés aux citoyens et réduction des disparités

2 - soutenir l'entreprise, stimuler l'emploi et accroître la compétitivité de l'économie nationale

3 - poursuivre et renforcer les réformes majeures et améliorer la gouvernance

Dans la réaction des groupes et du groupement de la Chambre des conseillers, lors de la discussion du bilan d'étape de l'action gouvernementale susmentionnée, durant la séance plénière tenue par la Chambre le 03 juin 2019, la majorité s'est déclarée satisfaite des résultats enregistrés, tandis que l'opposition a souligné les échecs et les déséquilibres liés à l'exécution des programmes et des chantiers sectoriels ainsi que la lenteur dans la mise en application de certaines dispositions constitutionnelles.

Sont intervenus à ce sujet à tour de rôle:

- Moulay Abderrahim Al Kamil, du groupe Authenticité et Modernité;
- Abdessalam Ellebar / Fouad Kadiri du Groupe Istiqlalien pour l'unité et l'égalitarisme;
- Nabil Cheikhi, du groupe Justice et développement;
- Mbarek Sbai, au nom du groupe Haraki;
- Lahcen Adii, au nom du groupe du Rassemblement national des indépendants;
- Mohamed Almi, pour le groupe socialiste;
- Abdelilah Hifdi, groupe de la Confédération générale des entreprises du Maroc
- Amal El Amri, groupe de l'Union marocaine du travail;
- Aicha Ait Ala, du groupe constitutionnel démocratique social;
- Al Moubarak Essadi, de la Confédération démocratique du travail;
- Abdellatif Ouamou.

En général, le total des interventions réparties sur une période de trois heures et demie peut se résumer comme suit:

- Le contexte et les circonstances de la formation du gouvernement actuel et les différences entre les composantes de la majorité;
- Chevauchement entre les programmes gouvernementaux et les projets royaux;
- Crédibilité des chiffres, franchise et clarté dans la communication avec les citoyens;
- Les conditions pour parachever la mise en oeuvre de la régionalisation avancée et de la Charte de la déconcentration administrative;
- Indicateurs économiques liés à: l'inflation et la croissance de l'économie

nationale, la gestion de la dette publique, le soutien de l'entreprese, et l'impact des investissements, les accords de libre-échange, la maîtrise du déficit ...

- Indicateurs sociaux, principalement liés à la conclusion d'un accord social entre le gouvernement et les syndicats; indicateurs liés à l'éducation, à la santé, au pouvoir d'achat des citoyens, à la création d'emplois et à la lutte contre le chômage ....
- Réduire les disparités sociales et spatiales

Ces éléments, ainsi que d'autres dans les interventions de groupes parlementaires et de groupement du Conseil, ont fait l'objet de la réponse du Chef du gouvernement en séance plénière de la Chambre le mercredi 26 juin 2019.

3- Discussion de l’exposé du premier président de la Cour des comptes

3- Discussion de l'exposé du premier président de la Cour des comptes

Conformément aux dispositions de l'article 148 de la Constitution et de l'article 279 du règlement de la Chambre des conseillers, la Chambre des conseillers s'est réunie le mardi 18 décembre 2018 en séance plénière sous la présidence de M. Abdelhakim Benchamach, consacrée à l'examen l'exposé de M. Idriss Jettou, premier président de la Cour des Comptes devant le Parlement le 23 octobre 2018, sur les activités des tribunaux financiers en 2016 et 2017.

Au cours de la première partie de la séance, les discussion des groupes et du groupement de la Chambre ont porté sur les secteurs gouvernementaux déterminées par le Bureau de la Chambre des Conseillers en coordination et complémentarité avec la Chambre des représentants, à savoir les thèmes et les sujets traités dans le rapport de la Cour des comptes au titre de 2016-2017, en accord avec les attributions octroyés à la Chambre en vertu des dispositions de la Constitution de 2011, comme suit:

1. Affaires intérieures: :

- Gestion des collectivités territoriales dans les domaines suivants:
- Urbanisme et gestion spatiale;
- Gestion des projets des collectivités territoriales;
- recouvrement des créances;
- Gestion des services communaux;
- Gestion des contrats de gestion déléguée des services de nettoyage.
- Différends judiciaires impliquant les collectivités territoriales.

2. Bilan de l'application des lois de finances pour les années 2016 et 2017:

- Évolution des revenus et des dépenses;
- Investissements publics;
- Dépenses sociales (y compris le Fonds de soutien à la cohésion sociale);
- Poids de la dette;
- Balance commerciale et balance des paiements.
- Système du relance économique
- Gestion du groupe Crédit agricole.

3. Système de la fonction publique et statut de la caisse marocaine de retraite.

4. Agriculture: Gestion de la société nationale de commercialisation des semences (Sonacos)

5. Logement social

6. Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur

- Conditions de préparation de la rentrée scolaire 2016/17;
- Éducation de base et secondaire;
- Formation de base et continue fournie par les universités;
- Évaluation du programme d'urgence 2009/2012.

7. Questions de santé:

- La gouvernance hospitalière;
- Gestion des services médicaux, des médicaments et des fournitures médicales;
- Gestion des ressources financières;
- Gestion des dates de délais d'hospitalisation;
- Ressources humaines du secteur.

8. Énergie et mines: Gestion du complexe chérifien des phosphates.

9. Offre culturelle pour les Marocains résidant à l'étranger.

À la suite de l'intervention des représentants des groupes et du groupement de la Chambre, les débats portant sur la deuxième partie de l'ordre du jour ont été suivis des réponses des membres du gouvernement représentant les secteurs susmentionnés, à savoir:

- SECTEUR DE L'INTERIEUR: réponse de m. le ministre chargé des relations avec le parlement et la société civile par intérim;
- REPONSES DU SECTEUR ECONOMIQUE ET FINANCIER (Économie et finances): REPONSE DE M. LE MINISTRE CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT ET LA SOCIETE CIVILE PAR INTERIM;
- AGRICULTURE, PECHE, DEVELOPPEMENT RURAL, EAUX ET FORETS: REPONSES PRESENTE PAR LE SECRETAIRE D'ETAT AU DEVELOPPEMENT RURAL, A L'EAU ET AUX FORETS;
- Secteur du territoire national, de l'urbanisme, de l'Habitat et de la politique de la ville;
- Secteur de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (secrétaire d'État auprès du ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique)
- Santé;
- Secteur de l'énergie, des mines et du développement durable Réponse de M. le Ministre chargé des relations avec le Parlement et la société civile par intérim;

- Secteur de la réforme de l'administration et de la fonction publique
- Secteur des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.

4- Rôle de contrôle des commissions permanentes:

Demandes d'audition des membres du gouvernement au cours de l'année législative 2018-2019

Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme:

No.	Sujet général	Demandeur	Date de renvoi à la commission	Date de renvoi au gouvernement
1	demande d'entendre le ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique concernant "l'examen des raisons du maintien de l'heure d'été et la possibilité pour la Chambre d'avoir l'étude adoptée en la matière".	Groupement CDT	30/10/2018	**1er novembre 2018** La correspondance concernant la tenue de la réunion a été envoyée par l'intermédiaire du Président de la Chambre au Chef du gouvernement, au ministre délégué au Chef du gouvernement chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique, et au ministre délégué au Chef du gouvernement chargé des relations avec le Parlement et la société civile. **30 novembre 2018** La réunion a été programmée et reportée à la demande des membres de la commission, en particulier de certains conseillers représentant la Confédération démocratique du travail, afin de permettre un examen approfondi du projet de budget du secteur de la fonction publique.
2	Demande d'entendre le ministre d'État chargé des droits de l'homme au sujet des "restrictions aux libertés et des régressions en matière de droits de l'homme, et en particulier le traitement subi par les étudiants en médecine, en pharmacie et en médecine dentaire et leurs familles".	Groupement CDT	18/06/2019	**19 juin 2019** La correspondance concernant la tenue de la réunion a été envoyée par l'intermédiaire du Président de la Chambre au Chef du gouvernement, au ministre délégué au Chef du gouvernement chargé des droits de l'homme et au ministre délégué au Chef du gouvernement chargé des relations avec le Parlement et la société civile.
3	Demande d'audition au délégué ministériel chargé des droits de l'homme en présence de M. le ministre d'État chargé des droits de l'homme au sujet du «rapport sur les événements d'Al Hoceima et la protection des droits de l'homme».	Groupement CDT	09/07/2019	**10 juillet 2019** La correspondance concernant la tenue de la réunion a été envoyée par l'intermédiaire du Président de la Chambre au Chef du gouvernement, au ministre délégué au Chef du gouvernement chargé des droits de l'homme et au ministre délégué au Chef du gouvernement chargé des relations avec le Parlement et la société civile.

Commission des finances, de la planification et du développement économique:

No.	Sujet général	Demandeur	Date de renvoi à la commission	Date de renvoi au gouvernement
1	Demande de réunion de la commission pour entendre le directeur général du CDG au sujet de la "Stratégie du CDG".	Président de la commission des finances	-	5 mars 2019
2	la convocation de la réunion de la Commission pour examiner le thème «Mise en œuvre des objectifs de développement durable, et leur impact économique, social et institutionnel»	Président de la commission des finances	-	5 mars 2019
3	la convocation de la réunion de la Commission pour examiner le sujet "les disparités spatiales et sociales"	Président de la commission des finances	--	5 mars 2019
4	Étude du thème "Mise en oeuvre des recommandations des assises nationales sur la fiscalité, en particulier en ce qui concerne les mesures prises pour élaborer le projet de loi-cadre sur la programmation des différentes étapes de la réforme du système fiscal".	Groupement CDT	02 juillet 2019	9 juillet 2019

Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et de l'infrastructure

No.	Sujet général	Demandeur	Date de renvoi à la commission	Chronologie de la demande
1	Fournir tous les éclaircissements sur les circonstances de l'accident de train survenu près de Boukandel, en présence du directeur général du Bureau national des chemins de fer	Groupement CDT	16 octobre 2018	La demande a été transmise au Chef du gouvernement le 1er novembre 2018 par le président de la Chambre des conseillers, ainsi qu' au ministre concerné à la même date.
2	Accident de retournement de train dans la région de Bouknadel.	Groupe Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	16 octobre 2018	La demande a été transmise au Chef du gouvernement le 1er novembre 2018 par le président de la Chambre des conseillers, ainsi qu' au ministre concerné à la même date.
3	"Examen des problèmes auxquels le secteur des transports est confronté suite à la récente grève des chauffeurs routiers."	Groupe du PAM	30 octobre 2018	La demande a été transmise au Chef du gouvernement le 1er novembre 2018 par le président de la Chambre des conseillers, ainsi qu' au ministre concerné à la même date.
4	Audition du ministre de l'Intérieur pour apporter des éclaircissements sur les circonstances des interventions à l'encontre des enseignants contractuels.	Groupement CDT	26 mars 2019	La demande a été transmise au Chef du gouvernement le 2 avril 2019 par le président de la Chambre des conseillers, ainsi qu'au ministre concerné à la même date.
5	Examen du phénomène de la soif qui a frappé certaines régions, notamment en raison de certains problèmes de retard dans l'exécution des contrats.	Groupe du PAM	28 juin 2019	5 juillet 2019

Commission des affaires étrangères, des frontières, de la défense nationale et des territoires marocains ocupées

No.	Sujet général	Demandeur	Date de renvoi à la commission	Date de renvoi au gouvernement
1	Demande de réunion de la commission en présence du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale pour présenter un exposé sur les nouvelles orientations de la diplomatie officielle en Afrique ,et discuter du sort des accords internationaux bilatéraux et multilatéraux ratifiés par le Royaume du Maroc avec plusieurs pays africains.	Groupes de la majorité	7 février 2019	- La commission a adressé un courrier au ministère concerné le 7 février 2019.

Commission de l'éducation, des affaires culturelles et sociales

No.	Sujet général	Demandeur	Date de renvoi à la commission	Date de renvoi au gouvernement
1	Examen des circonstances de la mort du chômeur aveugle.	Groupement CDT	15 octobre 2018	24 octobre 2018
2	Demande de réunion de la commission, en présence du ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en vue d'une présentation sur la rentrée scolaire et universitaire pour cette saison.	Groupe PJD	25 octobre 2018	25 octobre 2018
3	Demande de réunion de la commission, en présence du ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, à la lumière des mouvements de protestation, en particulier de la catégorie des professeurs contractants.	Groupe du PAM	6 mars 2019	6 mars 2019
4	Demande de réunion de la commission en présence du ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique afin d'examiner les derniers développements du secteur de l'éducation dans notre pays, à la lumière de la recrudescence des protestations dans les rangs des cadres de l'enseignement et, à leur tête, les cadres contractants.	Groupe PJD Groupe socialiste Groupe constitutionnelle Groupe Indépendance	6 mars 2019	27 mars 2019
5	Demande de réunion de la commission pour entendre le ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique au sujet de la situation du secteur de l'éducation dans notre pays.	Groupement CDT	26 mars 2019	5 avril 2019
6	Examen du sujet "statut social des travailleurs et travailleuses agricoles, leurs conditions de travail et leur déplacement sur le lieu de travail dans les exploitations agricoles, surtout après l'accident de la route qui a coûté la vie à plusieurs travailleuses agricoles sur la route reliant Larache à Moulay Bousalham Al Gharb et les accidents d 'Agadir et Tanger.	Groupement CDT	5 avril 2019	

No.	Sujet général	Demandeur	Date de renvoi à la commission	Date de renvoi au gouvernement
7	Demande de réunion de la commission pour entendre le ministre de la santé et le ministre l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique au sujet du dossier des étudiants de la faculté de médecine, de pharmacie et de dentisterie.	Groupement CDT	17 juin 2019	18 juin 2019
8	Demande de réunion de la commission pour examiner les raisons de l'échec de l'équipe de football du Maroc en coupe d'Afrique pour les nations 2019.	Groupe Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	8 juillet 2019	9 juillet 2019
9	Demande de réunion de la commission pour entendre monsieur le président de la Fédération marocaine de football au sujet de la situation du football dans notre pays et des résultats de l'équipe nationale.	Groupement CDT	9 juillet 2019	9 juillet 2019

Commission de l'agriculture et des secteurs productifs

No.	Sujet général	Demandeur	Date de renvoi à la commission	Date de renvoi au gouvernement
1	Examen du statut de l'Office national de conseil agricole.	Groupe PJD	12 mars 2019	11 avril 2019

II- L’évaluation des politiques publiques

1- Séance annuelle de discussion et d’évaluation des politiques concernant le service public tenue en session d’octobre 2018

1- Séance annuelle de discussion et d'évaluation des politiques tenue en octobre 2018:

Conformément aux dispositions de l'article 101 de la Constitution et aux dispositions des articles 264 à 269 du règlement intérieur, la Chambre des conseillers a tenu, lundi 05 Jumada II 1440 correspondant au 11 février 2019, sous la présidence de M. Abdelhakim Benchamach, sa séance annuelle consacrée à la discussion et à l'évaluation des politiques publiques relatives au service public.

Les conseillers ont traité les questions liées au service public sur la base du rapport préparé par la commission thématique chargée de préparer la séance annuelle sur l'évaluation des politiques publiques. Ce rapport fut présenté à la séance plénière par M. le conseiller Ahmed Touizi, rapporteur de la commission.

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'application de cette disposition constitutionnelle, en dépit des contraintes qui pèsent sur cette mission. En effet, celle-ci représente une étape fondamentale dans laquelle la coopération entre le pouvoir législative et exécutive est mise en exergue, à travers l'implication des institutions constitutionnels et des secteurs ministériels concernés en tant que partenaires principals dans ce processus.

La Chambre a débuté la préparation de cette séance en correspondant les différentes groupes et groupements parlementaires afin de proposer des sujets d'évaluation, principalement axés sur la réforme de l'administration, conformément au discours royal adressé au Parlement à l'ouverture de l'année législative 2106/2017 et aux spécificités des composantes de la Chambre des conseillers. Ils ont ainsi convenu du sujet des services fournis par le service public, compte tenu de la pertinence du sujet et de son étroite association avec la vie quotidienne du citoyen marocain.

Après la formation du commission thématique temporaire chargé de préparer cette séance annuelle de toutes les groupes et les groupements de la Chambre, la commission s'est concentré sur l'établissement d'un calendrier pour l'achèvement de sa mission.

Afin de réaliser celle-ci, le groupe thématique a suivi les étapes suivantes:
Restreindre le sujet du service public dans les axes suivants:

* Les centres régionaux d'investissement;
* Les services de santé;
* Le système éducatif.

L'évaluation des thèmes susmentionnés témoigne de la forte prise de conscience des enjeux et des graves défis que représentent les politiques publiques de réhabilitation sociale et économique au cours de ces dernières années et l'accès croissant des citoyens

aux services sociaux de base. L'accent a donc été mis sur les secteurs qui fournissent des services proches des citoyens et jouent un rôle important dans l'amélioration de leurs conditions de vie, afin de déterminer la situation réelle dans laquelle ils vivent, de définir le niveau des services fournis, de surveiller les réalisations et les acquis et d'identifier les lacunes.

Dans ce contexte, les secteurs de la santé et de l'éducation ont été choisis en raison du rôle vital et important qu'ils jouent dans la vie des populations et au regard des problèmes et des contraintes auxquels ils sont confrontés, notamment celles liées à la croissance démographique et aux inégalités sociales grandissantes ainsi que les ressources limitées qui leur sont allouées par le gouvernement.

L'axe des centres régionaux d'investissement fut également abordé en raison de la grande importance en termes liés à la création d'entreprises et au soutien des investissements, en l'absence de stratégie commune des centres régionaux d'investissement. En effet, ceci a affecté le bon fonctionnement de ces établissements et la recherche de solutions aux obstacles qu'ils rencontrent, notamment en ce qui concerne la mise en place des guichets uniques chargées de la création d'entreprises et l'accompagnement des investissements.

L'évaluation a abordé les axes adoptés en fonction des critères suivants:
- La gouvernance du secteur;
- Les infrastructures;
- Les ressources humaines;
- La sélection d'une politique modèle dans le secteur;
- La carte des services.

La séance plénière tenue par la Chambre pour la discussion dura trois heures, réparties a égalité entre la Chambre et le gouvernement. Elle fut marquée par la participation de mesdames et messieurs:
- Najat Koumir, du groupe du PAM;
- Hassan Slighoua, du groupe Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme;
- Ali al-Asri, du groupe du PJD;
- Mbarak Hamia, du groupe Haraki;
- Lahcen Adii, du groupe du Rassemblement national des indépendants;
- Mohamed Alami, du groupe socialiste;
- Al Arbi El Araïchi, du groupe de la CGEM;
- Mohamed Zeroual, du groupe de l'Union Marocaine de Travail;
- Aïcha Ait Alla, du groupe constitutionnel démocratique socialiste;
- Moubarak Sadi, du groupement de la Confédération démocratique du Travail;
- Abdelatif Ouamou.

En interaction avec les interventions des conseillers et les recommandations figurant dans le rapport de la commission thématique chargée de préparer la séance annuelle d'évaluation des politiques, les membres du gouvernement concernés par les thèmes du débat ont éclairci les points principaux.

Les membres du gouvernement ont, pour leur part, remercié la Chambre et, par son intermédiaire, les membres du groupe thématique de l'intérêt qu'ils portent aux secteurs dans lesquels ils travaillent, ce qui constitue une forte motivation pour consacrer plus d'efforts à l'amélioration et au développement de services connexes.

À cet égard, M. Noureddine Boutaib, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, est intervenu dans la discussion du rapport préparé par la commission thématique sur les centres régionaux d'investissement, appréciant les conclusions et les recommandations du rapport susmentionné. En effet, il a souligné qu'elles ont été prises en compte dans la réforme des centres régionaux d'investissement, suite aux hautes instructions de Sa Majesté le roi Mohamed VI.

Pour sa part, le ministre de la Santé, M. Anass Doukkali, a exprimé sa joie de contribuer à l'activation de ce chantier constitutionnel au cours de cette séance annuelle. En ce qui concerne la section sur l'évaluation des politiques publiques relatives au système de santé figurant dans le rapport, il a souligné que le diagnostic établi par la commission thématique est très cohérent avec le diagnostic du plan de santé 2025.

M. Mohammed Al-Gharass, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, chargé de la formation professionnelle, a remercié le groupe de travail thématique avec toutes ses composantes pour les efforts déployés pour évaluer certaines des politiques publiques. Il a également salué l'esprit de partenariat constructif et l'accompagnement régulier de la Chambre sur les questions relatives à la jeunesse, en particulier l'éducation et la formation, en fournissant un ensemble de statistiques relatives aux établissements d'enseignement supplémentaires, aux efforts visant à soutenir les ressources humaines, à faciliter le soutien financier aux familles et à généraliser l'enseignement primaire.

2- Évaluation la Stratégie nationale de l’eau au cours de la session d’avril 2019

2- Évaluation la Stratégie nationale de l'eau au cours de la session d'avril 2019

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la Constitution, paragraphe 2 «Le Parlement exerce le pouvoir législatif. Il vote les lois, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques.»

Conformément à la décision du Bureau de la Chambre des conseillers du 24 décembre 2018 de créer un groupe thématique pour préparer la séance annuelle consacrée à l'examen et à l'évaluation des politiques publiques relatives à la stratégie nationale de l'eau;

À la suite de la création des structures du groupe thématique en date du 07 mai 2019, qui ont abouti à l'élection du Bureau du groupe thématique, comme suit:

- Rahal El Mekkaoui, du groupe Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme, président du groupe;
- Taib El Bekkali, du groupe Haraki, premier vice-président;
- Aicha Ait Alla, du groupe constitutionnel démocratique socialiste, deuxième vice-présidente;
- Abu Bakr Abid, du groupe socialiste, rapporteur de la commission
- La commission compose également mesdames et messieurs:
- Lhou Lmarbouh et Brahim Chkili, du groupe PAM;
- Abdessamad Kayouh, du groupe Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme;
- Amal Mayssra, du groupe du PJD;
- Mohamed El Bakkouri, du groupe du Rassemblement national des indépendants;
- Al Arbi El Araïchi, du groupe de la CGEM;
- Amal El Amri, du groupe de l'Union Marocaine de Travail;
- Rajaa Kassab, du groupement de la Confédération démocratique du Travail.

Sur la base de l'attention portée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux ressources en eau, conformément à l'approche de feu le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa sainte miséricorde;

Compte tenu de la spécificité et de la nature de la diversité du climat et des précipitations irrégulières par saison et par région du Maroc, les ressources en eau naturelle du Maroc sont parmi les plus basses du monde.

Notre pays participe depuis longtemps à la politique de contrôle des ressources en eau afin de soutenir le développement du pays. Ainsi, de nombreuses infrastructures

hydrauliques importantes ont été mise en place qui ont relativement satisfait nos besoins en eau.

Cependant, ces ressources en eau ont diminué de façon constante en raison du changement climatique, de la mauvaise valorisation de l'utilisation de l'eau en agriculture et de la surexploitation des réserves d'eaux souterraines, ainsi que de la dégradation de la qualité de ces ressources en eau due aux retards de traitement des eaux usées.

Pour renforcer les réalisations et relever les défis à venir, une stratégie nationale de l'eau a été présentée à Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 14 avril 2009. Elle comprend six axes principaux:

- Gestion de la demande et développement des ressources en eau;
- Gestion et développement de cette offre;
- Conservation des ressources en eau, de l'environnement naturel et des zones fragiles;
- Réduction des risques naturels liés à l'eau et adaptation au changement climatique;
- Poursuite des réformes réglementaires et institutionnelles;
- Modernisation des systèmes d'information et renforcement des capacités et des moyens;

Au cours des derniers mois, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, le 18 avril 2019, une séance consacrée au problème de l'eau. A cette occasion, il a ordonné au gouvernement de finaliser et d'activer le Programme national prioritaire relatif à l'eau.

À l'occasion de la présentation du chef du gouvernement le bilan d'étape devant le Parlement lors de la session de printemps en cours, il a déclaré que le gouvernement préparait un plan de 2020 à 2050 pour s'attaquer au problème de la pénurie d'eau.

À la lumière des délibérations des membres de la commission thématique, et afin de contribuer à ce processus global, et de suivi et d'accompagnement pratique et réglementaire du Parlement pour ce secteur vital, important et étendu, ses membres ont décidé de préparer les travaux de la session annuelle en vue d'évaluer et de débattre de la politique publique relative à l'eau, en adoptant une approche systématique visant à:

- En premier lieu: déterminer la période 2009-2019 pour évaluer la mise en oeuvre de la stratégie nationale de l'eau;
- En second lieu: considération des six grands thèmes de la stratégie comme thème de l'évaluation;
- En troisième lieu: faire compredre le fonds documentaire lié au secteur de l'eau en général et à la stratégie nationale de l'eau en particulier (procès-verbaux des

travaux de contrôle des deux chambres du Parlement, législation, rapports nationaux et internationaux, études et recherches scientifiques,…);

- En quatrième lieu: Adoption d'un programme de visites exploratoires sur le terrain et d'entretiens dans divers milieux afin d'évaluer dans quelle mesure les objectifs de la stratégie ont été atteints;
- En cinquième lieu: Écoute des responsables du secteur de l'eau, ainsi que des réunions avec des acteurs de la société civile, des organisations professionnelles et des experts du secteur;
- En sixième lieu: Adoption d'un programme pour échanger des expériences afin de formuler des recommandations pratiques et efficaces.
- En parallèle, les membres de la commission ont convenu que le processus d'évaluation devrait être éclairé par les questions clés suivantes:
- En premier lieu: Dans quelle mesure l'approche participative et de droits est-elle adoptée dans l'élaboration de la stratégie nationale de l'eau?
- En second lieu: Les gouvernements successifs ont-ils pu mettre en oeuvre les thèmes de la stratégie en fonction des attentes escomptées?
- En troisième lieu: Quelles sont les chances de succès des objectifs de la stratégie?
- En quatrième lieu: Quelles sont les éléments de l'échec des objectifs de la stratégie? Auraient-elles pu être dépassées?
- En cinquième lieu: Quelles sont les impacts socio-économiques de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'eau?
- En sixième lieu: Proposer des recommandations efficaces pour valoriser et enrichir les piliers du Plan national de l'eau 2020-2050.

Annexe:

Listes de questions orales et écrites auxquelles on a répondu au cours de l'année législative 2018-2019

Annexe: Listes de questions orales et écrites auxquelles on a répondu au cours de l'année législative 2018-2019

1- Liste des questions orales auxquelles on a répondu au cours de la session octobre 2018:

A- Liste des questions orales d'actualité s auxquelles on a répondu:

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question d'actualité	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La première séance 30 octobre 2018	Président de la séance: Abdelilah El Halouti Secrétaire de la séance: Mohamed Adal	3929	La démission collective des médecins dans le secteur public.	Haraki	La santé
		3930	Suivi des démissions de médecins du secteur public.	L'Authenticité et la Modernité	
		3938	Le phénomène de la démission collective des médecins du secteur public de certains hôpitaux des villes du Royaume.	Rassemblement national des indépendants	
		3950	Démission des médecins du secteur public.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	
		3954	Démission d'un grand nombre de médecins du secteur public.	L'Union Marocaine de Travail	
La seconde séance: 13 novembre 2018	Président de la séance Abdessamad Kayouh Secrétaire de la séance Mohamed Addal	3953	Confusion du gouvernement dans l'adoption de l'heure légale.	L'Authenticité et la Modernité	La réforme de l'administration et de la fonction publique
		3955	Raisons et causes de changer l'heure légale du Royaume.	La Justice et le Développement	
		3968	Justifications scientifiques du maintien de l'heure d'été tout au long de l'année.	L'Union Marocaine de Travail	
		3986	Ajout d'une heure à l'heure légale.	Haraki	
		3989	Diminution de la qualité des services administratifs.	Rassemblement national des indépendants	

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question d'actualité	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
		3745	Préparation de la saison agricole en cours.	Socialiste	L'agriculture et la pêche maritime
		3907	Préparation de la saison agricole.	L'Authenticité et la Modernité	
		4015	Début de la saison agricole en cours à Marrakech.	Rassemblement national des indépendants	
		4017	La saison agricole en cours.	Haraki	
		4021	Préparation du gouvernement pour la saison agricole en cours.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	
La troisième séance: 27 novembre 2018	Président de la séance: Hamid Kouskous	4050	Grève des camions.	Constitutionnel démocratique socialiste	L'équipement, le transport et la logistique
	Secrétaire de la séance Ahmed Touizi	4002	Remise en marche de la raffinerie Samir à Mohammedia.	Confédération démocratique du Travail	L'énergie, les mines et le développement durable
La cinquième séance: 11 décembre 2018	Président de la séance: Abdelhamid Souiri Secrétaire de la séance: Mohamed Addal	4070	Programme autogéré	L'Union Marocaine de Travail	La jeunesse et le sport

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question d'actualité	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La sixième séance: 25 décembre 2018	Président de la séance: Abdessamad Kayouh Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi	4072	Problèmes rencontrés par les patients dans les cliniques privées.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
		4078	Mise en oeuvre des exigences relatives à l'allocation de 7% des postes budgétaires ouverts au secteur public au profit des personnes handicapées.	Confédération démocratique du Travail	La fonction publique
		4081	Charte mondiale pour des migrations sécurisées.	Constitutionnel démocratique socialiste	Les marocains résidant à l'étranger
		4083	Résultats du Forum mondial sur la migration et le développement.	Socialiste	
		4084	Résultats du Forum mondial sur le développement et la migration.	L'Authenticité et la Modernité	
		4097	Recommandations du Forum mondial sur la migration et le développement à Marrakech et moyens de les mettre en œuvre.	Rassemblement national des indépendants	
		4103	Approche du ministère sur la manière de traiter les résultats de la Conférence internationale sur les migrations de 2018.	La Justice et le Développement	
		4106	Recommandations du contrat social mondial de la migration et du développement.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question d'actualité	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La huitième séance: 22 janvier 2018	Président de la séance: Hamid Kouskous Secrétaire de la séance: Mohamed Adal	4112	Stratégie de lutte contre la corruption.	Rassemblement national des indépendants	La fonction publique et la réforme de l'administration
		4144	Multiplicité des statuts des fonctionnaires.	Haraki	
		4125	Mortalité élevée des prématurés et des nouveau-nés au Maroc.	Rassemblement national des indépendants	La santé
		4146	Politique gouvernementale visant à améliorer le système de santé.	Haraki	La santé
La neuvième séance: 29 janvier 2018	Président de la séance: Abdelkader Salama Secrétaire de la séance: Ahmed	4259	Personnel technique.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La fonction publique et la réforme de l'administration
		4248	Dossier des administrateurs.	L'Union Marocaine de Travail	

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question d'actualité	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La dixième séance: 05 février 2018	Président de la séance: Abdelhamid Souiri Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi	4163	Solidarité de l'eau.	Haraki	L'aménagement, le transport et la logistique
		4254	Le projet reliant les villes de Fès et Tanger par autoroute.	Rassemblement national des indépendants	
		4260	Absence de l'autoroute reliant Fès et Al Hoceima.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	
		4310	Le train à grande vitesse "Buraq".	Constitutionnel démocratique socialiste	
		4287	Efficacité de la vaccination contre la grippe saisonnière.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
		4306	La grippe saisonnière.	Haraki	
		4308	Risque de propagation de la grippe porcine.	Confédération démocratique du Travail	
		4309	L'émergence de cas de grippe porcine.	L'Authenticité et la Modernité	
		4317	Décès de grippe porcine.	La Justice et le Développement	
		4262	Améliorer les services de santé dans le monde rural.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	

B- Liste des questions orales ordinaires auxquelles on a répondu:

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La première séance 30 octobre 2018	Président de la séance: Abdelilah El Halouti Secrétaire de la séance: Mohamed Adal	3366	Réduire les disparités spatiales et sociales en milieu rural.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
		3465	Investissements immobiliers des Habous.	L'Authenticité et la Modernité	Les Habous et les affaires islamiques
		3557	Mesures urgentes pour lutter contre la construction non structurée et politiques proactives pour limiter sa propagation.	La Justice et le Développement	Aménagement du territoire
		2302	Contenu des manuels scolaires.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
		3351	L'équité et l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation et à la formation.	L'Authenticité et la Modernité	L'éducation nationale
		3370	Problématique de l'horaire et des vacances scolaires dans le monde rural.	Constitutionnel démocratique socialiste	L'éducation nationale
		3386	Mesures que le gouvernement entend prendre pour atténuer l'impact des prix élevés de scolarité dans les établissements d'enseignement privé.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
		3507	Exclure un ensemble de cadres de la candidature à des postes de responsabilité.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
		3572	Rentrée scolaire et universitaire en cours.	Confédération démocratique du Travail	L'éducation nationale
		2244	Services de faible qualité par l'Office National des Chemins de Fer.	Socialiste	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
		2387	Réduire la souffrance des usagers du train.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
		2623	Développement des centres ruraux émergents.	Haraki	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
		2723	Problème des décharges publiques illégales.	La Justice et le Développement	Secrétariat d'État chargé du développement durable

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La seconde séance: 13 novembre 2018	Président de la séance: Abdessamad Kayouh Secrétaire de la séance: Mohamed Adal	2405	Utilité de l'heure d'été.	La Confédération démocratique du Travail	La réforme de l'administration et de la fonction publique
		1356	Décret introduisant le recrutement par CDD dans la fonction publique.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La réforme de l'administration et de la fonction publique
		3404	Mesures d'application des critères de compétence et de transparence dans la recrutement des hauts fonctionnaires et du personnel.	L'Authenticité et la Modernité	La réforme de l'administration et de la fonction publique
		2555	La saison agricole.	Constitutionnel démocratique socialiste	L'agriculture et la pêche maritime
		1689	Soutenir les entreprises agricoles	CGEM	L'agriculture et la pêche maritime
		2457	Injustice subie par le personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC).	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'agriculture et la pêche maritime
		3622	Souffrance des pèlerins marocains de mauvais traitements durant la saison du pèlerinage cette année.	La Justice et le Développement	Les Habous et les affaires islamiques
		101	Les urgences.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
		2804	Situation sanitaire dans les zones souffrant des conséquences de la vague de froid et des chutes de neige.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
		3249	Certificats médicaux délivrés par les médecins du secteur public.	La Justice et le Développement	La santé

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La troisième séance: 27 novembre 2018	Président de la séance: Hamid Kouskous Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi	1207	Avenir des familles vivant sur les terres Soulaliyates.	L'Authenticité et la Modernité	Ministère de l'intérieur
		2536	Statut du personnel de l'Entraide nationale.	Haraki	Ministère de l'intérieur
		2659	Conditions socioprofessionnelles du personnel de l'Entraide nationale.	L'Union Marocaine de Travail	Ministère de l'intérieur
		3333	Manifestations continues des propriétaires des cafés et des restaurants dans notre pays.	Rassemblement national des indépendants	Ministère de l'intérieur
		3638	Délais de paiement des créances des entreprises dues par les collectivités territoriales.	CGEM	Ministère de l'intérieur
		3697	Inégalités sociales et spatiales.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Ministère de l'intérieur
		3758	Mesures prises pour faire face à la vague de froid et de neige dans les zones reculées de montagne.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Ministère de l'intérieur
		3993	La loi sert de statut à la fonction territoriale et au système de rémunération du personnel des communes territoriales.	La Justice et le Développement	Ministère de l'intérieur
		3923	Phénomène d'immigration clandestine dans notre pays.	La Justice et le Développement	Ministère de l'intérieur
		1044	Développement de l'approvisionnement en eau.	L'Authenticité et la Modernité	L'équipement, le transport et la logistique
		1752	La souffrance des villageois en hiver.	Haraki	L'équipement, le transport et la logistique
		3431	Retard d'un certain nombre de chantiers dans le royaume.	L'Authenticité et la Modernité	L'équipement, le transport et la logistique

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La troisième séance: 27 novembre 2018	Président de la séance: Hamid Kouskous Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi	243	Soutenir l'acquisition de panneaux solaires par les agriculteurs.	Conseillers du Progrès et du Socialisme	L'énergie, les mines et le développement durable
		3601	Le plan du gouvernement visant à rapprocher la justice du citoyen.	Rassemblement national des indépendants	La justice
		3892	Abus tenant au processus de promotion et de nomination à certains postes de responsabilité et au mouvement de mutation en 2018.	La Justice et le Développement	La justice
		3801	Mise en œuvre du programme national "Villes sans bidonvilles" d'ici 2021.	L'Authenticité et la Modernité	L'aménagement du territoire
		3699	Les familles marocaines souffrent de la baisse du pouvoir d'achat.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Affaires publiques et gouvernance
		2674	Attribution d'une bourse aux étudiants de progression professionnelle.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat
		3357	L'efficacité du programme d'acquisition de fours au profit du secteur de la poterie.	Socialiste	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La quatrième séance: 04 décembre 2018	Président de la séance: Abdelkader Salama Secrétaire de la séance: Ahmed Lakhrif	1313	Récupération des deux villes occupées, Ceuta et Melilla.	Confédération démocratique du Travail	Les Affaires étrangères
		2842	Développer les services consulaires au profit des Marocains du monde.	L'Authenticité et la Modernité	Les Affaires étrangères
		2800	Certificat administratif lié à la propriété non conservée.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La justice
		2743	Réhabilitation des centres ruraux.	Rassemblement national des indépendants	L'aménagement du territoire
		1970	L'éducation de base obligatoire dans notre pays.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
		2257	La réalité de l'enseignement privé au Maroc.	Haraki	L'éducation nationale
		2286	Promotion de l'université marocaine.	Socialiste	L'éducation nationale
		2946	Situation du secteur de l'éducation dans les régions de montagne.	Rassemblement national des indépendants	L'éducation nationale
		3434	Exclusion de nombreuses familles nécessiteuses de certaines régions du programme Tayssir.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
		3510	Révision du statut de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion de l'emploi.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
		936	La réalité des laboratoires des hôpitaux publics.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
		2898	Faibles services fournis dans les maternités de divers hôpitaux et centres de santé du Royaume.	L'Authenticité et la Modernité	La santé

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La quatrième séance: 04 décembre 2018	Président de la séance: Abdelkader Salama Secrétaire de la séance: Ahmed Lakhrif	3624	Dégradation du secteur de la santé.	Haraki	La santé
		3949	Déficiences de la politique pharmaceutique au Maroc.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
		3287	Un nombre croissant de mineurs sans abri errant dans les rues du Maroc.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La famille, la solidarité et l'égalité
		2637	Conflits sociaux chroniques dans le Grand Casablanca.	L'Union Marocaine de Travail	Travail et l'intégration professionnelle
		3200	La réalité de l'emploi dans les régions du sud-est du royaume.	La Justice et le Développement	Travail et l'intégration professionnelle
		3900	Tarification des prix du carburant.	L'Authenticité et la Modernité	Affaires générales et gouvernance
		3650	Évaluer l'impact de la mesure tarifaire sur les produits textiles et les vêtements importés.	CGEM	Secrétariat d'État chargé du commerce extérieur
La cinquième séance: 11 décembre 2018	Président de la séance: Abdelhamid Souiri Secrétaire de la séance: Mohamed Adal	2311	Application du code de la route.	Constitutionnel démocratique socialiste	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
		762	Programme de travail de l'Agence nationale pour la promotion des petites et moyennes entreprises.	L'Authenticité et la Modernité	L'industrie, l'investissement et le commerce
		2991	Produits contrefaits.	Socialiste	L'industrie, l'investissement et le commerce
		3522	Réformer le climat d'investissement au Maroc.	Rassemblement national des indépendants	L'industrie, l'investissement et le commerce

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La cinquième séance: 11 décembre 2018	Président de la séance: Abdelhamid Souiri Secrétaire de la séance: Mohamed Adal	2567	L'économie informelle et son impact sur l'économie structurée et formelle.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'industrie, l'investissement et le commerce
		3730	Absence d'un mécanisme politique clair pour soutenir les entreprises.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'industrie, l'investissement et le commerce
		3769	Mesures prises pour développer des mécanismes de financement pour les jeunes entrepreneurs et les entreprises innovantes.	L'Authenticité et la Modernité	L'industrie, l'investissement et le commerce
		3226	Améliorer les ressources en eau des régions.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'équipement, le transport et la logistique
		3595	Dégradation des services de l'Office National des Chemins de Fer.	Confédération démocratique du Travail	L'équipement, le transport et la logistique
		3657	Stratégie de gestion de l'eau au Maroc.	Rassemblement national des indépendants	L'équipement, le transport et la logistique
		3977	Activité illégale de bateaux de plaisance.	La Justice et le Développement	L'équipement, le transport et la logistique
		4003	Etat des lieux du barrage Aziman dans la région de Driouch.	Haraki	L'équipement, le transport et la logistique
		2279	Industrie culturelle au Maroc.	CGEM	La culture et la communication

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La cinquième séance: 11 décembre 2018	Président de la séance: Abdelhamid Souiri Secrétaire de la séance: Mohamed Adal	3805	Défaillances liés à la gestion des services du Fonds de soutien à la cohésion sociale.	L'Authenticité et la Modernité	La famille, la solidarité et l'égalité
		1734	Aggravation du chômage.	Haraki	Travail et l'intégration professionnelle
		3711	Taux de chômage élevé chez les jeunes.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Travail et l'intégration professionnelle
		3246	Projet de loi n ° 99.15 établissant un système de pensions au profit des catégories de professionnels, travailleurs indépendants et personnes non salariées exerçant des activités particulières.	La Justice et le Développement	Travail et l'intégration professionnelle
		3513	Procédures du ministère pour faire respecter les exigences légales relatives aux conflits collectifs du travail.	La Justice et le Développement	Travail et l'intégration professionnelle
		3846	Relogement des habitants des bidonvilles.	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
La sixième séance: 25 décembre 2018	Président de la séance: Abdessamad Kayouh Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi	4064	Replacement du gaz butane par des énergies alternatives dans le secteur agricole.	Haraki	L'énergie, les mines et le développement durable
		3466	Décentralisation administrative.	L'Authenticité et la Modernité	La fonction publique
		3946	Un programme sur la culture Hassania a été mis au point dans plusieurs pays accueillant des Marocains du monde.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Les marocains résidant à l'étranger

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La sixième séance: 25 décembre 2018	Président de la séance: Abdessamad Kayouh Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi	3548	Retard d'ouverture de la faculté de médecine à Tanger.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
		3582	Expérience du "recrutement sous contrat".	L'Union Marocaine de Travail	L'éducation nationale
		3962	Promouvoir les valeurs du système éducatif dans toutes ses dimensions religieuses, nationales et humaines.	L'Authenticité et la Modernité	L'éducation nationale
		4042	Le problème du transport scolaire dans le monde rural.	Haraki	L'éducation nationale
		4057	Formation en alternance.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
		3604	Promotion du secteur du tourisme dans la région de Béni Mellal Khenifra.	Rassemblement national des indépendants	Tourisme et transport aérien
La septième séance: 08 janvier 2019	Président de la séance: Abdelilah El Halouti Secrétaire de la séance: Ahmed	2714	Programme de réhabilitation des conservateurs religieux du monde rural et des centres semi-urbains.	L'Authenticité et la Modernité	Les Habous et les affaires islamiques
		2952	Traitement par Roqya.	Socialiste	Les Habous et les affaires islamiques

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La septième séance: 08 janvier 2019	Président de la séance: Abdelilah El Halouti Secrétaire de la séance: Ahmed	1278	Propriété d'eau publique au Maroc.	La Justice et le Développement	L'équipement, le transport et la logistique
		1908	La position des barrages dans la région de Guelmim et Oued Noun.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'équipement, le transport et la logistique
		3223	Etat du réseau routier.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'équipement, le transport et la logistique
		3655	Construction de nouveaux barrages au Maroc.	Rassemblement national des indépendants	L'équipement, le transport et la logistique
		4054	Régularisation du statut administratif et juridique des employés travaillant dans des stations hydrologiques et des barrages.	L'Union Marocaine de Travail	L'équipement, le transport et la logistique
		3558	La mise en place du centre hospitalier universitaire de Tanger.	La Justice et le Développement	La santé
		3576	Incendie de l'hôpital régional à Dakhla.	Haraki	La santé
		3617	Détérioration des services de santé dans les hôpitaux publics de la province de Tétouan.	Rassemblement national des indépendants	La santé

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La septième séance: 08 janvier 2019	Président de la séance: Abdelilah El Halouti Secrétaire de la séance: Ahmed	3849	Répartition du personnel médical et infirmier dans différentes régions du royaume.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
		2020	Taux de chômage élevé.	Haraki	Travail et l'intégration professionnelle
		2153	Contournement du code de travail en matière de Smig.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Travail et l'intégration professionnelle
		2553	Violation des libertés syndicales.	Confédération démocratique du Travail	Travail et l'intégration professionnelle
		4077	Blocage du dialogue social.	Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	Travail et l'intégration professionnelle
		3887	Le gouvernement tarde à répondre aux questions écrites.	La Justice et le Développement	Les relations avec le parlement
		3222	L'état général de la flotte de transport national.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Secrétariat d'état chargé du transport
		2820	Les efforts du gouvernement pour faire connaître le volet des droits de l'homme de notre pays.	L'Authenticité et la Modernité	Les droits de l'Homme
		3843	Performance de la diplomatie marocaine.	L'Authenticité et la Modernité	Les Affaires étrangères

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La huitième séance: 22 janvier 2018	Président de la séance: Hamid Kouskous Secrétaire de la séance: Mohamed Addal	1760	Situation de l'aménagement dans notre pays.	Constitutionnel démocratique socialiste	L'aménagement du territoire
		4099	Évaluation des programmes du gouvernement pour prendre en charge les maisons menacées d'effondrement	La Justice et le Développement	L'aménagement du territoire
		3715	Diffusion de la culture islamique à travers les médias numériques.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Les Habous et les affaires islamiques
		1411	La souffrance des professionnels du plastique due à la décision d'interdire les sacs en plastique.	L'Authenticité et la Modernité	L'industrie, l'investissement et le commerce
		3417	La lenteur du développement de l'entrepreneuriat féminin dans notre pays.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'industrie, l'investissement et le commerce
		3058	Politique du gouvernement dans le domaine de la mobilisation du parc immobilier au profit de l'investissement.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'industrie, l'investissement et le commerce
		3352	Destin des engagements du gouvernement à promouvoir l'utilisation des énergies alternatives.	L'Authenticité et la Modernité	L'énergie, les mines et le développement durable
		3353	Les revenus de la richesse minérale et son impact sur le PIB.	Confédération démocratique du Travail	L'énergie, les mines et le développement durable
		3199	La situation des personnes aux besoins spécifiques dans le monde rural.	La Justice et le Développement	La famille, la solidarité et l'égalité

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La huitième séance: 22 janvier 2018	Président de la séance: Hamid Kouskous Secrétaire de la séance: Mohamed Addal	3384	Hausse des prix attribuable aux lobbies spéculatifs et au monopole dans notre pays.	L'Union Marocaine de Travail	Affaires générales et gouvernance
		2133	Loi sur la déclaration du patrimoine.	La Justice et le Développement	Les relations avec le parlement
		3013	Utilisation sans discernement d'engrais et de pesticides.	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'État chargé du développement durable
		3045	Engagement du gouvernement d'augmenter la capacité hospitalière de 10 000 lits au cours de ce mandat.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
		3051	Inondation du marché marocain des médicaments de contrebande.	Socialiste	La santé
		3746	Déficiences dans le système d'aide médicale "Ramed".	L'Authenticité et la Modernité	La santé

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La neuvième séance: 29 janvier 2018	Président de la séance: Abdelkader Salama Secrétaire de la séance: Touizi Ahmed	484	Le statut administratif des agents d'autorité.	Rassemblement national des indépendants	Ministère de l'intérieur
		502	Assainissement liquide en milieu rural.	Rassemblement national des indépendants	Ministère de l'intérieur
		1090	Vente de médicaments et de comprimés hallucinogènes aux enfants et aux jeunes devant les établissements d'enseignement.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Ministère de l'intérieur
		2951	Propagation excessive des pilules hallucinogènes (ecstasy).	Socialiste	Ministère de l'intérieur
		2056	Retard de publication du décret d'application sur la nomination des conseillers du président du conseil de la commune et du directeur de son cabinet	La Justice et le Développement	Ministère de l'intérieur
		2259	Statut du personnel des collectivités territoriales.	Haraki	Ministère de l'intérieur
		2871	Statut du personnel de l'Entraide nationale.	L'Authenticité et la Modernité	Ministère de l'intérieur
		2880	Impliquer les acteurs économiques dans la préparation des plans de développement régional.	CGEM	Ministère de l'intérieur

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La neuvième séance: 29 janvier 2018	Président de la séance: Abdelkader Salama Secrétaire de la séance: Ahmed	3725	Situation du personnel des collectivités territoriales.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Ministère de l'intérieur
		3874	Les professeurs contractuels.	L'Authenticité et la Modernité	L'éducation nationale
		3921	Les problèmes des universités à polarisation ouverte.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
		1552	La lenteur des procès et la propagation de la corruption au sein de l'appareil judiciaire.	Confédération démocratique du Travail	La justice
		3125	La qualité des décisions judiciaires.	L'Authenticité et la Modernité	La justice
		2541	L'emploi des jeunes.	Constitutionnel démocratique socialiste	Travail et l'intégration professionnelle
		2671	Agents travaillant avec la poste marocaine.	La Justice et le Développement	Travail et l'intégration professionnelle
		2855	Sociétés de sécurité privées.	L'Authenticité et la Modernité	Travail et l'intégration professionnelle
		1158	Transport des voyageurs.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Secrétariat d'état chargé du transport
La dixième séance: 05 février 2018	Président de la séance: Abdelhamid Souiri Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi	3110	La solidarité spatiale dans la répartition des ressources en eau.	L'Authenticité et la Modernité	L'équipement, le transport et la logistique
		3438	Relancer et soutenir les écoles coraniques dans le monde rural.	La Justice et le Développement	Les Habous et les affaires islamiques
		2296	Intégration d'activités intégrées et parallèles dans le temps scolaire.	Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	L'éducation nationale

Date de la séance	Présidence et secrétariat	Numéro de la question	Sujet de la question	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
La dixième séance: 05 février 2018	Président de la séance: Abdelhamid Souiri Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi	3569	L'exode des cerveaux et des compétences marocaines à l'étranger.	L'Union Marocaine de Travail	L'éducation nationale
		3727	La déperdition scolaire.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
		3807	Suivre la mise en œuvre du programme d'assistance conditionnelle de Tayssir.	L'Authenticité et la Modernité	L'éducation nationale
		3809	Surveiller et déterminer les prix des établissements d'enseignement privés.	L'Authenticité et la Modernité	L'éducation nationale
		2964	Réduire la pauvreté et les disparités sociales.	Rassemblement national des indépendants	La famille, la solidarité et l'égalité
		1977	Prévoir des zones d'accueil appropriées dans les administrations publiques.	La Justice et le Développement	La fonction publique et la réforme de l'administration
		2874	Intégrer le transport routier non structuré de marchandises dans le secteur formel.	CGEM	Secrétariat d'état chargé du transport
		4129	Normes approuvées pour les autorisations exceptionnelles de transport routier.	Socialiste	Secrétariat d'état chargé du transport

2- Liste des questions orales aux-quelles on a répondu au cours de la session avril 2019:

2- Liste des questions orales auxquelles on a répondu au cours de la session avril 2019:

A- Liste des questions orales d'actualité auxquelles on a répondu:

La troisième séance/ 30 avril 2019		Président de la séance: Abdelilah El Halouti	Secrétaire de la séance: Ahmed
Numéro de la question	**Sujet de la question d'actualité**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
4638	Diffusion et soutien des urgences de proximité dans notre pays.	Rassemblement national des indépendants	La santé
4671	Mesures visant à renforcer le programme de santé mobile dans le monde rural.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
4793	Statut des travailleurs manutentionnaires.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Travail et l'intégration professionnelle
4812	Evolution du dialogue social.	L'Authenticité et la Modernité	Travail et l'intégration professionnelle
4813	Les résultats du dialogue social inclus dans l'accord signé entre le gouvernement, trois centrales syndicales et la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM).	La Justice et le Développement	Travail et l'intégration professionnelle

La quatrième séance/ 07 mai 2019		Président de la séance: Abdelkader Salama	Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi
Numéro de la question	**Sujet de la question d'actualité**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
4837	La validité du retrait de "Bombardier" de ses activités dans le secteur de l'aviation au Maroc après sa décision de vendre son usine de Casablanca.	CGEM	L'industrie, l'investissement et le commerce
4832	La gouvernance dans la gestion des universités sportives.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La jeunesse et le sport
4830	Etablir la gouvernance dans la gestion des universités sportives.	Rassemblement national des indépendants	La jeunesse et le sport
4834	Etablir la gouvernance dans la gestion des universités sportives.	Socialiste	La jeunesse et le sport
4829	La nouvelle stratégie de camping.	Rassemblement national des indépendants	La jeunesse et le sport
4836	Détérioration des conditions de travail et de transport des travailleurs.	Confédération démocratique du Travail	Secrétariat d'état chargé du transport

La cinquième séance/ 14 mai 2019		Président de la séance: Abdelhamid Souiri	Secrétaire de la séance: Ahmed
Numéro de la question	**Sujet de la question d'actualité**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
4849	Stratégie nationale de développement durable.	La Justice et le Développement	Secrétariat d'État chargé du développement durable
La sixième séance/ 28 mai 2019		Président de la séance: Abdessamad Kayouh	Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi
Numéro de la question	Sujet de la question d'actualité	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
4847	Etat des lieux de la route reliant Demnat à Ghassan dans la province d'Ouarzazate.	Haraki	L'équipement, le transport et la logistique
4878	Etat des lieux de l'aménagement de la route entre Tinghir et Mellal.	Rassemblement national des indépendants	L'équipement, le transport et la logistique
4879	Construction de l'autoroute dans la région de Draa Tafilalet.	Rassemblement national des indépendants	L'équipement, le transport et la logistique
4882	Stratégie nationale de développement durable vision 2030.	Haraki	Secrétariat d'État chargé du développement durable

La neuvième séance/ 18 juin 2019		Président de la séance: Abdelhamid Souiri	Secrétaire de la séance: Driss Radi
Numéro de la question	**Sujet de la question d'actualité**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
4940	Situation de la saison agricole en cours.	Rassemblement national des indépendants	L'agriculture et la pêche maritime
4943	La saison agricole.	Socialiste	L'agriculture et la pêche maritime
4949	Bilan de la saison agricole en cours.	L'Authenticité et la Modernité	L'agriculture et la pêche maritime
4967	Situation de la saison agricole en cours.	CGEM	L'agriculture et la pêche maritime
4923	Le problème des répercussions négatives des congés annuels des cadres médicaux sur le fonctionnement des centres de santé dans le monde rural.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
4938	Suppression des indemnités pour risques professionnels du personnel infirmier et paramédical des bureaux des collectivités de préservation de la santé.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
4942	Augmentation du prix des médicaments.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé

La dixième séance/ 25 juin 2019		Président de la séance: Abdelkader Salama	Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi
Numéro de la question	**Sujet de la question d'actualité**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
4976	La nouvelle offre de camping.	Rassemblement national des indépendants	La jeunesse et le sport
4979	La procédure de camping de cette année.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La jeunesse et le sport
4974	Profession de guide touristique.	Rassemblement national des indépendants	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
5020	Etat des lieux de la station touristique de Mogador.	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
5018	Le problème des déchets liquides.	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'État chargé du développement durable
La onzième séance/ 02 juillet 2019		**Président de la séance: Hamid Kouskous**	**Secrétaire de la séance: Driss Radi**
Numéro de la question	**Sujet de la question d'actualité**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
5019	Recommandations du troisième débat national sur les taxes.	Rassemblement national des indépendants	Économie et finance
5045	Réforme du système fiscal.	Haraki	Économie et finance
5053	Réforme du système fiscal.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Économie et finance

4980	Faciliter le processus de transit pour les marocains résidant à l'étranger.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Les marocains résidant à l'étranger
4999	Faciliter les procédures de transit pour les marocains du monde pour la saison 2019.	Rassemblement national des indépendants	Les marocains résidant à l'étranger
5016	Mesures prises pour accueillir les marocains résidant à l'étranger.	L'Authenticité et la Modernité	Les marocains résidant à l'étranger
5049	Evaluation du processus Marhaba 2018 et les mesures prises pour faire réussir le processus Marhaba 2019.	Socialiste	Les marocains résidant à l'étranger
5046	Stratégie du ministère visant à protéger les droits des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger.	La Justice et le Développement	Les marocains résidant à l'étranger
4934	Les mesures que l'Etat entend prendre après que le Maroc se soit transformé d'un pays de transit à un pays de stabilité pour les migrants, en particulier les Africains.	L'Union Marocaine de Travail	Les marocains résidant à l'étranger
La douzième séance/ 16 juillet 2019		Président de la séance: Abdessamad Kayouh	Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi
Numéro de la question	Sujet de la question d'actualité	Groupe ou affiliation	Ministère concerné
5032	Entretien des autoroutes.	L'Authenticité et la Modernité	L'équipement, le transport et la logistique
5033	Le phénomène de soif vécu dans certaines régions.	L'Authenticité et la Modernité	L'équipement, le transport et la logistique
5059	Echec du football marocain.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La jeunesse et le sport

5089	Politique sportive dans notre pays.	Haraki	La jeunesse et le sport
5095	La sortie décevante de l'équipe nationale de football de la finale de la Coupe d'Afrique.	L'Authenticité et la Modernité	La jeunesse et le sport
5098	Les échecs de l'équipe nationale dans la Coupe d'Afrique des Nations.	Rassemblement national des indépendants	La jeunesse et le sport
La Treizième séance/ 23 juillet 2019		**Président de la séance: Abdelkader Salama**	**Secrétaire de la séance: Driss Radi**
Numéro de la question	**Sujet de la question d'actualité**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
5064	Pourvoi de traitements et sérums nécessaires aux victimes de morsures de scorpions et de serpents dans les cliniques de proximité.	La Justice et le Développement	La santé
5104	Manque de médecins, d'infirmiers et de médicaments dans les centres de santé ruraux (modèle de la région de Zagora).	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé

A- Liste des questions orales ordinaires auxquelles on a répondu:

La première séance/ 16 avril 2019		Président de la séance: Hamid Kouskous	Secrétaire de la séance: Ahmed
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
3845	Dispositions en vue de prévenir dorénavant les problèmes rencontrés par les pèlerins marocains.	L'Authenticité et la Modernité	Les Habous et les affaires islamiques
3029	Dossier des exigences des professeurs de l'enseignement supérieur.	Rassemblement national des indépendants	L'éducation nationale
3125	Mise en œuvre de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
3270	Bilan des écoles communales.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
3554	L'augmentation spectaculaire des dépenses de scolarisation dans les écoles et les instituts privés.	L'Union Marocaine de Travail	L'éducation nationale
4356	Suppression du recrutement sous contrat.	Haraki	L'éducation nationale
4363	Statut des professeurs contractuels.	Confédération démocratique du Travail	L'éducation nationale
3093	Evaluation du programme des villes sans bidonvilles.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'aménagement du territoire
3506	Problèmes de construction dans le monde rural.	La Justice et le Développement	L'aménagement du territoire

4073	Difficultés d'obtention du permis de construire.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'aménagement du territoire
2561	Couverture médicale pour les indépendants et les professions libérales.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
3872	Maintenance des dispositifs médicaux dans les hôpitaux publics.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
4348	Suspension de la couverture médicale par des cliniques privées.	Haraki	La santé
3999	Détérioration de la qualité des services administratifs.	Rassemblement national des indépendants	La réforme de l'administration et de la fonction publique
3120	Fournir aux communautés d'artisans du matériel de production et des moyens de protection.	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat
3254	Formation aux métiers d'artisanat.	CGEM	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat
3359	Défaillances multiples de la Maison de l'Artisan.	Socialiste	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat
4039	Soutien et développement de l'artisanat.	La Justice et le Développement	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat

La seconde séance/ 23 avril 2019		Président de la séance: Abdessamad Kayouh	Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi
Numéro de la question	**Sujet de la question d'actualité**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
2229	Véracité des informations dans la presse nationale.	La Justice et le Développement	La culture et la communication
7	Problèmes du système éducatif.	Haraki	L'éducation nationale
1181	Examens du baccalauréat.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
2229	Le droit de la région Tafilalet Draa d'avoir une université indépendante.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
3589	Statut des étudiants dans les établissements et les cités universitaires.	Confédération démocratique du Travail	L'éducation nationale
3108	Faire face à la pénurie d'eau face au changement climatique.	L'Authenticité et la Modernité	L'équipement, le transport et la logistique
3710	Interruption fréquente de l'eau potable dans certaines villes et villages.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'équipement, le transport et la logistique
3739	Retard des trains et état dégradé d'un grand nombre de wagons.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'équipement, le transport et la logistique
3928	Gestion des eaux usées dans la zone industrielle à Dakhla.	Haraki	L'équipement, le transport et la logistique
3085	Situation des services d'urgence dans les hôpitaux publics.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
3865	Suivi des démissions de médecins du secteur public.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
4109	Politique de santé.	Constitutionnel démocratique socialiste	La santé

2632	Le résultat de la fusion de l'Office national de l'électricité et de l'Office national de l'eau potable en un seul office.	L'Authenticité et la Modernité	L'énergie, les mines et le développement durable
2901	Les efforts du gouvernement pour lutter contre la drogue chez les jeunes.	L'Authenticité et la Modernité	La jeunesse et le sport
3181	Développer le partenariat de l'Etat avec les associations de la société civile.	La Justice et le Développement	Les relations avec le parlement
3552	Accueil des citoyens et leur orientation dans les administrations publiques.	L'Union Marocaine de Travail	La réforme de l'administration et de la fonction publique
4056	Terrible situation environnementale dans la province de Tan Tan.	Rassemblement national des indépendants	Secrétariat d'État chargé du développement durable
4136	Statut du greffe dans le système judiciaire.	Rassemblement national des indépendants	La justice
4289	Enfants négligés adoptés par des étrangers.	Socialiste	La justice
La troisième séance/ 30 avril 2019		**Président de la séance: Abdelilah El Haloutí**	**Secrétaire de la séance: Ahmed**
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
2919	La crise que connait le secteur de la santé.	Haraki	La santé
2566	Le chômage des jeunes.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Travail et l'intégration professionnelle
3385	Les conditions désastreuses des travailleurs agricoles.	L'Union Marocaine de Travail	Travail et l'intégration professionnelle
3830	La situation des retraités.	L'Authenticité et la Modernité	Travail et l'intégration professionnelle

3956	Discrimination à l'égard des femmes travaillant dans le secteur agricole.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Travail et l'intégration professionnelle
2694	Restriction à la liberté de manifestation.	Confédération démocratique du Travail	Les droits de l'Homme
4145	Politique immobilière de l'Etat dans le domaine de la construction.	Haraki	Aménagement du territoire
2942	Généraliser l'électrification du monde rural.	Rassemblement national des indépendants	L'énergie, les mines et le développement durable
4276	Exonération du système de pompage par l'énergie solaire de la TVA.	L'Authenticité et la Modernité	L'énergie, les mines et le développement durable
2994	Émeutes et violence dans les stades de football.	Socialiste	La jeunesse et le sport
2540	Formation artistique des enfants.	Constitutionnel démocratique socialiste	La culture et la communication
3178	Les mesures les plus importantes prises pour éliminer l'analphabétisme.	La Justice et le Développement	Les relations avec le parlement
180	Défaillances tenant à la facturation d'eau et d'électricité.	Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	Affaires générales et gouvernance
3259	Approvisionnement et contrôle des marchés pendant le mois sacré du ramadan.	La Justice et le Développement	Affaires générales et gouvernance
4368	Détérioration du pouvoir d'achat des citoyens.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Affaires générales et gouvernance

La quatrième séance/ 07 mai 2019		Président de la séance: Abdelkader Salama	Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
1627	L'industrie nationale accompagne le plan Maroc vert.	L'Authenticité et la Modernité	L'industrie, l'investissement et le commerce
4472	L'engagement du gouvernement d'élargir les rôles des chambres de commerce et d'industrie et de développer leurs ressources financières.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'industrie, l'investissement et le commerce
4712	Les contraintes qui entravent la compétitivité de l'entreprise marocaine.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'industrie, l'investissement et le commerce
2097	Le résultat de la mise en œuvre des recommandations de l'IER en matière de réparation collective.	L'Authenticité et la Modernité	Les droits de l'Homme
4105	L'évolution de la question du Sahara marocain.	L'Authenticité et la Modernité	Les Affaires étrangères et la coopération internationale
4509	L'évolution de la question de l'unité nationale.	Haraki	Les Affaires étrangères et la coopération internationale
4345	Protection des citoyens qui signalent la corruption.	La Justice et le Développement	La justice
4351	Problèmes rencontrés par les greffiers des tribunaux de la famille au Maroc.	L'Union Marocaine de Travail	La justice
3561	Valorisation de l'ancienne médina de Tanger.	La Justice et le Développement	Aménagement du territoire

4495	La construction dans le monde rural.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Aménagement du territoire
4327	Mise en oeuvre de certaines des exigences de la vision stratégique 2015-2030 avant la ratification de la loi cadre N° 51.17 sur le système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
4518	Stratégie du gouvernement pour développer le système de formation professionnelle.	Haraki	L'éducation nationale
663	Intérêt pour le tourisme de montagne.	L'Authenticité et la Modernité	Tourisme et transport aérien
3540	Le tourisme de montagne.	Constitutionnel démocratique socialiste	Tourisme et transport aérien
La cinquième séance/ 14 mai 2019		**Président de la séance: Abdelhamid Souiri**	**Secrétaire de la séance: Ahmed**
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
3523	L'habitat insalubre au Maroc.	Rassemblement national des indépendants	L'aménagement du territoire
4155	Problème de construction dans le monde rural.	Haraki	L'aménagement du territoire
4595	Couvrir les quartiers sous-équipés et assurer leur intégration dans le tissu urbain environnant.	L'Authenticité et la Modernité	L'aménagement du territoire
4071	Programme d'électrification rurale.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'énergie, les mines et le développement durable
4324	Licences accordées aux entreprises de distribution de carburant.	Socialiste	L'énergie, les mines et le développement durable

2534	Les veuves sans enfants.	Constitutionnel démocratique socialiste	La famille, la solidarité et l'égalité
3024	Associations de soutien aux personnes handicapées au Maroc.	Rassemblement national des indépendants	La famille, la solidarité et l'égalité
4341	Application des dispositions légales pour la résolution des conflits collectifs de travail.	La Justice et le Développement	Travail et l'intégration professionnelle
1272	Surveillance des prix pendant le mois de Ramadan.	L'Union Marocaine de Travail	Affaires publiques et gouvernance
3340	Augmentation des prix des denrées alimentaires pendant le mois de Ramadan.	Confédération démocratique du Travail	Affaires générales et gouvernance
4676	Protéger les consommateurs de toutes les formes de spéculation et des prix élevés des denrées alimentaires à l'occasion du mois de Ramadan.	L'Authenticité et la Modernité	Affaires générales et gouvernance
3861	Hausse des prix du carburant.	L'Authenticité et la Modernité	Affaires générales et gouvernance
4465	Régression de la classe moyenne de notre pays.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Affaires générales et gouvernance
3687	Gouvernance des marchés publics.	CGEM	Affaires générales et gouvernance
3717	Nomination à des postes supérieurs.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La réforme de l'administration et de la fonction publique
4291	Mesures adoptées pour mettre en oeuvre la Charte de la décentralisation.	L'Authenticité et la Modernité	La réforme de l'administration et de la fonction publique
2675	Statut de l'artisanat.	Haraki	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat

4302	Loi cadre de l'économie sociale.	La Justice et le Développement	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat
4486	Problèmes des artisans.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat
La sixième séance/ 28 mai 2019		**Président de la séance: Abdessamad Kayouh**	**Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi**
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
3696	Mesures adoptées dans la distribution des bourses aux étudiants.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
3889	Rédaction du manuel scolaire.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
4624	Valorisation des résultats de la recherche scientifique en soutenant les liens entre les universités et les entreprises.	CGEM	L'éducation nationale
2466	Programmation de la construction de barrages.	Constitutionnel démocratique socialiste	L'équipement, le transport et la logistique
4063	Retard des travaux d'extension de la route nationale n ° 9 entre Ouarzazate et Marrakech.	Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	L'équipement, le transport et la logistique
4394	Conditions de prévention dans les autoroutes du Maroc.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'équipement, le transport et la logistique
1707	Problèmes chroniques du secteur de la santé dans notre pays.	L'Union Marocaine de Travail	La santé
1923	Défaillances et anarchie dans les services d'accueil des hôpitaux publics.	La Justice et le Développement	La santé
3447	Manque de sécurité dans les hôpitaux.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé

4537	Amélioration de la condition des infirmières aussi bien en rémunération qu'en protection contre les risques professionnels.	La Justice et le Développement	La santé
4692	Les excès des cliniques privées.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
4795	Grèves successives d'étudiants en médecine dans la faculté.	Socialiste	La santé
3530	Prix élevés des billets de la Royal Air Maroc.	L'Authenticité et la Modernité	Tourisme et transport aérien
4233	Mesures de protection pour l'enfance marocaine.	L'Authenticité et la Modernité	La famille, la solidarité et l'égalité
2122	Festival de musique sacrée.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La culture et la communication
2954	Respect de la loi de travail par les pharmacies.	Confédération démocratique du Travail	Travail et l'intégration professionnelle
2115	Création d'un modèle marocain pour développer les régions montagneuses.	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'État chargé du développement rural
La huitième séance/ 11 juin 2019		**Président de la séance: Hamid Kouskous**	**Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi**
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
4665	L'implication du département de la justice dans la nouvelle organisation régionale.	L'Authenticité et la Modernité	La justice
4377	Les travaux d'excavation dans la zone urbaine.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'aménagement du territoire
4382	Logement pour les classes moyennes.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'aménagement du territoire

4645	Établir et équiper des installations de proximité publiques dans plusieurs villes du Royaume.	Rassemblement national des indépendants	L'aménagement du territoire
4852	Bilan des programmes visant à éliminer les bidonvilles.	L'Union Marocaine de Travail	L'aménagement du territoire
1894	Aggravation du phénomène de tricherie lors des examens.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
2679	Critères d'accès aux instituts supérieurs pour les bacheliers.	L'Authenticité et la Modernité	L'éducation nationale
2813	Rôle de l'éducation dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
2914	Faciliter l'accès des enfants ayant des besoins spécifiques à l'enseignement public et privé.	L'Authenticité et la Modernité	L'éducation nationale
4747	Manifestations des étudiants de la Faculté de médecine et de pharmacie.	Confédération démocratique du Travail	L'éducation nationale
4810	Violations et abus à la Faculté de médecine dentaire, Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
4478	Diminution de la qualité des services de santé.	Haraki	La santé
3375	Pénurie du personnel médical (médecins et infirmiers).	Constitutionnel démocratique socialiste	La santé
1723	Stratégie du gouvernement visant à intégrer le rôle de la culture dans le monde rural.	Socialiste	La culture et la communication
4366	Diminution du quota de farine subventionnée pour la région de Zagora.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Affaires générales et gouvernance

4792	Evaluation de l'heure supplémentaire du royaume.	Rassemblement national des indépendants	La fonction publique et la réforme de l'administration
2608	Certification de conformité des copies de documents à leurs originaux.	Haraki	La fonction publique et la réforme de l'administration
1485	Les efforts du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification pour préserver et développer l'équilibre forestier national.	La Justice et le Développement	Secrétariat d'État chargé du développement rural
3899	Politique gouvernementale dans la poursuite du droit à un environnement sain.	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'État chargé du développement durable
La neuvième séance/ 18 juin 2019		**Président de la séance: Abdelhamid Souiri**	**Secrétaire de la séance: Driss Radi**
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
2053	Généralisation des bourses d'enseignement supérieur aux étudiants des villes et des régions non universitaires.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
3511	La couverture médicale dans l'Office de la formation professionnelle et de la promotion de l'emploi.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
3620	Le statut des établissements d'enseignement dans le monde rural.	Rassemblement national des indépendants	L'éducation nationale
4659	Rapprocher les établissements d'enseignement des quartiers résidentiels.	L'Authenticité et la Modernité	L'éducation nationale
1764	Problèmes rencontrés par le secteur de l'agriculture.	Constitutionnel démocratique socialiste	L'agriculture et la pêche maritime
409	Risque de fièvre aphteuse.	L'Authenticité et la Modernité	L'agriculture et la pêche maritime

1232	Fraude touchant certains produits agricoles.	Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	L'agriculture et la pêche maritime
3444	Contrôle sanitaire des aliments.	Confédération démocratique du Travail	L'agriculture et la pêche maritime
4062	Création d'un village de pêche à Oualidia.	La Justice et le Développement	L'agriculture et la pêche maritime
4143	Évaluation de la performance du Fonds de développement rural et des zones de montagne.	Haraki	L'agriculture et la pêche maritime
4838	Avenir des ingénieurs d'état diplômés de l'École nationale des études agronomiques.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'agriculture et la pêche maritime
4877	Gestion des zones forestières dans notre pays.	Haraki	L'agriculture et la pêche maritime
3858	Mesures adoptées pour l'accès des migrants aux services de santé.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
4831	Problème de la grève des étudiants de la Faculté de médecine et de pharmacie.	L'Union Marocaine de Travail	La santé
La dixième séance/ 25 juin 2019		**Président de la séance: Abdelkader Salama**	**Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi**
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
2075	Développer l'offre éducative dans les campings.	L'Authenticité et la Modernité	La jeunesse et le sport
784	Les terrains de jeux de proximité.	Constitutionnel démocratique socialiste	La jeunesse et le sport
2210	Le tourisme interne.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
2289	Hausse des prix des hôtels.	Socialiste	Secrétariat d'état chargé de l'Eau

4372	Tri, recyclage et valorisation des déchets.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Secrétariat d'État chargé du développement durable
3311	Paiement des frais pour passer les concours d'accès de certaines écoles et instituts publics.	Confédération démocratique du Travail	L'éducation nationale
4865	Dossier du changement de statut en fonction du diplôme universitaire.	L'Union Marocaine de Travail	L'éducation nationale
3299	Taux de chômage élevé.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Travail et l'intégration professionnelle
4067	Promotion de l'emploi.	Haraki	Travail et l'intégration professionnelle
4148	La légitimité des visites de recherche et d'enquête effectuées par les équipes de l'Inspection générale de votre ministère au siège de sociétés privées.	Haraki	Travail et l'intégration professionnelle
4825	Réhabilitation des prisons.	La Justice et le Développement	Les relations avec le parlement
2883	Conduite professionnelle et formation aux métiers du transport.	CGEM	Secrétariat d'état chargé du transport
1499	Soin des enfants autistes.	La Justice et le Développement	La famille, la solidarité et l'égalité
3267	Bilan de l'observatoire national relatif à l'image de la femme dans les médias.	La Justice et le Développement	La famille, la solidarité et l'égalité

La onzième séance/ 02 juillet 2019		Président de la séance: Hamid Kouskous	Secrétaire de la séance: Driss Radi
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
962	Augmentation du nombre d'entreprises menacées de faillite en raison du manque de liquidités.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Économie et finance
1790	Mise en marche du système de préférence nationale dans les marchés publics.	CGEM	Économie et finance
3587	Faisabilité des exonérations fiscales accordées à certains secteurs.	Confédération démocratique du Travail	Économie et finance
2169	Les préparatifs du gouvernement pour faire réussir l'opération de transit.	Constitutionnel démocratique socialiste	Les marocains résidant à l'étranger
2956	Intégration des compétences marocaines résidant à l'étranger.	Haraki	Les marocains résidant à l'étranger
4700	Mesures prises pour que le pèlerinage de cette année soit un succès.	L'Authenticité et la Modernité	Les Habous et les affaires islamiques
2135	Statut du personnel des agences urbaines.	La Justice et le Développement	L'aménagement du territoire
1514	Indépendance des universités marocaines.	La Justice et le Développement	L'éducation nationale
3302	La plupart des centres de prise en charge des personnes handicapées ne bénéficient pas des services minimaux.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La famille, la solidarité et l'égalité
3103	Amélioration de la qualité des services fournis à bord des navires pendant la période de transit.	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'état chargé du transport

La douzième séance/ 16 juillet 2019		Président de la séance: Abdessamad Kayouh	Secrétaire de la séance: Ahmed Touizi
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
3227	Créer des pôles régionaux compétitifs pour le développement.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'industrie, l'investissement et le commerce
3975	Croissance du secteur informel.	La Justice et le Développement	L'industrie, l'investissement et le commerce
4100	Introduction progressive de l'infrastructure numérique dans le monde rural.	La Justice et le Développement	L'industrie, l'investissement et le commerce
4483	Évaluation du deuxième programme national de routes rurales.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'équipement, le transport et la logistique
4951	Epuisement des nappes phréatiques.	Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	L'équipement, le transport et la logistique
2090	Généralisation des terrains de jeux de proximité.	L'Authenticité et la Modernité	La jeunesse et le sport
4932	Aide au logement social dans la province d'Aousserd.	Haraki	L'aménagement du territoire
2142	Les résultats du mouvement de transition.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	L'éducation nationale
4911	Exclusion des diplômés de la filière de gestion pédagogique des listes de candidats retenus à l'examen de compétence professionnelle.	Rassemblement national des indépendants	L'éducation nationale
2108	Statut des travailleurs des sociétés de gestion déléguée.	Confédération démocratique du Travail	Travail et l'intégration professionnelle

4912	La volonté du gouvernement de défendre, d'adopter et de publier une convention internationale et une recommandation visant à lutter contre la violence et le harcèlement au travail.	L'Union Marocaine de Travail	Travail et l'intégration professionnelle
3204	L'économie sociale et solidaire.	La Justice et le Développement	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat
4853	Projet de construction d'un nouveau siège pour la Chambre régionale de l'artisanat à Casablanca - Settat.	Socialiste	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat
4968	Création d'une plate-forme logistique tournée vers l'exportation à même de prendre en charge le commerce électronique.	CGEM	Secrétariat d'État chargé du commerce extérieur

La Treizième séance/ 23 juillet 2019		Président de la séance: Abdelkader Salama	Secrétaire de la séance: Driss Radi
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Groupe ou affiliation**	**Ministère concerné**
3599	Manque de ressources humaines au ministère de la santé.	La Justice et le Développement	La santé
3653	Le phénomène accrue de la réticence des médecins à rejoindre leurs lieux d'affectation dans les zones rurales et isolées.	Rassemblement national des indépendants	La santé
4022	Mesures prises pour assurer une répartition et un déploiement équilibrés des ressources humaines dans le secteur médical.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
4496	Évaluation du plan d'urgence.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	La santé
4707	Faire face à la baisse du stock de sang dans les hôpitaux publics.	L'Authenticité et la Modernité	La santé
3185	L'approche du gouvernement face au problème de la mise en œuvre des décisions judiciaires.	Constitutionnel démocratique socialiste	La justice
2925	Certaines entreprises se soustraient à l'application de la loi, notamment la déclaration des travailleurs à la Caisse de sécurité sociale et l'application du Smig.	Confédération démocratique du Travail	Travail et l'intégration professionnelle
3341	Loi sur les syndicats.	Socialiste	Travail et l'intégration professionnelle
4093	Encourager les entreprises autonomes.	Rassemblement national des indépendants	Travail et l'intégration professionnelle
4172	Lancer un programme visant à développer le travail indépendant pour les jeunes des zones rurales.	L'Authenticité et la Modernité	Travail et l'intégration professionnelle

4621	Stratégie nationale de l'emploi à l'horizon 2025.	CGEM	Travail et l'intégration professionnelle
4910	Problèmes des cliniques de la sécurité sociale.	L'Union Marocaine de Travail	Travail et l'intégration professionnelle
4913	Révision du statut de l'inspection de travail.	Haraki	Travail et l'intégration professionnelle
5024	Statut des inspecteurs du travail.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Travail et l'intégration professionnelle
4332	Les déficiences du régime des salaires dans la fonction publique.	La Justice et le Développement	La réforme de l'administration et de la fonction publique
4464	Politique gouvernementale en matière de sécurité routière.	Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme	Secrétariat d'état chargé du transport
2624	Réhabilitation du poste frontière de Guerguerat.	Haraki	Secrétariat d'état chargé de l'Eau
3836	Lancement d'un programme industriel dans la région de Draa Tafilalet	L'Authenticité et la Modernité	Secrétariat d'état chargé de l'investissement

3- Liste des questions écrites aux-quelles on a répondu au cours de la session
octobre 2018:

3- Liste des questions écrites auxquelles on a répondu au cours de la session octobre 2018:

Le groupe Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme			
L'intersession entre avril 2018 et octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
955	La justice spatiale, du conseiller M. Abdelatif Abdouh.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018
959	Le sport de proximité à la province d'Essaouira, du conseiller M. Abdelatif Abdouh.	La jeunesse et le sport	09- 08 -2018
964	La situation de l'enseignement secondaire et qualifiant dans la province de Chichaoua, du conseiller M. Abdelatif Abdouh.	L'éducation nationale	09- 08 -2018
970	Pénurie d'eau dans la région de Chichaoua, du conseiller M. Abdelatif Abdouh.	Secrétariat d'état chargé de l'Eau	09- 08 -2018
1031	Situation de l'école primaire Sidi Ibrahim, du conseiller M. Hassan Slighoua.	L'éducation nationale	09- 08 -2018
1032	Le phénomène de la violence dans les établissements d'enseignement, du conseiller M. Hassan Slighoua.	L'éducation nationale	09- 08 -2018
1134	Avenir des chameaux situés hors du territoire national, du conseiller M. Othman Aila.	L'agriculture et la pêche maritime	04- 10 -2018
1295	Services de santé fournis aux patients de l'hôpital régional de Ouezzane, du conseiller M. Mohamed Lachhab.	La santé	04- 10 -2018

Session octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
945	Manque d'établissements de santé dans la ville de Tamsna, de la conseillère Mme Khadija Zoumi.	La santé	18- 10 -2018
947	Situation à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Martil, du conseiller M. Abdessalam Labbar.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	18- 10 -2018
1338	Association des œuvres sociales du personnel du Bureau marocain des droits d'auteur, de la conseillère Mme Khadija Zoumi.	La culture et la communication	18- 10 -2018
1340	Promotion du personnel du Bureau marocain des droits d'auteur, de la conseillère Mme Khadija Zoumi.	La culture et la communication	18- 10 -2018
1339	Statut du personnel du Bureau marocain des droits d'auteur, de la conseillère Mme Khadija Zoumi.	La culture et la communication	18- 11 -2018
1308	Accélérer le versement des cotisations d'assurance agricole relatives aux régions de Guelmim et d'Assa Zag, du conseiller M. Othman Aila.	L'agriculture et la pêche maritime	05- 12 -2018
1120	Approvisionnement en fourrage subventionné dans les provinces du Sud, du conseiller M. Othman Aila.	L'agriculture et la pêche maritime	20- 12 -2018
1519	Dommages résultant de la convention de retraite complémentaire pour les employés de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, de la conseillère Mme Khadija Zoumi.	L'agriculture et la pêche maritime	27- 12 -2018

1296	Les déficiences que connaissent les travaux de rénovation de la Medersa Ben Youssef à Marrakech, du conseiller Abdelatif Abdouh.	Les Habous et les affaires islamiques	07- 02 -2019
1337	Le rapport du ministère concernant les souffrances de la violence et du harcèlement sexuel des travailleuses agricoles marocaines dans le sud de l'Espagne, de la conseillère Mme Khadija Zoumi.	Travail et l'intégration professionnelle	07- 02 -2019

Groupe de l'Authenticité et de la Modernité			
L'intersession entre avril 2018 et octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
887	Protéger la production nationale des dattes, du conseiller M. Lhou Lmarbouh.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018
889	Les maisons menacées d'effondrement à Rabat, du conseiller M. Abdelilah El Mhajri.	L'aménagement du territoire, la construction et l'habitat.	09- 08 -2018
894	Utilisation d'un agent cancérogène en agriculture, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018
1152	Risques liés à l'utilisation de certains chargeurs de téléphone portable, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah.	L'industrie, l'investissement et le commerce	09- 08 -2018
1174	Risques liés à l'utilisation de certains chargeurs de téléphone portable, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah. (Question répétée)	L'industrie, l'investissement et le commerce	09- 08 -2018
744	Gazonnage du stade municipal de Midar, du conseiller M. Mustapha El Khalfioui.	La jeunesse et le sport	10- 09 -2018
780	Gazonnage du stade municipal de Midar, du conseiller M. Mustapha El Khalfioui. (Question répétée)	La jeunesse et le sport	10- 09 -2018

878	Situation du secteur de la santé dans la région d'Aknoul, du conseiller M. Abdelkarim Al-Hams.	La santé	04- 10 -2018
974	Enregistrement de nouveaux cas de méningite, du conseiller M. Abdelrrahim Al-Kamel.	La santé	04- 10 -2018
1047	Intérêt pour l'architecture funéraire, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah.	La culture et la communication	04- 10 -2018
1150	Risques liés à l'utilisation de certains chargeurs de téléphone portable, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah. (Question répétée)	L'industrie, l'investissement et le commerce	04- 10 -2018
1172	Risques liés à l'utilisation de certains chargeurs de téléphone portable, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah. (Question répétée)	L'industrie, l'investissement et le commerce	04- 10 -2018
1286	Besoin urgent de construire un hôpital de proximité à Ouaouizeght, dans la province de Mellal, du conseiller M. Adel Barakat.	La santé	04- 10 -2018
833	Attaque contre la maison du militant des droits de l'homme Ahmed Arehmoush, du conseiller M. Abdelaziz Benazzouz.	Les droits de l'Homme	05- 12 -2018
Session octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
886	Assainissement liquide à Ksour Arab Sabah, Ziz et Ghris, du conseiller M. Lhou Lmarbouh.	L'équipement, le transport et la logistique	18- 11 -2018

973	Modifier le calendrier et inclure le centre de Tinerhir dans l'agrément au titre de la ligne entre Alnif et Meknès, du conseiller M. Lhou Lmarbouh.	Secrétariat d'état chargé du transport	29- 11 -2018
893	Attaques répétées contre nos citoyens en Espagne, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah.	Les Affaires étrangères	20- 12 -2018
1937	Certains étudiants ont été privés de leur droit aux bourses universitaires à Taounate, du conseiller M. Abdelkarim Al-Hams.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	07- 02 -2019
1938	Créer un noyau universitaire dans la région de Tinghir, du conseiller M. Lhou Lmarbouh.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	07- 02 -2019

Groupe de la Justice et du Développement			
L'intersession entre avril 2018 et octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
423	L'existence d'un marché noir pour la vente de poisson à Al Hoceima et le prix élevé du poisson, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018
669	L'arrestation de l'enfant Ayoub Zaghroud, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Les droits de l'Homme	09- 08 -2018
712	Mesures adoptées pour étudier la qualité du thé consommé au Maroc et la validité de la qualité de certaines espèces contenant des substances toxiques, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018
932	Le volume des inspections de l'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018
994	L'approbation de l'importation d'œufs de production de dinde et de poussins en provenance du Brésil, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018

1052	Les conditions de détention du journaliste Hamid El Mahdaoui et le respect de la Direction Générale des Prisons et de la Rééducation de la dignité et des droits des détenus, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Les relations avec le parlement	09- 08 -2018
1077	Utilisation des deux langues officielles par les universités marocaines dans les médias et la communication, du conseiller M. Ali El Asri.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	09- 08 -2018
1080	Les doctorants contractuels à la Faculté des sciences et technologies d'Al Hoceima n'ont pas reçu leurs droits financiers, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	09- 08 -2018
1086	Retard de reconstruction de la mosquée Isaken dans la province d'Al Hoceima et les mesures prises pour le surmonter, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'équipement, le transport et la logistique	09- 08 -2018
1088	L'état délabré de l'école régionale de Dnatla qui fait partie du groupe scolaire Abdelouareth El Othmani dans la commune Tafrant, direction régionale Taounat, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	09- 08 -2018
1127	Intégration des femmes titulaires de diplômes aux postes de la fonction publique, des collectivités locales et des institutions publiques, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	La réforme de l'administration et de la fonction publique	09- 08 -2018
1128	Intégration des femmes ayant des diplômes dans le marché du travail, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	Travail et l'intégration professionnelle	09- 08 -2018

1136	Arabisation des documents comptables et financiers des collectivités territoriales, du conseiller M. Ali El Asri.	Économie et finance	09- 08 -2018
1078	L'arrestation de cheikh Mustafa Al-Mohari, prédicateur de la mosquée Ibrahim Al-Khalil, dans le quartier de Shemao à Salé, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Les Habous et les affaires islamiques	10- 09 -2018
1132	Manquement par la société FRENAD SERVICE à Oujda aux exigences du Code de travail, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	Travail et l'intégration professionnelle	10- 09 -2018
1145	Statut des cadres d'alphabétisation dans les mosquées de la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	Les Habous et les affaires islamiques	10- 09 -2018
1192	Statut de la société Delphi à Tanger, du conseiller M. Mohamed El Bachir Abdelaoui.	Travail et l'intégration professionnelle	10- 09 -2018
440	Manque de ressources humaines à l'hôpital régional d'Errachidia, le conseiller M. Mbarek Jmili .	La santé	04- 10 -2018
558	Raisons du retard de construction d'une importante installation artistique dans la vallée d'Inaoun sur la route nationale n ° 8 entre Fès et Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
570	Le statut de la route régionale 5300 dans la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018

610	Les raisons du retard d'achèvement de la route reliant Taza et Al Hoceima, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
638	Projet de construction de la route reliant le Ksar Moski commune de M'daghra et Ksar Gara de la commune Aoufous, province d'Errachidia, du conseiller M. Mbarek Jmili .	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
734	Le mauvais état de la route menant à la commune Enjil de la province de Boulemane, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
774	L'ouverture d'une route entre la commune rurale Arbaa Taourirt et douar Ait Youssef à la commune Arbaa Taourirt dans la province d'Al Hoceima, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
812	Reprise tardive des travaux d'agrandissement et de renforcement de la route régionale 5309, province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
837	Élargissement et renforcement de la route reliant Goulmima à Tadighoust dans la province d'Errachidia, du conseiller M. Mbarek Jmili .	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1060	Fermeture de deux foyers de jeunes dans les communautés de Ain Mediouna et Ourtazagh, dans la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	La jeunesse et le sport	04- 10 -2018

1081	Indemnisation des agriculteurs touchés par le non-respect des règles de jets d'eau, du conseiller M. Mbarek Jmili .	L'agriculture et la pêche maritime	04- 10 -2018
1290	Critères adoptés pour la nomination à des postes de responsabilité, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	La santé	04- 10 -2018
1307	Pénurie de médecins au service des urgences de l'hôpital Mohammed V d'Al Hoceima, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	La santé	04- 10 -2018
Session octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
821	De graves défauts apparaissent dans un segment de route récemment réparé, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018
935	L'augmentation excessive du prix d'adhésion annuel pour les associations sportives souhaitant bénéficier de la salle couverte de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	La jeunesse et le sport	18- 10 -2018
1054	La chaine de télévision 2M mélange les informations aux publicités, du conseiller M. Ali El Asri.	La culture et la communication	18- 10 -2018
1067	Absence de programmes religieux et de sensibilisation dans les chaines publiques pendant le mois de Ramadan, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	La culture et la communication	18- 10 -2018

1146	La mosquée de Guinée à Al Hoceima est livrée au ministère alors que le contractant n'a pas rempli toutes ses obligations, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Les Habous et les affaires islamiques	18- 10 -2018
1306	Initiatives pour sauver la vie du "Rabii ablaq" qui a entamé une grève de la faim pendant plus de 40 jours, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	La justice	18- 10 -2018
1333	Le site choisi pour l'établissement du noyau universitaire d'Al Hoceima et les mesures prises pour mener à bien les travaux de finition, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	18- 10 -2018
1274	Règlement et habilitation de Widadia Al Hoceima à partir de ses contributions financières, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Économie et finance	26- 10 -2018
857	Etat des lieux du projet routier reliant Tarda-Fezna dans la province d'Errachidia, du conseiller M. Mbarek Jmili .	L'équipement, le transport et la logistique	29- 11 -2018
1089	La faiblesse des transports en commun de la commune Fritissa dans la province de boulemane, du conseiller M. Ali El Asri.	Secrétariat d'état chargé du transport	29- 11 -2018
1273	Manifestations d'employeurs et de professionnels du secteur de la formation à la conduite automobile et mesures prises pour remédier à la situation de crise, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Secrétariat d'état chargé du transport	29- 11 -2018

388	Entretien, protection et surveillance du lac Jurf Al Ghorab à la commune jbabra dans la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'agriculture et la pêche maritime	05- 12 -2018
465	Renchérissement des factures d'électricité dans la commune de Taghzout dans la province d'Al Hoceima, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'énergie, les mines et le développement durable	05- 12 -2018
822	Manque d'intérêt à l'examen annuel des listes électorales générales, du conseiller M. Ali El Asri.	Ministère de l'intérieur	05- 12 -2018
1068	Manque en ressources humaines à l'Institut national de recherche agricole, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	L'agriculture et la pêche maritime	05- 12 -2018
1131	Manquement par le Groupe Ozone Environnement & Services à Guelmim aux exigences du Code du travail et des obligations du cahier de charges, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	Travail et l'intégration professionnelle	05- 12 -2018
1029	L'incident de la région de N'kob, dans la province de Zagora, du conseiller M. Nabil Sheikhi.	L'énergie, les mines et le développement durable	12- 12 -2018
1129	Création d'un consulat à Lausanne, Suisse, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	Les Affaires étrangères	20- 12 -2018
1277	Qualité du lait naturel sur le marché national, du conseiller M. Ali El Asri.	L'agriculture et la pêche maritime	20- 12 -2018
497	Retard d'autorisation de construction d'une mosquée à Ourtazagh, dans la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	Les Habous et les affaires islamiques	27- 12 -2018

993	Mesures prises pour héberger des mineurs sans abri, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	La famille, la solidarité et l'égalité	27- 12 -2018
1614	Couvrir la roue à aube d'El Gressia au croisement entre Erfoud et Ouled Bouziane, province d'Errachidia, du conseiller M. Mbarek jmili.	L'agriculture et la pêche maritime	27- 12 -2018
996	Relèvement de M. Abdelaziz Kawji de ses fonctions de chef de service, des conseillers messieurs Abdelilah El Halouti, Abdessamad Mrimi et mesdames Karima Afilal et Amal Mayssara.	L'industrie, le commerce et l'investissement	03- 01 -2019
1330	Pourvoi de médicaments contre l'intoxication par les métaux au centre de santé de Touissit - province de Jerada, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	La santé	03- 01 -2019
1576	Hausse des factures d'électricité pour la consommation domestique dans la commune de Taddart, province de Guercif en raison du manque de surveillance régulière des compteurs, du conseiller M. Ali El Asri.	L'énergie, les mines et le développement durable	03- 01 -2019
1076	L'affectation d'un spécialiste vasculaire, du conseiller M. Mbarek Jmili .	La santé	14- 01 -2019
1575	Un tirage au sort pour accomplir le pélerinage plus équitable et plus juste, du conseiller M. Ali El Asri.	Les Habous et les affaires islamiques	14- 01 -2019
1610	Manque de soutien logistique pour les campings nationaux de la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	La jeunesse et le sport	14- 01 -2019

1615	Situation d'une section de chemin de fer sur un pont situé dans la région de Matmata entre Taza et Fès, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	L'équipement, le transport et la logistique	14- 01 -2019
1708	Transparence du concours organisé par le ministère, du conseiller M. abdelali hamieddine.	La fonction publique	14- 01 -2019
1711	Etat des lieux de la raffinerie de Sidi Kacem, du conseiller M. Ali El Asri.	L'énergie, les mines et le développement durable	14- 01 -2019
1053	Exigences de messieurs les Adouls et perception du ministère à ce propos, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	La justice	17- 01 -2019
1812	L'état de santé de M. Mustafa Mahrouk qui fut incarcéré à la prison de Ras El Maa à Fès sous le numéro 1984, du conseiller M. abdelali hamieddine.	Les relations avec le parlement	17- 01 -2019
592	Le résultat des observations et du rapport de la Cour des comptes sur l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	L'énergie, les mines et le développement durable	23 - 01 -2019
1606	Irrégularité des concours d'accès au métier d'avocat, du conseiller M. Ali El Asri.	La justice	23 - 01 -2019
1334	Négligence dont souffre certains des patients gravement brûlés à l'hôpital universitaire Ibn Sina de Rabat, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	La santé	01- 02 -2019
1718	La crise d'approvisionnement en eau potable des communes de Timezgana et de Sidi el Mokhfi à Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019

1612	La situation catastrophique de l'unité scolaire Errachachine Kamar, qui appartient au groupe scolaire de la coopérative Al Kifah commune Ain Aisha Direction Régionale Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	07- 02 -2019

Groupe Haraki			
Session octobre 2018			
Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1652	Etat des lieux du barrage Aziman dans la région de Driouch. du conseiller M. Taib El Bekkali.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1285	Accorder à la région de Driouch des bourses universitaires supplémentaires, du conseiller M. Taib El Bekkali.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	27- 12 -2018
1846	Création d'un noyau universitaire dans la région de Driouch. du conseiller M. Taib El Bekkali.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	17- 01 -2019

Groupe du Rassemblement national des indépendants			
L'intersession entre avril 2018 et octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
917	Absence d'électricité dans les douars de la commune de Tagounite à Zagora, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'énergie, les mines et le développement durable	09- 08 -2018
979	Les conditions misérables des artisans de Salé, de messieurs les conseillers Mohamed El Bakkouri et Abdelkader Salama.	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat	09- 08 -2018
1005	Aggravation du phénomène de la construction illégale dans la commune de Sidi Taibi, province de Kénitra, de messieurs les conseillers Mohamed El Bakkouri et Abdelkader Salama.	L'aménagement du territoire	09- 08 -2018
1042	Ouverture d'une mine de fer dans la province de Nador, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'énergie, les mines et le développement durable	09- 08 -2018
1164	Dégradation de la situation de l'éducation dans la commune d'Ida Ou Moumen, province de Taroudant, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'éducation nationale	09- 08 -2018
1186	Dégradation de la situation de l'éducation dans la commune d'Ida Ou Moumen, province de Taroudant, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud. (Question répétée)	L'éducation nationale	09- 08 -2018

617	Sort du troisième programme national de routes rurales dans la commune Zinat, province de Tétouan, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
925	Pavage de la route de Touaijine, située en face de la mosquée Ait Zaghou, commune rurale de Tidas, province de Khemisset, du conseiller M. Mohamed Abbou.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
984	Dégradation des services de santé à la province de Larache, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	04- 10 -2018
1010	Les services de santé de basse qualité fournis aux citoyens de la province de Zagora, des conseillers messieurs Mohamed El Bakkouri, Abdelaziz Bouhdoud et Lahcen Adii.	La santé	04- 10 -2018
1013	Services de santé et équipements de basse qualité à l'hôpital du cancer de Tanger, de messieurs les conseillers Mohamed El Bakkouri et Abdelkader Salama.	La santé	04- 10 -2018
1014	Le dilemme de la détérioration des services de santé dans la province de Taounate, du conseiller M. Mohamed Abbou.	La santé	04- 10 -2018
1103	La détérioration des conditions de l'hôpital régional Mohammed V dans la province de Chefchaouen, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	04- 10 -2018
1105	Mauvaises conditions sanitaires à Oued Zem, province de Khouribga, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	04- 10 -2018

1108	Manque de médicaments pour les maladies mentales et psychiatriques dans les centres de santé de la région Mellal Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	04- 10 -2018
1112	Désenclavement du village Timicha, province de Midelt, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1113	Désenclavement des habitants de la commune Mokrisset, province d'Ouezzane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1115	Désenclavement de la commune Ait Timlil, Demnate, province d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1117	Manque de services de santé de qualité dans le centre de dialyse à la ville de Fnideq, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	04- 10 -2018
1118	Absence de routes à douar El massrah commune Ouled ali, province Boulemane, du conseiller M. Mohammed Abbou.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1170	La détérioration de la situation des routes dans la commune de Khzazra de la province de Settat, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1192	La détérioration de la situation des routes dans la commune de Khzazra de la province de Settat, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1212	Dégradation des services de santé à l'hôpital Al Idrissi à Kénitra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	04- 10 -2018

1214	La détérioration de la situation des routes à Ishbouka Aitb et Hammad dans la province de Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1239	La détérioration de la situation des routes à Ishbouka Aitb et Hammad dans la province de Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	04- 10 -2018
1302	Niveaux élevés de pollution atmosphérique dans la région de Mediouna, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	04- 10 -2018
Session octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
564	Extension de la route nationale reliant Saïdia et la municipalité de Reggada, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018
980	Absence de services de santé dans la ville de Tamsna, des conseillers messieurs Mohamed El Bakkouri, Abdelaziz Bouhdoud et Lahcen Adii.	La santé	18- 10 -2018
1098	La détérioration de la situation sanitaire dans la section de la maternité de l'hôpital Moulay Ali Cherif à Errachidia, des conseillers messieurs Mohamed El Bakkouri et Lahcen Adii.	La santé	18- 10 -2018
1199	Interruption fréquente d'eau potable dans la commune de Demnat, province d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018

1218	Pénurie d'eau potable au douar d'Ouled Sidi Messaoud Tit Melil, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018
1224	Interruption fréquente d'eau potable dans la commune de Demnat, province d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018
1243	Pénurie d'eau potable au douar d'Ouled Sidi Messaoud Tit Melil, du conseiller M. Abdelkader Salama. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018
1249	Interruption fréquente d'eau potable dans la commune de Demnat, province d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018
1268	Pénurie d'eau potable au douar d'Ouled Sidi Messaoud Tit Melil, du conseiller M. Abdelkader Salama. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018
1269	Interruption fréquente d'eau potable dans la commune de Moulay Bouazza, province de Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	18- 10 -2018
1481	Dossier de bourses pour les étudiantes des provinces du sud, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	18- 10 -2018
1017	La souffrance des habitants de la commune Bel Ksiri suite à l'écoulement de la bagasse, de messieurs les conseillers Mohamed El Bakkouri et Abdelkader Salama.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	26- 10 -2018
1110	La décharge de la province de Mediouna, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	26- 10 -2018

1311	Situation des mosquées à Bel Ksiri, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Les Habous et les affaires islamiques	26- 10 -2018
1346	Fuites de gaz à Safi, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	26- 10 -2018
1362	Les unités industrielles du quartier d'Aza à Agadir,du conseiller M. Mohamed El Rezma.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	26- 10 -2018
1369	La décharge illégale de la région de Sidi Yahia El Gharb, province de Sidi slimane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	26- 10 -2018
1414	Dommages résultant de l'incinération de déchets à Sidi Yahia el Gharb, province de Sidi Slimane, du conseiller M. Abdelkader Salama.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	26- 10 -2018
1420	Niveaux élevés de pollution atmosphérique dans la ville de Mohammedia, du conseiller M. Abdelkader Salama.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	26- 10 -2018
852	Construction des deux barrages à Oukhit et Taghfist Mazra Meroutch dans la commune de Melaab, province d'Errachidia, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	18- 11 -2018
1391	Le nombre élevé de décès suite aux accidents du travail dans la province de Sidi Kacem, du conseiller M. Abdelkader Salama.	Travail et l'intégration professionnelle	08- 11 -2018
1350	Interruption fréquente de l'eau potable à Ain Aouda, du conseiller M. Mohammed Abbou.	L'équipement, le transport et la logistique	29- 11 -2018

1368	Rareté de l'eau potable à la commune de Bab berred, province de Chaefchaoun, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	29- 11 -2018
1504	Interruption fréquente d'eau potable dans le quartier de Rahma à Casablanca, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport et la logistique	29- 11 -2018
1511	Pollution de l'eau à cause des carrières à douar Semsa, commune de Saddina - province de Tetouan, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	29- 11 -2018
1556	Généralisation de la bourse aux étudiants de l'enseignement supérieur de la province de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	29- 11 -2018
954	Sort du projet de la construction d'un complexe universitaire à Ain Chekkak, province de Sefrou, de messieurs les conseillers Mohamed El Bakkouri, Mohamed Abbou et Abdelkader Salama.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	05- 12 -2018
10289	Nouvelles procédures pour l'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'emploi et l'intégration professionnelle	05- 12 -2018
1412	Les pannes de courant fréquentes à Zaër dans la région de Rabat Kénitra, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'énergie, les mines et le développement durable	12- 12 -2018
1439	Détérioration des conditions de la route à douar Khbiz, commune Melila, province de Benslimane, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport et la logistique	12- 12 -2018
1471	Coupures de courant fréquentes à Ifrane, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'énergie, les mines et le développement durable	12- 12 -2018

1473	Pavement des routes reliant la commune Tanant province Azilal et les autres communes urbaines, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	12- 12 -2018
1477	La situation désastreuse de la route reliant Akred et Ait Bhouch à la commune d'Ait Mohamed de la province d'Azilal, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport et la logistique	12- 12 -2018
1502	Création d'une maison de la jeunesse dans le village d'Ouled Moussa, commune d'Ahsine, Salé, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La jeunesse et le sport	12- 12 -2018
1547	Lenteur des travaux de construction au quartier Msala à Fès, du conseiller M. Mohammed Abbou.	Les Habous et les affaires islamiques	12- 12 -2018
1638	Coupures de courant fréquentes au douar Ghaba, commune Soualem Trifiya, province de Berrechid, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'énergie, les mines et le développement durable	12- 12 -2018
1643	La détérioration de la situation dans le quartier historique portugais d'El Jadida, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La culture et la communication	12- 12 -2018
911	Améliorer la qualité des services consulaires fournis par les consulats marocains en France, du conseiller M. Abdelkader Salama.	Les Affaires étrangères	20- 12 -2018
1123	Coupures de courant fréquentes à Tarfya, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	L'énergie, les mines et le développement durable	20- 12 -2018
1211	La dégradation de l'infrastructure de Goulmima, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018

1261	La dégradation de l'infrastructure de Goulmima, du conseiller M. Lahcen Adii. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1236	La dégradation de l'infrastructure de Goulmima, du conseiller M. Lahcen Adii. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1352	Pénurie d'eau potable dans la ville de Talsinte, province de Feguig, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1354	Crise de l'eau potable à la commune de Zoumi, province d'Ouezzane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1360	Statut des bâtiments menacés d'effondrement, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'état chargé de l'Eau	20- 12 -2018
1366	Rareté d'eau potable dans la commune rurale de Chelalate, Mohammedia, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1379	Phénomène de la maladie des troupeaux de chameaux dans la province d'Aousserd, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	L'agriculture et la pêche maritime	20- 12 -2018
1446	Coupure des routes de la commune rurale Asni dans la province de Haouz, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1549	L'absence de connexion au réseau électrique de la commune Fritissa Outat El Haj dans la province de Boulemane, du conseiller M. Mohammed Abbou.	L'énergie, les mines et le développement durable	20- 12 -2018

1563	Etat du réseau routier de la commune Mzoudia, province de Chichaoua, du conseiller M. Jamal-eddine El Akroud.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1564	Détérioration des conditions de la route à Tajnate, commune Sekoura, province de Ouarzazate, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1566	Rareté de l'eau potable aux deux douars Ghetis et El Ghnansha, commune de Lagnadiz, province de Khouribga, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	20- 12 -2018
1597	Absence de connexion au réseau électrique, douar Amerdoul Azgaa, commune Akenioun, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'énergie, les mines et le développement durable	20- 12 -2018
1637	Situation des maisons menacées d'effondrement à Casablanca, du conseiller M. Abdelkader Salama.	Secrétariat d'état chargé de l'Eau	20- 12 -2018
915	La nécessité de créer un centre pour enfants introvertis dans le sud du royaume, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	La famille, la solidarité et l'égalité	27- 12 -2018
1159	Absence de routes à Imelchil, province de Midelt, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	27- 12 -2018
1181	Absence de routes à Imelchil, province de Midelt, du conseiller M. Lahcen Adii. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	27- 12 -2018
1347	L'interruption fréquente de la consommation d'eau potable dans la commune de Harbil Tamansourt dans la province de Marrakech, du conseiller M. Jamal eddine El Akroud.	L'aménagement, le transport et la logistique	27- 12 -2018

1463	Coupures de courant fréquentes dans la ville de Boujdour, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	L'énergie, les mines et le développement durable	27- 12 -2018
1770	Protéger le site archéologique de Cotta de l'extinction à Tanger, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La culture et la communication	27- 12 -2018
1109	Epuisement du stock de médicaments contre la leishmaniose dans la région de Zagora, du conseiller M. Lahcen Adii.	La santé	03- 01 -2019
1209	Détérioration des services médicaux dans le centre de santé collectif d'Ait Chirou, commune N'gob dans la province de Zagora, du conseiller M. Lahcen Adii.	La santé	03- 01 -2019
1234	Détérioration des services médicaux dans le centre de santé collectif d'Ait Chirou, commune N'gob dans la province de Zagora, du conseiller M. Lahcen Adii. (Question répétée)	La santé	03- 01 -2019
1259	Détérioration des services médicaux dans le centre de santé collectif d'Ait Chirou, commune N'gob dans la province de Zagora, du conseiller M. Lahcen Adii. (Question répétée)	La santé	03- 01 -2019
1641	L'absence de connexion au réseau électrique dans le monde rural, province d'Ifrane, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'énergie, les mines et le développement durable	03- 01 -2019
1691	Les pannes de courant fréquentes à la commune Sidi yahya Zaër, province de Skhirat Temara, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'énergie, les mines et le développement durable	03- 01 -2019

849	Construction d'une route reliant douar Torouza et Haddou Yeshou à la commune Ait Farsi, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	14- 01 -2019
1092	Désenclavement du douar El Kroussa, province de Nouacer, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	L'équipement, le transport et la logistique	14- 01 -2019
1303	La situation désastreuse du secteur de la santé dans la ville de Bodnib, dans la région d'Errachidia, du conseiller M. Lahcen Adii.	La santé	14- 01 -2019
1400	La détérioration de la situation des personnes brûlées à l'hôpital Ibn Sina Souissi de Rabat, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	14- 01 -2019
1466	Création d'un centre de diagnostic de la tuberculose à Youssoufia, du conseiller M. Jamal eddine El Akroud.	La santé	14- 01 -2019
1482	Absence de sérums anti-scorpions à l'hôpital local de M'rirt, province de Khenifra, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	14- 01 -2019
1507	Détérioration des conditions de la route nationale n°10, commune Tenjdad, province d'Errachidia, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	14- 01 -2019
1738	Renforcement de la logistique de la Direction régionale de l'équipement à Tinghir par des chasses- neige et des mécanismes de transport, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	14- 01 -2019
1757	Détérioration des conditions de la route à douar Lahbil 3, province de Berkane, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport et la logistique	14- 01 -2019

1768	Situation du bâtiment délabré qui se situe à l'intersection entre le quartier El Bahriya et rue Deshira dans la ville de Laâyoune, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	Secrétariat d'état chargé de l'Eau	14- 01 -2019
1828	Représentation de l'Union des écrivains marocains à la Foire internationale du livre, du conseiller M. Mohamed Salama.	La culture et la communication	14- 01 -2019
1348	Interruption fréquente d'eau potable dans la commune de Ouled M'barek, province de Mellal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	17- 01 -2019
1367	Pénurie d'eau potable dans les douars et la commune territoriale de la province d'Essaouira, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport et la logistique	17- 01 -2019
1480	Les étudiants des provinces du sud doivent bénéficier d'un logement universitaire, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	17- 01 -2019
851	Retard d'achèvement d'une route entre Tamarghot et Torza, province de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	23 - 01 -2019
1093	Résolution de la situation de douar Ain Atiq, quartier El Akkari à Rabat, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'aménagement du territoire	23 - 01 -2019
1344	Dégradation d'Oued Martil, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	23 - 01 -2019
1371	Déchets de poulet à l'ouest de la commune Inchaden, province de Chtouka Ait Baha, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	23 - 01 -2019

1441	Détérioration de la situation de l'infrastructure dans la commune d'Akninou, province de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	23 - 01 -2019
1444	Détérioration du service ferroviaire entre Casablanca et Kenitra, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport et la logistique	23 - 01 -2019
1465	Pollution du quartier Al Yassamine dans la ville d'Ait Melloul, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	23 - 01 -2019
1548	Dommages résultant de l'usine de ciment à Had Soualem, province de Berrechid, du conseiller M. Abdelkader Salama.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	23 - 01 -2019
1762	Détérioration du réseau routier à douar Ait Attou ou Moussa, commune Telmi, province de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	23 - 01 -2019
1767	Les maisons menacées d'effondrement aux douars de Sidi M'barek et Arib dans la ville de Marrakech, du conseiller M. Jamal eddine El Akroud.	Secrétariat d'état chargé de l'Eau	23 - 01 -2019
1808	Coupures de courant fréquentes dans la ville de Zawiyat al-Sheikh, province de Mellal, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'énergie, les mines et le développement durable	23 - 01 -2019
1114	Désenclavement de la commune Tameslouht, province d'El Haouz, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1202	Pénurie d'eau potable dans la région de Talmodert, commune de Taouyalt, province de Taroudant, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019

1227	Pénurie d'eau potable dans la région de Talmodert, commune de Taouyalt, province de Taroudant, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1252	Pénurie d'eau potable dans la région de Talmodert, commune de Taouyalt, province de Taroudant, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1272	Projet d'amendement du système qui définit la création et le fonctionnement du fonds de sécurité complémentaire en cas de décès, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Travail et l'intégration professionnelle	01- 02 -2019
1365	Pénurie d'eau potable dans la région de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1755	Pénurie d'eau potable dans la région de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii. (Question répétée)	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1373	Manque de moyens de transport dans la commune Al-Ma'iziz, province de Khemisset, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	Secrétariat d'état chargé du transport	01- 02 -2019
1401	Détérioration du dispensaire du Douar Ghbouba Ain Atiq Temara, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	01- 02 -2019
1636	Les espaces verts et les espaces de loisirs dans la commune territoriale de Sidi Bibi, province Chtouka Ait Baha, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement du territoire et la construction.	01- 02 -2019

1720	Pénurie d'eau potable au douar Agred Azgagh, commune d'Ait bouli, province d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1721	Pénurie d'eau potable au douar Tisalouine, commune territoriale Louaouly, province d'Azilal, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1735	Eloignement de la source d'eau potable au douar Telzat, commune Bin El Ouidane, province d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1833	Pénurie d'eau potable aux douars de commune de M'barkine, province de Berrechid, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	01- 02 -2019
1544	Détérioration de la situation de l'école primaire au douar Ougarda smouken, Tamanart, province de Tata, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	07- 02 -2019
1594	Absence de bus scolaires dans la commune d'Amtar, province de Chefchaouen, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	07- 02 -2019
1595	Absence de transport scolaire au douar Ait Daoud, commune d'Igil Nomkoun, province de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur	07- 02 -2019
1645	Construction d'un lycée supplémentaire à la commune de Ain Harrouda, province de Ain Harrouda, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'éducation nationale	07- 02 -2019

1649	Absence de bus scolaires dans la commune Rima, province de Settat, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'éducation nationale	07- 02 -2019
1737	Construction d'un pont à douar Aska, commune Ouaouly, province d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	07- 02 -2019

Groupe socialiste			
L'intersession entre avril 2018 et octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
846	Pourcentage de mise en œuvre des accords conclus dans le cadre d'un programme de financement et de mise en œuvre de programmes de développement intégré des régions de Guelmim Oued Noun, du conseiller M. Abdelwahab Belfkih.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018
508	Echec administratif et financier dans la gestion de l'hôpital régional Moulay Youssef, du conseiller M. Mohamed Alami.	La santé	04- 10 -2018
Session octobre 2018			
1341	Déséquilibres que connait la société Sonacos, du conseiller M. Abubakr Abid.	L'agriculture et la pêche maritime	20- 12 -2018

Groupe de l'Union Marocaine de Travail			
Session octobre 2018			
Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1429	Représentation syndicale des employés actifs au sein de l'institution de la part d'un retraité depuis 1999, du conseiller M. Rachid El Meniari.	Travail et l'intégration professionnelle	08- 11 -2018
951	La protection juridique et physique des vétérinaires et des techniciens dans les abattoirs nationaux, de la conseillère Mme. Fatima Zahra El Yahyaoui.	L'agriculture et la pêche maritime	05- 12 -2018
1122	Statut et gestion des missions de l'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la conseillère Mme Amal El Omari.	L'agriculture et la pêche maritime	05- 12 -2018
	Programme d'auto-emploi, de la conseillère Mme. Fatima Zahra El Yahyaoui.	La jeunesse et le sport	03- 01 -2019

Groupement de la Confédération démocratique du Travail			
L'intersession entre avril 2018 et octobre 2018			
Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1045	Reconsidération à la hausse de l'âge limite du départ à la retraite pour certains employés du ministère de la Culture et de la Communication, Secteur de la culture, des conseillers membres du groupe.	Économie et finance	09- 08 -2018
Session octobre 2018			
Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1343	Le statut de l'Institut national de la poste et de la communication, des conseillers membres du groupe.	L'industrie, l'investissement et le commerce	26- 10 -2018

Les conseillers Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.			
L'intersession entre avril 2018 et octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
867	Entretien des trains, des conseillers messieurs Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	L'agriculture et la pêche maritime	09- 08 -2018
Session octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
827	Les dangers de la mendicité sur les axes routiers, des conseillers messieurs Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	Ministère de l'intérieur	29- 11 -2018
870	Suivi de la commercialisation des palmiers, des conseillers messieurs Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	L'agriculture et la pêche maritime	05- 12 -2018
1422	Manque de respect du Code du travail par certaines entreprises du port de Nador West Med, du conseiller Abdelatif Ouamou .	Travail et l'intégration professionnelle	05- 12 -2018
1424	Non-achèvement de la route reliant Farkhana à chiker dans la province de Nador, du conseiller Abdelatif Ouamou .	L'équipement, le transport et la logistique	12- 12 -2018
1280	Suivi de l'utilisation du lait en poudre, des conseillers messieurs Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	L'agriculture et la pêche maritime	20- 12 -2018

4- Liste des questions écrites auxquelles on a répondu au cours de la session avril 2019

4-Liste des questions écrites auxquelles on a répondu au cours de la session avril 2019

Groupe de l'Authenticité et de la Modernité			
L'intersession entre octobre 2018 et avril 2019			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
1022	Motifs du refus de promotion malgré le respect des exigences légales en matière de promotion, du conseiller M. Hassan Belmkadem.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	13 - 02 – 2019
656	Création d'un commissariat de police à Midar, du conseiller M. Mustapha El Khalfioui.	Ministère de l'intérieur	26 - 02 – 2019
1287	Avenir des médicaments extraits du cannabis, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah.	La santé	26 - 02 – 2019
1936	Détérioration de la situation de l'école primaire au douar Ougarda smouken, Tamanart, province de Tata suite aux inondations, du conseiller M. Abdelaziz Ben Azzouz.	L'éducation nationale	26 - 02 – 2019
1942	Manque de transport scolaire dans de nombreuses collectivités territoriales de la région de Tinghir, du conseiller M. Lhou Lmarbouh.	L'éducation nationale	26 - 02 – 2019
1943	Manque de transport scolaire dans de nombreuses collectivités territoriales de la région de Tinghir, du conseiller M. Lhou Lmarbouh. (Question répétée)	L'éducation nationale	26 - 02 – 2019

831	Attaque contre le militant des droits de l'homme Ahmed Arehmoush, du conseiller M. Abdelaziz Benazzouz.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019
1505	Critères de nomination à des postes supérieurs dans le secteur de santé, du conseiller M. Abdelaziz Benazzouz.	La santé	13 - 03 – 2019
1584	Critères de nomination à des postes supérieurs dans le secteur de santé, du conseiller M. Abdelaziz Benazzouz.	La santé	13 - 03 – 2019
1935	La souffrance des paysans de Nador de la pénurie d'eau d'irrigation, du conseiller M. Mustapha El Khalfioui.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03 – 2019
1944	La position du pont de Matmata sur la voie ferrée reliant Taza à Fès, du conseiller M. Abdelkarim Al-Hams.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03 – 2019
1959	Les coupures d'eau continuelles aux habitants des douars de Tghanmine El-Baz, Bnaiad, Azrarek, Ait ala, El maasr de la commune D'rarka dans la province d'Agadir-Ida Ouatnane, de la conseillère Mme Fatima Ait Moussa.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03 – 2019
1985	Les coupures d'eau continuelles aux habitants des douars de Tghanmine El-Baz, Bnaiad, Azrarek, Ait ala, El maasr de la commune D'rarka dans la province d'Agadir-Ida Ouatnane, de la conseillère Mme Fatima Ait Moussa. (Question répétée)	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03 – 2019

Session octobre 2019			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
1939	Retard d'achèvement du projet pont Mellal dans la commune sud de Gueznaia de la province de Taza, malgré la disponibilité de l'étude et des fonds financiers depuis 2012, du conseiller M. Abdelkarim Al-Hams.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 – 2019
1950	Faible maîtrise des infections dans les hôpitaux du Centre Hospitalier Régional de Marrakech, du conseiller M. Abdelilah El Mhajri.	La santé	12 - 04 – 2019
1957	Nouvelles dispositions pour le programme informatique de facturation, du conseiller M. Hamid Qamiza.	Économie et finance	12 - 04 - 2019
1983	Exemption du système de pompage par l'énergie solaire de la TVA, du conseiller M. Abdelilah El Mhajri.	Économie et finance	12 - 04 – 2019
876	Programmer une voie ferrée reliant les provinces de Nador et Tan Tan, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 – 2019
1226	Le système de santé, du conseiller M. Mohamed Cheikh Biadillah.	La santé	05 - 07 – 2019
885	Promotion du secteur de l'artisanat dans la région d'Errachidia, du conseiller M. Lhou Lmarbouh.	L'artisanat et l'économie sociale	24 - 07– 2019

1930	Lauréats des centres régionaux d'éducation et de formation, filière de l'administration pédagogique, du conseiller M. Abdelaziz Ben Azzouz.	L'éducation nationale	24 - 07– 2019
2187	Améliorer le statut matériel et logistique du personnel du corps diplomatique marocain en Afrique, du conseiller M. Abdelkarim Al-Hams.	Les Affaires étrangères et la coopération internationale	24 - 07– 2019

Le groupe Istiqlalien de l'unité et l'égalitarisme			
L'intersession entre octobre 2018 et avril 2019			
Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1282	L'adéquation du domaine d'intervention des agences régionales de développement social avec la nouvelle répartition régionale, du conseiller M. Moulay Ibrahim Cherif.	Famille, solidarité, égalité et développement social	13 - 02 – 2019
1582	Statut des travailleurs de l'entreprise de sécurité, du conseiller M. Sobhi Jilali.	La santé	13 - 02 – 2019
675	Envoi d'un comité chargé d'inspecter les finances du conseil régional de Zagora, de la conseillère Mme Fatima Amiri.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 – 2019
1336	Déséquilibres résultant de l'exploitation de certaines associations de l'espace et des installations de l'école Fateh October à Fès, de la conseillère Mme Khadija El Zoumi.	L'éducation nationale	13 - 03 - 2019
Session octobre 2019			
144	Gouvernance du secteur d'éducation et de recherche scientifique, du conseiller M. Abdessalam Lebbar.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	12 - 04 – 2019
145	Gouvernance du secteur d'éducation et de recherche scientifique, du conseiller M. Abdessalam Lebbar. (Question répétée)	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	12 - 04 – 2019

948	Crise de transport commun dans la ville de Tamsna, de la conseillère Mme Khadija Zoumi.	Ministère de l'intérieur	12 - 04 – 2019
1030	Aménagement de l'Université de Sidi Mohamed Ben Abdellah Dhar Mehraz Fès, du conseiller M. Hassan Slighoua.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	12 - 04 – 2019
1133	Statut des formateurs vacataires à l'Office de la formation professionnelle et de la promotion de travail, des conseillers messieurs Mohamed Benmasoud et Moulay Ibrahim Cherif.	Secrétariat d'État chargé de la formation professionnelle	12 - 04 – 2019
1583	Réduire la charge des camions transportant des marchandises, du conseiller M. Mohamed Benmasoud.	L'aménagement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04– 2019
2086	Statut social des anciens combattants et des vétérans, du conseiller M. Othman Aila.	Administration de la défense nationale	26 - 04– 2019
969	Entretien et présentation des sites touristiques de la région de Chichaoua, du conseiller Abdelatif Abdouh.	Tourisme et transport aérien	23 - 05 - 2019
1281	Obliger les citoyens à lire les compteurs électriques, du conseiller M. Mohamed Lachhab.	L'énergie, les mines et le développement durable	28 - 06 - 2019
1954	Exclusion de certains habitants de l'électrification, de la conseillère Mme Fatima Amiri.	L'énergie, les mines et le développement durable	28 - 06 - 2019

Groupe de la Justice et du Développement			
L'intersession entre octobre 2018 et avril 2019			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
1608	Mise à l'écart d'une association jouissant d'une grande expérience en programme d'alphabétisation Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	13 - 02 - 2019
1712	Réception tardive du certificat de capacité professionnelle, du conseiller M. Ali El Asri.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	13 - 02 - 2019
1814	Mise à la disposition de l'hôpital de proximité Errich des techniciens spécialisés dans l'utilisation des dispositifs médicaux, du conseiller M. Mbarek Jmili .	La santé	13 - 02 - 2019
1815	Mesures prises pour sensibiliser et améliorer les conditions de traitement des patients cancéreux, du conseiller M. Mbarek Jmili .	La santé	13 - 02 - 2019
764	Dispositions prises pour corriger une erreur administrative de nature à débloquer le salaire d'un fonctionnaire, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	L'éducation nationale	26 - 02 - 2019
1706	Retard dans l'organisation de l'examen d'éligibilité pour l'inscription dans l'organisation professionnelle des comptables agréés, du conseiller M. abdelali hamieddine.	Économie et finance	26 - 02 - 2019

1710	La grande différence de prix de l'eau potable entre les compteurs individuels et les fontaines publiques, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 02 - 2019
1811	Le manque de cadres de la santé et des spécialistes techniques à l'hôpital régional Midelt, du conseiller M. Mbarek Jmili .	La santé	26 - 02 - 2019
1971	Etat de l'internat des filles au lycée Al Imam Al Chtaibi à Ghafsai, province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	26 - 02 - 2019
411	Le problème des cadres éducatifs transférés de la région sud pour travailler dans le nord du Royaume, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	13 - 03 - 2019
807	Décharge publique à Jerada, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019
989	Les effets négatifs de la vente de carburant au détail sans licence, du conseiller M. Nabil Sheikhi.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019
1049	Statut actuel des taxis de la première catégorie qui ne bénéficiaient pas de la prime de renouvellement de véhicule, du conseiller M. Ali El Asri.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019
1276	Possibilité de regroupement familial pour les professeurs contractuels, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	13 - 03 - 2019
1278	La crédibilité du mouvement de transition, du conseiller M. Abdelkarim Lahouaichri.	L'éducation nationale	13 - 03 - 2019

1294	Restes de déchets minéraux dans les communes de Touist et Sidi Boubaker, province de Jerada, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	13 - 03 - 2019
1872	Raisons pour ne pas reconstruire la mosquée Aghazar Ahbous, centre de Boujtat dans la commune de Bni Hudaifa, province d'Al Hoceima, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Les Habous et les affaires islamiques	13 - 03 - 2019
2049	Besoin de nouveaux agents de sécurité au lycée Al Imam Al Chtaibi à Ghafsai, province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	13 - 03 - 2019
2058	Les militaires et les anciens combattants bénéficient de traitements médicaux et chirurgicaux, du conseiller M. Abdeslam Si kouri.	Administration de la défense nationale	13 - 03 - 2019
Session avril 2019			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
235	Privation de l'étudiant Abdeljalil Ouaali de la bourse universitaire, du conseiller M. Ali El Asri.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	12 - 04 - 2019
258	Procédures visant à améliorer l'offre universitaire dans la province d'Al Hoceima, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	12 - 04 - 2019
752	Craintes de dommages collatéraux à l'utilisation de lampes économiques, du conseiller M. Ali El Asri.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019

1019	Critères de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences de Tanger dans la sélection et la nomination de jeunes pour des opportunités d'emploi, du conseiller M. Nabil El Andaloussi.	Travail et l'intégration professionnelle	12 - 04 - 2019
1073	Mise en marche du Conseil supérieur de solidarité, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	Travail et l'intégration professionnelle	12 - 04 - 2019
1130	Non respect de la société FRENAD SERVICE à Oujda les exigences du Code du travail, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	Travail et l'intégration professionnelle	12 - 04 - 2019
1305	L'état de la route régionale n ° 307 reliant Demnat à Ouarzazate, du conseiller M. Nabil Sheikhi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1323	Détérioration des services de l'hôpital Hassan II de Gafsai suite au transfert de ses médecins et d'infirmiers nommés vers d'autres institutions à Fès et à Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	La santé	12 - 04 - 2019
1577	Absence de couverture mobile et Internet pour de nombreuses communes et de vastes zones de la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	12 - 04 - 2019
1607	Le scanner de l'hôpital Abou Al-Qasim Al-Zahrawi à Ouezzane ne fonctionne pas pendant les vacances et les week-ends, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	La santé	12 - 04 - 2019

1618	Dégradation de la route régionale 5330 dans la commune de Bouarouss, province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1716	L'état catastrophique de la route régionale 419 dans la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1841	Révocation de M. Abdelaziz Kawji de ses fonctions de chef de service, des conseillers messieurs Abdelilah El Halouti, Abdessamad Mrimi et mesdames Karima Afilal et Amal Mayssara.	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	12 - 04 - 2019
1853	Permettre aux étudiants qui se sont interrompus pendant les phases avancées de leur cycle de licence pour des raisons impérieuses de reprendre leurs études, du conseiller M. Ali El Asri.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	12 - 04 - 2019
1863	Octroi d'autorisation à l'importation de viande américaine sur le marché marocain et les procédures d'accompagnement, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	L'agriculture et la pêche maritime	12 - 04 - 2019
1865	Remplacement des pôles électriques à haute tension dans l'agglomération d'Agadir, du conseiller M. Said Saadouni.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
1970	Les fréquentes et répétitives interruptions d'eau potable pour les habitants de la ville de Ghafsai, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1972	La situation environnementale catastrophique causée par l'élimination sans discernement des pressoirs dans la province de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	12 - 04 - 2019

1975	Mesures prises pour faire face à la pénurie des stocks de produits pétroliers raffinés au Maroc, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
2007	Trafic de safran frelaté, du conseiller M. Nabil Sheikhi.	L'agriculture et la pêche maritime	12 - 04 - 2019
2054	Déséquilibres lors du concours de recrutement de techniciens à l'Institut national de recherche agricole, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	L'agriculture et la pêche maritime	12 - 04 - 2019
2055	Déséquilibres lors du concours de recrutement de techniciens à l'Institut national de recherche agricole, du conseiller M. Abdessamad Mrimi. (Question répétée)	L'agriculture et la pêche maritime	12 - 04 - 2019
2061	Retard dans le traitement des demandes de plan de justice pour les personnes exemptées par la loi du concours, de l'exercice et de l'examen professionnel, du conseiller M. Ali El Asri.	La justice	12 - 04 - 2019
2067	Sanctions disciplinaires à l'encontre de l'équipe Ittihad Tanger de basket-ball, du conseiller M. Mohamed El Bachir Abdelaoui.	La jeunesse et le sport	12 - 04 - 2019
2068	Le concours de recrutement de professeurs de l'enseignement artistique organisé par votre ministère le 06 janvier 2019, du conseiller M. abdelali hamieddine.	La jeunesse et le sport	12 - 04– 2019

1965	L'écoulement des eaux usées de la prison locale de la commune de Ben Smim dans la province d'Ifrane sans traitement à proximité du siège de la commune, du conseiller M. Ali El Asri.	Relations avec le parlement et la société civile	22 - 04– 2019
1967	Mise en liberté des prisonniers tard dans la nuit, du conseiller M. Ali El Asri.	Relations avec le parlement et la société civile	22 - 04– 2019
2028	L'état de santé du détenu Nasser al-Zafzafi et les raisons pour lesquelles son dossier médical n'a pas été délivré à sa famille, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	Relations avec le parlement et la société civile	22 - 04– 2019
2043	Mise en liberté des prisonniers tard dans la nuit, du conseiller M. Ali El Asri.	Relations avec le parlement et la société civile	22 - 04– 2019
644	Considérer les difficultés de reproduction comme une maladie couverte par les systèmes de protection sociale, du conseiller M. Ali El Asri.	Travail et l'intégration professionnelle	26 - 04 - 2019
798	Les trains ne s'arrêtent pas dans la ville de Sidi Yahya Gharb, du conseiller M. abdelali hamieddine.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1063	Relier les provinces d'Al Hoceima, Chefchaouen et Tétouan aux chemins de fer, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1138	Exiger que les cadres éducatifs chargés des tâches de l'administration éducative réussissent l'examen de fin d'études afin d'obtenir le cadre d'administrateur pédagogique, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	26 - 04 - 2019

1609	Priver les quartiers de la ville de Thar Es-Souk de la province de Taounate du réseau d'eau potable, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1870	La situation d'une grande installation artistique sur la route régionale 501 de Oued Sebou entre Fès et le village de Ba Mohamed, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
2073	Certains tribunaux demandent aux citoyens de verser un droit de naissance pour obtenir le casier judiciaire, malgré la présentation de la carte nationale d'identité biométrique, du conseiller M. Abdessamad Mrimi.	La justice	26 - 04– 2019
320	L'achèvement du projet de traitement des eaux usées dans la commune de Toudgha El-Oulia, du conseiller M. Mbarek Jmili .	Secrétariat d'État chargé du développement durable	10 - 05– 2019
2047	L'état des bâtiments de l'hôpital universitaire Mohammed VI à Marrakech, du conseiller M. Abdeslam Si kouri.	La santé	10 - 05– 2019
813	Non ajustement de la situation financière des cadres qui déménagent vers des lieux bénéficiant d'un statut de compensation différent pour le logement, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	15 - 05– 2019
1056	Retard de paiement des salaires des professeurs contractuels, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	15 - 05– 2019
1074	Non versement de la bourse de formation pour les professeurs stagiaires, du conseiller M. Nabil Sheikhi.	L'éducation nationale	15 - 05– 2019

1974	Les jugements des tribunaux administratifs contre les communes territoriales, du conseiller M. Mohamed El Bachir Abdelaoui.	La justice	15 - 05– 2019
2091	Examen des heures d'ouverture des maisons de jeunesse, du conseiller M. Ali El Asri.	La jeunesse et le sport	15 - 05– 2019
2097	Construction et équipement de Dar Saniaa dans les communes de la province d'Errachidia, du conseiller M. Mbarek Jmili .	Secrétariat d'État chargé de l'artisanat et l'économie sociale	15 - 05– 2019
2113	Aménagement de la route reliant douar Tazourakht à partir de la route nationale n° 02 à la commune N'kor, province d'Al Hoceima, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	15 - 05– 2019
2121	Les mesures prises pour activer la décision de créer à la fois l'université interdisciplinaire et l'école nationale de commerce et de gestion de la région d'Al Hoceima, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	15 - 05– 2019
709	Les conditions environnementales des réseaux ferroviaires, du conseiller M. Ali El Asri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	23 - 05– 2019
761	La localisation de la région de Taounate sur la carte touristique de notre pays, du conseiller M. Ali El Asri.	Tourisme et transport aérien	23 - 05– 2019
2046	Dossier de Zainab Akli et Moustapha Marrakchi au sujet de la taxe privée annuelle sur les voitures, de la conseillère Mme Karima Afilal.	Secrétariat d'état chargé du transport	23 - 05– 2019
2050	Valorisation de l'ancienne médina de Tanger, de la conseillère Mme Karima Afilal.	Aménagement du territoire	23 - 05– 2019

2094	Réglementation de la relation de travail des responsables religieux et des encadrants de l'enseignement traditionnel, du conseiller M. Ali El Asri.	Les Habous et les affaires islamiques	23 - 05– 2019
2103	Faible remboursement des frais médicaux pour les gardiens religieux, du conseiller M. Ali El Asri.	Les Habous et les affaires islamiques	23 - 05– 2019
2180	Besoin de la région de Daraa Tafilalet d'une école d'architecture, du conseiller M. Mbarek Jmili .	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	23 - 05– 2019
1705	Critères de calcul de la retraite complémentaire pour les employés de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, du conseiller M. Nabil Sheikhi.	L'agriculture et la pêche maritime	29 - 05– 2019
2070	Le maintien de certaines pensions civiles de la caisse de retraite marocaine en dessous de la pension minimale fixée à 1500 dirhams, du conseiller M. Ali El Asri.	Économie et finance	29 - 05– 2019
2123	Annulation des compteurs des maisons des citoyens en raison du retard dans le paiement des factures d'eau potable sans préavis ou octroi de délais aux personnes concernées, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	29 - 05– 2019
2098	Adduction d'eau potable aux agglomérations du douar Tazourakht, province d'Al Hoceima, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	21 - 06– 2019

2110	Procédures d'inspection de la qualité de l'eau potable des sources publiques dans la province d'Al-Hoceima, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	28 - 06 - 2019
1314	Le phénomène des gardiens illégaux dans des parkings non payants, du conseiller M. Ali El Asri.	Ministère de l'intérieur	10 - 07 - 2019
2356	Le refus de l'organisation d'une activité par la direction de la maison de jeunes Al Wahda à Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	La jeunesse et le sport	10 - 07 - 2019
743	Le retard pour avoir l'autorisation d'ouvrir un établissement d'enseignement privé dans la ville de Taounate, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	24 - 07– 2019
1817	Manque d'équipement de base et absence fréquente de la seule infirmière du centre de santé communautaire de la commune de Nihit, du conseiller M. Said Saadouni.	La santé	24 - 07– 2019
2092	Le règlement du statut du personnel de la Direction de l'économie numérique, de la conseillère Mme Karima Afilal.	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	24 - 07– 2019
2124	Mesures prises pour améliorer le statut des médecins de service public et des institutions publiques, du conseiller M. Nabil Al Andalousi.	La réforme de l'administration et de la fonction publique	24 - 07– 2019
2267	Octroi tardif de bourses pour les professeurs stagiaires dans les centres régionaux des métiers d'éducation et de formation, du conseiller M. Ali El Asri.	L'éducation nationale	24 - 07– 2019

2350	Protection du consommateur contre la fausse publicité, du conseiller M. Nabil Sheikhi.	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	24 - 07– 2019
2358	Création d'un guichet bancaire électronique (automatique) à l'agence postale d'Al-Jurf, dans la province d'Errachidia, du conseiller M. Mbarek Jmili .	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	24 - 07– 2019

Groupe Haraki			
Session octobre 2019			
Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
2029	Licence professionnelle dans la région de Dakhla Oued Ed-Dahab, du conseiller M. Mbarek Sbai.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	15 - 05– 2019
2220	Création d'une délégation régionale de l'énergie et des mines dans la région de Dakhla, du conseiller M. Mbarek Sbai.	L'énergie, les mines et le développement durable	05 - 07 - 2019
2226	Création d'une délégation régionale de l'énergie et des mines dans la région de Dakhla, du conseiller M. Mbarek Sbai. (Question répétée)	L'énergie, les mines et le développement durable	05 - 07 - 2019
2208	Accélérer la réparation de la route reliant la commune Dar El Kebdani dans la région de Driouch et la route nationale n ° 16 reliant Nador et Al Hoceima à travers la région Chaabi, du conseiller M. Taib El Bekkali.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	10 - 07 - 2019

Groupe du Rassemblement national des indépendants			
L'intersession entre octobre 2018 et avril 2019			
Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
923	L'absence de transport scolaire à la périphérie d'Ain Aouda, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'éducation nationale	13 - 02 - 2019
1417	Détérioration des services de santé dans la commune de Melilla, province de Ben Slimane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	13 - 02 - 2019
1436	L'absence de transport scolaire dans le groupe d'Aghbal dans la province de Berkane, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'éducation nationale	13 - 02 - 2019
1475	Etat du groupe scolaire Fatima Al Fihriya, commune de Foum El Anceur, province de Mellal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'éducation nationale	13 - 02 - 2019
1894	Absence de bus scolaires dans la commune Souk Lakhmis Dadès, province de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'éducation nationale	13 - 02 - 2019
1910	L'établissement de stades sportifs de proximité dans la commune Mashraa Ben Abbou, ville de Settat, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	La jeunesse et le sport	13 - 02 - 2019

2016	Construction d'une université multidisciplinaire dans la province de Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	13 - 02– 2019
1385	Dégradation des routes dans la commune de Foum El Anceur, province de Mellal, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 02– 2019
1387	Détérioration des services routiers au douar Ain El Ghazi, ville de Mellal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 02– 2019
1403	Détérioration des services de santé dans le centre de santé communal Amtar dans la province de Chefchaouen, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	26 - 02 - 2019
1479	Détérioration des services de santé dans les régions frontalières d'Ahfir, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	26 - 02– 2019
1509	Détérioration de la situation sanitaire dans le Douar Béni Berber, commune Bouhouda, province de Taounat, du conseiller M. Mohammed Abbou.	La santé	26 - 02 - 2019
1562	Interruption fréquente de l'eau potable dans la province d'Agadir, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 02 - 2019
1569	Détérioration des services de santé dans l'hôpital d'Adrar des maladies mentales, province de Chefchaoun, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	26 - 02 - 2019
1574	Absence de sérums anti-scorpions à l'hôpital provincial d'Essaouira, du conseiller M. Jamal eddine El Akroud.	La santé	26 - 02 - 2019

1602	Dégradation du pont de la commune de Kerrouchen, province de Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport et la logistique	26 - 02 - 2019
1630	Construction d'un hôpital multidisciplinaire local dans le projet Al-Fath 2 à Mohammedia, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	26 - 02 - 2019
1631	Construction d'un hôpital multidisciplinaire local dans la commune de Ain Harrouda, province de Mohammedia, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	26 - 02 - 2019
1633	Détérioration des services de santé dans l'hôpital Moulay Abdellah dans la ville de Mohammedia, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	26 - 02 - 2019
1635	Détérioration des services de santé du centre de maternité, commune d'Ain Harrouda, province de Mohammedia, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	La santé	26 - 02 - 2019
1646	Détérioration de la situation des écoles à sidi maado, province de Mellal, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'éducation nationale	26 - 02 - 2019
1697	Faiblesse de débit du réseau mobile au douar Agred Azgagh, commune d'Ait bouli, province d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	26 - 02 - 2019
1758	Détérioration de l'état de la route non classée, quartier El Mhamid 10, commune Saada, province de Marrakech, du conseiller M. Jamal eddine El Akroud.	L'aménagement, le transport et la logistique	26 - 02 - 2019

1771	Manque d'espaces de proximité dans le quartier du Maarif à Casablanca, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La jeunesse et le sport	26 - 02 - 2019
1895	Situation des établissements d'enseignement dans le village de Ketama, dans la province d'Al Hoceima, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'éducation nationale	26 - 02 - 2019
1902	Détérioration de l'état des services de réseau de communication dans la commune de Sidi Abdellah Bouchouari dans la province d'Chtouka Ait Baha, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	26 - 02 - 2019
1924	Pollution de l'eau potable dans le village d'Ouled Moussa à Salé, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 02 - 2019
1986	Construction et rénovation du pont de fer de la route n ° 7308 dans la province de Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 02 - 2019
850	Construction d'une route reliant le douar des Ait Farsi et Awdim nikhrtan, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03 - 2019
860	Participation de la commune territoriale au comité régional de suivi des carrières, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019
1219	Réglementation des parkings dans la ville de Settat, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019

1237	Dégradation des services de santé à l'hôpital Al Idrissi à Kénitra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	13 - 03– 2019
1262	Dégradation des services de santé à l'hôpital Al Idrissi à Kénitra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri. (Question répétée)	La santé	13 - 03– 2019
1394	Détérioration de la sécurité dans le quartier de Sidi Mohamed Cherif de la ville de Temara, du conseiller M. Mohamed Bahnini.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019
1415	Détérioration de la situation du réseau routier dans la commune de Dkhissa, province de Meknès, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03– 2019
1432	La propagation de la tuberculose dans les hôpitaux de la ville de Marrakech, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	13 - 03– 2019
1529	La recrudescence de la criminalité dans le quartier de Moulay Rachid à Casablanca, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019
1552	La détérioration du statut des bâtiments et des monuments historiques dans la ville de Meknès, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	La culture et la communication	13 - 03 - 2019
1554	Abattage et surexploitation des arbres forestiers dans la région d'Ouled Bourhama dans la province de Kénitra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	13 - 03 - 2019
1599	Niveaux élevés de pollution dans la province d'El jadida, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	13 - 03 - 2019

1603	Manque de raccordement à l'eau potable à douar Amerdoul Azgaa, commune Akenioun, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03– 2019
1604	Etat de la station d'épuration de Tagante Ougrrame, province de Chtouka, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03– 2019
1628	La situation des professeurs de langue arabe et de culture marocaine travaillant précédemment en Europe, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'éducation nationale	13 - 03– 2019
1642	Etat détérioré du jardin historique de gouttes de lait à Taza, du conseiller M. Mohammed Abbou.	La culture et la communication	13 - 03– 2019
1648	Absence de bus scolaires dans la commune Had Brachoua, province de Khmisset, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'éducation nationale	13 - 03 - 2019
1684	Détérioration des services de sécurité dans le projet Hay Al Fath 2 dans la ville de Mohammedia, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	Ministère de l'intérieur	13 - 03 - 2019
1719	Pénurie d'eau potable dans les communes de la province d'Ouezzane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03 - 2019
1900	Le statut des sites archéologiques et des monuments historiques à Sijilmassa, des conseillers messieurs Mohamed El Bakkouri et Lahcen Adii.	La culture et la communication	13 - 03 - 2019
1905	Etat de la mosquée du douar lebid Sidi Boujida à Fès, du conseiller M. Mohammed Abbou.	Les Habous et les affaires islamiques	13 - 03– 2019

1908	Le statut de la Kasbah de Moulay Hassan dans la ville de El Hajeb, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	La culture et la communication	13 - 03– 2019
1995	Aménagement de la route reliant la commune Ouled Fares au douar Ouled Qassem dans la province de Settat, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'aménagement, le transport, la logistique et l'eau	13 - 03– 2019
2031	La détérioration de la situation de l'école publique de Douar Slahma dans la commune territoriale Lmechrek dans la province de Sidi Bennour, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'éducation nationale	13 - 03– 2019
2039	Restauration de la Kasbah archéologique Akfay de Marrakech, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	La culture et la communication	13 - 03 - 2019

Session octobre 2018			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
975	Fournir des services de double transport à Zaër, des conseillers messieurs Mohamed El Bakkouri, Abdelaziz Bouhdoud et Jamal Eddine El Akroud.	Secrétariat d'état chargé du transport	12 - 04 - 2019
1006	Le mauvais état des routes rurales dans les provinces de Oulmès, province de Khemisset, des conseillers messieurs Mohamed El Bakkouri et Mohamed Abbou.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1097	Etat détérioré de la commune Laghoualem, province de Khemisset, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1413	Coupures de courant fréquentes à Sebt Gzoula dans la province de Safi, du conseiller M. Jamal eddine El Akroud.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
1458	Manque de sécurité au centre de santé de Driouch, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	12 - 04 - 2019
1545	Absence de couverture du réseau mobile dans la province de Taza, du conseiller M. Mohammed Abbou.	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	12 - 04 - 2019
1598	La détérioration des oasis de palmiers dans la région de Tegegit, province de Guelmim, du conseiller M. Mohamed Bahnini.	L'agriculture et la pêche maritime	12 - 04 - 2019

1605	Interruption fréquente d'eau potable dans la municipalité de Biokri et le quartier Al Maghara dans la province de Chtouka Ait Baha, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1690	Les coûts élevés des factures d'électricité à Ouezzane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
1702	Amélioration des services filaires et sans fil dans la commune rurale de Ouaoumana dans la province de Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'industrie, l'investissement, le commerce et l'économie numérique	12 - 04 - 2019
1742	Rupture de stock du vaccin contre la rage à Sidi Slimane, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	12 - 04 - 2019
1748	Détérioration des services de santé en milieu rural et dans les régions éloignées de la province de Khenifra, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	12 - 04 - 2019
1751	L'impact environnemental de la carrière Erramah en raison de non-conformité à l'étude de faisabilité 2012, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	12 - 04 - 2019
1765	Destruction de cultures par les sangliers dans la région de Driouch, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'agriculture et la pêche maritime	12 - 04 - 2019
1847	Les pannes de courant à Tiflet, des conseillers messieurs Mohamed El Bakkouri et Mohamed El Kandoussi.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019

1851	Adduction d'eau potable au douar Boulemad, commune d'Akninoun, province de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1883	Absence d'électricité dans les douars de la commune de Tagounite à Zagora, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
1890	Adduction d'eau potable aux douars Anounserdoun, Toubit et Tebghat, commune d'Ahssea, Ennif, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
1899	Etat du centre de santé dans la commune de Khlouk, Settat, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	La santé	12 - 04 - 2019
1909	L'absence du personnel médical au centre de santé mentale de Chefchaouen, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	12 - 04 - 2019
1916	Etat du Département de la gestion de l'eau et de l'électricité dans le village de Takelft, dans la province d'Azilal, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
1988	Blocage et manque de canaux de drainage dans le quartier de Jaradi à Boufekran dans la province de Meknès, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
1996	Epuisement des sources d'eau dans la commune d'Amersid à Midelt, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	12 - 04 - 2019
2003	Coupures de courant fréquentes dans plusieurs quartiers de Khemisset, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019

2005	L'absence de connexion au réseau électrique dans le douar koko-Ait-Boujou de la commune Foum Oudi dans la province de Mellal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
2012	Question écrite sur les circonstances dans lesquelles une citoyenne marocaine est décédée des suites de la grippe porcine (H1N1) à Casablanca, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	12 - 04 - 2019
2014	Raccordement des habitants d'Ouled Lahmar dans la commune de Sania Berkik de la province de Sidi Bennour au réseau électrique, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04– 2019
2026	Mise en place d'un centre médical pour le traitement de la dépendance à Ouezzane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	12 - 04 - 2019
1689	Factures d'électricité élevées au douar Agred Azgagh, commune d'Ait bouli, province d'Azilal, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'énergie, les mines et le développement durable	22 - 04– 2019
2011	Etat des monuments historiques dans la commune d'Anzi, province de Tiznit, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	La culture et la communication	22 - 04– 2019
1025	L'impact des investissements des usines de Cosumar sur l'emploi des jeunes de la commune Belqsiri, de messieurs les conseillers Mohamed El Bakkouri et Abdelkader Salama.	Travail et l'intégration professionnelle	26 - 04 - 2019

1351	Interruption fréquente de l'eau potable dans la ville de Talsinte, province de Feguig, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1445	Interruption de la seule voie de circulation dans la région de Tafdassine de la commune N'qob, province de Zagora, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1663	La détérioration de l'état du barrage d'Amsra, commune de Ifrane Atlas Saghir, province de Guelmim, du conseiller M. Mohamed Bahnini.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1834	La pénurie d'eau potable dans le douar d'Ait El Hassaine, Tunfeet, province de Midelt, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1920	Manque de raccordement au réseau d'eau potable dans le quartier d'Al-Kharb, préfecture de Mghouga, Tanger, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1989	L'état de la canalisation dans la commune Al-Ma'iziz, province de Khémisset, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1990	L'état de la canalisation de drainage au douar Tabia Ait Yacoub, province de Bebi Mellal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04 - 2019
1999	La pénurie d'eau potable dans la commune Mashraa Ben Abbou, ville de Settat, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	26 - 04– 2019

1216	Dégradation de la qualité des services de santé à l'hôpital Ahmed ben Idriss El Mayssouri, province de Boulemane, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	03 - 05– 2019
1241	Dégradation de la qualité des services de santé à l'hôpital Ahmed ben Idriss El Mayssouri, province de Boulemane, du conseiller M. Abdelkader Salama. (Question répétée)	La santé	03 - 05– 2019
1266	Diminution de la qualité des services de santé à l'hôpital Ahmed ben Idriss El Mayssouri, province de Boulemane, du conseiller M. Abdelkader Salama. (Question répétée)	La santé	03 - 05– 2019
1301	Abus de l'agence immobilière nationale, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	03 - 05– 2019
1476	La détérioration de la situation sanitaire dans la ville d'Azilal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	03 - 05– 2019
1483	La détérioration de la situation de l'hôpital régional d'Ibn Jarir dans la province de Rhamna, du conseiller M. Jamal eddine El Akroud.	La santé	03 - 05– 2019
1694	La détérioration de la situation sanitaire dans la commune de Reggada Ouled Jerrar dans la province de Tiznit, du conseiller M. Mohamed Bahnini.	La santé	03 - 05– 2019
1763	Protection du lac de Dar Bouazza, province de Nouaceur, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'agriculture et la pêche maritime	03 - 05– 2019

1764	Transfiguration des fermes agricoles de Sous en dépôts de stockage de charbon, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	03 - 05– 2019
1510	Souffrance au douar Noqla, commune d'Oudka, province de Taounat de la pénurie de l'eau potable, du conseiller M. Mohammed Abbou.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	10 - 05– 2019
1567	Pénurie d'eau potable au douar Chorfa à Sidi Rahal, province de Berrechid, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	10 - 05– 2019
1923	Construction d'un pont dans la commune d'Adelsane, province de Ouarzazate, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	15 - 05– 2019
2000	Faible infrastructure du réseau routier de la commune Khemisset Chaouia, province de Settat, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	15 - 05– 2019
2037	La situation de l'hôpital de campagne à Imchil, Midelt, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	15 - 05– 2019
2142	Création d'un noyau universitaire dans la région de Draa Tafilalet, du conseiller M. Lahcen Adii.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	15 - 05– 2019
1300	Dommages causés par l'usine oléagineuse de la commune de Tamlalet dans la province d'El Kelaa des Sraghna, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	23 - 05– 2019
1640	Statut des carrières de la commune de Bouskoura, province de Nouaceur, du conseiller M. Lahcen Adii.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	23 - 05– 2019

1688	Dommages causés par la pollution de la plage de Oued Merzak, Dar Bouazza, Nouaceur, du conseiller M. Abdelkader Salama.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	23 - 05– 2019
1699	La détérioration de la situation de la zaouïa des Maslouhi Amghar à Marrakech, du conseiller M. Jamal eddine El Akroud.	La culture et la communication	23 - 05– 2019
1700	Allocation des ressources financières à la protection des sites archéologiques et des monuments historiques de la ville d'Ouezzane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La culture et la communication	23 - 05– 2019
1739	Intégrer la commune rurale de Ouaoumana dans la province de Khenifra dans le programme touristique "Qaryati", du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Tourisme et transport aérien	23 - 05– 2019
1827	Remède au problème du douar El Kora, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Aménagement du territoire	23 - 05– 2019
2024	Restructuration du douar Moulay Azzouz à Marrakech, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	Aménagement du territoire	23 - 05– 2019
1508	L'insécurité dans la ville de Tinjdad, province d'Errachidia, du conseiller M. Lahcen Adii.	Ministère de l'intérieur	29 - 05– 2019
1590	Le phénomène de l'insécurité recrudescente dans la province de Chtouka Ait Baha, du conseiller M. Abdelaziz Bouhdoud.	Ministère de l'intérieur	29 - 05– 2019
1733	Le phénomène de l'insécurité dans les résidences Nour Al Mouhit au quartier Bennani, ville d'El Jadida, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	Ministère de l'intérieur	29 - 05– 2019

2151	La qualité de l'eau potable dans la préfecture de Sidi Moumen à Casablanca, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	21 - 06– 2019
2089	L'absence de connexion au réseau électrique dans les douars de la commune Ouled Hamdane, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'énergie, les mines et le développement durable	28 - 06– 2019
1553	Destruction et exploitation excessive des forêts dans la province d'Ifrane, du conseiller M. Mohammed Abbou.	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	05 - 07 - 2019
2164	Les maisons menacées d'effondrement à Casablanca, du conseiller M. Abdelkader Salama.	Secrétariat d'état chargé de l'Eau	05 - 07 - 2019
1679	Démultiplication des chiens errants dans la région de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	Ministère de l'intérieur	10 - 07 - 2019
1681	Accumulation de déchets dans le projet Hay Al Fath 2 dans la ville de Mohammedia, du conseiller M. Mohamed El Rezma.	Ministère de l'intérieur	10 - 07 - 2019
2147	Construction d'un pont à douar Hansala, province de Mellal, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	10 - 07 - 2019
2196	Détérioration de la route de Takerkoust dans la commune de Tidili Mesfioua, province d'Al Haouz, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	10 - 07 - 2019
1993	Faible infrastructure du réseau routier dans la commune Al-Ma'iziz, province de Khémisset, du conseiller M. Mohamed El Kandoussi.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	24 - 07– 2019

2146	Etat des lieux du dispensaire du quartier de Zawiya dans la province de Sidi Kacem, du conseiller M. Abdelkader Salama.	La santé	24 - 07– 2019
2248	Pénurie d'eau potable au douar Ouled Hamou Melouka, province de Nador, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	24 - 07– 2019
2251	Pénurie d'eau potable dans la commune de Maghraoua à Taza, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	24 - 07– 2019
2315	Pénurie d'eau potable dans la commune de Sidi Lahcen, province de Taourirt, du conseiller M. Abdelkader Salama.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	24 - 07– 2019
2316	Pénurie d'eau potable dans les communes de la province d'Ouezzane, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	L'équipement, le transport, la logistique et l'eau	24 - 07– 2019
2336	L'absence de parcs et d'espaces verts dans la ville de Tinghir, du conseiller M. Lahcen Adii.	L'aménagement du territoire et la construction.	24 - 07– 2019
2348	L'épuisement des sources d'eau d'irrigation dans la région de Bni Omair, province de Fkih Ben Saleh, du conseiller M. Mohamed El Bakkouri.	La santé	24 - 07– 2019

Groupe socialiste

L'intersession entre octobre 2018 et avril 2019

Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1003	Abus de pouvoir par le Caïd de la commune de Sidi Lahcen, province de Taourirt, du conseiller M. Abdelhamid Fatihi.	Ministère de l'intérieur	13 - 03– 2019
1980	Occupation de la propriété de l'État affectée à la mise en place d'équipements publics, du conseiller M. Abubakr Abid.	Économie et finance	13 - 03 - 2019

Session octobre 2019

Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1981	Connectivité gratuite au réseau électrique, du conseiller M. Abubakr Abid.	L'énergie, les mines et le développement durable	12 - 04 - 2019
2080	Incendie dans l'oasis de la commune Aday, Bouizakarne, province de Guelmim, du conseiller M. Abdelwahab Belfkih.	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	05 - 07 - 2019
2082	Incendie dans l'oasis de la commune Aday, Bouizakarne, province de Guelmim, du conseiller M. Abdelwahab Belfkih. (Question répétée)	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	05 - 07 - 2019

Groupe de la CGEM

Session octobre 2019

Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
2133	Etat des lieux du projet de la loi cadre relative à l'économie sociale et solidaire, du conseiller M. Abdelilah Hafidi.	L'artisanat et l'économie sociale	24 - 07– 2019

Groupe de l'Union Marocaine de Travail

L'intersession entre octobre 2018 et avril 2019

Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1823	La souffrance des étudiants due à la dégradation des conditions d'étude et d'hébergement à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, du conseiller M. Mohamed Haytoum.	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	13 - 03– 2019
1824	La souffrance des étudiants due à la dégradation des conditions d'étude et d'hébergement à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, du conseiller M. Mohamed Haytoum. (Question répétée)	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	13 - 03 - 2019
1860	La souffrance des étudiants due à la dégradation des conditions d'étude et d'hébergement à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, du conseiller M. Mohamed Haytoum. (Question répétée)	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	13 - 03– 2019

Groupe constitutionnel démocratique socialiste

Session octobre 2019

Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1624	Procédure de dessaisissement des propriétés privées par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts, de la conseillère Mme Aicha Ait Alla.	L'agriculture, la pêche maritime, développement rural, eau et forêts	03 - 05– 2019

Groupement de la Confédération démocratique du Travail

L'intersession entre octobre 2018 et avril 2019

Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
1820	Augmentation des droits d'adhésion à la Fondation des œuvres sociales du personnel du ministère de l'économie et des finances, des conseillers membres du groupe.	Économie et finance	13 - 03– 2019

Session octobre 2019			
Numéro de la question	**Sujet de la question**	**Ministère concerné**	**Date de la réponse**
1842	Répercussions négatives du processus de liquidation de la société nationale de télécommunications SNT, des conseillers membres du groupe.	Économie et finance	12 - 04 - 2019
2079	Le statut des professeurs de l'enseignement traditionnel, des conseillers membres du groupe.	Les Habous et les affaires islamiques	12 - 04 - 2019
2084	Le règlement du statut des docteurs travaillant au ministère de l'Education nationale, des conseillers membres du groupe.	L'éducation nationale	15 - 05– 2019
660	La propagation d'une poussière noire dans la ville de Kénitra, des conseillers membres du groupe.	Secrétariat d'État chargé du développement durable	23 - 05– 2019
2222	Le statut des retraités militaires, des conseillers membres du groupe.	Administration de la défense nationale	29 - 05– 2019
286	La formation pour obtenir la carte professionnelle de conduite et le renouvellement des contrats types pour les professionnels qui bénéficient d'agréments, des conseillers membres du groupe.	Secrétariat d'état chargé du transport	10 - 07– 2019

Les conseillers Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.			
Session octobre 2019			
Numéro de la question	Sujet de la question	Ministère concerné	Date de la réponse
333	Faire face à la violence dans l'enceinte du campus universitaire, des conseillers messieurs Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	12 - 04 - 2019
1423	Manquements au Code de travail par certaines entreprises du port de Nador West Med, du conseiller Abdelatif Ouamou.	L'emploi et l'intégration professionnelle	12 - 04 - 2019
2129	Structures universitaires adaptées aux besoins spéciaux, des conseillers messieurs Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	Secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	21 - 06– 2019
1856	Prorogation du contrat direct aux employés des administrations et des institutions publiques, des conseillers messieurs Abdelatif Ouamou et Addi Shajiri.	La réforme de l'administration et de la fonction publique	24 - 07– 2019

Troisième partie :
Diplomatie parlementaire, partenariat et coopération internationale

I- Faits saillants

Diplomatie parlementaire, partenariat et coopération internationale

La Chambre des Conseillers s'est employée, tout au long de la période allant d'octobre 2018 à octobre 2019, à défendre, à la faveur de l'action diplomatique parlementaire, les intérêts stratégiques du Royaume du Maroc, notamment la cause nationale.

Elle a ainsi enclenché une nouvelle dynamique et lancé des initiatives d'envergure qui lui ont permis d'engranger des réalisations et des acquis diplomatiques, et ce, auprès des unions et organisations parlementaires régionales, continentales et internationales, ainsi qu'à travers la coopération bilatérale avec les parlements nationaux dans diverses régions du monde.

A cet égard, des visites officielles, des entrevues, des réunions de travail et de courtoisie ont eu lieu, avec la contribution des composantes de la Chambre, notamment les sections nationales permanentes et les délégations prenant part aux événements régionaux, continentaux et internationaux. S'ajoutent à cette panoplie d'instruments, les conférences, séminaires et journées d'études que la Chambre des Conseillers a humblement organisés.

Ces initiatives prennent appui sur les Hautes Orientations de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que Dieu l'Assiste, dans la poursuite d'une action diplomatique parlementaire vigoureuse. Cette dernière s'en trouvera renforcée au moyen d'une approche vigilante, multidimensionnelle, proactive, efficace, intégrée et concertée avec tous les acteurs de la diplomatie marocaine.

Au cours de cette période, l'action diplomatique de la Chambre des Conseillers s'est basée sur les objectifs énoncés dans le plan d'action de la Chambre établi en 2015 par le Bureau de la Chambre et le plan stratégique dans le domaine de la diplomatie parlementaire et des relations extérieures.

Nous évoquons notamment celles relatives au renforcement de sa position au niveau des rassemblements régionaux, continentaux et internationaux, ainsi que l'ouverture sur différentes régions du monde afin de contrecarrer les manœuvres hostiles à notre pays et défendre les intérêts suprêmes et vitaux du Royaume du Maroc, et de faire adopter des décisions et de positions avancées soutenant la cause de notre intégrité territoriale et l'initiative marocaine d'autonomie dans les provinces du sud sous la souveraineté marocaine.

Dans ce contexte, la période d'octobre 2018 à octobre 2019 a été marquée par une activité diplomatique remarquable. La Chambre des Conseillers a ainsi accueilli et participé à de nombreuses manifestations régionales, continentales et internationales. Son travail s'est notamment caractérisé par la défense constante des intérêts du Royaume du Maroc, ainsi que la mise en évidence de la position ferme du Royaume sur de nombreuses questions concernant son environnement régional, national et international, la mobilisation du soutien nécessaire à la diplomatie nationale en harmonie avec ses principales priorités, à savoir l'orientation africaine, le renforcement des relations Sud-Sud et la consolidation du positionnement stratégique au niveau de nouveaux espaces géopolitiques, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Ceci s'est effectué dans le but de contrer la faiblesse de la présence parlementaire à ce niveau et de consolider les perspectives prometteuses ouvertes par la visite historique de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que Dieu l'Assiste, dans les pays de la région en 2004, outre le renforcement continu et le maintien des relations existantes avec les conseils et organisations arabes, les partenaires européens et les organisations parlementaires internationales à travers la mise en exergue des expériences pionnières de notre pays dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne les questions liées à la migration, au changement climatique, ainsi que la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, tout en mettant en évidence l'importance de la sécurité et la stabilité aux niveaux régional, national et international.

La Chambre des Conseillers s'est également attelé à renforcer ses relations avec les conseils et les organisations arabes et islamiques dans le cadre de l'orientation solidaire de notre pays avec toutes les causes justes du monde arabe et islamique, notamment le renouvellement de sa position ferme du soutien de la cause palestinienne et la lutte du peuple palestinien pour atteindre ses droits légitimes, à savoir l'établissement d'un État libre et indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

Les points saillants des réalisations et des acquis de l'action diplomatique de la Chambre des Conseillers sont comme suit:

- Visite de travail de M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, aux Républiques du Panama et de l'Équateur du 15 au 19 juin 2019

M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, a effectué une visite de travail aux Républiques du Panama et de l'Équateur, à la tête d'une délégation parlementaire composée de M. Abdelkader Salama, Quatrième Vice-Président de la Chambre et de M. Abdelwahab Belfkih, Questeur de la Chambre, ainsi que M. Ahmed Touizi, Secrétaire de la Chambre suite à l'invitation du Président du Parlement d'Amérique Latine et des Caraïbes et du Président du Parlement Andin.

Il a pris la parole devant l'Assemblée générale annuelle du Parlement d'Amérique Latine et des Caraïbes, qui s'est tenue en République du Panama, à laquelle ont participé plus de 200 parlementaires membres de cette importante organisation continentale. Il s'est également adressé à l'Assemblée générale du Parlement Andin, qui a tenu ses travaux en République de l'Équateur.

La visite fut marquée par des rencontres avec des responsables parlementaires et des personnalités politiques, notamment avec le Ministre des Affaires étrangères de la République du Panama, ainsi que par des discussions très positives avec le Président de l'Assemblée Nationale de la République de l'Équateur. Outre la réunion tripartite, qui a réuni la délégation parlementaire marocaine, le Président du Parlement panafricain et le Président du Parlement de l'Amérique Latine et des Caraïbes, qui a abouti à la ratification de la charte fondatrice du Forum Afro-Latino-Américain.

Ces visites ont renforcé la conviction et la volonté commune d'établir de solides relations de coopération et des actions communes fondées sur la confiance et le respect mutuels, de consolider la coopération Sud-Sud et de renforcer les relations à tous les niveaux politique, économique et humanitaire.

- Approbation de l'initiative du Parlement marocain de créer le Forum parlementaire Afro-Latino-Américain

Les dirigeants des différentes assemblées parlementaires régionales et continentales d'Amérique Latine et des Caraïbes ont approuvé le 1er septembre 2019 à Managua, capitale de la République du Nicaragua, à l'unanimité l'initiative du Parlement marocain de créer le Forum parlementaire pour les États d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Cette décision a été prise lors de la réunion conjointe des dirigeants de l'Assemblée parlementaire Latino-américaine, consacrée à la coordination des positions et à la création de mécanismes d'action unifiée, qui a abouti à une déclaration signée par les Présidents du Parlement d'Amérique Latine et des Caraïbes (Parlatino), du Parlement Andin, ainsi que par le Président du Parlement du Mercosur.

En juin 2019, lors de sa visite au Panama et en Équateur, le Président de la Chambre des Conseillers a signé un mémorandum, en sa qualité de Président de la Chambre des Conseillers et Président de l'Association des Sénats, Shura et Conseils équivalents en Afrique et dans le monde Arabe, avec le Président du Parlement Latino-Américain et des Caraïbes, le Président du Parlement Andin et le Président du Parlement panafricain.

Ce mémorandum a prévu la mise en place d'étapes concrètes pour la création de ce forum en tant que cadre de référence pour une action commune, un espace de dialogue, un mécanisme de plaidoyer pour faire parvenir la voix des peuples africains, latino-américains et caribéens dans diverses instances parlementaires internationales, ainsi que pour faire face aux défis communs.

Ce projet ambitieux reflète également l'intérêt croissant du Maroc pour le renforcement du partenariat entre les pays d'Afrique et d'Amérique latine, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en tant qu'axe stratégique de la vision Royale de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que Dieu l'Assiste.

- Visite de travail de M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, au Royaume-Uni du 3 au 5 mars 2019

Au cours de cette visite, le Président de la Chambre des Conseillers a eu plusieurs entretiens avec des responsables britanniques, notamment le Président de la Chambre des Lords, le Président du groupe d'amitié et de coopération britano-marocain, le Secrétaire d'Etat britannique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et le PDG de la Westminster Foundation for Democracy. Les parties marocaine et britannique ont exprimé leur fierté quant à l'importance de la visite ainsi qu'à la profondeur et à la solidité des relations bilatérales existantes entre les deux Royaumes, qui représentent plus de huit siècles de coopération fructueuse dans le cadre du partage des mêmes aspirations et défis et de la recherche constante d'intérêts mutuels. Ils ont également rappelé l'importance des opportunités offertes par la position géostratégique du Maroc en tant que passerelle entre l'Europe et l'Afrique afin promouvoir le niveau des relations économiques entre les deux royaumes.

Au cours de cette visite, M. Hakim Benchamach a souligné que la Chambre des Conseillers aspire à explorer tous les horizons possibles pour améliorer le partenariat entre le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni. Il a exprimé le souhait de lancer un forum de dialogue parlementaire entre la Chambre des Conseillers et la Chambre des Lords et a présenté, dans ce contexte, un ensemble de sujets proposés à débattre conjointement dans le cadre de ce forum, tels que: Les questions de sécurité, de la migration, du changement climatique, et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Cette visite fut également l'occasion pour les deux parties de souligner le partenariat exemplaire entre la Chambre des Conseillers et la Westminster Foundation for Democracy, et d'affirmer que toutes les conditions sont maintenant réunies pour que ce partenariat soit plus profond et plus solide.

- Vote du Parlement européen à une majorité écrasante pour l'accord agricole entre l'Union Européenne et le Royaume du Maroc

Le 16 janvier 2019, le Parlement européen a voté à une majorité écrasante pour l'accord agricole avec le Royaume du Maroc, ce qui représente une reconnaissance de l'importance de l'approche stratégique adoptée par le Maroc en partenariat avec l'Union européenne. Ceci démontre en effet le statut du Royaume du Maroc eu égard à sa position géostratégique dans la région, à sa stabilité et à sa vision claire du développement en tant que partenaire de l'Europe.

Cette décision a également mis en lumière le rôle important joué par la diplomatie parlementaire, notamment à travers la vigilance et la mobilisation continue des parlementaires marocains, en particulier les membres de la Commission parlementaire mixte Maroc-UE et du Groupe d'amitié parlementaire Maroc-Union Européenne pour contrecarrer toutes les manœuvres hostiles visant à porter atteinte à l'intégrité territoriale et aux intérêts vitaux du Royaume du Maroc, ainsi qu'au partenariat entre le Maroc et l'Union européenne.

Ce vote a également été perçu comme un message fort évoquant la logique de la raison, les principes de la légitimité internationale et la primauté des intérêts stratégiques du Royaume du Maroc et de l'Union Européenne. Il s'agit d'un appel fort à poursuivre le dialogue et à renforcer le partenariat Maroc-Union européenne conformément à une vision prospective invoquant les valeurs communes et les intérêts mutuels.

- L'évaluation positive du Partenariat pour la démocratie du Parlement marocain auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Au cours de la période d'octobre 2018 à octobre 2019, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a approuvé le projet de la troisième résolution sur le partenariat pour la démocratie du Parlement marocain auprès de l'Assemblée. Cette décision reflète le niveau satisfaisant et avancé du partenariat entre les deux parties. Elle souligne les progrès accomplis par le Maroc dans le domaine de la construction démocratique, qu'il s'agisse de réformes politiques et démocratiques, de la mise en œuvre avancée de la constitution de 2011 ou du promotion des droits de l'homme.

A travers cette résolution, l'Assemblée a également souligné la grande qualité du dialogue avec le Parlement marocain, tant au niveau de la participation de la délégation marocaine aux activités de l'Assemblée que sur les diverses formes de coopération instaurées entre l'Assemblée et le Parlement marocain au cours des années 2015, 2016, 2017 et 2018. La résolution a également salué la politique migratoire du Maroc fondée sur une vision globale pour l'intégration des migrants dans la société marocaine.

Le rapporteur de la commission des questions politiques chargé d'évaluer le partenariat a mis en exergue les efforts déployés dans le cadre de la politique modèle en matière de migration, qui ont permis au Maroc de devenir un leader reconnu dans les questions de migration en Afrique et au sein de l'Union Africaine; il a aussi noté l'initiative et le soutien de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que Dieu l'Assiste, en faveur de la création d'un observatoire des migrations et la nomination d'un envoyé spécial de l'Union Africaine sur cette question. Dans le contexte africain également, l'Assemblée a décrit le Maroc comme un pont entre l'Afrique et l'Europe, appelant à ce que la pile européenne soit aussi large et solide que possible.

- Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, le Parlement marocain a organisé les travaux la 14ème session de l'Union des Conseils des États membres de l'OCI du 11 au 14 mars 2019

Sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, **que Dieu l'Assiste,** le Parlement marocain a organisé les travaux de la 14ème session de l'Union des Conseils des États membres de l'OCI du 11 au 14 mars 2019.

Cette réunion a connu un grand succès tant au niveau de la participation à haut niveau que de la discussion des divers questions liées au monde islamique, et a abouti à l'adoption de la **«Déclaration de Rabat».** A travers celle-ci, les participants ont appelé à la nécessité de construire des ponts de coopération entre les pays islamiques et de renforcer les échanges commerciaux et humains, ainsi que les investissements visant à atteindre une complémentarité économique. Ils ont également souligné l'importance vitale de la démocratie et de l'état des institutions, du respect et de la préservation des droits de l'homme dans le progrès et le développement des sociétés et de la stabilité de celles-ci, tout en veillant à promouvoir et à renforcer la participation politique effective des femmes et des jeunes.

De plus, les participants ont réaffirmé la place centrale de la cause palestinienne dans les objectifs de l'Union et ses plaidoyers, soulignant leur solidarité avec le peuple palestinien pour qu'il puisse exercer ses droits légitimes d'établir un État indépendant avec Jérusalem pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU rappelant le statut historique et spirituel de la ville de Jérusalem chez les peuples musulmans.

Les participants ont exprimé leur gratitude pour les efforts déployés par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste,** Président du Comité Al Qods de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et sa filière de terrain, l'Agence Bayt Mal Al-Quds Al-Sharif, pour préserver le statut juridique de Jérusalem, son caractère culturel et ses caractéristiques spirituelles, ainsi que pour soutenir la résilience des Jérusalémites.

- Suivi parlementaire de la Conférence internationale sur les migrations organisée par notre pays à Marrakech les 10 et 11 décembre 2018 pour l'adoption de la Charte mondiale pour des migrations sûres, régulières et organisées à travers l'organisation du Parlement marocain de la Conférence parlementaire sur les migrations en coopération avec l'Union interparlementaire les 05 et 06 décembre 2018

Le Parlement marocain a organisé la Conférence parlementaire sur les migrations en coopération avec l'Union interparlementaire les 5 et 6 décembre 2018 à l'occasion de la Conférence internationale sur les migrations organisée par le Royaume du Maroc les 10 et 11 décembre 2018 en vue de l'adoption de la Charte mondiale pour des migrations sécurisées, organisées et régulières. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du suivi parlementaire de la politique d'immigration et d'asile du Royaume du Maroc lancée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, **que Dieu l'Assiste,** dans le cadre des efforts de la communauté internationale pour mettre en place une gouvernance mondiale dans ce domaine.

La Chambre des Conseillers a considéré 2018 comme l'année de l'immigration par excellence. Ceci se traduisit par une série de séminaires organisés sur le sujet, guidés par les principales initiatives et actions du Royaume du Maroc dans l'Union Africaine, en tenant compte que :

- **Sa Majesté le Roi Mohammed VI,** que Dieu l'Assiste a approuvé sa nomination en tant que **«Leader de l'Union Africaine sur la question de la Migration»** lors du 28ème Sommet de l'UA ;
- **Sa Majesté le Roi Mohammed VI,** que Dieu l'Assiste a présenté **«Agenda africain pour la migration»**, qui vise à modifier le modèle de migration en vigueur et à définir un nouveau concept fondé sur une approche prospective et positive qui fera de la question des migrations un levier du développement commun, un pilier de la coopération Sud-Sud et un facteur de solidarité ;
- Dans le cadre de cet ordre du jour, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste** a proposé la création d'un observatoire africain des migrations et un poste d'envoyé spécial de l'Union africaine chargé des migrations pour coordonner les politiques de l'Union dans ce domaine ;
- Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a approuvé en mai 2018 la proposition de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste** pour la création d'un Observatoire africain des migrations ;
- Le 31ème Sommet de l'UA, tenu à Nouakchott du 25 juin au 2 juillet 2018, a approuvé la création de l'Observatoire au Maroc.

- Proposition d'un point d'urgence intitulé «Garantir et mettre en œuvre un mécanisme de protection internationale du peuple palestinien, conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire: «Le rôle des parlements et de l'Union interparlementaire» lors de la 140ème Assemblée générale de l'Union interparlementaire, tenue à Doha du 6 au 10 avril 2019

La Chambre des Conseillers a présenté un point d'urgence intitulé «Garantir et mettre en œuvre un mécanisme de protection internationale du peuple palestinien, conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire: Le rôle des parlements et de l'Union interparlementaire» lors de la participation de M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers aux travaux de la 140ème Assemblée générale de l'Union interparlementaire, tenue à Doha du 6 au 10 avril 2019.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre des efforts de la diplomatie parlementaire marocaine visant à souligner les positions constamment prises au service des causes arabes, en particulier de la cause palestinienne.

Cette initiative fait également partie des positions cohérentes du Royaume du Maroc, dirigées par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste**, Président du Comité d'Al Qods, visant à soutenir le peuple palestinien à défendre ses droits légitimes, historiques et inaliénables afin de construire un État indépendant avec Jérusalem pour capitale.

- Décoration de M. Abdessamad Kayouh, Premier Vice-président de la Chambre des Conseillers chargé de la diplomatie et des relations extérieures, des insignes de l'Ordre de Rio Branco « grade grand officier » octroyé par le gouvernement brésilien et le président de la République fédérative du Brésil.

L'ambassadeur de la République fédérative du Brésil a décoré M. Abdessamad Kayouh, Premier Vice-président de la Chambre des Conseillers chargé de la diplomatie et des relations extérieures, **des insignes de l'Ordre de Rio Branco « grade grand officier ». I**l s'agit d'une distinction octroyée par le gouvernement brésilien et le président de la République fédérale du Brésil.

Cette initiative est l'aboutissement d'un parcours particulier dans les relations bilatérales entre la Chambre des Conseillers et le Sénat brésilien, qui fut marqué par la signature d'un mémorandum d'accord entre les deux institutions législatives et par de nombreuses visites de coordination et de soutien mutuel dans diverses questions d'intérêt commun. Des relations qui s'inspirent de la visite historique de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** en République fédérative du Brésil en 2004,

ainsi que des perspectives prometteuses qu'elle a ouvertes pour renforcer l'amitié et la coopération existante entre le Royaume du Maroc et la République fédérative du Brésil dans divers domaines.

- Approbation du Sénat brésilien à l'écrasante majorité d'une pétition en faveur de l'initiative d'autonomie marocaine dans les provinces du sud

Dans le même contexte, le Sénat brésilien a approuvé le mercredi 04 septembre 2019 à une écrasante majorité une pétition en faveur de l'initiative marocaine pour l'autonomie dans les provinces du sud, qui «respecte l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Royaume». La pétition, qui a également salué les «valeurs communes de tolérance, de pluralisme et de diversité» qui unissent le Maroc et le Brésil, est la première du genre adoptée par le Sénat brésilien.

Ce document représente l'aboutissement d'un long processus au cours duquel le Brésil a exprimé et renouvelé, aux niveaux exécutif et législatif, un soutien clair et ferme en faveur d'une solution politique au conflit sur le Sahara marocain, dans lequel le plan d'autonomie fournit un cadre approprié pour atteindre cet objectif.

Il convient de noter qu'un certain nombre de parlements nationaux d'Amérique latine ont soumis des pétitions à leurs gouvernements pour soutenir l'initiative de l'autonomie dans les provinces du sud du Royaume du Maroc.

- Développement du programme de partenariat entre la Chambre des Conseillers et la Westminster Foundation for Democracy et exploration une coopération plus étroite

Cette période a été marquée par un develeppoment remarquable dans le processus du partenariat entre la Chambre des Conseillers et la Westminster Foundation for Democracy.

En effet, un bilan de travail commun très positif fut enregistré entre la Chambre et la Fondation. Les conditions furent réunies pour que ce partenariat soit plus solide et plus profond. Cela a été confirmé par M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers et par M. Anthony Smith, Directeur général de la Westminster Foundation for Democracy, lors de leurs discussions à Londres en mars 2019.

Ils ont exprimé leur satisfaction quant au niveau du partenariat existant entre la Chambre des Conseillers marocaine et la Westminster Foundation for Democracy, un partenariat que le Directeur général considère comme un modèle exemplaire parmi tous les partenariats que la Fondation entretient avec les assemblées législatives du monde entier.

- Construction de ponts de coopération entre l'Association des Sénats, Shura et conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe, présidée par M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, et l'Association des Sénats d'Europe

La participation de la Chambre des Conseillers en la personne de M. Abdessamad Kayouh, Premier Vice-président de la Chambre des Conseillers en charge de la diplomatie parlementaire et des relations étrangères, aux travaux de la vingtième session de l'Association des sénats d'Europe, qui a lieu à paris du 13 au 15 juin 2019, a été l'occasion de jeter les bases d'une coordination et d'une action commune entre cette importante association européenne et l'Association des Sénats, Shura et conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe, présidée par M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers.

M. Kayouh a affirmé lors de cette réunion l'implication de la Chambre de Conseillers dans les efforts visant à promouvoir le dialogue euro-africain tant au niveau bilatéral, notamment par le biais de groupes d'amitié et de coopération et de forums parlementaires, ou au niveau multilatéral, en organisant et participant à des conférences et des événements régionaux et continentaux.

Il a ainsi souligné les points communs qui unissent l'Afrique et l'Europe et la place prépondérante occupée par le Royaume du Maroc en tant que lien entre les deux continents, afin d'incarner la vision de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** dans le renforcement de la coopération Sud-Sud avec le continent européen, dans le cadre d'une approche globale et intégrée reposant sur le principe de la solidarité.

À cet égard, le Premier Vice-président de la Chambre des Conseillers chargé de la diplomatie parlementaire et des relations extérieures a proposé de poursuivre les efforts en vue de promouvoir le dialogue entre les représentants des chambres hautes des parlements, notamment par la mise en place d'un mécanisme de coordination et de communication entre l'Association des conseils du Sénat d'Europe et celle des Sénats, Shura et conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe. Il a également suggéré d'établir un plan d'action comprenant des activités conjointes pour traiter des questions d'intérêt commun telles que la migration, la sécurité, le développement durable et la coopération économique, humaine et environnementale.

- Création du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe et l'attribution de la présidence à la Chambre des Conseillers

La mise en place du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe s'inscrit dans le cadre de la déclaration finale adoptée par l'as-

sociation des conseils des Sénats, Shura et des conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe lors du Forum parlementaire économique pour l'Afrique et le monde arabe organisé par la Chambre des Conseillers en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) les 25 et 26 avril 2018, en particulier la résolution concernant la création d'un réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et le monde arabe.

Cette initiative proposée par Mr Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers et Président de l'ASSECAA, vise à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences, le débat, le dialogue et la consultation sur des questions stratégiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les régions africaine et arabe, ainsi que le renforcement du rôle des parlementaires dans l'exploration des moyens de consolider la coopération économique afro-arabe dans une perspective stratégique, participative et complémentaire, fondée sur le renforcement des relations économiques, commerciales et humaines entre l'Afrique et le monde arabe.

Dans ce contexte, la Chambre des Conseillers et l'Association des Sénats, Shura et des conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe organiseront, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du 30 au 1er novembre 2019, une conférence internationale sur la sécurité alimentaire.

Elle sera organisée dans le cadre de la présidence du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe, et dans le but de contribuer aux efforts mondiaux visant à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier le deuxième objectif qui consiste à mettre fin à la faim d'ici 2030, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une agriculture durable.

À la même occasion, le réseau se réunira pour la première fois et organisera un atelier qui sera animé par les experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

- La Chambre des conseillers et l'Association des Sénats, Shura et conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe ont organisé une conférence internationale sur «Les expériences de la réconciliation nationale» en partenariat avec le Conseil national des droits de l'homme, les 16 et 17 janvier 2019

La Chambre des Conseillers et l'Association des Sénats, Shura et conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe ont organisé une conférence internationale en partenariat avec le Conseil national des droits de l'homme sur les expériences de la réconciliation nationale qui aspire à réaliser la stabilité politique, la paix sociale et la consolidation de la paix.

La réunion s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'Association, qui a été adopté lors de la 10ème conférence de l'ASSECAA tenue au Royaume du Maroc les 20 et 21 septembre 2017 et qui comprend divers sujets, dont la consolidation de la paix, la résolution des conflits, les crises politiques et la justice transitionnelle en Afrique et dans le monde arabe.

Cet événement a été caractérisé par une débat riche et pertinent à propos des différentes expériences en matière de justice transitionnelle et de réconciliation nationale dans un certain nombre de pays d'Afrique, du monde arabe et d'Amérique latine. Au terme de leurs travaux, les participants ont adopté la « Déclaration de Rabat », soulignant l'importance de renforcer le rôle des parlements nationaux et des unions parlementaires régionales, nationales et internationales dans les processus de justice transitionnelle, en particulier de l'Union interparlementaire (UIP). Ils ont soumis à cette dernière une série de propositions et de recommandations pertinentes, notamment l'appel à l'action visant à:

- L'élaboration d'un document d'orientation sur la justice transitionnelle afin de resserrer les liens entre réconciliation, gouvernance, droits de l'homme, développement durable, paix, sécurité et justice sociale ;
- L'élaboration d'un guide sur la justice transitionnelle ;
- Etudier la possibilité de créer un groupe de réflexion mixte chargé de préparer un document d'orientation, afin de suivre l'activation du rôle des parlements aux différentes étapes et voies de la réconciliation, conformément au rôle que leur a conféré la Constitution.

Les participants à cette conférence ont également rappelé par le biais de la Déclaration de Rabat l'esprit des chartes et les principes relatifs aux droits de l'homme, les résolutions et rapports du Conseil des droits de l'homme sur la justice transitionnelle, la réparation, l'impunité et le droit à la vérité.

Ils ont souligné que la réconciliation et la justice transitionnelle ne devraient pas se limiter à exiger une justice pénale, mais devraient concilier les impératifs de la paix et de la démocratie, au développement équitable et l'état de droit, précisant en même temps que l'élément déterminant du développement des mécanismes de réconciliation et de justice transitionnelle est la disponibilité de la volonté de l'État et de la volonté des acteurs de la société de faire face au passé avec audace et courage, de bâtir l'avenir et de rétablir la confiance.

- Visite de M. Elias Castillo, Président du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes, au Royaume du Maroc les 16 et 17 janvier 2019

Lors de sa rencontre avec M. Elias Castillo, Président du Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes, à l'occasion de la visite de ce dernier au Royaume du Maroc les 16 et 17 janvier 2019, M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers a affirmé que la politique étrangère du Royaume du Maroc repose sur un choix stratégique parrainé par **Sa Majesté le roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** fondé sur la diversification des partenariats du Royaume et la promotion de la coopération Sud-Sud.

Il a souligné que le mémorandum d'accord signé entre le Parlement marocain et cette importante assemblée parlementaire continentale en avril 2018 est une traduction de la prise de conscience émergente et nouvelle qui sert les intérêts des peuples des deux régions. Il s'agit d'un point de départ pour remédier aux opportunités perdues en raison de facteurs et de contextes historiques qui ont limité la diplomatie parlementaire à des considérations idéologiques étroites.

Dans ce contexte, le Président de la Chambre des Conseillers a souligné que le Parlement marocain avait franchit des pas importants dans la perspective de la création du Forum parlementaire afro-américain, en tant que plateforme pour une action commune, un espace de dialogue, un mécanisme de plaidoyer et de faire parvenir la voix des peuples d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes dans divers forums parlementaires internationaux, ainsi qu'une enceinte pour relever les défis communs, en particulier à la lumière des transformations rapides et croissantes que connait le monde.

Pour sa part, le Président du Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes a exprimé au cours de ces entretiens sa profonde admiration pour le modèle démocratique du Royaume du Maroc sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste.

Il a souligné que la position géostratégique du Maroc dans son environnement régional lui permet de jouer un rôle central dans la facilitation du dialogue et du rapprochement entre les pays africains, arabes et latino-américains.

M. Elias Castillo a salué l'initiative du Parlement marocain de créer un forum parlementaire afro-latino-américain, exprimant la volonté du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes de travailler à la mise en place de cette initiative, ce qui contribuera à renforcer les relations entre les peuples d'Amérique latine et d'Afrique.

- Visite de travail de M. Hugo Quiroz Vallejo, Président du Parlement andin au Royaume du Maroc les 05 et 06 décembre 2018

Lors de la rencontre du Président de la Chambre des Conseillers, M. Hakim Benchamach avec M. Hugo Quiroz Vallejo, Président du Parlement andin, à l'occasion de sa visite au Royaume du Maroc les 5 et 6 décembre 2018, M. Benchamach a exprimé sa grande fierté quant à l'importance de cette visite qui reflète la solidité des relations entre la Chambre des Conseillers et le Parlement andin.

Il a rappelé l'importance stratégique que le Royaume du Maroc attache sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste à l'appui et à la diversification de ses partenariats internationaux dans le cadre de la coopération Sud-Sud, tout en soulignant les perspectives prometteuses ouvertes par la signature de l'accord du Parlement marocain en tant que partenaire avancé du Parlement andin dans le processus de renforcement des relations avec les parlements et les peuples de la région.

M. Hakim Benchamach a également exprimé la forte symbolique de cette visite sur les liens et les valeurs humaines communes du Maroc et des états membres du Parlement andin. Il a appelé à investir cet événement en ouvrant une nouvelle ère reflétant le niveau de ces relations et le contenu de l'accord de coopération en plans d'action concrets et en initiatives répondant aux défis communs et aux attentes des peuples des deux régions.

Au cours de la réunion, le Président de la Chambre des Conseillers a passé en revue divers aspects historiques, politiques et sociaux liés à la question du Sahara marocain et les risques à long terme pour la sécurité, la paix et la stabilité régionales.

Il a salué dans ce contexte la noble position exprimée par toutes les composantes du Parlement andin sur l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, en particulier son soutien à l'initiative marocaine pour l'autonomie dans les provinces du Sud comme solution juste et définitive à ce conflit dans le cadre de la souveraineté nationale et territoriale du Royaume.

Pour sa part, le Président du Parlement andin a exprimé sa fierté pour sa visite au Royaume du Maroc, qui vise à renforcer les passerelles de coopération, de partenariat et de rapprochement entre les peuples des deux régions. Il a réitéré son engagement à soutenir les efforts sérieux et déterminés déployés par le Maroc pour faire prévaloir la logique du dialogue et la recherche de solutions pacifiques aux conflits, en particulier l'initiative d'autonomie, que le Maroc a présentée comme une solution finale à ce conflit sous la souveraineté marocaine.

Pour sa part, le Secrétaire général du Parlement andin, M. Eduardo Chiliquinga, a exprimé sa profonde satisfaction quant au niveau de la coopération entre les deux institutions législatives et leur rôle au service des intérêts des peuples des deux régions, tout en soulignant la nécessité de traduire la volonté politique commune en programmes de travail concrets, afin d'échanger les expériences et de consolider et approfondir les relations d'amitié distinguées et de coopération entre les deux parties.

Par la même occasion, il a affirmé que le soutien des composantes du Parlement andin aux efforts sérieux déployés par le Maroc pour trouver une solution pacifique et définitive au conflit du Sahara marocain.

- Visite de travail de Mme Gabriela Guevas, Présidente de l'Union Interparlementaire (UIP) au Royaume du Maroc les 06 et 07 décembre 2018

Lors d'une réunion avec Mme Gabriela Guevas, Présidente de l'Union interparlementaire, à l'occasion de sa visite au Royaume du Maroc les 5 et 6 décembre 2018 et en marge de sa participation à la Conférence interparlementaire sur les migrations organisée par le Parlement marocain en partenariat avec l'Union interparlementaire, M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, a exprimé sa satisfaction quant au niveau des relations de coopération entre le Parlement marocain, y compris la Chambre des Conseillers et l'Union interparlementaire.

En effet, celles-ci se sont caractérisées par une dynamique qualitative et distinctive qui a permis d'examiner un certain nombre de questions qui préoccupent les parlementaires du monde entier, notamment celles liées à la nouvelle génération d'agendas internationaux tels que le développement durable en 2030, le changement climatique, la justice sociale et la migration.

M. Hakim Benchamach a renouvelé l'engagement et le soutien de la Chambre des Conseillers aux efforts de l'Union interparlementaire (UIP) en tant qu'organisation internationale établie de longue date, afin de relever les défis intercontinentaux, en particulier ceux auxquels les pays du Sud sont confrontés, afin de contribuer à l'édification d'un nouvel ordre international moins violent et plus juste, dans le cadre d'un système équitable et équilibré.

Dans ce contexte, il a souligné que le modèle marocain en matière de lutte contre la violence et l'extrémisme et sa politique phare en matière de gestion des migrations constituent des expériences intéressantes que les parlementaires marocains peuvent partager avec leurs partenaires au sein de l'Union interparlementaire.

Pour sa part, la Présidente de l'Union interparlementaire s'est déclarée fière de sa visite au Royaume du Maroc et de sa participation à cette importante manifestation parlementaire internationale, qui constitue un autre élément des activités et initiatives entreprises par le Parlement marocain, notamment la Chambre des Conseillers en partenariat et en coordination avec l'Union interparlementaire. Elle s'est félicitée de la vitalité des parlementaires marocains et de leur participation active au sein de l'Union interparlementaire, en particulier au sein des groupes africains et arabes.

En outre, elle a souligné que la voie démocratique et la stabilité au Maroc, malgré sa présence dans un voisinage et un environnement complexes, s'appuient sur des institutions fortes, y compris le Parlement marocain, qui a toujours contribué à des initiatives spécifiques pour relever les nouveaux défis, tant au niveau régional qu'international, notamment ceux liés à la violence et au terrorisme, aux migrations, au changement climatique et à la sécurité alimentaire et énergétique.

- Visite de travail de M. Rodolfo Urtubey, Président du groupe géopolitique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'Union interparlementaire et membre du Sénat argentin au Maroc les 16 et 17 janvier 2019

Le président de la Chambre des conseillers, M. Hakim Benchamach, s'est entretenu avec le Président du groupe géopolitique de l'Union interparlementaire pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le sénateur Argentin, M. Rodolfo Urtubey lors d'une visite de travail effectuée par ce dernier au Royaume du Maroc à l'invitation de la Chambre des Conseillers pour participer aux travaux de la conférence internationale sur «Les expériences de réconciliation nationale en quête de stabilité politique, de paix sociale et de consolidation de la paix».

La conférence fut organisée par la Chambre des Conseillers et l'Association des Sénats, Shura et des conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe en partenariat avec le Conseil national pour les droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les 17 et 18 janvier 2019.

Au cours de ces discussions, le Président de la Chambre des Conseillers a souligné l'excellence des relations d'amitié et de coopération existant entre le Royaume du Maroc et la République d'Argentine, tout en rappelant l'importance de la visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste dans certains pays d'Amérique latine, dont l'Argentine en 2004, et les perspectives prometteuses de cette visite dans le processus de renforcement et de consolidation des relations bilatérales des deux pays au service de la coopération Sud-Sud.

A cet égard, il a appelé à investir les opportunités offertes par la position géostratégique du Maroc et de l'Argentine afin de construire un partenariat modèle qui profitera aux deux parties, tout en soulignant l'importance et le rôle de la coopération institutionnelle parlementaire dans le renforcement des relations bilatérales, et en rappelant dans ce contexte le mémorandum d'accord signé par la Chambre des Conseillers avec son homologue argentin en juillet 2017, marquant le début d'une nouvelle phase dans la diplomatie parlementaire entre les deux pays.

Au niveau de la coopération avec l'Union interparlementaire (UIP), M. Hakim Benchamach a passé en revue les diverses initiatives qui ont caractérisé le travail du Parlement marocain, y compris la Chambre des Conseillers, en ce qui concerne l'agenda de cette organisation interparlementaire importante. Il a noté le soutien apporté par le groupe géopolitique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à diverses initiatives du Parlement marocain visant à promouvoir la coopération Sud-Sud.

De son côté, M. Rodolfo Urtubey a salué les relations profondes et solides entre son pays et le Royaume du Maroc dans divers domaines, soulignant l'importance de renforcer la coordination et la consultation entre les parlements des deux pays dans diverses instances parlementaires régionales et internationales, afin de défendre les intérêts communs des deux pays.

Il a également souligné l'importance de l'initiative visant à créer un forum parlementaire afro-latino-américain, tout en réitérant son soutien à cette initiative importante, d'autant plus que les pays du Sud ont besoin de tels mécanismes pour répondre aux aspirations et attentes de leurs peuples et unifier leurs paroles pour faire face à un système international qui nécessite de nombreuses réformes et un travail commun, afin de bâtir un avenir juste et équitable pour tous.

- Visite de travail de Mme Amal Abdullah Al Qubaisi, Présidente du Conseil national fédéral des Émirats arabes unis au Royaume du Maroc du 11 au 14 mars 2019 et signature d'un mémorandum d'accord sur la coopération bilatérale entre les deux Chambres

Au cours de cette visite, M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, a exprimé sa profonde fierté quant à l'importance de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et de fraternité qui unissent les deux peuples frères sous la conduite éclairée des dirigeants des deux pays, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que dieu l'Assiste** et son frère Cheikh Khalifa Ben Zayed Al Nahyan, et leur vision tournée vers l'avenir au service des intérêts des pays et des peuples.

Il a souligné l'importance des dénominateurs communs qui unissent les deux peuples, tout en affirmant la profondeur des relations fraternelles tissées au cours de l'histoire et appelant à leur consolidation et adaptation aux aspirations et aux défis des peuples des deux pays frères.

Il a également appelé au renforcement de la coopération institutionnelle parlementaire par l'élaboration de projets concrets et de plans d'action, ainsi que l'échange et le partage des expériences et la consolidation de la coordination et de la consultation dans divers forums parlementaires régionaux et internationaux sur des questions d'intérêt commun.

Le Président de la Chambre des Conseillers a loué le soutien continu des Émirats arabes unis sur les questions nationales, en particulier l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

Pour sa part, la Présidente du Conseil fédéral des Émirats arabes unis a vivement salué les éminentes relations bilatérales historiques entre les deux pays frères, considérant que le Maroc, sous la sage conduite de S**a Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste,** est un partenaire stratégique exceptionnel et un allié historique important des Émirats arabes unis dans la région.

Mme Amal Abdullah Al-Qubaisi a déclaré que les parlements ont un rôle très actif et influent dans la promotion et le développement des relations bilatérales entre les deux pays.

Elle a ainsi exprimé sa fierté de signer un mémorandum d'accord et de coopération entre les parlements des deux pays afin de donner un nouvel élan et une forte dynamique à la diplomatie parlementaire au service des intérêts communs des deux pays frères.

La Présidente du Conseil national fédéral des Émirats arabes unis a réitéré le soutien ferme et indéfectible de son pays au Sahara marocain et à toutes ses questions justes et légitimes, notant dans le même contexte l'importance de l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste et de son soutien au lancement d'un dialogue maroco-algérien visant à résoudre pacifiquement les différends bilatéraux, en tenant compte du bon voisinage.

Elle a également salué les efforts du Maroc pour soutenir les fondements de la stabilité de la Libye, en s'engageant dans le dialogue entre les parties libyennes, qui a abouti à l'accord de Skhirat, affirmant dans ce contexte que les EAU est déterminée à soutenir tous les efforts internationaux visant à rétablir la sécurité et la stabilité en Libye.

Elle a également souligné le rôle joué par le Maroc dans la lutte contre les groupes terroristes et l'idéologie extrémiste et le soutien de toutes les initiatives pacifiques appelant à l'instauration de la sécurité et de la stabilité et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

- Visite de travail de M. Mustafa Sentop, Président de la Grande Assemblée nationale de la République de Turquie au Royaume du Maroc les 13 et 14 mars 2019

Lors de son entretien avec le Président de la Grande Assemblée nationale de la République de Turquie, à l'occasion de la visite de dernier au Royaume du Maroc, le Président de la Chambre des Conseillers, M. Hakim Benchamach, a exprimé sa fierté quant à la qualité et la solidité des relations étroites entre les deux pays et les deux peuples qui s'étendent sur 500 ans. Il a exprimé le souhait que cette visite contribuerait à donner un nouvel élan au processus de renforcement des relations bilatérales entre les deux pays amis.

M. Hakim Benchamach a invité la partie turque à exploiter toutes les opportunités et possibilités offertes par l'emplacement géostratégique des deux pays pour promouvoir les relations de coopération et les hisser à un partenariat stratégique multidimensionnel bénéfique aux deux parties, notamment à la lumière de la ferme volonté des dirigeants des deux pays, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** et Son Excellence le Président Recep Tayyip Erdogan, dans le but de renforcer la coopération bilatérale de manière à couvrir tous les domaines.

Dans ce contexte, le Président de la Chambre des Conseillers a proposé le lancement de l'initiative d'un Forum parlementaire maroco-turc, qui servirait de cadre de dialogue permanent, d'espace de concertation et de mécanisme de promotion et de consolidation des relations bilatérales des deux pays face à une nouvelle génération de défis sécuritaires, économiques et climatiques.

A cette occasion, il s'est félicité de la position ferme et claire de la République de Turquie sur la question de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et de son soutien constant aux efforts déployés par le Maroc pour trouver une solution définitive au différend concernant le Sahara marocain en tant que vestige de la guerre froide.

Pour sa part, le Président de la Grande Assemblée nationale de la République de Turquie a souligné la profondeur historique des liens entre les deux pays et les deux peuples, exprimant son admiration pour les progrès accomplis par le Royaume du Maroc sous la conduite sage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, en tant que pays jouant un rôle important dans la région nord-africaine, le monde isla-

mique et le bassin méditerranéen.

Le responsable turc a appelé à la mise en place d'un partenariat économique à la hauteur des relations historiques entre les deux pays, d'autant plus que les deux parties disposent d'un accord de libre échange qui les incite à tirer parti des capacités et opportunités disponibles dans les deux pays.

En ce qui concerne le Sahara marocain, le responsable turc a réitéré le soutien de son pays aux efforts déployés par le Maroc et les Nations Unies pour trouver une solution définitive au conflit du Sahara marocain. Il a souligné que la République de Turquie n'autoriserait aucune partie à mener des activités hostiles aux intérêts supérieurs du Maroc sur le sol turc, tout en appréciant le soutien du Royaume du Maroc aux causes justes de son pays.

- Visite de travail de M. Christian Cambon, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, président du groupe de coopération et d'amitié franco-marocain, au Royaume du Maroc du 13 au 18 avril 2019

La visite de M. Christian Cambon et de sa délégation au Royaume du Maroc s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations entre le Maroc et la France, ainsi que la consolidation de la coopération parlementaire entre les institutions législatives des deux pays. Ce fut également l'occasion de se renseigner sur les qualifications économiques et les opportunités d'investissement dans les régions du sud du Royaume du Maroc, en particulier la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Au cours de cette visite, la délégation parlementaire a eu des entretiens avec des responsables locaux et régionaux, notamment le président de la région de Dakhla-Oued Eddahab et le préfet d'Aousserd. Ces entretiens ont été consacrés à des discussions sur les aspects de développement économique et social dans la région et sur les efforts du Maroc pour promouvoir la stabilité régionale face aux défis sécuritaires.

A cette occasion, le président du groupe d'amitié parlementaire franco-marocain, président du Comité des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat français, a salué les projets d'investissement réalisés à la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab dans un certain nombre de secteurs économiques, sociaux et de développement.

À cet égard, il s'est félicité de la présence de nombreux investisseurs et entreprises françaises œuvrant pour soutenir et promouvoir la dynamique économique de la région.

Pour sa part, M. Abdessamad Kayouh, Premier vice-président de la Chambre des Conseillers en charge de la diplomatie parlementaire et des relations extérieures, pré-

sident du groupe d'amitié parlementaire franco-marocain, a souligné l'importance de la diplomatie parlementaire dans le renforcement des relations de coopération entre les institutions dans les deux pays. Il a déclaré que cette visite était une occasion de souligner le rôle joué par le Maroc, avec la France, pour instaurer la sécurité et renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, la migration clandestine et le crime organisé en Afrique subsaharienne.

- Visite de travail de M. Hirofumi Nakasone, Président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Conseillers du Japon au Royaume du Maroc du 08 au 12 septembre 2019

La visite du président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Conseillers du Japon, M. Hirofumi Nakasone fut l'occasion pour les deux parties d'exprimer leur profonde satisfaction au niveau des relations distinguées reliant les souverains des deux pays, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** et Sa Majesté l'empereur du Japon.

Ces relations reposent sur une reconnaissance mutuelle, des valeurs humaines communes et visent à accorder les points de vue des deux pays et des deux peuples amis sur de nombreuses questions d'intérêt commun et à participer activement aux efforts de paix et stabilité internationales.

Au cours de cette visite, les deux parties ont exprimé leur volonté de promouvoir les relations entre le Maroc et le Japon à un niveau optimal grâce à un partenariat multidimensionnel modèle, en rappelant à cet égard la visite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** au Japon en novembre 2005 qui a permit de développer des relations particulières entre les deux pays.

Lors de sa rencontre avec le président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Conseillers du Japon, M. Abdessamad Kayouh, premier vice-président de la Chambre des conseillers, en charge de la diplomatie et des relations extérieures, a souligné l'importance des échanges de vues entre les deux parties en vue d'explorer de nouveaux horizons permettant d'approfondir la coopération entre les deux pays et d'optimiser les possibilités de coopération économique bilatérale et les nombreuses opportunités d'investissement prometteuses.

A cette occasion, il a appelé à activer la proposition du Président de la Chambre des Conseillers, M. Hakim Benchamach, de créer un forum parlementaire entre la Chambre des Conseillers du Maroc et la Chambre des Conseillers du Japon compte tenu de l'importance de ce mécanisme pour renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays.

- Visite de M. Wang Min, vice-président de la commission des affaires étrangères du comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC) et vice-président du groupe d'amitié Chine-Afrique au Maroc les 5 et 6 septembre 2019

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la dynamique qualitative des relations parlementaires entre le Maroc et la Chine et dans le contexte du renforcement des relations de partenariat distinguées entre le Royaume du Maroc et la République populaire de Chine.

Ces liens ont été renforcés par la visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en République populaire de Chine en mai 2016 et par les perspectives prometteuses de cette visite propice à l'établissement d'un partenariat stratégique global entre les deux pays.

Le but de cette visite était de consolider la bonne amitié et la coopération existante entre la Chambre des conseillers et le Comité national de la CCPPC, afin de rechercher les moyens de renforcer les relations économiques des deux pays et de consolider le rôle de la diplomatie dans divers domaines au service des intérêts des deux pays et peuples amis.

À cette occasion, on confirma la proposition du président de la Chambre des conseillers, M. Hakim Benchamach, faite lors de sa visite en République populaire de Chine du 18 au 22 décembre 2017 de créer un «forum parlementaire maroco-chinois».

- Visite du Président du Groupe d'amitié parlementaire omano-marocain au Conseil d'État du Sultanat d'Oman, M. Abdelkader Bin Salim Al-Dahab, au Royaume du Maroc du 1er au 4 avril 2019

Au cours de cette visite, le Président de la Chambre des Conseillers, M. Hakim Benchamach, a évoqué les liens solides qui unissent le Royaume du Maroc au Sultanat d'Oman, fondés sur la coopération fructueuse, le respect mutuel et la ferme volonté des dirigeants des deux pays, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** et Sa Majesté le sultan Qabus Ibn Saïd Ibn Sultan.

Il a exprimé le souhait que cette visite contribuerait à l'établissement de relations exemplaires servant les intérêts communs des deux peuples frères, et le renforcement des liens de solidarité et d'intégration entre les peuples de la nation arabe et islamique.

Le Président de la Chambre des Conseillers a réitéré son appréciation et sa gratitude envers le Sultanat d'Oman pour ses positions inébranlables en faveur de l'unité et de

la souveraineté du Maroc sur son territoire, tout en appelant au renforcement et au développement des relations économiques entre les deux pays afin d'être au niveau de l'excellence des relations politiques.

Dans le contexte parlementaire, M. Hakim Benchamach a appelé la partie omanaise à renforcer les relations entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Conseil d'État omanais par le biais de programmes de travail conjoints concrets visant à activer le mémorandum d'accord signé entre les deux parties, à échanger les expériences et à intensifier la coordination et la consultation dans divers forums parlementaires internationaux sur des sujets d'intérêt commun.

Il a ainsi souligné le rôle distingué joué par le Sultanat d'Oman face aux défis dont fait face la nation arabe et islamique, en particulier la question palestinienne, rappelant les profondes connotations de «l'appel d'Al Qods» signé par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste,** Président du Comité d'Al Qods, et par Sa Sainteté le Pape François qui vise à préserver et à promouvoir le caractère particulier d'Al Qods Al Charif en tant que ville multi religieuse, dotée de la dimension spirituelle et de l'identité unique de la Ville sainte.

La partie omanaise a salué les relations distinguées entre les deux pays et les deux peuples frères et la grande similitude de leurs positions sur diverses questions arabes et islamiques, notamment la question palestinienne, grâce à la sagesse des dirigeants des deux pays, Sa Majesté le Sultan Qabus ibn Saïd ibn Sultan et son frère Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste.

Il a exprimé l'espoir qu'une nouvelle composante serait formée dans le cadre de la consolidation des relations bilatérales, appelant à accorder plus d'attention aux relations économiques afin de répondre aux aspirations et attentes des deux pays et peuples.

- Organisation de la Chambre des Conseillers de la réunion constitutive du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe et approbation de son projet de charte fondatrice le 16 janvier 2019

La Chambre des Conseillers a organisé le 16 janvier 2019 la réunion constitutive du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe et a approuvé son projet de charte fondatrice.

La création du réseau fait suite aux recommandations de la déclaration finale adoptée par l'Association lors du Forum économique parlementaire pour l'Afrique et le monde arabe organisé par la Chambre des Conseillers, l'association des Sénats, Shura et des conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les 25 et 26 avril 2018,

suite aux directives de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** lors du Sommet d'Addis-Abeba de l'Union africaine (UA), le 31 janvier 2017, sur le thème de la sécurité alimentaire.

En tant que cadre institutionnel et espace parlementaire, le réseau cherche à promouvoir l'échange d'informations, d'expériences, de débats, de dialogues et de consultations sur des questions stratégiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les régions africaine et arabe.

Il aspire également à renforcer le rôle des parlementaires ainsi que des gouvernements et des secteurs concernés, en explorant les moyens de consolider la coopération économique afro-arabe à partir d'une perspective stratégique, participative et intégrative.

Lors de la réunion constitutive, les délégations ont décidé d'octroyer sa présidence à la Chambre des Conseillers et de définir le siège du réseau au Maroc, compte tenu de l'expérience accumulée par celui-ci en matière de sécurité alimentaire et de l'attention particulière accordée à cette question.

- le Parlement marocain a abrité la troisième réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'Union des conseils des États membres de l'OCI le 17 juillet 2019

Au cours de cette réunion, les participants ont discuté des mesures nécessaires pour améliorer la performance de l'Union et ses méthodes de travail, que ce soit au niveau de la conférence ou des comités, en plus de l'activation des travaux des comités de l'Union et du mécanisme de tenue de ses réunions périodiques.

Le parlement marocain a noté que cette session extraordinaire est une réponse qui reflète la conscience collective de l'ampleur des défis auxquels le monde musulman est confronté et la détermination commune de l'Union à contribuer à apporter les réponses nécessaires aux questions auxquelles sont confrontés les pays, les nations et les parlements musulmans.

A cette occasion, il a appelé à rendre le travail de l'Union plus efficace et plus efficient, à rechercher un consensus entre ses membres sur les questions qu'il traite et à consacrer l'indépendance de l'Union en tant qu'organisation parlementaire multilatérale, outre une interaction politique influente avec les nouveaux événements survenus dans le monde islamique et dans les contextes régionaux.

D'autre part, le Parlement marocain a proposé la création du «Prix Palestine pour la démocratie et la justice historique», afin de rétablir l'intérêt international pour la

question palestinienne dans un contexte régional et international dont les événements ont terni cette question et ont abandonné le peuple palestinien à l'occupation. Ainsi, il a tenu à rappeler à la communauté internationale, en particulier au Groupe interparlementaire, les droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Parlement marocain a souligné la nécessité de travailler ensemble avec les Nations Unies pour identifier et adopter une Journée mondiale contre l'islamophobie, l'extrémisme et l'intolérance, ainsi que pour la tolérance et le dialogue des civilisations, par le biais de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- La Chambre des conseillers a abrité le Forum des futurs leaders du Maghreb le 13 juillet 2019

La Chambre des Conseillers a abrité l'événement, qui s'est achevé par la sélection d'éminents leaders de la jeunesse marocaine et tunisienne qui se joindront à leurs homologues représentant 11 autres pays dans le cadre du programme britannique «Youth Leadership».

Le concours fut organisé dans le cadre du programme «Youth Leadership», une initiative pionnière organisée par le British Council - Organisation internationale britannique pour les relations culturelles et les possibilités éducatives. Ce programme prestigieux vise à soutenir et à former la prochaine génération de futurs dirigeants dans le monde entier, en les tenant informés du développement de leurs compétences en matière de politique et en établissant des relations internationales qui leur permettront de réaliser des changements positifs dans le monde entier.

Treize pays ont participé à l'édition 2019 du programme «Youth Leadership»: Canada, Égypte, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pologne, Tunisie, États-Unis et les quatre pays du Royaume-Uni: Angleterre, pays de Galles, Écosse et Irlande du Nord.

- Le Parlement marocain a accueilli la 27ème session de l'Assemblée régionale africaine de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les 14 et 15 juin 2019

Au cours de cette session, les participants ont abordé un certain nombre de sujets concernant principalement «l'intégration régionale en Afrique» et «le système parlementaire en Afrique:Nouveaux défis», ainsi que l'examen d'un rapport sur le programme numérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui examine la situation politique et la sécurité en Afrique francophone, en particulier au Sahel.

A cette occasion, le Parlement marocain a souligné que l'Assemblée devrait investir dans la recherche des méthodes et moyens nécessaires pour élever le niveau de performance parlementaire et de gouvernance des pays africains afin de relever les défis du développement.

Il a souligné qu'il importait d'encourager les parlements à renouveler leurs mécanismes et à développer leurs performances institutionnelles afin d'assurer une meilleure intervention au niveau de la législation et du suivi et contribuer avec les gouvernements au progrès et au développement démocratiques ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois et de politiques efficaces.

Il a noté que l'objectif principal, dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Assemblée régionale d'Afrique, était de renforcer les pouvoirs des parlements dans la vie politique, de défendre les intérêts et les aspirations des peuples africains, de consolider leur solidarité, d'approfondir leur culture démocratique, d'instaurer l'état de droit et le respect des droits de l'homme, soulignant que la promotion des dynamiques régionales et de l'intégration continentale reste inévitable pour unifier le continent africain et renforcer sa position sur la scène internationale. De plus, il a estimé que cette intégration continentale, en cours de formation, sera concrétisée par la création d'une zone franche d'échanges continentaux.

- Création et activation du groupe d'amitié et de coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Sénat tchèque en tant que mécanisme permettant de accompagner la dynamique des relations bilatérales distinguées entre le Royaume du Maroc et la République tchèque

La proposition de créer et d'activer le groupe d'amitié et de coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Sénat tchèque s'est inscrite dans le cadre du renforcement de l'orientation stratégique dans laquelle le Royaume du Maroc était impliqué pour la diversification des partenariats stratégiques avec les puissances internationales et régionales, en s'ouvrant à diverses régions du monde et en incluant les pays de l'Europe de l'Est.

Elle a également suivi l'évolution des relations avec la République tchèque ces dernières années, en particulier après la visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, dans ce pays en 2016. Cette visite a en effet ouvert de nouvelles perspectives prometteuses de coopération entre le Maroc et la République tchèque, notamment dans sa dimension économique.

Cette initiative a souligné l'importance de l'action parlementaire commune et son rôle dans la promotion et le développement des relations entre le Royaume du Maroc et la République tchèque en tant que puissances régionales jouissant d'un grand respect tant au niveau régional qu'international.

II- Bilan global

Diplomatie parlementaire, partenariat et coopération internationale

Au cours de la période octobre 2018 - octobre 2019, le Bureau de la Chambre des Conseillers s'est attelé à la mise en œuvre du plan d'action de la Chambre à partir de 2015 et du plan stratégique dans le domaine de la diplomatie parlementaire et des relations extérieures, qui reposent sur les orientations stratégiques des discours Royaux de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste.**

Ces plans d'action se sont basés sur les initiatives novatrices de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste** à divers niveaux, ainsi que sur les rôles et les prérogatives de la Chambre des Conseillers dans la scène diplomatique parlementaire nationale.

Nous évoquons en particulier, le positionnement stratégique et structuré auprès des assemblées parlementaires régionales, continentales et internationales et les rassemblements qui représentent une orientation stratégique pour le Royaume du Maroc dans le but de défendre les intérêts suprêmes du Royaume et d'aboutir à des résolutions avancées et des positions en faveur de l'intégrité territoriale du Maroc et de l'initiative marocaine de l'autonomie des provinces du sud.

À travers toutes ses composantes, la Chambre des Conseillers a pu réaliser de nombreux acquis qui ont contribué à promouvoir la diplomatie parlementaire.

Ainsi, les délégations de la Chambre des Conseillers ont participé à de nombreuses manifestations régionales, continentales et internationales et ont organisé de multiples visites importantes au Maroc dans le but de défendre les intérêts vitaux de notre pays et de promouvoir le modèle démocratique marocain, ainsi que de faire valoir la suprématie marocaine dans de nombreuses questions globales au niveau régional.

Dans ce contexte, le Président de la Chambre des Conseillers, M. Hakim Benchamach, a entrepris des activités officielles, à savoir:

- Visites de travail en République du Panama et en Équateur ;
- Visite de travail au Royaume Uni ;
- Création du Forum parlementaire Afro-Latino-Américain ;
- Renouvèlement et elargissement de l'accord entre la Chambre des Conseillers et la Westminster Foundation for Democracy ;
- Poursuite de la mise en œuvre le programme de travail de l'Association des Sénats, Shura et des conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe et organiser la Conférence internationale sur la réconciliation nationale ;
- Création et présidence du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe ;

- Construction de ponts de coopération entre l'Association des Sénats, Shura et les conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe et l'Association des Sénats en Europe ;
- Signature d'un mémorandum d'accord de coopération bilatérale entre le Président de la Chambre des Conseillers et la Présidente du Conseil national fédéral des Émirats arabes unis dans le cadre de sa visite de travail au Royaume du Maroc ;
- Proposition d'un point d'urgence intitulé «Garantir et mettre en œuvre un mécanisme de protection internationale du peuple palestinien, conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire: Le rôle des parlements et de l'Union interparlementaire» lors de la 140ème Assemblée générale de l'Union interparlementaire, tenue à Doha du 6 au 10 avril 2019.

Afin de renforcer ses relations bilatérales et multilatérales et sa position au sein des structures d'unions et d'associations parlementaires régionales, continentales et internationales, la Chambre des Conseillers a intensifié son action diplomatique par le biais de visites officielles et par l'organisation de séminaires et de conférences en partenariat avec les parlements nationaux, régionaux et internationaux. En effet, la période Octobre 2018 - Octobre 2019 a été caractérisée par les activités et les acquis suivants:

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, le Parlement marocain a organisé les travaux de la 14ème session de l'Union des Conseils des États membres de l'OCI qui ont abouti à l'adoption de la «Déclaration de Rabat». A travers celle-ci, les participants ont appelé à la nécessité de construire des ponts de coopération entre les pays islamiques et de renforcer les échanges commerciaux et humains, ainsi que les investissements optimaux pour l'intégration économique tout en veillant à promouvoir et à renforcer la participation politique effective des femmes et des jeunes. De plus, Ils ont réaffirmé la place centrale de la cause palestinienne, en soulignant leur solidarité avec le peuple palestinien pour qu'il puisse exercer ses droits légitimes d'établir un État indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Les participants ont exprimé leur gratitude pour les efforts déployés par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste,** Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et sa filière de terrain, l'Agence Bayt Mal Al-Qods Al-Sharif, pour préserver le statut juridique de Jérusalem, son caractère culturel et ses caractéristiques spirituelles, ainsi que pour soutenir la résilience des Jérusalémites.

Le Parlement marocain a organisé la Conférence parlementaire sur les migrations en coopération avec l'Union interparlementaire les 06 et 07 décembre 2018 à l'occasion de la Conférence internationale sur les migrations organisée par le Royaume du Maroc à Marrakech en vue de l'adoption de la Charte mondiale pour des migrations sécurisées,

organisées et régulières. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du suivi parlementaire de la politique d'immigration et d'asile lancée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste,** dans le cadre plus large des efforts de la communauté internationale pour mettre en place une gouvernance mondiale dans ce domaine.

Cette période a également été marquée par le vote à l'écrasante majorité du Parlement européen sur l'accord agricole avec le Royaume du Maroc, qui a mis en exergue le rôle important joué par la diplomatie parlementaire par le biais de la vigilance et de la mobilisation continue des parlementaires marocains dans le cadre de la diplomatique nationale. Il a approuvé le statut particulier dont jouit le Royaume auprès de l'Union européenne, notamment en tant que partenaire stratégique distingué compte tenu de sa position géographique stratégique dans le voisinage de l'Europe et de son rôle pionnier au niveau du monde arabe et de l'Afrique.

La ratification de cet accord par le Parlement européen constitue un vote clair et qualitatif en faveur d'une approche stratégique adoptée par le Maroc en partenariat avec l'Union européenne, conformément à une vision économique claire de la partie marocaine.

Dans le même contexte européen, cette période a été marquée par l'évaluation positive du Partenariat pour la démocratie du Parlement marocain auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Cela témoigne de la reconnaissance par l'Assemblée des progrès continus dans le processus de partenariat entre le Parlement marocain et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en tant que modèle de la politique européenne de voisinage et de la dynamique des réformes adoptées par le Royaume du Maroc. Ces réformes s'articulent au niveau de la consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie et de la promotion des droits de l'homme, conformément aux valeurs et principes communs aux marocains et européens, ainsi qu'à la présence marocaine dans l'espace juridique européen.

Cette décision positive a également ouvert des perspectives prometteuses dans la voie du partenariat pour la démocratie et des efforts du Parlement marocain pour hisser ce statut, de s'impliquer davantage dans les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et d'apporter une contribution plus efficace aux défis communs, notamment ceux liés à la sécurité, la stabilité, la migration, la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, le développement durable et la conservation de l'environnement.

Au niveau bilatéral, la Chambre des Conseillers a accueilli plusieurs délégations, des présidents de parlements nationaux, régionaux et continentaux et des personnalités diplomatiques. Il s'agit de:

Au niveau des présidents de parlements nationaux et des partis politiques :

Le Président du Conseil de la Shura du Royaume d'Arabie saoudite, le Président du Conseil de la Shura de l'Etat du Qatar, la Présidente du Conseil national fédéral des Émirats arabes unis, le Président du Conseil de Shura du sultanat d'Oman, la Présidente du Conseil fédéral éthiopien, le Président du Sénat français, le Président de la Grande Assemblée nationale de la République de Turquie, le Président de la Chambre des Lords britannique, le président de la Chambre des représentants de la République d'Irlande, le

Président de l'Assemblée nationale de la République de Guinée Conakry, le Président de l'Assemblée nationale de la République du Niger, le Président de l'Assemblée nationale de la République de l'Équateur, le Président de l'Assemblée législative de la République du Costa Rica, le Président de l'Assemblée nationale de la République d'El Salvador, le Vice-président de l'Assemblée nationale de la République du Panama, le Vice-président de l'Assemblée nationale de la République populaire de Chine, le Vice-président du Conseil suprême de l'État de l'État de Libye, le Premier Vice-président du Conseil des représentants iraquien, le Président de la commission des affaires étrangères du Sénat de la République de Colombie, le Président de la commission des affaires étrangères du Sénat mexicain, la Présidente de la commission des affaires étrangères du Parlement du Royaume de Thaïlande, le Président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés de Colombie et une délégation parlementaire de la République de Mozambique.

Au niveau des présidents et des délégations des parlements régionaux, continentaux et internationaux:

La Présidente de l'Union interparlementaire, le Président du Parlement panafricain, le Président du Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Président du Parlement andin, le Président du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président du Groupe géopolitique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'Union interparlementaire et le Représentant du Parlement de la République de l'Équateur au Parlement andin.

Au niveau des groupes d'amitié et de coopération:

Le Président du groupe d'amitié et de coopération franco-marocain, Président de la commission des affaires étrangères et de la défense, le Président du groupe d'amitié et de coopération britano-marocain, le Président du groupe d'amitié et de coopération parlementaire omano-marocain au Conseil d'État du Sultanat d'Oman, le Vice-président du groupe d'amitié et de coopération Chine-Afrique et le Vice-président du comité des affaires étrangères du comité national de la CCPPC.

Au niveau gouvernemental:

Le Premier ministre de la République tchèque, le Premier ministre de la République de Bulgarie, le Ministre de la Justice du Royaume d'Espagne, le Secrétaire d'État au Foreign Office britannique chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Secrétaire d'État adjoint aux Affaires politiques des États-Unis d'Amérique et le Secrétaire général du ministère britannique des Affaires étrangères.

Au niveau des ambassadeurs des pays accrédités auprès du Royaume du Maroc:

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale de Russie auprès du Royaume du Maroc, l'Ambassadeur de la République fédérale du Brésil auprès du Royaume du Maroc et l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite auprès du Royaume du Maroc.

Au niveau desorganisations, agences et institutions nationales et internationales:

Responsables de partis démocratiques nord-africains, PDG de la Westminster Foundation for Democracy, Délégation du Conseil américain des jeunes dirigeants politiques, Experts de l'Union européenne sur le programme d'assistance technique et le soutien à la réforme de l'éducation, Représentant de la Fondation Konrad Adenauer au Maroc, Représentants de la Fédération de la Haute Commission de la culture de Catalogne, Président de l'Autorité arabe internationale de reconstruction en Palestine, Vice-président de l'Institution de contrôle des finances publiques du Koweït, Délégation de la Fédération internationale des syndicats arabes et Président du Centre marocain international d'écriture.

III- Bilan détaillé

Diplomatie parlementaire, partenariat et coopération internationale

I. Les visites bilatérales:

- Visite de travail de M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, au Royaume-Uni du 3 au 5 mars 2019
- Visite de travail de M. Hakim Benchamach, Président de la Chambre des Conseillers, aux Républiques du Panama et de l'Équateur du 15 au 19 juin 2019
- Visite de travail de M. Mustafa Sentop, Président de la Grande Assemblée nationale de la République de Turquie au Royaume du Maroc les 13 et 14 mars 2019
- Visite de travail de Mme Amal Abdullah Al Qubaisi, Présidente du Conseil national fédéral des Émirats arabes unis au Royaume du Maroc du 11 au 14 mars 2019
- Visite de travail de M. Elias Castillo, Président du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes, au Royaume du Maroc les 16 et 17 janvier 2019
- Visite de travail de M. Hugo Quiroz Vallejo, Président du Parlement andin au Royaume du Maroc les 05 et 06 décembre 2018
- Visite de travail de Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire (UIP) au Royaume du Maroc les 06 et 07 décembre 2018
- Visite du Président du Groupe d'amitié parlementaire omano-marocain au Conseil d'État du Sultanat d'Oman, M. Abdelkader Bin Salim Al-Dahab, au Royaume du Maroc du 1er au 4 avril 2019
- Visite de travail de M. Rodolfo Urtubey, Président du groupe géopolitique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'Union interparlementaire et membre du Sénat argentin au Maroc les 16 et 17 janvier 2019
- Visite de travail de M. Christian Cambon, Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Président du groupe d'amitié et de coopération franco-marocain, au Royaume du Maroc du 13 au 18 avril 2019
- Visite de travail de M. Hirofumi Nakasone, Président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Conseillers du Japon au Royaume du Maroc du 08 au 12 septembre 2019
- Visite de M. Wang Min, Vice-président de la commission des affaires étrangères du comité national de la conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC) et Vice-président du groupe d'amitié et de coopération Chine-Afrique au Maroc les 5 et 6 septembre 2019

II. Organisation conjointes des manifestations

- Sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Parlement marocain a organisé les travaux de la 14ème session de l'Union des Conseils des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique du 11 au 14 mars 2019
- La Chambre des Conseillers et l'Association des Sénats, Shura et conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe ont organisé une conférence internationale en partenariat avec le Conseil national des droits de l'Homme sur les expériences de réconciliation nationale qui aspirent à réaliser la stabilité politique, la paix sociale et la consolidation de la paix, les 16 et 17 janvier 2019
- La Chambre des Conseillers a organisé la réunion constitutive du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe et approuvé son projet de charte fondatrice le 16 janvier 2019
- Le Parlement marocain a organisé la Conférence interparlementaire sur la migration en coopération avec l'Union interparlementaire à l'occasion de la Conférence internationale sur la migration organisée par le Royaume du Maroc les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech pour l'adoption de la Charte mondiale pour des migrations sûres, régulières et organisées
- Le Parlement marocain a accueilli la troisième réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'Union des conseils des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique le 17 juillet 2019
- La Chambre des Conseillers a accueilli le Forum des futurs leaders du Maghreb le 13 juillet 2019
- Le Parlement marocain a accueilli la 27ème session de l'Assemblée régionale africaine de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie les 14 et 15 juin 2019
- La Chambre des Conseillers accueilli le Forum des parlementaires arabes pour le logementle 18 septembre 2019

III. Le positionnement de la Chambre des conseillers dans les structures des fédérations et des assemblées parlementaires

- La présidence de l'Association des Sénats, Shura et conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe
- La présidence du Comité de la justice et la vice-présidence du Parlement arabe
- La vice-présidence du Bureau des parlementaires internationaux de l'habitat représentant la région de l'Afrique du Nord
- Adhésion à la commission exécutive de l'Union parlementaire arabe
- Adhésion au comité de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- Vice-présidence de la commission d'amitié parlementaire maroco-européenne
- Adhésion au «réseau parlementaire sur les politiques communautaires de l'As-

semblée parlementaire du Conseil de l'Europe»
- Mission de rapporteur du Comité des femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Mission de rapporteur du Comité des migrations et du commerce du Parlement panafricain

1. Les section nationales permanentes

Au niveau des affaires arabes, africaines et islamiques

- Parlement panafricain (en tant que membre permanent)
- Union parlementaire africaine (en tant que membre permanent)
- L'Association des Sénats, Shura et conseils équivalents en Afrique et dans le monde arabe (en tant que membre permanent)
- Parlement arabe (en tant que membre permanent)
- Union des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique(en tant que membre permanent)
- Union parlementaire arabe (en tant que membre permanent)
- Conseil consultatif du Maghreb (en tant que membre permanent)

Au niveau des affaires internationales, américaines, asiatiques et océaniennes

- Forum des Présidentes et des Présidents d'institutions législatives en Amérique centrale et dans les Caraïbes (en tant que membre observateur)
- Parlement d'Amérique centrale (en tant que membre observateur permanent)
- Parlement d'Amérique Latine et des Caraïbes (en tant que membre observateur permanent)
- Parlement andin (en tant que membre observateur permanent et partenaire avancé)
- Union interparlementaire (en tant que membre permanent)
- Assemblée parlementaire de l'OTAN (en tant que partenaire méditerranéen)
- Assemblée parlementaire de la francophonie (en tant que membre permanent)

Au niveau des affaires européennes et la série méditerranéenne

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (en tant que partenaire pour la démocratie)
- Commission parlementaire mixte maroco-européenne (Commission mixte du Parlement marocain et du Parlement européen)
- Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (en tant que membre permanent)
- Assemblée parlementaire de la Méditerranée (en tant que membre permanent)

- Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (en tant que partenaire pour la coopération)

2. Les groupes d'amitié et de coopération (selon le système bicamérisme et monocamérisme)

Au niveau des affaires arabes, africaines et islamiques

- **Les états avec le système monocaméral:** Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Qatar, Palestine, Koweït, Égypte, Tunisie, Togo, Côte d'Ivoire et Sénégal.
- **Les états avec le système bicaméral:** Bahreïn, Soudan, Yémen, Mauritanie, Algérie, Oman, Jordanie, Gabon, Namibie, Congo, Afrique du Sud, Nigéria, Libéria, Guinée équatoriale, Kenya, Madagascar, Rwanda, Burundi et Swaziland.

Au niveau des affaires américaines, asiatiques et océaniennes

- **Les états avec le système monocaméral:** Venezuela, République dominicaine, Turquie, Pérou, Chine et Thaïlande
- **Les états avec le système bicaméral:** Chili, Argentine, Colombie, Brésil, Mexique, Canada, Malaisie, Pakistan, Philippines, Kazakhstan, Japon, Inde, Australie / Nouvelle-Zélande, Indonésie.

Au niveau des affaires européennes et la série méditerranéenne

- Les états avec le système monocaméral: Ukraine, Portugal, Croatie et Finlande.
- Les états avec le système bicaméral: Espagne, Suisse, Italie, Pologne, Belgique, Allemagne, Russie, Irlande, Slovénie, Tchèque, Pays-Bas, France, Autriche, Grande-Bretagne, Roumanie.
- Le groupe d'amitié et de coopération maroco-européen a été créé en tant que mécanisme avancé et complémentaire aux travaux de la commission parlementaire mixte maroco-européenne et instrument de défense de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc au sein du Parlement européen.

3. Accords bilatéraux entre la Chambre des Conseillers/le Parlement marocain et les parlements nationaux et les organisations parlementaires

a- Partenariats bilatéraux

- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Sénat burundais
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des conseillers ma-

rocaine et le Sénat rwandais

- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des conseillers marocaine et le Sénat malgache
- Accord de coopération avec le Parlement de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Conseil fédéral des Émirats arabes unis
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Sénat argentin
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Sénat chilien
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Sénat brésilien
- Mémorandum d'adhésion du Parlement marocain en tant que membre observateur permanent au Parlement centraméricain
- Mémorandum d'accord avec le Parlement andin
- Accord de coopération avec le Parlement Latino-américain et des Caraïbes
- Accords de coopération bilatéraux entre le Parlement marocain, les parlements centraméricains et des Caraïbes:
- Accord de coopération bilatérale entre le Parlement marocain et le Parlement mexicain
- Accord de coopération bilatérale entre le Parlement marocain et le Parlement dominicain
- Accord de coopération bilatérale entre le Parlement marocain et le Parlement du Nicaragua
- Accord de coopération bilatérale entre le Parlement marocain et le Parlement du Honduras
- Accord de coopération bilatérale entre le Parlement marocain et le Parlement du Costa Rica
- Accord de coopération bilatérale entre le Parlement marocain et le Parlement du Belize
- Mémorandum d'accord avec l'Assemblée législative de la République d'El Salvador
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des conseillers marocaine et le Sénat espagnol
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Sénat français
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et Conseil fédéral russe
- Mémorandum d'accord sur la coopération entre la Chambre des Conseillers marocaine et le Bundesrat allemand
- Mémorandum d'accord avec la Westminster Fondation for Democracy

- Accord de coopération avec la Fondation Konrad Adenauer

b- Partenariats de Forums

- Forum parlementaire Afro-Latino-Américain
- Forum parlementaire Franco-Marocain
- Forum parlementaire Maroco-Espagnol
- Projet de la création du forum parlementaire Maroco-Japonais
- Projet de la création du forum parlementaire Maroco-Chinois
- Projet de la création du forum parlementaire Maroco-Italien

c- Partenariats organisationnels

- «Partenariat méditerranéen» à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN
- «Partenariat pour la démocratie» à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le programme tripartite Maroc - UE - Conseil de l'Europe sous le titre:**«Priorités du Maroc dans le cadre de la coopération avec les pays voisins»**
- Partenariat avec le Parlement européen par le biais de la commission parlementaire mixte maroco-européenne
- «Partenariat pour la coopération» à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

4. Visites officielles, réunions de travail et de courtoisie

- Les visites officielles du président de la Chambre des conseillers
- Visites de travail en République du Panama et en Équateur
- Visite de travail au Royaume Uni
- Visites officielles de délégations étrangères au Royaume du Maroc, réunions de travail et de courtoisie

Au niveau des présidents de parlements nationaux et des partis politiques

- Président du Conseil de la Shura du Royaume d'Arabie Saoudite
- Président du Conseil de la Shura de l'Etat du Qatar
- Président du Conseil de la Shura du Sultanat d'Oman
- Présidente du Conseil national fédéral des Émirats arabes unis
- Président de la Chambre des Lords britannique
- Président de la Chambre des représentants de la République d'Irlande
- Président de la Grande Assemblée nationale de la République de Turquie
- Président du Conseil fédéral éthiopien
- Président de l'Assemblée nationale de la République de Guinée Conakry

- Président de l'Assemblée nationale de la République du Niger
- Président de l'Assemblée nationale de la République de l'Equateur
- Président de l'Assemblée législative de la République du Costa Rica
- Président de l'Assemblée nationale de la République d'El Salvador
- Vice-président de l'Assemblée nationale de la République populaire de Chine
- Vice-président du Haut Conseil de l'État libyen
- Vice-président de l'Assemblée nationale de la République de Panama
- Premier vice-président du Conseil des représentants iraquiens
- Président de la commission des relations extérieures du Sénat de la République de Colombie
- Président de la commission des relations extérieures du Sénat mexicain
- Président de la commission des affaires étrangères du Parlement du Royaume de Thaïlande
- Président de la commission des relations extérieures de la Chambre des représentants de Colombie
- Délégation parlementaire de la République du Mozambique

Au niveau des présidents et des délégations des parlements régionaux, continentaux et internationaux

- Présidente de l'Union interparlementaire
- Président du Parlement panafricain
- Président du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Président de l'Association des Sénats d'Europe
- Président du Parlement d'Amérique Latine et des Caraïbes
- Président du Parlement Andin
- Président du groupe géopolitique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'Union interparlementaire
- Représentante du Parlement de la République de l'Équateur au Parlement andin

Au niveau des groupes d'amitié et de coopération

- Président du groupe d'amitié franco-marocain, président de la commission des affaires étrangères et de la défense
- Président du groupe d'amitié parlementaire omano-marocain au Conseil d'État de l'autorité omanaise
- Président du groupe d'amitié et de coopération américano-britannique
- Vice-président du groupe d'amitié et de coopération Chine-Afrique du Comité national de l'Assemblée consultative du peuple chinois

Au niveau gouvernemental

- Premier ministre de la République tchèque
- Premier ministre de la République de Bulgarie
- Ministre de la justice du Royaume d'Espagne
- Secrétaire d'État au Foreign Office britannique chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
- Secrétaire d'État adjoint aux affaires politiques des États-Unis
- Secrétaire général du Foreign Office britannique

Au niveau des ambassadeurs des pays accrédités auprès du Royaume du Maroc

- Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérale de Russie au Royaume du Maroc
- Ambassadeur de la République Fédérale du Brésil au Royaume du Maroc
- Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Royaume du Maroc

Au niveau des organisations, agences et institutions nationales et internationales

- Secrétaires et responsables de partis démocratiques en Afrique du Nord
- PDG de la Westminster Foundation for Democracy
- Délégation du Conseil américain des jeunes leaders politiques
- Experts de l'UE sur le programme d'assistance technique et le soutien à la réforme de l'éducation
- Représentant de la Fondation Konrad Adenauer au Maroc
- Représentants de la Fédération de la Haute Commission Culturelle de Catalogne
- Président de l'Organisation internationale arabe pour la reconstruction en Palestine
- Vice-président de la Cour des comptes du Koweït
- Délégation de la Fédération internationale des syndicats arabes
- Président du Centre marocain international d'écriture

5. Participation des délégations de la Chambre des Conseillers aux événements internationaux

Le pôle des affaires africaines, arabes et islamiques

- 41ème Conférence de l'Union parlementaire africaine
- 73ème session de la Commission exécutive et 41ème conférence des présidents des parlements nationaux de l'Union parlementaire africaine
- Les trois sessions du Parlement arabe

- Audience du Parlement arabe sur la situation au Soudan
- Conférence de haut niveau des dirigeants arabes de la Ligue des États arabes
- Réunion du Comité permanent sur les migrations du Parlement panafricain
- Mission d'observation du Parlement arabe des l'élections présidentielles en Tunisie
- Réunions du mini-comité et de l'équipe juridique du comité exécutif de l'Union parlementaire arabe
- Pôle des affaires américaines, asiatiques, océaniennes et de l'Union interparlementaire
- 64ème session de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN
- Forum Crans-Montana
- Dixième Assemblée consultative de parlementaires et 40ème Forum annuel des parlementaires pour l'action mondiale
- Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques COP 24
- Session du Parlement centraméricain
- Session du Parlement andin
- Conférence conjointe du groupe spécial des pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN
- 140ème Assemblée générale de l'Union interparlementaire
- Conférence parlementaire mondiale de la Banque mondiale et du FMI sur:« L'impact des technologies modernes sur le développement, le capital humain et les changements climatiques »
- Commémoration du 25e anniversaire du Forum des présidentes et présidents des parlements d'Amérique centrale et des Caraïbes
- 65éme session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Le pôle des affaires européennes et des processus méditerranéens

- Quatrième partie de la session de 2018 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Réunion de la commission des affaires économiques, financières et sociales de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée
- Réunion de la commission parlementaire mixte Maroc - Union européenne
- 35ème réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
- Réunion de la Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire pour la Méditerranée
- Réunion de la Commission des affaires politiques et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Première partie de la session 2019 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Réunion de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de

l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- Forum parlementaire de haut niveau 5 + 5 pour les pays de la Méditerranée occidentale
- Réunion sur l'évaluation du programme de partenariat entre la Chambre des Conseillers et la Westminster Foundation for Democracy
- 18ème session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- Deuxième partie de la session ordinaire 2019 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Missions au Parlement européen à Bruxelles et à Strasbourg pour le groupe d'amitié parlementaire Maroc-UE et la commission parlementaire mixte Maroc-UE dans le cadre du suivi des dossiers d'accords sur l'agriculture et la pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne
- 15ème réunion plénière de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée
- Treizième session de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
- Session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- Troisième partie de la session ordinaire 2019 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Réunions de haut niveau de la délégation de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée auprès des Nations Unies